

LES
CONCILES GÉNÉRAUX

PAR

VINCENT TIZZANI, ARCHEVÊQUE DE NISIBE

CHANOINE DE LATRAN, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ ROMAINE,
MEMBRE DU COLLÈGE THÉOLOGIQUE, DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE D'ARCHÉOLOGIE,
DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, LETTRES ETC. DE MARSEILLE,
ETC., ETC., ETC.

TRADUCTION

DE L'ORIGINAL ITALIEN ET INÉDIT

PAR

LE R. P. FR. JOSEPH ANTONIN DOUSSOT,

LECTEUR EN S. THÉOLOGIE DE L'ORDRE DES FRÈRES-PRÊCHEURS.
ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROMAINE DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

Vol. IV.

LE V^{ème} CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN
& LE CONCILE DE TRENTE

ROME

TYPOGRAPHIE SALVIUCCI

Place des SS. Apôtres, n.º 56

1869



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2011.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LES CONCILES GÉNÉRAUX.

CHAPITRE I^{er}

LE V^e CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

§. I.

Coup d'œil sur les événements antérieurs au Concile.

Par suite de l'affection immodérée d'Alexandre VI pour les membres de sa famille, d'un côté compromis par les cruautés du duc de Valentinois, et de l'autre devenu le point de mire d'une ambition jalouse et de plus d'une convoitise politique, le gouvernement Pontifical avait beaucoup baissé dans la considération publique, lorsque Jules II monta sur la Chaire de S. Pierre. Il est vrai qu'Alexandre VI (d'une capacité remarquable d'ailleurs) s'était appliqué à l'unification des domaines du Saint Siège, en détruisant les petits fiefs dont la multiplicité était devenue une source permanente d'actes tyranniques; mais il est également vrai que sous l'autorité du duc de Valentinois, la réalisation de ce projet ne rencontrait point la faveur des popu-

lations. Celles-ci, en effet, ne se voyaient débarrassées d'une multitude de petits tyrans, que pour devenir la proie d'un nouveau maître et plus cruel et plus puissant. Ce fut ainsi que l'idée de procurer à l'Italie un avenir meilleur, en lui appliquant le régime de l'unité dans sa plus stricte expression, avorta par suite de la politique de César Borgia. En exterminant les barons, ce duc prétendait détruire la féodalité; mais il ignorait, ou il oubliait, que les grands changements sociaux ne sont jamais le résultat de la violence ni l'œuvre d'un seul jour.

L'état politique de Rome Papale sous Alexandre VI ne pouvait pas, on le comprend aisément, ne pas se ressentir des prétentions de la maison royale de France soit à la possession de l'Italie, soit à exercer une influence dangereuse sur le gouvernement même de l'Église. Ces prétentions se manifestaient, vis-à-vis de l'Italie, par des invasions fréquentes, et vis-à-vis de l'Église, par une rigoureuse application de la *Pragmatique Sanction* de Charles VII. Tandis que l'Italie, se trouvait affaiblie par les discordes civiles et par la domination de l'étranger, la France voyait, en effet, se développer de plus en plus (bien loin de diminuer) l'esprit d'indépendance religieuse et d'insubordination, qui, du Concile de Bâle, s'était répandu au loin et avait formulé ses exigences dans la *Pragmatique Sanction* de Charles VII.

L'histoire du duc de Valentinois est aussi connue que celle d'Alexandre VI et elle ne sera jamais oubliée, surtout des Colonna, des Savelli et des Orsini. En effet, parmi ces derniers seuls, à Rome, le Cardinal Jean Baptiste, ainsi que Raynald, Archevêque de Florence furent victimes de l'ambition de César Borgia, tandis que Paul et François le devenaient, hors de Rome, le 18 Août 1503. La mort d'Alexandre VI (causée par une fièvre pernicieuse et nullement par le poison, comme le prétendent certains auteurs) vint ôter tout à coup au duc son principal soutien. Néanmoins, se confiant en la force de son armée, il entra à Rome, où il espérait se concilier le futur Pape, sans négliger pour cela de resserrer son alliance avec la France et avec l'Espagne. Rome, remplie alors de soldats et de sbires, était soumise par Borgia à un régime de crainte et de suspicion. En outre, des troupes françaises et des troupes espagnoles qui s'étaient fait récemment la guerre dans le royaume de Naples, venaient après la célèbre affaire de Barletta, de se rapprocher de la Ville Éternelle et cherchaient à faire croire que leur arrivée avait pour but la défense du Conclave. Les Cardinaux, qui ne voyaient pas sans appréhension un si grand déploiement de force armée, se réunirent en Conférence au Couvent de la Minerve et parvinrent à éloigner de Rome les soldats et la personne même du duc de Valentinois. Pendant ce temps, un grand

nombre de barons, de ducs et de seigneurs, qui avaient été chassés ou dépossédés par Borgia recouvrèrent leurs anciens domaines.

Le Cardinal Georges d'Amboise, qui ambitionnait la Tiare, ne tarda pas à arriver à Rome avec les Cardinaux d'Aragon et Ascanio Sforza. Entrés en Conclave au nombre de trente-sept, les Cardinaux procédèrent à l'élection, le 22 Septembre, et leur choix tomba sur le Cardinal François Piccolomini qui prit le nom de Pie III. Il était de la famille des Todeschi, dont Pie II lui avait fait échanger le nom contre le sien propre (Piccolomini), parce que François était fils de Laodamia, sœur du Pontife. Le nouveau Pape ne vécut que vingt-six jours ; il mourut le 18 Octobre, à l'âge d'environ 64 ans, d'une plaie à la jambe dont il souffrait depuis longtemps. Rempli de zèle pour l'honneur de Dieu, d'une grande prudence dans le maniement des affaires, connu par son amour pour la justice, il fut vivement regretté. Avec ces éminentes qualités, il aurait, sans aucun doute, introduit d'importantes réformes dans la discipline de l'Église, s'il eût pu célébrer un Concile général, comme il en avait l'intention. Il aurait d'autant plus facilement mené à bonne fin cette noble entreprise, que son grand amour de la paix le rendait tout à fait propre à faire disparaître les divisions qui existaient parmi les princes Chrétiens. Cepen-

dant, pour accomplir entièrement sa tâche, une longue vie lui aurait été nécessaire, car les maux de la société avaient jeté de bien profondes racines.

Les quelques jours du Pontificat de Pie III furent signalés par la fin d'une domination exécrée de tous; nous voulons parler de celle du duc de Valentinois. Ce dernier, s'étant rendu de Népi à Rome, pour traiter de ses propres affaires avec le Pape, fut attaqué par une multitude armée, notamment par les Orsini, et ne trouva de refuge qu'au Vatican d'abord et ensuite au château S. Ange, après avoir vu ses soldats dispersés et sa puissance entièrement abattue.

Cependant les Cardinaux, réunis en Conclave afin de donner un Successeur à Pie III, élurent Pape, Julien de la Rovère, Cardinal de S. Pierre *aux Liens* et neveu de Sixte IV. Doué de qualités remarquables et porté aux grandes entreprises, il fut choisi par les Cardinaux bien plutôt à cause de leur aversion pour les Borgia qu'à cause de leur sympathie pour sa personne. A peine monté sur le Trône Pontifical, Jules II se recueillit et mesura ses forces. D'un caractère ardent et énergique, ce Pape se croyait capable d'échanger au besoin pour le casque la Tiare Pontificale; il reprit l'idée d'Alexandre VI, en l'améliorant, et levant haut la tête il déclara à l'Italie qu'il voulait la délivrer de la servitude dans laquelle elle était tombée. Se tournant ensuite

vers la France, il lui signifia qu'elle devait abolir la *Pragmatique Sanction*, comme blessant la dignité et les droits du Siège Apostolique. Cette double tâche était ardue et ne pouvait être conçue et accomplie que par un Pontife d'un grand courage et d'une haute intelligence.

Aussi, à peine eut-il ceint la Tiare, qu'il eut l'habileté d'employer le duc de Valentinois à recouvrer plusieurs forteresses des Romagnes, qui appartenaient alors à Borgia et dont voulaient s'emparer les Vénitiens ; car ceux-ci occupaient déjà une partie notable des États du Saint-Siège. Les phases diverses de cette expédition mirent au jour la finesse politique de Jules II qui finit par faire enfermer César à Rome dans la fameuse tour *Borgia*, en le traitant ainsi comme il le méritait. Le cœur magnanime du Pontife ne pouvait rester indifférent à l'occupation de Ravenne et de plusieurs autres villes des États Pontificaux par les Vénitiens. Il les somma, par l'intermédiaire de leur ambassadeur Justiniani, d'évacuer le territoire du Saint Siège. Non content de ce premier pas, il entama des négociations avec l'empereur et avec le roi de France. Il se remit en possession des places fortes qui obéissaient encore au duc de Valentinois à qui il rendit la liberté. Celui-ci se retira alors dans le royaume de Naples, mais y fut fait prisonnier et envoyé en Espagne. Après avoir passé trois ans

enfermé dans la citadelle de Médina, il parvint à s'enfuir et se rendit en Navarre où il périt, dans une embuscade. Vrai monstre de cruauté, il ne pouvait rencontrer un panégyriste plus digne de lui que Nicolas Machiavel.

Vers la même époque la garnison française de Gaëte fut contrainte par les Espagnols à capituler. Ferdinand le Catholique demeura ainsi paisible possesseur du royaume de Naples dont quelques points seulement restèrent au pouvoir de la France.

Jules II favorisa alors sa famille dans la personne de son neveu François-Marie de la Rovère, et le fit adopter par Guidobaldo de Montefeltro, duc d'Urbin, qui était sans enfants. Le but du Pontife était de se procurer par là un appui assuré, au centre même des États Pontificaux ; car il prévoyait qu'il ne lui serait par facile d'abattre la tyrannie des petits seigneurs et d'obliger les Vénitiens à abandonner entièrement les domaines du Saint Siège, dont il avait déjà recouvré une partie, en vertu d'une convention spéciale faite avec la République. Jules ne pouvait faire alors que peu de chose ; car il n'avait pas encore d'alliés sur lesquels il pût compter, et il voyait d'ailleurs l'Italie épuisée par la famine, ravagée par les tremblements de terre, décimée par la peste. La réunion de tous ces fléaux rendit tristement fameuse l'année 1505, époque à laquelle on compta à Rome,

parmi les victimes de la peste, le Cardinal Ascanio Sforza. Cependant, ayant dès lors conçu la grande idée qui le domina toujours et qui était de rendre l'Italie maîtresse d'elle-même sous la sauvegarde de l'autorité Pontificale, et reconnaissant l'impossibilité de réaliser ce plan, tant que les villes appartenant au Saint-Siège n'auraient pas été débarrassées de ceux qui les tyrannisaient et les rendaient inutiles à la Papauté, Jules II résolut de mettre d'abord de ce côté la main à l'œuvre. On était généralement persuadé que les grands projets de ce Pontife et son ardeur première s'étaient considérablement modifiés dans l'espace de temps qui s'était, écoulé depuis les premiers moments de son règne. Mais Jules cachait soigneusement ses desseins et ne les laissa plus désormais entrevoir que lorsque leur exécution lui sembla devenue facile.

Ce fut l'an 1506 que le Pape, ne voulant se fier à personne, entra lui-même en campagne et sortit de Rome, à la tête de 400 hommes, suivi de 24 Cardinaux. Il s'empara de Pérouse, où il entra le 11 Septembre; car Jean Paul Baglione crut plus prudent de se soumettre et de s'unir au Pape que de s'exposer à tout perdre par une dangereuse résistance. Jules II grossit alors d'une nouvelle troupe sa petite armée et marcha sur Imola. Là, il reçut des renforts du seigneur de Ferrare, des Florentins et de François, marquis de Mantoue, qu'il nomma

général des troupes Pontificales. En outre, appuyé passivement par les Français, alors maîtres de Milan et qui aimaient mieux favoriser le Pape que de défendre Bentivoglio, il fit le 15 Novembre, son entrée solennelle à Bologne. Bentivoglio en était sorti, le 2 du même mois, et s'était réfugié dans le camp français, plutôt que de se rendre au Pape. Louis XII, qui avait été jusqu'à ce moment en bonne intelligence avec Jules II, ne tarda pas à reconnaître qu'il fallait prendre au sérieux les projets du Souverain Pontife relativement à l'Italie. Bentivoglio, de son côté, s'aperçut bientôt que le Pape n'aimait pas le voir rester dans le Milanais sous la protection de la France. Il s'en aperçut notamment, lorsque Jules irrité de ce que Louis XII voulait réduire les Génois, fortifia Bologne et afin de se mettre en état de mieux poursuivre ses plans, partit pour Rome où il arriva le 26 Mars 1507. Cependant, le roi de France, après être passé par Asti, fit, les armes à la main, son entrée à Gènes, où il mit fin au pouvoir éphémère de Paul de Novi, qui, d'abord teinturier en soie, avait ensuite été créé Doge par le peuple. (Cet épisode historique a fourni à un auteur dont nous nous honorons de posséder l'amitié, Antonio Buonfiglio, le sujet d'une tragédie qui ne le cède en rien à celles d'Alfieri). Néanmoins, Louis XII ramena promptement ses forces en Lombardie, afin de n'être point soupçonné par l'empe-

reur Maximilien de vouloir étendre la domination française en Italie. Maximilien était alors fort irrité contre les Vénitiens qui n'avaient pas voulu laisser passer sur leurs terres les soldats impériaux. Jules II, qui désirait plus que jamais rentrer en possession des points du territoire Pontifical encore occupés par les Vénitiens, mit à profit les aversions et les jalousies politiques du temps. Il favorisa la conclusion de la ligue de Cambray, espérant en retirer plus d'un avantage, en même temps qu'elle servirait à punir la République Vénitienne. Les Vénitiens, qui s'étaient préparés à la guerre, livrèrent bataille aux Français à Agnadel, auprès de Pandino, et furent complètement défaits, le 14 Mai 1509. Après ce désastre, Venise dut céder aux circonstances, afin d'éviter quelque chose de pire. Dès lors ses possessions de terre ferme tombèrent au pouvoir de l'empereur Maximilien, du roi Catholique et enfin de Jules II dont les deux monarques cherchaient à gagner les bonnes grâces et dont ils redoutaient l'influence. En cette occasion, le Pape recouvra aussi Ravenne.

Après avoir humilié de la sorte les Vénitiens, Jules II essaya de relever leur puissance afin de l'opposer aux souverains étrangers qui se montraient de plus en plus désireux d'étendre leurs conquêtes en Italie. N'ayant plus le Pape contre eux, les Vénitiens reprirent en effet courage et re-

conquirent un certain nombre de places occupées par l'empereur Maximilien. Bien plus, malgré la sévérité des conditions que Jules II leur imposait pour être absous de l'excommunication, convaincus que l'alliance et la protection du Souverain Pontife constitueraient pour la République le secours le plus puissant et le plus sûr, ils acceptèrent les propositions du Pape. Le 24 Février 1510, Jules II reçut leurs ambassadeurs et accorda au peuple vénitien l'absolution des censures encourues. Cette nouvelle attitude de la République et les bonnes dispositions du Saint-Siège à son égard ne pouvaient assurément plaire au roi de France. Louis XII, en effet, voyait la ligue de Cambray s'affaiblir et l'influence française s'amoinrir par l'union des Vénitiens avec le Souverain Pontife. De son côté, Jules II, qui n'était point d'humeur à se laisser dicter des lois par les princes ni à céder aux pressions des peuples, mesurait d'un œil perspicace les dangers qui le menaçaient et les avantages qu'il se promettait. Tranquille par rapport à Venise, il travailla à procurer la paix entre cette ville et l'empereur. En même temps, il chercha à opérer une diversion dans les plans du roi de France, en s'assurant l'intervention de l'Angleterre et en se ménageant des secours sûrs et considérables de la part des Suisses. Ayant ainsi diminué la puissance de Louis XII en Italie, en augmentant les forces des ennemis de ce prince, Jules II domina en-

tièrement la situation et se crut alors en état de mettre à exécution ses projets relatifs à l'Italie. Louis d'autre part, ne resta point inactif et s'efforça de détourner l'orage qui se préparait. Il réunit à Orléans une assemblée, composée d'Évêques, de docteurs et de magistrats, et il en reçut le conseil de renforcer son armée d'Italie. Ceci se passait à la fin du mois d'Août 1510. Moyennant une somme convenue, il conclut une alliance avec l'empereur et mit ainsi dans le plus grave embarras les Vénitiens qui se virent bientôt contraints de livrer bataille. Les Allemands, dès leur arrivée à Custoza, commirent des cruautés inouïes contre les Vicentins. Jules II, comprenant l'imminence du péril auquel il allait être exposé et voulant en finir une bonne fois avec les armées étrangères prépara à Gênes une diversion et prit à sa solde un corps nombreux de Suisses. Ayant grossi de la sorte les rangs de son armée, afin d'être plus à portée de diriger les opérations de la guerre il entra lui-même à Bologne, le 22 Septembre 1510, à la tête de toutes ses troupes, commandées par son neveu François Marie, duc d'Urbin. Cette humeur guerrière du Pape ne plaisait nullement aux Cardinaux qui l'accompagnaient, d'autant plus que quelques uns étaient favorables à Louis XII. Trois d'entre eux, Carvajal, Borgia et Briçonnet parvinrent alors à s'enfuir, et grâce à la protection du roi

de France et de l'empereur Maximilien ils devinrent bientôt des instruments de schisme, En effet, ayant inutilement représenté au Pape la nécessité qu'il y avait, selon eux, de convoquer un Concile, et voyant qu'on ne tenait aucun compte de leurs instances, ils finirent par le convoquer tant en leur nom qu'au nom de plusieurs de leurs Collègues qui dissimulèrent ensuite leur consentement, les uns sous le voile du silence, les autres sous celui d'une protestation feinte.

Sur ces entrefaites, Louis XII, afin de se créer un appui contre l'opinion publique en France et dans la Chrétienté tout entière, transféra le Parlement d'Orléans à Tours. Se voyant en quelque sorte contraint à la guerre, attendu que le Pape ne voyait de bon œil ni l'alliance conclue par le monarque avec le duc de Ferrare, ni la présence des Français en Italie, Louis avait résolu de faire résoudre plusieurs questions par ce Parlement où siégeaient des Évêques, des représentants des Chapitres et des Universités ainsi qu'un grand nombre de Docteurs. Aux questions proposées le Parlement répondit: 1° Que le Pape ne peut ni ne doit faire la guerre pour défendre des domaines qui ne lui appartiennent pas. 2° Qu'un prince peut légitimement se défendre contre le Pape, empêcher par la force le tort que ce dernier veut lui faire et occuper les terres de l'Église, pourvu qu'il n'ait pas l'intention de s'en

emparer, mais simplement de priver de ressources la partie ennemie. 3° Qu'il est licite à un prince de se soustraire à l'autorité Papale, lorsqu'il se voit haï du Pontife et provoqué par lui à une guerre injuste, pourvu toutefois qu'il s'agisse uniquement de défendre des droits temporels. 4° Qu'un prince en guerre avec le Pape doit, dans le cas où il aurait besoin de s'adresser à la Cour de Rome, s'en tenir aux anciens droits et se conformer aux décrets du Concile de Bâle. 5° Qu'il est permis à un prince de secourir un allié injustement attaqué par le Pontife Romain. 6° Que si un Pape fait la guerre pour soutenir ce qu'il croit être les droits du Siège Apostolique et qu'un prince, ne reconnaissant pas ces prétendus droits, soit disposé à s'en remettre à la décision d'un tribunal, ce prince peut se défendre et être secouru par d'autres. 7° Que si le Pape rend une sentence contre un prince qui n'a point encore pu faire apprécier ses raisons en Cour Romaine, ce prince n'est point obligé à se soumettre. 8° Que si un Pape fulmine des censures contre un prince ou contre les sujets de celui-ci, sans observer les formalités requises, ces censures doivent être réputées de nulle valeur.

Cependant, après ces décisions, Louis XII ne se sentait point encore tranquille. Deux choses le préoccupaient vivement. La première était l'énor-

mité des dépenses qu'une guerre contre le Pape allait l'obliger à faire. La seconde était la crainte des dangers de toute sorte qu'il allait encourir de la part des nations Catholiques; car celles-ci, à la fin, ne pouvaient manquer d'embrasser le parti du Souverain Pontife. Cette réflexion fut également faite par le Parlement de Tours, lequel conseilla à Louis XII d'envoyer des ambassadeurs à Jules II. Néanmoins, le roi, emporté par son ressentiment, interdit à ses sujets toute espèce de communication avec le Pape. Alors les deux camps se formèrent. Avec le roi de France étaient le duc de Ferrare et l'empereur Maximilien. Les Vénitiens, alliés du Pape, comptaient parmi leurs auxiliaires un corps de Turcs. Les Suisses combattaient aussi contre les Français. Les chances de la guerre furent favorables tantôt à une armée, tantôt à l'autre. Les Vénitiens perdirent et reprirent tour à tour plusieurs villes. Marc-Antoine Colonna, envoyé à Gênes par Jules II, échoua dans son entreprise. Le Pape, malade à Bologne, finit par se trouver, en Octobre, exposé aux plus grands périls, en face des troupes françaises. Si son habileté n'avait pas su trouver moyen de se procurer des renforts, par l'entremise du célèbre Pic de la Mirandole, les Français se seraient certainement emparés de Bologne et auraient fait prisonniers le Souverain Pontife et les Cardinaux.

Ceux-ci trouvaient dans la personne de Jules II

un Pape condescendant en apparence , mais inflexible en réalité lorsqu'il s'agissait d'exécuter ce qu'il avait une fois résolu. Il avait cherché à gagner du temps avec les Français , parce qu'il attendait du secours de la part du roi Catholique. Dès que ce secours fut arrivé , Jules mit le siège devant la Mirandole et remplit alors lui-même les fonctions de commandant en chef, car il avait conçu des doutes sur les intentions de son neveu François-Marie. La rigueur de l'hiver, les neiges, les glaces, les infirmités même ne purent arrêter l'intrépide Pontife. Accompagné des Cardinaux qui le suivaient tristes et la tête basse, il courait risque de tomber sous les balles ennemies ou d'être fait prisonnier. Néanmoins, méprisant ce double danger, il pressa de plus en plus les opérations du siège et, de sa litière, ordonna qu'on élargit la brèche. Impatient d'entrer dans la place et sans attendre qu'on en ouvrit les portes , il y pénétra par la brèche au moyen d'une échelle, malgré l'âpreté du froid et la glace même qui semblait s'opposer à sa marche. Cet exploit guerrier de Jules II rendit mémorable la date du 21 Janvier 1511.

Après s'être reposé dix jours à la Mirandole, le Pape partit pour Ravenne et de là pour Bologne; mais à cause du peu de sûreté de cette dernière ville, le 14 Mai de cette même année 1511,

il en sortit pour retourner à Ravenne. Alors eut lieu un combat entre les Pontificaux d'une part et les partisans de Bentivoglio et les Français de l'autre. Bologne fut prise et la statue de Jules II, œuvre admirable de Michel-Ange fut traînée ignominieusement à travers les rues de la ville et brisée en morceaux par une troupe de forcenés. Ce ne fut point le regret des 5000 ducats d'or, prix de cette statue, mais bien la manière barbare dont on traitait l'œuvre d'un si grand maître, qui affecta douloureusement, en cette circonstance, l'âme du Souverain Pontife. Mais la perte de Bologne même fut bien autrement sensible à Jules II, retiré alors à Ravenne. Alidosio, Cardinal de Pavie, que le Pape avait laissé à Bologne, vint après la prise de cette ville le rejoindre à Ravenne et attribua au duc d'Urbin le revers qu'on venait d'essuyer. Pour cette raison, François-Marie qui s'était lui aussi réfugié à Ravenne après la défaite, ne put obtenir une audience de son oncle, vivement irrité contre lui. Alors le duc, égaré par la colère, tua de sa propre main le Cardinal qu'il vint à rencontrer sur son passage. Il serait difficile d'exprimer la douleur de Jules II, à la nouvelle d'un pareil attentat. Aussi sa justice ne le laissa-t-elle point impuni, et ce ne fut qu'après bien des sollicitations et seulement après plusieurs mois qu'il consentit à rendre ses bonnes grâces à son neveu. Voyant donc l'horizon politique

s'obscurcir, comme nous venons de le dire, le Pape partit pour Rome.

Sur ces entrefaites, le Schisme s'ourdissait à Milan. Le 16 Mai 1511, le plénipotentiaire du roi de France et celui de l'empereur Maximilien se réunirent chez le Cardinal Briçonnet et au nom de leurs Souverains, proposèrent à Briçonnet et, à ses deux Collègues Carvajal et Borgia la convocation d'un Concile. Cette mesure paraissait nécessaire, selon eux, tant dans l'intérêt de la guerre contre les Infidèles que pour travailler à l'extirpation des hérésies et à la réforme de la discipline Ecclésiastique. D'autre part, le Souverain Pontife, disaient-ils, semblait se préoccuper fort peu des besoins de la Chrétienté, puisqu'il ne convoquait pas de Concile général, comme l'avaient ordonné les Pères de Constance. Ces ambassadeurs s'arrogeaient ainsi le droit de juger ce qui était utile et même nécessaire à l'Église de Jésus-Christ, comme si le gouvernement de celle-ci n'eut point été confié par Notre-Seigneur à Pierre.

Les trois Cardinaux donnèrent leur assentiment au projet de réunir un Concile qu'ils devaient convoquer eux mêmes, mais à condition que ses membres jouiraient de certaines garanties personnelles, ainsi que d'une entière liberté d'action et qu'on ne pourrait ni le dissoudre ni le transférer sans le consentement de la majorité des Pères. Après que ces conditions et

plusieurs autres encore eurent été acceptées par les deux plénipotentiaires, les trois Cardinaux eurent l'audace de convoquer un Concile à Pise pour le 1^{er} Septembre de la même année. En même temps, ils prirent soin de protester contre les censures que Jules II aurait pu fulminer contre eux dans la suite. De plus ils déclarèrent n'être point seuls partisans de la tenue du nouveau Concile, mais avoir avec eux six autres Cardinaux, dont trois déclinerent d'abord toute solidarité avec Carvajal et ses deux Collègues, quoique plus tard ils finirent par adhérer à la ligue schismatique.

Le roi de France, au fond, n'accordait aucune estime à ce Conciliabule et il ne s'était décidé (assurait-il) à le favoriser que pour contraindre Jules II à faire la paix. Lorsque les Cardinaux et quelques Prélats se trouvèrent rassemblés à Pise, Louis XII, s'adressant à l'ambassadeur espagnol, Jérôme Cabamillas, parlait de ce Pseudo-Concile comme d'une véritable comédie.

Bien qu'on eut fixé au 1^{er} Septembre, l'ouverture du Conciliabule, ce fut seulement au mois d'Octobre que trois Cardinaux se réunirent personnellement à Pise avec Carvajal, tandis que trois autres membres du Sacré Collège s'y faisaient représenter par leurs procureurs. On y comptait en outre deux Archevêques, quatorze Évêques et quelques Abbés. L'*Orateur* du roi de France était présent et ce-

lui de l'empereur absent. Après avoir tenu trois Sessions à Pise, les Schismatiques, ne se trouvant plus en sûreté dans cette ville se retirèrent à Milan, où ils tinrent cinq autres Sessions, du 4 Janvier au 21 Avril 1512. Ensuite, ils se rendirent à Asti et de là à Lyon, en exprimant le désir que le Pape célébrât un Concile général, mais dans une ville agréée d'eux. Ces prétentions furent accueillies par le Souverain Pontife comme elles méritaient de l'être et bien loin d'y accéder, il convoqua un Concile général au Latran. Alors les Schismatiques condamnèrent l'acte par lequel Jules II réunissait ce Concile et, marchant sur les traces du Conciliabule de Bâle, ils osèrent déclarer le Pontife Romain coupable de rébellion.

Mais laissons de côté les efforts inutiles tentés par les auteurs du Schisme, et occupons nous du Concile convoqué par Jules II. La Bulle de convocation, en date du 18 Juillet 1511, contenait les signatures de 21 Cardinaux et fixait au 19 Avril de l'année suivante 1512 le jour de l'ouverture du Synode. Afin d'aplanir aux Schismatiques la voie du repentir, le Pape les invita à se soumettre; mais loin d'accepter la paix que leur proposait le Pontife, ils s'obstinèrent à lui résister, en alléguant l'exemple de S. Paul qui résista *in faciem Cephæ*. Ils ne prenaient point garde que ce *Céphas* était peut-être simplement un disciple

de S. Pierre, et qu'en tout cas, la résistance de l'Apôtre ne pouvait leur servir de modèle, attendu la diversité de la question et des circonstances dans lesquelles ils se trouvaient. Jules II, voyant leur entêtement, déclara, dans le Consistoire du 24 Octobre 1511, les Cardinaux rebelles privés de la pourpre, ce qui indisposa vivement contre eux les Pisans, peu enclins d'ailleurs à favoriser des intrigues qui nuisaient grandement à leurs intérêts matériels. Ce fut là une des principales causes de la translation du Conciliabule à Milan, où, du reste, les Schismatiques ne trouvèrent pas non plus bon accueil, au point que l'office divin était suspendu dès qu'ils mettaient le pied dans une Église.

Nous croyons devoir faire observer ici ce qui se passa à Milan après la célèbre bataille de Ravenne. Cette victoire avait coûté cher aux Français qui y perdirent, entre autres, leur général en chef Gaston de Foix, âgé seulement de 24 ans. Ils s'étaient cependant emparés de la ville, où eut lieu un horrible carnage et où l'on ne respecta même point la pudeur des Vierges consacrées à Dieu. Fait prisonnier par les Français en cette circonstance et gardé comme otage, le Cardinal Jean de Médicis, représentant de Jules II, fut ensuite conduit à Milan. Dans cette ville, plusieurs officiers français demandèrent à ce Cardinal (qui fut plus tard Léon X) l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient en-

courue pour avoir combattu contre le Pape. Ainsi les Français faisaient la guerre à Jules II, tout en reconnaissant que son représentant au milieu d'eux était seul capable de rendre la paix à leur conscience: et cela au moment même de la célébration du Conciliabule soutenu et favorisé par le roi de France.

La victoire signalée que les troupes de Louis XII venaient de remporter sur les Pontificaux répandit l'épouvante en Italie et l'on commença à douter sérieusement que le Concile général pût se tenir à Rome. Cependant l'ouverture en fut simplement retardée de quelques jours et, le 3 Mai 1512, le Pape, les Cardinaux et les Prélats se trouvèrent réunis dans la Basilique de Latran.

§ II.

Le Concile, de la I^{re} Session à la V^e.

Plein d'énergie, quoique presque toujours malade, Jules II résolut d'ouvrir en personne le Concile général qu'il avait convoqué pour le 19 Avril 1512, mais qu'il s'était vu obligé de proroger jusqu'au 3 Mai de la même année, à la suite de la sanglante victoire de Ravenne remportée, comme nous venons de le dire par les Français sur l'armée

Pontificale renforcée des Espagnols. Le 2 Mai 1512, accompagné des Cardinaux, des Évêques, de toute la Cour Romaine et des Chevaliers de Rhodes, le Pape se fit transporter en litière (à cause de ses infirmités) du Vatican au palais de Latran, où il passa la nuit, afin de se trouver prêt le lendemain matin à ouvrir le Concile. Paris Grassi, préfet des cérémonies pontificales rapporte que, le Lundi matin, 3 Mai, les Cardinaux, Patriarches, Archevêques, Évêques et Abbés se trouvaient déjà dans l'Archibasilique de Latran, lorsqu'il alla prévenir Jules II qu'il trouva reposant encore, et qu'il dut par conséquent réveiller. Ce n'était point le courage qui manquait au Pontife; mais les forces naturelles lui faisaient souvent défaut, parce que son énergie morale ne tenait jamais compte de la faiblesse de son corps épuisé par les fatigues, notamment par celles de la guerre. Étant descendu dans l'Église et revêtu des habits Pontificaux, Jules II prit place sur son trône, au milieu des Pères qui, au nombre de 15 Cardinaux et de 83 Patriarches, Archevêques, Évêques et Abbés, s'étaient rendus à son invitation. Les Italiens étaient les plus nombreux. Les Français, par des motifs faciles à comprendre, n'étaient point venus prendre part au Concile.

Après la Messe, que célébra Raphaël Riario Cardinal-Doyen, Évêque d'Ostie et Camerlingue, un sermon fut prononcé par Fr. Egidius de Vi-

terbe, Général des Augustins, lequel avait la réputation d'être un des meilleurs orateurs de l'époque. Il dépeignit avec les plus vives couleurs les besoins de la Chrétienté et décrivit avec une liberté toute évangélique les vices qui dominaient à cette époque. Sadolet, en publiant ce discours, le dédia au Cardinal Bembo, ce qui montre assez combien était grande la réputation de l'auteur. (*Labbe, Tom. XIX. pag. 667*).

Suivant l'usage traditionnel, les Pères, revêtus de la chape, de la chasuble ou de la dalmatique, selon l'ordre auquel ils appartenaient, firent une procession. Après les Litanies, on invoqua l'Esprit-Saint et les Chantres de la Chapelle Pontificale chantèrent le Psaume: *Salvum me fac Deus, quoniam intraverunt aquae usque ad animam meam*. Alors les Cardinaux et les Prélats rendirent l'obédience au Pape, puis Louis d'Aragon, Cardinal-Diacre de S^{te} Marie *in Cosmedin*, chanta l'Évangile: *Designavit Dominus et alios septuaginta duos*. Ensuite, Alexandre Farnèse, Cardinal-Diacre de S. Eustache, vint se placer à côté de Jules II et donna lecture d'un bref mais substantiel discours que le Souverain Pontife aurait prononcé lui-même, si l'état de sa santé le lui eût permis. Dans ce discours le Pape exposait les motifs qui l'avaient décidé à célébrer le Concile: à savoir l'extirpation des hérésies et du schisme, le rétablissement de la paix

entre les princes Chrétiens, la réforme des mœurs et de la discipline Ecclésiastique, enfin la guerre contre les Turcs. Jules II exhortait les Pères à n'avoir que Dieu en vue, afin de trouver les moyens de subvenir efficacement aux besoins du peuple Chrétien. Immédiatement après la lecture de cet écrit, le Pape, *Sacro approbante Concilio*, déclara le Concile ouvert et fixa au Lundi, 10 du même mois, la 1^{ère} Session.

En conséquence le 10 Mai, se tint la 1^{ère} Session du Concile général, au milieu de la grande nef de l'Archibasilique de Latran. Le Pape présidait lui-même l'Assemblée. On y comptait quatre Cardinaux-Evêques ; huit Cardinaux-Prêtres ; trois Cardinaux-Diacres, et 77 Prélats revêtus du caractère Épiscopal, parmi lesquels on remarquait César, Patriarche d'Alexandrie, Alphonse, Patriarche d'Antioche et plusieurs autres Évêques *in partibus*. Venaient ensuite deux Abbés et quatre Généraux d'Ordres Religieux. On y voyait, en outre, le Sénateur de Rome, les *Orateurs* d'Espagne, de Venise et de Florence, les quatre Conservateurs et plusieurs autres personnages de distinction ainsi que beaucoup de Docteurs et de Maîtres en théologie.

La Messe fut célébré par le Cardinal-Evêque d'Ostie, Dominique Grimano, appelé le Cardinal de S. Marc et le sermon fut prononcé par Ber-

nardin , Archevêque de Spalatro. Après le chant des Litanies et les prières d'usage, le Pape, ayant reçu l'obédience des Cardinaux et des Prélats, bénit le Concile. Le Cardinal d'Aragon chanta ensuite l'Évangile: *Ego sum Pastor bonus*. Jules II adressa alors aux Pères une allocution touchante, dans laquelle il les exhortait à rechercher les moyens les plus efficaces pour rétablir la paix entre les princes Chrétiens , extirper les hérésies , réformer les mœurs et la discipline ecclésiastique et combattre les Turcs. Après quoi, il entonna lui-même le *Veni Creator*. Le Cardinal Farnèse, debout à côté du Pape , lut ensuite un écrit dans lequel le Souverain Pontife rappelait la convocation du Concile général par la bulle *Sacrosancta Romana Ecclesia*, datée *XV Kalend. Aug. 1511*, et munie non seulement de la signature de Jules II mais encore de celle de 21 Cardinaux. Il rappelait également la première prorogation du Concile par la Bulle *Inscrutabilis*, datée *XV Kalend. Maii. 1512*, et enfin la seconde prorogation du 26 Avril de cette même année, en vertu de la Bulle *Romanus Pontifex*. Les trois Bulles furent lues intégralement par le secrétaire du Concile et après cette lecture le Cardinal Farnèse reprit son écrit et continua à exhorter, au nom du Pape, les Pères à prier et *ut cogitare diligenter velint, deinde proponere ea per quae possit etiam Congregatio Catholicorum ad de-*

bitam reformationem et tranquillitatem optatam, Deo adjuvante, perduci. Il termina en proclamant les noms des officiers du Concile, désignés par le Pape, puis s'adressant aux Pères, il leur demanda s'ils approuvaient *contenta in Scheda*. Tous, sans exception, répondirent *Placet*. Alors les officiers du Concile nommés par le Pape, s'approchèrent du Trône, s'agenouillèrent, baisèrent en se prosternant les pieds du Saint Père et prêtèrent serment sur les Saintes Écritures de remplir fidèlement leurs fonctions. Enfin le Cardinal Farnèse, toujours au nom du Pontife, intima la II^e Session pour le Lundi suivant, 17 Mai, en annonçant que l'on s'y occuperait du Conciliabule de Pise.

Il était nécessaire, en effet, de faire connaître à la Chrétienté le caractère schismatique de ce Conciliabule, qui imitant celui de Bâle, prétendait s'ériger en tribunal suprême et juger le Pape et l'Église. Nous croyons pouvoir nous dispenser de montrer combien ce Pseudo-Concile était en opposition avec tous les principes du droit canonique et avec la constitution hiérarchique de l'Église Catholique, car la chose est trop évidente d'elle-même. Toutefois, les Pères de Latran jugèrent à propos de le condamner solennellement par une Bulle Conciliaire dans leur II^e Session, tenue le 17 Mai, sous la présidence du Pape. Ce jour là, la Messe fut célébré par Thomas Cardinal-Prêtre de S. Martin *ai*

Monti et le sermon fut prononcé par le Général des Dominicains, le célèbre Thomas de Vio, plus connu sous le nom de Cardinal Cajétan, (*Labbe Tom. XIX pag. 719*). Le roi Henri d'Angleterre, que Jules II était parvenu à gagner à son parti, en le détachant du roi de France, avait envoyé au Concile des lettres annonçant l'alliance qu'il venait de conclure avec le Souverain Pontife. Ces lettres furent lues dans cette Session par Balthasar Tuerdo, secrétaire du Pape. Le roi d'Aragon avait adressé à Jules II des lettres semblables qui furent lues, de l'ambon, par Thomas Phédra, bibliothécaire du Pape et secrétaire du Concile. Dans ces lettres le monarque nommait Jérôme de Vich pour le représenter. On récita ensuite les prières accoutumées et les Pères rendirent l'obédience au Pape; Jules II bénit le Concile et après l'Évangile *Attendite a falsis prophetis*, que chanta le Cardinal d'Aragon, il entonna le *Veni Creator*. Ensuite l'Archevêque de Spalatro monta sur l'ambon et lut la Bulle qui condamnait le Conciliabule de Pise, en donnant un temps déterminé aux Schismatiques pour se soumettre. A la demande faite aux Pères, s'ils approuvaient le contenu de cette Bulle? tous répondirent: *Placet*. Vincent Carafa, Archevêque de Naples, lut alors plusieurs mandats de procuration et ainsi se termina cette Session.

Mais alors survinrent dans la Péninsule de

graves événements qui ralentirent la marche du Concile. Le Cardinal de Sion, ayant recruté aux frais du Pape une armée de 24,000 Suisses, entra en Italie avec l'intention d'en chasser les Français. Son arrivée releva le courage des Italiens et plusieurs villes, suivant l'exemple de Gênes, secouèrent le joug de l'étranger. Alors Maximilien Sforza, fils de Louis, réussit à entrer dans Milan et obligea les Français à se retirer dans la citadelle. Les membres du Conciliabule de Pise, réfugiés à Milan, s'enfuirent en cette circonstance et allèrent chercher un asile d'abord à Asti, puis à Lyon, comme nous l'avons vu plus haut. Jules II, encouragé lui aussi, par l'heureux succès de ses armes, tint, le 13 Août, un Consistoire dans lequel il excommunia Louis XII et jeta l'interdit sur toute la France, excepté sur la Bretagne qui s'était toujours montrée fidèle au Pontife. Cet acte de bienveillance particulière envers les Bretons était encore motivé par la conduite (bien connue du Pape) de la reine, Anne de Bretagne, qui avait constamment exhorté le roi son époux à se réconcilier avec Rome.

Tandis que les Français étaient contraints d'évacuer Milan, Jules II se voyait soutenu par l'Espagne, l'Angleterre et la Suisse. L'empereur Maximilien lui-même cessa de se montrer hostile au Saint-Siège et voulut se faire représenter au Concile. Le Pape aurait désiré tenir le plus tôt pos-

sible la III^e Session; mais réfléchissant qu'il valait mieux, sous tous les rapports, attendre l'arrivée du représentant impérial, il fit publier (le 31 Octobre) le décret qui ajournait cette Session jusqu'au 2 Décembre. Matthieu Lang, Évêque élu de Gurk, était l'ambassadeur que Maximilien envoyait au Concile.

Le Vendredi, 3 Décembre 1512, la III^e Session s'ouvrit sous la présidence de Jules II; Matthieu Lang y fut reçu avec toute sorte de marques de distinction et y remit les lettres de créance par lesquelles l'empereur Maximilien l'autorisait à assister, en qualité de son représentant, au Concile. Après la Messe, que célébra Marc, Cardinal de Sinigaglia et Évêque de Palestrine, Alexis, Évêque de Melphi, prononça le sermon; ensuite eurent lieu les prières d'usage et le Cardinal d'Aragon lut l'Évangile: *Ego sum Pastor bonus*. Le secrétaire du Concile, Thomas Phédra, lut alors, du haut de l'ambon, les lettres de créance de l'envoyé impérial, datées de Cologne, le 1^{er} Septembre de cette même année 1512. (*Labbe. Tom. XIX. pag. 701*). Alors, l'Évêque-ambassadeur révoqua devant les Pères, au nom de l'empereur Maximilien, tout ordre ou arrêté émané de ce dernier en faveur du Conciliabule de Pise, après quoi il baisa humblement les pieds du Souverain Pontife.

Dans cette même Session fut lue la Bulle Con-

ciliaire dans laquelle, après avoir fait mention de l'adhésion de l'empereur Maximilien au Concile, on condamnait tous les Actes du Conciliabule, ceux de Pise aussi bien que ceux de Milan et de Lyon. On y désignait par leurs noms les Cardinaux Schismatiques et l'on y renouvelait l'interdit prononcé, le 13 Août, par Jules II contre le royaume de France; on y défendait de tenir des foires à Lyon et l'on déclarait celles-ci transférées à Genève. La IV^e Session fut annoncée pour le 10 Décembre. On demanda ensuite au Concile sur tous ces actes solennels le *Placet* d'usage, qui fut unanimement accordé par les Pères. La III^e Session se termina par le chant du *Te Deum* et le Pape, accompagné des Cardinaux et des Évêques, s'en retourna au Vatican.

Une fois la rupture consommée entre Jules II et Louis XII, nul ne pouvait s'étonner que le Pape songeât à profiter de l'occasion pour abolir entièrement la *Pragmatique Sanction*. Nous avons vu plus haut comment Charles VII avait su tirer parti du Concile de Bâle et avait promulgué dans son royaume une loi à laquelle on donna le nom de *Pragmatique Sanction*. Cette dénomination, empruntée, comme chacun sait, au Code des lois Romaines, servait autrefois à désigner les rescrits impériaux, qui concernaient le gouvernement des provinces et s'appelaient *formules pragmatiques* ou *pragmatiques sanctions*. On trouve ces expressions employées fréquemment en

France pour désigner certains décrets d'une importance spéciale (et publiées ordinairement par les Parlements) tant dans l'ordre ecclésiastique dans l'ordre civil. Les deux *Pragmatiques Sanctions* les plus célèbres en France sont celles de S. Louis et de Charles VII.

Celle de S. Louis est composée de six articles. Toutefois de graves historiens doutent que S. Louis ait réellement publié cette loi qui porte la date de 1268. En effet, lorsque Boniface VIII revendiqua les droits du Siège Apostolique (particulièrement en ce qui regardait les Bénéfices) contre Philippe le Bel, il n'aurait assurément pas manqué de mentionner (ne fut-ce que pour la déclarer abolie) la prétendue *Pragmatique Sanction* de S. Louis. Charles VII, lui-même, en promulguant la sienne, au lieu de s'appuyer uniquement sur les décrets de Bâle, aurait certainement rappelé l'existence de la *Pragmatique Sanction* du Saint Roi, soit pour la remettre en vigueur, soit pour corroborer la nouvelle. Ajoutons qu'après l'abolition de la *Pragmatique Sanction* de Charles VII par le V^e Concile de Latran, si la *Pragmatique* attribuée à S. Louis avait été regardée comme authentique, les Pères auraient dû l'abroger pareillement comme offensant les droits et la dignité du Siège Apostolique.

Pressé par les instances des Pères de Bâle, irrités de ce qu'Eugène IV venait de transférer le

Concile à Ferrare, Charles VII, accompagné des grands de son royaume, se rendit, en 1438, à Bourges. Là se tint, en Mai et en Juin, une Assemblée extrêmement nombreuse à laquelle assistèrent des Évêques, des Docteurs et des représentants des Chapitres. On y composa les décrets connus sous le nom de *Pragmatique Sanction de Charles VII*, et ils furent publiés (comme nous l'avons observé précédemment) le 7 Juillet 1438. En substance, ces décrets n'étaient autre chose que les règlements disciplinaires rédigés par les Pères de Bâle, à part quelques modifications réclamées par les coutumes françaises. Ces décrets forment vingt-trois articles. Il suffit de les lire pour s'apercevoir que Charles VII et l'Assemblée de Bourges s'étaient arrogés des droits qui n'appartiennent qu'au Pape seul ou au Concile général, légitimement convoqué et légitimement célébré, en union avec le Pontife Romain. Nous ne dirons rien ici de plusieurs articles de la *Pragmatique* qui font toucher du doigt aux moins clairvoyants le ridicule de cette loi. En effet, lorsqu'un prince (fut-il même soutenu par une Assemblée nombreuse et renfermant un certain nombre d'Évêques) trace des règles pour bien réciter l'office divin au chœur, et détermine les heures auxquelles on devra s'y rendre, il nous semble qu'une telle prétention est plus propre à exciter le rire que la pitié. En 1461, Louis XI avait

aboli la *Pragmatique*, en avouant au Pape qu'elle avait été faite en temps de schisme. Malheureusement, elle avait déjà pris racine en France et le même roi eut à vaincre à ce sujet de si fortes oppositions, qu'à la fin de son règne la *Pragmatique Sanction* fut remise en vigueur et que Louis XII, en montant sur le trône, la confirma par plusieurs arrêts du Parlement, déclarant qu'elle avait force de loi.

Jules II ne pouvait voir d'un œil indifférent de pareilles usurpations sur les droits de l'Église. Telle fut la raison pour laquelle il voulut que cette grave question fut examinée par les Pères dans la IV^e Session. En conséquence, le Vendredi, 10 Octobre, le Souverain Pontife présida lui-même cette Session dans l'Archibasilique de Latran et ce fut la dernière fois qu'il parut au Concile. Le Cardinal Nicolas Fieschi célébra la Messe du Saint Esprit et le Vénitien Christophe Marcel, Docteur et Notaire Apostolique, fit le sermon. Après les cérémonies et les prières d'usage, Marc de Corneliis, Cardinal-Diacre de S^{te} Marie *in Porticu*, chanta l'Évangile: *Exiit qui seminat etc.* et le secrétaire du Concile, Thomas Phédra, lut une commission en vertu de laquelle la République de Venise accréditait auprès du Concile un ambassadeur spécial, qui, à ce moment là, se trouvait malade. C'était le Chevalier François Foscari. Comme on devait, dans cette IV^e Session,

traiter de la *Pragmatique Sanction*, Jules II fit donner lecture par Phédra des lettres de Louis XI à Pie II, relatives à l'abolition de cette loi. (*Labbe Conc. Tom. XIX. pag. 749*). Ensuite, on donna connaissance du monitoire publié contre les auteurs de cette même *Pragmatique*. Une Bulle avait été préparée d'avance; elle fut lue, après qu'on eut fait sortir de l'enceinte du Concile tous ceux qui n'avaient pas droit d'y siéger. On ferma ensuite les portes de l'Archibasiliq.ue et Alexandre, Évêque d'Alexandrie, lut solennellement aux Pères (qui étaient revêtus des ornements Pontificaux et portaient tous la mitre) la Bulle Pontificale *Sacro approbante Concilio*, datée de cette même Session IV^e. Cette Bulle roule toute entière sur la nécessité de condamner la *Pragmatique Sanction* dont les auteurs sont sommés de se présenter devant le Concile pour exposer les motifs qui les portaient à s'opposer à cette condamnation. Louis XII, lui-même, fut cité à comparaître dans un délai de soixante jours. On institua une Congrégation, composée de Cardinaux et d'Évêques, qui devait se réunir dans la grande salle du Palais Apostolique, pour examiner tout ce qui avait rapport à cette affaire. Ensuite, on annonça que la V^e Session aurait lieu le 16 Février. L'Évêque d'Alexandrie, le même qui avait donné lecture de la Bulle, demanda alors aux Pères s'ils l'approuvaient et les Scrutateurs, les Protonotaires

Apostoliques et les Notaires allèrent recueillir le vote de chacun. Jules II donna le premier son *Placet*. Après lui tous les Pères sans exception répondirent également *Placet*. (*Et omnes post Sanctissimum Dominum Nostrum, qui respondit per verbum Placet, responderunt placere eis contenta in Scheda*). (Tom. XIX. Conc. pag. 754). Les *Cursor*es allèrent ensuite à la porte de l'Archibasili-que faire les citations d'usage à ceux qui ne s'é-taient pas rendus au Concile. Lorsqu'ils furent de retour, on demanda la condamnation par contumace de ces mêmes absents dans la Session suivante ; mais le Pape ne répondit rien. On lut enfin des mandats de procuration , dans lesquels plusieurs Évêques s'excusaient de ne pouvoir assister personnellement au Concile. La Session se termina par le chant du *Te Deum* et le Pape Jules, à cheval et accompagné des Cardinaux et des Évêques, s'en re- vint au Vatican.

La Pragmatique Sanction avait toujours été repoussée à Rome, mais Louis XII et son Parle-ment la défendaient avec opiniâtreté, attendu que le roi voulait s'en faire une arme pour combattre Jules II dont il se voyait continuellement menacé en Italie. Non-seulement l'acte Conciliaire qui ci- tait ce prince à comparaître fut ensuite affiché à Rome aux endroits accoutumés, mais il fut encore rendu public à Milan, à Asti et à Pavie. Ailleurs

la chose était impossible, à cause de la domination exercée en Lombardie par Louis XII. A peine le monitoire fut-il connu en France, qu'il s'y produisit une grande effervescence dans les esprits. La crainte qu'inspirait le caractère de Jules II fut cause que le Cardinal Philippe de Luxembourg, le duc de Valois et la reine Anne se hâtèrent d'écrire au Pape pour excuser le roi qu'ils représentèrent comme poussé à la résistance par ses ministres et non par ses dispositions personnelles.

Jules II en était ainsi arrivé à dominer entièrement la position, et avait isolé le roi de France, en le réduisant à se tenir sur la défensive. Il était sur le point de recueillir le fruit de tant de travaux entrepris dans l'intérêt de l'Église et de l'Italie, lorsque sa frêle santé reçut une nouvelle secousse. Une fièvre lente le saisit et l'empêcha de présider la V^e Session. Il chargea alors le Cardinal-Évêque d'Ostie de le remplacer et la Session ne s'en tint pas moins au jour fixé, c'est-à-dire le 16 Février 1513.

Le Cardinal Raphaël Riario, Doyen du Sacré Collège et remplissant de plus la charge de Camerlingue, présida donc la séance, au nom du Pape. Alphonse, Patriarche d'Antioche, célébra la Sainte Messe sur un autel placé en face des Pères, vu l'absence du Souverain Pontife. Le sermon fut prononcé par Jean-Marie, Évêque de Siponte. Après les

prières, le Cardinal d'Ostie entonna, de l'autel, le *Veni Creator* et Antoine de Piperno, Diacre de la Chapelle Pontificale, chanta l'Évangile: *Amen dico vobis: qui non intrat per ostium etc.* Lecture fut ensuite donnée par Phédra des lettres de créance qui autorisaient le représentant de Lucques à se présenter au Concile. On intima ensuite l'*Extra omnes*, et ceux-là seuls qui avaient droit de siéger restèrent dans l'Église. Jules II prévoyait que la fièvre lente dont il était atteint le conduirait prochainement au tombeau. En conséquence, il voulait prendre les mesures nécessaires pour l'élection de son Successeur, au moyen d'une Bulle, préparée déjà depuis longtemps et datée de Saint Pierre, l'an 1505, laquelle contenait plusieurs décrets dirigés contre tout acte simoniaque qui aurait pu se produire lors de la création du futur Pape. Il avait donc ordonné de lire cette Bulle en Concile. La lecture en fut faite, du haut de l'ambon, par Mgr. Scaramuzza, Évêque de Cumes. Quoique cette Bulle de 1505 eût été précédemment confirmée et déclarée authentique par Jules II, à Bologne, l'an VII de son Pontificat, il voulut néanmoins la faire sanctionner par le Concile de Latran afin de lui donner une solennité plus grande. C'est pourquoi cette Constitution fut définitivement rédigée sous la date même de la Session V^e. On interrogea alors tous les Pères, afin de savoir s'ils approuvaient la publica-

tion de la Bulle. Cinq Évêques seulement firent quelques observations ; tous les autres répondirent *Placet*. Jean Dominique, Évêque de Tortone, se déclara insuffisamment éclairé et par suite ne voulut point voter. Le contenu de la Bulle, *sed non forma*, fut approuvé de Benoît, Évêque de Chio. L'Évêque de Castro dit: *poenas contentas in supradicta Schedules esse modificandas*. L'Évêque de Cumis, Scaramuzza approuva les dispositions de la Bulle: *de manifesta simonia; de occulta non, nisi declaratione prius facta per Generale Concilium*. L'Évêque d'Alexandrie donna son assentiment à ces mêmes dispositions avec la restriction suivante : *quatenus simonia sit notoria facti permanentis vel procederet declaratio Generalis Concilii; vel ab omnibus vel duabus partibus Cardinalium opponeretur de simonia*. (Tom. XIX. Conc. pag. 772).

Ensuite Mgr Scaramuzza lut une *Scheda* de Jules II, datée du jour même de cette Session et par laquelle le Pape, rappelant le *monitoire* publié au sujet de la *Pragmatique Sanction*, manifestait l'intention de terminer lui-même en Concile cette affaire, si Dieu lui rendait la santé. On y fixait en outre le jour de la VI^e Session (*III. Id. April.*). Scaramuzza demanda alors aux Pères leur *Placet* que tous donnèrent, *nemine penitus discrepante*. Le Procureur fiscal du Concile ayant demandé au Cardinal-Évêque d'Ostie, qui présidait, la permission de faire aux

absents une citation, à la porte de l'Archibasilique, obtint cette faculté et, après avoir procédé aux sommations d'usage, requit l'application des peines et des censures encourues par les retardataires; il fit en outre une instance pour être autorisé à rédiger de tous ces actes un instrument officiel. On lut ensuite plusieurs mandats de procuration, entre autres celui du Patriarche de Venise, en faveur du Cardinal Grimano, Évêque de Porto. Ainsi se termina la V^e Session.

Quatre jours après, Jules II dont la maladie s'était considérablement aggravée, voulut recevoir les derniers Sacrements; puis, ayant fait venir les Cardinaux, il leur déclara que l'élection du futur Pape devait être faite par eux seuls, à l'exclusion du Concile et aussi des Cardinaux schismatiques. Il ajouta qu'il pardonnait de grand cœur à ces derniers, en tant que Julien, mais non en tant que Jules. Il témoigna, à ce moment suprême, regretter les guerres passées et rendit enfin le dernier soupir au Vatican. Le nom de Jules II brillera toujours dans l'histoire d'Italie, dans celle des beaux-arts, et dans les fastes de l'Église Catholique, comme celui d'un Pontife qui voulut employer la Papauté à sauver l'Italie du joug de l'étranger, en même temps qu'il encourageait l'étude des lettres et des arts et soutenait intrépidement les droits du Siège Apostolique.

§ III.

Jules II.

Il est un temple, le plus vaste du monde, surmonté de la coupole la plus hardie que l'on puisse imaginer. Ce temple conserve la plus vive empreinte du génie artistique de l'Italie, personnifié dans Bramante et dans Michel Ange; car le premier en traça le plan primitif et le second en poursuivit l'exécution, en y apportant certaines modifications, et laissa le modèle de la double et gigantesque coupole. Ce temple si célèbre renferme, entre autres, les restes du grand Pontife dont l'esprit créateur conçut le dessein de remplacer la vieille Basilique par un édifice immense qui surpassât en grandiose et en magnificence toute œuvre du même genre des temps passés et futurs. Cependant, en vain y cherche-t-on un monument qui indique à la postérité le lieu de la sépulture du Pape à qui la Chrétienté doit Saint Pierre. A Florence, chacun peut admirer dans l'Église de S^{te} Croix le sépulcre du prodigieux Michel Ange, véritable architecte de la nouvelle Basilique Vaticane; tandis que dans celle-ci, c'est à grand peine que, dans un coin de la chapelle du S. Sacrement, on trouve écrit le nom de Jules II, gravé sur le marbre par les soins d'un

ancien Sacristain de l'Église, Pierre de Trois. Cette inscription nous apprend que les ossements de ce Pontife furent placés, avec ceux des Cardinaux Galeotto della Rovere et Fazio Santorio, sous le monument qui recouvre les restes de Sixte IV. Peut-être en est-il ainsi parce que la Basilique Vaticane elle-même sert de monument à Jules II, aux yeux de la postérité, ou bien parce qu'à la mort de Michel-Ange aucun artiste ne se sentit capable d'achever le tombeau majestueux qui devait s'élever à la mémoire de ce grand Pape, sous la voûte même de la coupole, et dont la quatrième partie seulement s'offre dans la Basilique Eudoxienne (S. Pierre aux Liens) aux regards de quiconque y contemple le fameux Moïse de l'inimitable sculpteur. Ainsi, les ossements de Jules II reposent auprès de ceux de son oncle paternel, Sixte IV, mais sans posséder l'honneur d'une sépulture spéciale et digne du glorieux Pontife dont nous allons retracer ici brièvement les principales actions. Exemple bien frappant de la caducité des grandeurs de ce monde et en particulier de la misère de l'homme. Ce n'est donc point à l'un de ces mausolées destinés à perpétuer la mémoire de morts vulgaires que nous irons demander les qualités de Jules II; car ces monuments le plus souvent élevés par l'adulation ou par un luxe déplacé, le sont rarement par la reconnaissance des vivants et pour rendre aux

défunts un honneur mérité. Jules II s'est érigé lui-même un monument impérissable en consignnant entre les mains de l'histoire, tant profane qu'ecclésiastique, ses glorieuses actions. Il serait trop long de les rapporter ici toutes et le plan de cet ouvrage ne nous le permettrait pas; nous en rappellerons néanmoins quelques unes d'une importance particulière, car nous voudrions pouvoir tracer dans toute sa majesté le portrait historique de ce grand Pape dont le visage a été si admirablement reproduit par le pinceau de Raphaël.

Il arrive souvent que les hommes de génie ont une humble origine. C'est ce qui se vérifia pour Jules II, quoiqu'aient pu dire à cet égard certains auteurs. Si la grossière tunique des Franciscains n'avait pas fait parvenir aux honneurs et enfin à la Papauté François de la Rovère, fils d'un simple pêcheur, son neveu Julien (né à Albisola, le 15 Décembre 1443 de Raphaël de la Rovère et de Théodora Manerola), malgré ses grandes qualités, serait peut-être demeuré inconnu au monde. Mais la Providence veillait sur lui. Entretenu par son oncle au couvent des Franciscains, il apprit, dès ses plus jeunes années, à connaître le monde, grâce à la sage direction de l'éminent Religieux. Celui-ci, versé dans les sciences sacrées, et d'une aptitude remarquable pour les travaux philosophiques, put en effet diriger lui-même l'éducation de

son neveu, qui fut ensuite confiée à Nicolas Pandolfini, depuis Cardinal. Julien se trouvait dans le couvent des Frères Mineurs de Pérouse, pour raison d'études, lorsque son oncle, devenu Pape sous le nom de Sixte IV, l'éleva sur le Siège Épiscopal de Carpentras, et le revêtit, presque aussitôt après, de la Pourpre Romaine. Le Cardinal Julien de la Rovère se vit alors lancé dans monde et obligé d'accepter les plus hautes dignités, comme pouvait d'ailleurs le faire prévoir sa qualité de neveu d'un Pape au XV^e siècle. Aussi, occupa-t-il successivement divers Sièges Épiscopaux en France et en Italie, et en dernier lieu ceux de Bologne, d'Albano, de Sabine, d'Ostie et Velletri. Il remplit par trois fois la charge de Légat à *latere* auprès du changeant et astucieux Louis XI, dont la maxime était que celui qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. Envoyé comme Légat dans presque toutes les provinces de l'État Pontifical, le Cardinal Julien eut mille occasions d'apprendre à connaître les hommes et la société. Sous le Pontificat d'Alexandre VI, il se tint éloigné de Rome, par crainte du poison, sachant combien alors on avait recours à ce moyen honteux de satisfaire les vengeances publiques et privées. La France lui donna, en cette occasion, une hospitalité honorable, et Charles VIII, ainsi que Louis XII purent reconnaître en lui une énergie de caractère que ce dernier devait plus tard

mieux constater encore. Ce fut pendant ce séjour du Cardinal en France que sa future élévation à la Papauté lui fut prophétisée, dit-on, par S. François de Paule.

Julien de la Rovère, Cardinal-Prêtre du titre de S. Pierre aux Liens, monté sur la chaire de S. Pierre, put enfin s'occuper de réaliser deux grands projets conçus par lui depuis longtemps : celui d'éloigner de l'Italie le fléau des armées étrangères et celui de relever en France l'autorité Pontificale en condamnant solennellement la *Pragmatique Sanction*. A la vérité, pendant son Pontificat, il se trouva souvent en face des plus sérieuses difficultés ; son courage toutefois ne faillit jamais. Quelques Cardinaux, dévoués à Louis XII, fomentèrent un schisme, dans le Conciliabule de Pise, mais Jules II sut opposer fort à propos à cette Assemblée le Concile général de Latran qui en réduisit l'influence à néant. D'une grande noblesse de sentiments, d'un courage indomptable et bien supérieur à ses forces physiques, il finit par succomber à une maladie lente, sans cependant que son moral se laissât abattre aux derniers moments de sa vie. En effet, ne pouvant plus, à cause des progrès de son mal, continuer à diriger personnellement les Sessions du Concile, il chargea quelqu'un de capable de le présider à sa place ; et comme les Cardinaux schismatiques n'étaient pas venus

à résipiscence, il les déclara exclus du Conclave; enfin dans le but de prévenir toute intrigue simoniacque de leur part, lors de l'élection de son Successeur, il renouvela des Bulles publiées antérieurement par lui et auxquelles, pour plus de solennité, il fit accéder le Concile. L'âme de ce grand Pontife quitta enfin cette terre et alla se réunir à Dieu dans la charité, en laissant aux hommes un lumineux exemple de ce que peut une forte intelligence, disposant de l'autorité suprême de l'Église sur les peuples, sur les nations, sur les rois, et même sur les beaux-arts que le génie de Rome Chrétienne a tant contribué à ennoblir. Une partie notable de la gloire acquise par Jules II pendant son immortel Pontificat fut recueillie par son Successeur, Léon X.

§ IV.

Le Concile, de la VI^e à la VIII^e Session.

A la mort du Pape Jules II, le Sacré Collège écrivit immédiatement au roi de France, afin que ce prince envoyât au Conclave les Cardinaux de Luxembourg, d'Albret, de Final et de Clermont-Lodève, lesquels furent l'objet d'une invitation spéciale parce qu'ils n'avaient jamais pris part au Conciliabule de Pise. Les Cardinaux surnommés *de Pise*, se voyant exclus du Conclave et ayant

perdu précédemment le Cardinal Borgia demandèrent alors à se réconcilier avec l'Église.

A peine eut-on procédé aux funérailles du défunt Pape selon la coutume, dans la Basilique de Saint-Pierre, que 25 Cardinaux-électeurs entrèrent en Conclave, le 4 Mars, après la Messe du Saint Esprit célébrée à l'autel de S. André. Réunis dans la chapelle Sixtine, ils commandèrent que l'on procédât à la clôture du Conclave. Il arriva alors que le Cardinal de Médicis, souffrant d'un abcès, manda du dehors le Docteur Jacques de Brescia qui lui fit l'opération; mais ensuite ce chirurgien ne put plus sortir du Conclave, par ordre du Sacré Collège. Comme l'élection du Pape n'était point encore effectuée au bout de trois jours, les gardiens du Conclave (selon la teneur des lois Pontificales) réduisirent à un seul plat le dîner des Cardinaux. On commença alors à penser plus sérieusement à faire un choix et le 10 Mars le Cardinal d'Albarasin eut 13 voix. Ce résultat suffit pour réveiller l'activité de ses compétiteurs et ceux-ci, dans l'après-midi du même jour, conférèrent ensemble sur les moyens d'en venir le plus tôt possible à une élection qui les satisfît. Les deux Cardinaux qui semblaient avoir le plus de chances d'être élus étaient le Cardinal de Médicis et le Cardinal Riario. Ils s'abouchèrent également ensemble; ce qui fit courir le bruit, dans le Conclave, que le Cardinal

de Médicis serait certainement élu. En conséquence, le soir et même de nuit, plusieurs Cardinaux vinrent le trouver et lui baisèrent les mains en témoignant qu'ils regardaient son élection comme imminente. En effet, le lendemain matin, Vendredi 11 Mars, Jean de Médicis, Cardinal-Diacre de S^{te} Marie *in Dominica* fut proclamé Pape à l'unanimité des suffrages et prit le nom de Léon X. Les plus jeunes Cardinaux poussèrent les plus anciens à accomplir cette élection, et non sans motif, car Jean de Médicis était un des leurs, n'ayant alors que 37 ans. Conduit à la Basilique de Saint-Pierre et placé sur le Maître-Autel, il y fut intronisé pendant que l'on chantait le *Te Deum*. Ensuite, le Samedi, 19 Mars: *ante porticum et introitum dictae Basilicae, videlicet supra scalam marmoream in qua constructum fuerat quoddam tabernaculum ornatum sive solium elevatum*, il fut couronné par le Cardinal-Diacre Alexandre Farnèse, en présence du Collège des Cardinaux, des Patriarches, des Archevêques et Évêques, ainsi que d'une foule immense de peuple, au milieu des applaudissements et de la joie universelle.

Le 10 Avril de la même année 1513, furent affichées à Rome les lettres Apostoliques décrétant la prorogation du Concile et fixant au 27 du même mois le jour auquel se tiendrait la VI^e Session. Ce délai avait pour but de laisser le temps de com-

paraître à ceux auxquels s'adressait le monitoire lu dans la Session précédente. Le lendemain 11, ces lettres Apostoliques furent affichées à la grande porte de l'Archibasilique de S. Jean, où la multitude était accourue pour assister à la solennité de la prise de possession du nouveau Pape. Ce jour-là (qui était un Lundi), après l'office divin, célébré dans la Basilique de Saint-Pierre, Léon X, ayant sur la tête la Tiare Pontificale, accompagné des Cardinaux, des Patriarches, des Archevêques, des Évêques et des Abbés (tous revêtus de la chape et portant la mitre blanche), et suivi d'un cortège de ducs, de barons et de seigneurs tant Italiens qu'étrangers, se rendit en fendant avec peine les flots du peuple en fête, à l'Archibasilique de Latran pour y prendre solennellement possession de son Siége.

Le nouveau Pontife était précisément ce même Jean de Médicis qui, n'étant que Cardinal, avait été fait prisonnier par les Français à la bataille de Ravenne et conduit par eux à Milan. Louis XII ne pouvait par conséquent pas le considérer comme un ami de la France; c'est pourquoi il s'efforça de se le rendre favorable. Il entama à cet effet, et non sans succès, des négociations avec Julien de Médicis qui se trouvait alors à la tête de la République Florentine.

Le 27 Avril, eut lieu la VI^e Session du V^e Con-

cile de Latran, laquelle fut la I^{ère} tenue sous le Pontificat de Léon X. C'était un Mercredi. Le Pape la présidait personnellement. Il s'y trouva présents vingt-deux Cardinaux, deux Patriarches, douze Archevêques et Évêques assistants au Trône, soixante-quinze autres Archevêques et Évêques, deux Abbés (dont l'un était celui de Saint Sébastien hors les murs) ainsi que les représentants des divers princes. Le Sénateur et les Conservateurs de Rome occupaient des places particulières. La Messe fut célébrée par François de Volterra, Cardinal-Évêque de Sabine et le sermon fut prononcé par Simon Évêque de Modruss. Après les Litanies, Alphonse, Cardinal-Diacre de S. Théodore, chanta l'Évangile: *Cum esset die illa una Sabbatorum etc.* Alors Léon X entonna le *Veni Creator* et, prenant ensuite lui-même la parole, il exhorta les Pères à bien réfléchir aux intérêts de la Chrétienté, attendu qu'il se proposait de prolonger le Concile jusqu'à ce que la paix fût entièrement rétablie entre les peuples soumis à l'Église. Salviati, ambassadeur des Florentins, remit au Pape ses lettres de créance qui furent lues, sur l'ordre du Pontife, par Thomas Phédra, du haut de l'ambon. Le Procureur du Concile réitéra les admonitions précédemment adressées aux auteurs de la *Pragmatique Sanction* et qui avaient été affichées publiquement à Milan, à Asti et à Pavie, comme nous l'avons vu plus haut, dès

le mois de Février. On proposa ensuite de déclarer coupables les Prélats absents; ce à quoi le Pape ne répondit rien.

On fit alors sortir de l'enceinte du Concile tous ceux qui n'avaient pas droit d'y siéger, excepté toutefois les ambassadeurs; l'on ferma les portes de l'Archibasilique, et en présence du Pape et des Pères revêtus des ornements Pontificaux et portant la mitre, Robert, Archevêque de Reggio monta sur l'ambon et y lut, par ordre du Souverain Pontife, une *Scheda* par laquelle Léon X fixait au 23 Mai la VII^e Session, afin de faciliter encore davantage la venue des Évêques (surtout de ceux de France) et de travailler ainsi plus efficacement à procurer la paix universelle. Le même Archevêque demanda ensuite aux Pères s'ils approuvaient ces dispositions et tous répondirent: *placere contenta in Scheda*. En dernier lieu, on donna lecture de plusieurs mandats de procuration.

Le Vendredi, 14 Mai, après-midi, *in Basilica Lateranensi, in aula qua itur ad Sancta Sanctorum, vulgariter nuncupata aula Concilii*, se tint une Congrégation composée de quelques Cardinaux, des Prélats et des Généraux d'Ordres. Les Cardinaux étaient Riario, Évêque d'Ostie; celui de Gran, du titre de S. Martin *ai Monti*, et Farnèse, Cardinal-Diacre de S. Eustache. Les Patriarches et Évêques étaient au nombre de 87. Le Cardinal

d'Ostie proposa d'instituer une Congrégation spéciale, composée des Prélats les plus doctes et les plus graves, laquelle serait chargée de traiter préalablement les affaires du Concile et de les examiner avec tout le soin nécessaire, ce qui ne pouvait guère se faire en pleine Assemblée sans une grande perte de temps. Cette proposition fut agréée et les Prélats choisirent eux-mêmes au scrutin secret (en se servant de boules blanches et de boules noires) vingt-quatre d'entre eux, qui furent ensuite répartis en trois Sections. Le 20 Mai, l'on annonça que la VII^e Session serait prorogée jusqu'au 17 Juin, non-seulement parce que les matières que l'on devait y traiter n'avaient pas encore pu être suffisamment étudiées par les trois Sections de Prélats, mais encore afin d'attendre l'arrivée de Jean, Archevêque de Gnesen, Primat de Pologne et ambassadeur du roi Sigismond.

Ce fut le 3 Juin que le Pape divisa en trois Sections les 24 Prélats désignés plus haut. A la I^{ère} Section fut confié tout ce qui regardait la paix entre les princes Chrétiens et l'extirpation du Schisme; à la II^e Section, ce qui concernait la réforme générale de la Cour Romaine et de ses employés. La III^e Section fut chargée de tout ce qui avait rapport à la Pragmatique Sanction et à la Foi. Aux huit Prélats de chaque Section le Pape en adjoignit un certain nombre d'autres avec huit Car-

dinaux par Section. Les trois Sections s'occupaient chacune de leurs matières respectives en trois endroits séparés, dans le palais Apostolique. Après plusieurs heures de discussion, l'on finit par adopter d'un commun accord plusieurs conclusions. En conséquence, le Vendredi, 27 Juin, se tint la VII^e Session, sous la présidence de Léon X. La Messe fut célébrée par un Archevêque et le sermon fut prononcé par le secrétaire du Cardinal d'Albarasin, Clerc et Protonotaire Apostolique; ensuite, après les Litanies et autres cérémonies d'usage, le Cardinal Farnèse chanta l'Évangile: *Designavit Dominus etc.* On présenta alors au Concile les lettres de créance de l'ambassadeur du roi de Pologne; ce fut Phédra qui en donna lecture du haut de l'ambon. Marino Caracciolo, Protonotaire Apostolique, présenta aussi le mandat de procuration que lui avait envoyé Maximilien Sforza, duc de Milan; ce mandat fut également lu par Phédra. On communiqua encore au Concile des lettres de créance, signées du marquis de Mantone et plusieurs autres mandats de procuration. Les Cardinaux Carvajal et de S. Séverin, principaux auteurs du Conciliabule de Pise, remirent alors l'acte par lequel ils demandaient à être réconciliés avec l'Église Romaine et rétractaient tout ce qui avait été fait par eux pendant le Schisme. Phédra donna connaissance aux Pères de cette supplique faite par les deux Cardinaux à l'effet d'obtenir l'absolution.

On fit alors sortir de l'Assemblée tous ceux qui n'y siégeaient pas de droit, on ferma les portes de l'Archibasiliqne, les Prélats se couvrirent de la mitre et l'Évêque de Rieti, Pompeo Colonna, monta sur l'ambon et y lut, au nom du Pape, une *Scheda* par laquelle, après avoir parlé des graves nécessités de l'Église, le Pontife, vu les chaleurs excessives de la saison, prorogea le Concile et fixait la VIII^e Session au 16 Novembre de cette même année 1513. On demanda ensuite aux Pères leur assentiment qu'ils donnèrent tous, à l'exception de l'Archevêque de Trani, qui déclara ne point approuver un délai aussi considérable apporté au rétablissement de la paix, à une réforme devenue si urgente et à la révocation de la *Pragmatique Sanction*.

Peu de jours après cette VII^e Session, les Cardinaux Carvajal et de S. Sévérin se rendirent au Vatican pour y émettre, en Consistoire public, l'abjuration du Schisme. Ils se présentèrent au Palais Apostolique, vêtus comme de simples Clercs, mais en violet et avec une barrette de même couleur. Là, ils abjurèrent solennellement, devant Léon X, le schisme de Pise. Ensuite, le Souverain Pontife leur fit échanger l'habit et la barrette violets contre l'habit et la barrette rouges. On leur rendit en même temps le chapeau de Cardinal, et ils furent admis de la sorte avec leurs anciens droits et privilèges à faire de nouveau partie du Sacré Collège.

Cependant les trois Sections s'occupaient activement des graves affaires confiées par le Pape à leur sollicitude, tandis que des négociations se poursuivaient avec les gouvernements pour mettre fin aux différends politiques et parvenir ainsi plus facilement à aplanir les difficultés religieuses. Louis XII, de son côté, ne demeurait pas oisif, et s'efforçait de reprendre dans le Milanais tout ce qu'il y avait perdu. Léon X se servait des Suisses pour le repousser. Alors eurent lieu plusieurs combats auxquels on vit prendre part les troupes Vénitiennes, Anglaises, Espagnoles, Écossaises et Pontificales. Les Écossais et les Vénitiens s'étaient alliés aux Français qui furent néanmoins défaits par les Espagnols et les Anglais. Toutefois la question de la *Pragmatique Sanction* était celle qui préoccupait le plus les esprits sérieux. Aussi la prudence du Pape lui avait-elle fait proroger la VIII^e Session jusqu'au 16 Novembre; car il espérait, dans l'intervalle, venir à un accommodement avec le roi de France et obtenir que les admonitions du Concile aux fauteurs de la *Pragmatique* produisissent leur effet par l'emploi de la persuasion et de la douceur, sans qu'on eût besoin de recourir à la sévérité et aux censures de l'Église. Les membres du Conciliabule se trouvaient à cette époque réunis à Lyon. Enfin, au mois d'Août de la même année, Louis XII se décida à envoyer à Rome, en qualité

d'ambassadeur, Claude de Seyssel, Évêque de Marseille. Ce dernier n'était point chargé de demander l'absolution au nom du monarque et devait même empêcher qu'on lui demandât satisfaction. Sa mission se restreignait à déclarer, au nom du roi, que ce prince cessait de soutenir le Conciliabule de Pise et qu'il adhérait au Concile de Latran. Une pareille démarche était assurément insuffisante et ne pouvait satisfaire les légitimes désirs de Léon X qui espérait, à l'aide du Concile, obtenir des résultats plus déterminés et plus décisifs. Le roi, prévoyant les difficultés que rencontrerait son envoyé, lui avait adjoint plusieurs autres personnages, entre autres le Cardinal Frédéric de S. Séverin, réconcilié depuis peu avec le Pape. Cependant Léon X ne consentit point à recevoir cette légation ; il se borna à nommer quatre Cardinaux pour examiner les propositions de l'Évêque de Marseille. Après plusieurs Conférences, on arrêta les articles et un traité fut signé, le 6 Octobre de cette même année, par les ambassadeurs français. Dans ce traité, pour excuser Louis XII, on attribuait tous les maux précédents aux ennemis du roi de France qui l'avaient, disait-on, poussé à la guerre. C'est pourquoi, trouvant le nouveau Pape Léon X disposé à faire la paix avec la France, les ambassadeurs désavouaient le Conciliabule de Pise, au nom de leur Souverain, et reconnaissaient en même temps le

Concile de Latran. On ajoutait que les Prélats français se proposaient d'adhérer aux décisions de cette dernière Assemblée par le moyen de députés. Louis XII ratifia tous ces articles, excepté le dernier sur lequel il fit ses réserves, en ordonnant à ses ambassadeurs de réclamer un délai, tant pour laisser le temps aux Français de se rendre au Concile que pour continuer les négociations relatives à la *Pragmatique Sanction*, comme on peut le voir dans les Actes de la VIII.^e Session.

Celle-ci ne put se célébrer le jour fixé, c'est-à-dire le 16 Novembre, principalement à cause du retard occasionné par la ratification du traité. Léon X aurait alors désiré qu'elle se célébrât un mois plus tard; mais comme les conclusions proposées par les trois Sections (et dont il a été question plus haut) ne se trouvaient point encore rédigées, il fixa cette Session au Lundi 19 Décembre et ordonna d'afficher cette décision (datée des Ides du même mois) aux endroits ordinaires.

Le 17 Décembre, les trois Sections formant une seule Congrégation se réunirent dans la chapelle du Palais Apostolique, où furent lues trois *Schedae* relatives au Schisme, à la paix et à la Réforme. Ces *Schedae* contenaient le résultat des nombreuses Congrégations tenues précédemment.

Le Lundi 19 Décembre 1513, se tint la VIII.^e Session dans l'Archibasilique de Latran. Léon X

la présida. La Messe basse fut célébrée par Gabriel Évêque de Durazzo, et Jean Baptiste Gange, Chevalier de S. Jean de Jérusalem, fit le sermon. Après les prières et cérémonies d'usage le Cardinal-Diacre Marc de Corneliis chanta l'Évangile : *Simile factum est regnum coelorum homini patrifamilias qui exit seminare etc.* L'Évêque de Marseille et Louis de Forbin, seigneur de Sollier, envoyés de Louis XII, présentèrent leurs lettres de créance et, au nom de ce monarque, adhérèrent au Concile de Latran, en se séparant (comme il a été dit plus haut) du Conciliabule de Pise et en demandant un délai pour ce qui concernait l'affaire de la *Pragmatique Sanction*. L'écrit que présentèrent les ambassadeurs de France fut lu par Phédra, sur l'ordre du Pape, du haut de l'ambon. Dans les lettres de créance, Louis XII continuait à se donner le titre de duc de Milan. Cette circonstance fut cause que Marino Caracciolo, Protonotaire Apostolique et ambassadeur du duc de Milan, protesta et demanda au Pape d'empêcher le roi de France d'usurper ce titre. L'Évêque de Marseille fit observer alors que ce n'était pas le moment de soulever une pareille question et Léon X déclara : *quod omnia dicta transirent sine praejudicio*. Phédra lut ensuite diverses lettres de créance et mandats de procuration. Le procureur du Concile fit alors connaître qu'en Provence le Parlement faisait opposition aux Bulles

Papales et demanda qu' on fulminât des censures contre les coupables. Le Concile, après en avoir délibéré, se décida, non pour l' emploi des censures, mais pour des admonitions et fixa aux accusés un terme de trois mois avant l' expiration duquel ils devaient comparaître. Après la lecture de ce document, on fit sortir du Concile ceux qui n'avaient pas le droit d' y siéger. Les Pères étaient tous en habits Pontificaux avec la mitre. Alors Jean, Archevêque de Gnesen et ambassadeur du roi de Pologne, monta sur l' ambon et y lut la Bulle *Apostolici regiminis*. Après y avoir déploré les erreurs pernicieuses qui se répandaient à cette époque (*de natura praesertim animae rationalis, quod videlicet mortalis sit aut unica in cunctis hominibus; et nonnulli temere philosophantes, secundum saltem philosophiam verum id esse asseverent*), le Pape voulant opposer une digue à de si monstrueuses erreurs, s'exprimait en ces termes: *Damnamus et reprobamus omnes asserentes animam intellectivam mortalem esse, aut unicam in cunctis hominibus, et haec in dubium vertentes: cum illa non solum vere, per se et essentialiter humani corporis forma existat, sicut in Canone felicitis recordationis Clementis Papae V continetur, verum et immortalis et pro corporum quibus infunditur multitudine, singulariter multiplicabilis et multiplicata et multiplicanda sit* (Tom. XIX. Concil. pag. 842). La Bulle continue et cite des textes de l'Écriture

relatifs aux récompenses et aux peines de l'autre vie. Ensuite le Pape ordonne aux professeurs d'enseigner cette vérité et de combattre les erreurs opposées et il termine en donnant certains éclaircissements sur la méthode que doivent suivre les Clercs dans leurs études. On demanda aux Pères leur sentiment sur cette Bulle et tous répondirent: *Placet*, à l'exception de Nicolas, Évêque de Bergame. Ce Prélat déclara que: *non placebat sibi quod theologi imponerent philosophis disputantibus de veritate intellectus, tanquam de materia posita de mente Aristotelis, quam sibi imponit Averroïs, licet secundum veritatem talis opinio est falsa.* (*Ibid.* pag. 843). Le Général des Dominicains, répondit également: *Non placet secunda pars Bullae praecipiens philosophis ut publice persuadendo doceant veritatem fidei.* Ensuite l'Archevêque de Sienne lut du haut de l'ambon la Bulle *Ad omnipotentis etc.* dans laquelle le Pape, *Sacro approbante Concilio*, exhortait les princes Chrétiens à faire la paix et à s'unir entre eux afin de combattre avec succès les Turcs. Les Pères interrogés au sujet de cette seconde Bulle répondirent unanimement: *Placet*. L'Évêque de Turin lut alors, du haut de l'ambon, une troisième Bulle: *In Apostolici culminis*, relative à la Réforme, après quoi l'on demanda aux Pères leur avis. Tous répondirent *Placet*, excepté les suivants: Jérémie Archevêque de Trani dit: *quod non placebat sibi modus Schedulae;*

Jacques Évêque de Potenza: *Placet Bulla sed vult quod videantur reformationes*; Bernard Archevêque de Spalatro: *Placet Bulla mandati, non tamen reformationes, donec audiantur et publicentur*; Alexis, Évêque de Melfi, et Pâris, Évêque de Pesaro, dirent: *Placere; dummodo fiat reformatio generalis*. Enfin, le Procureur du Concile demanda qu'on prononçât condamnation contre les retardataires, et l'on annonça que la IX^e Session aurait lieu *Pridie Idus Aprilis* de l'année suivante 1514, c'est-à-dire le Mercredi d'après le Dimanche de la Passion. On chanta le *Te Deum* et ainsi se termina la VIII^e Session.

§ V.

De la définition du V^e Concile général de Latran sur l'âme humaine.

Les philosophes sérieux, c'est-à-dire ceux qui méritent vraiment le nom de philosophes, ne peuvent manquer d'attacher la plus grande importance au décret du V^e Concile de Latran sur l'âme humaine. Mais afin de mieux faire apprécier ce décret par quiconque désire sincèrement connaître la vérité, qu'on nous permette d'ajouter ici quelque chose à ce que nous avons déjà exposé touchant l'âme humaine au III^e volume de cet ouvrage (Chap. I^{er}, § VI.).

Chez les auteurs appartenant à l'ancienne philosophie, nous trouvons mentionnées l'âme végétative, l'âme sensitive et l'âme intellectuelle. Les idées (*i concetti*) correspondant à ces expressions étaient fort confuses autrefois, et c'est aux doctrines Catholiques seules que nous sommes redevables de la précision du sens qu'elles ont maintenant. En effet, une fois la distinction bien établie entre l'esprit et la matière, au IV^e Concile de Latran, et une fois la nature de l'âme bien définie et sa substance reconnue diverse de celle du corps (ce qui résulte de la définition même du Concile de Vienne, comme nous l'avons fait voir dans le § indiqué), on peut facilement reconnaître que l'idée (*il concetto*) contenue dans l'expression *anima vegetativa*, prise isolément, se rapporte au principe constitutif d'un corps dont la vie est uniquement végétative, comme sont les plantes, les arbres etc. De même, l'idée d'*âme sensitive*, en prenant isolément cette expression, doit servir exclusivement à désigner le principe constitutif des êtres qui sont simplement sensitifs, comme les animaux sans raison. Enfin, l'idée d'*âme rationnelle* ou *intellective*, si on la considère aussi isolément, doit correspondre au principe substantiel en vertu duquel un être pense, comprend, réfléchit et juge. Ceci admis, puisque l'homme vivant est composé d'une âme et d'un corps, c'est-à-dire d'une substance spirituelle et d'une substance matérielle, et puisque d'ailleurs

le corps humain se développe progressivement, à la manière des plantes, qu'il est de plus doué de sentiment et enfin qu'il a pour *forme* (selon la définition du Concile de Vienne) l'âme humaine qui est intellectuelle, il ne faut point s'étonner de ce que certains philosophes aient voulu reconnaître dans l'homme vivant l'âme végétative, l'âme sensitive et l'âme intellectuelle. L'âme végétative, selon eux, serait celle par qui est déterminée la nature d'une plante ou d'un arbre, dont par conséquent elle serait la *forme*; l'âme sensitive est celle qui, déterminant la nature d'un corps animal en est également la *forme*; tandis que l'âme intellectuelle serait celle qui, déterminant non plus une plante ou un corps animé quelconque, mais le corps humain de manière à constituer l'homme, est vraiment la *forme* de ce corps. Or, chacun l'admettra, nous reconnaissons tous intérieurement que le principe pensant qui est en nous (c'est-à-dire notre âme), par lequel nous sentons les impressions de la matière, est une seule et même chose avec le principe par lequel nous raisonnons et nous jugeons. Nous ne saurions donc distinguer réellement en nous une âme végétative, une âme sensitive et une âme rationnelle. Notre âme est un principe unique, une substance simple, spirituelle et indivisible, et l'homme n'a en réalité qu'une seule âme, capable tout à la fois de sentir et de raisonner.

Cette observation fait disparaître, ce nous semble, l'obscurité ou l'équivoque qui pourrait encore s'attacher à ces expressions de *végétative* ou de *sensitive* unies à celle d'*intellective* en parlant de l'âme humaine. Cette obscurité ou cet équivoque venait uniquement de ce qu'on transportait à un être l'idée (*il concetto*) d'un autre être. En somme, ces trois expressions désignent dans l'homme une seule substance spirituelle et non trois substances de nature différente. En effet, un principe intellectif ne peut jamais être produit par la matière (vu qu'il est de toute impossibilité que la matière pense) ni par un être simple qui ne soit pas spirituel. Les anciens ne surent généralement point distinguer clairement les limites de l'esprit et de la matière, et lors qu'ils cherchèrent à expliquer l'origine de l'homme et particulièrement comment se formait le corps humain, ils furent amenés à se demander comment commençait l'âme. Nous avons vu précédemment que S. Augustin fut interrogé sur cette matière par Paul Orose. Ce grand Docteur, cinq ans après avoir interrogé lui-même sur ce point S. Jérôme n'en avait pas encore reçu de réponse et n'en reçut, ce semble, jamais. La solution de cette question fut, pour cette raison, laissée en suspens par l'Évêque d'Hippone, quoiqu'il fit entrevoir personnellement une certaine propension à adopter l'explication que nous avons rapportée à l'endroit déjà indiqué. Au IX^e siècle

la question de l'origine de l'âme humaine n'était pas plus avancée, comme Prudence nous l'apprend. En effet, cet auteur, dans son livre *de la Prédestination*, contre Jean Érigène, se demande si l'âme tire son origine d'une autre âme et s'exprime comme il suit: *Magna quaestio est, et a Patribus diu multumque discussa, sed absque certa definitione relicta*. Au XV^e Siècle, parmi les philosophes qui émirent divers systèmes sur l'âme humaine, il y en eut qui la prétendirent matérielle. Ils confondaient la génération du corps humain avec l'origine de l'âme, et par suite transportaient l'idée de la matière à la nature même de l'âme. On comprend alors aisément qu'ils en soient arrivés à regarder cette dernière comme matérielle. C'est pour cette raison que le V^e Concile de Latran rendit cette célèbre définition, laquelle nous offre l'occasion de nous arrêter quelques instants sur ce sujet.

Le profond penseur Mastrofini, déjà cité par nous, disait avec beaucoup de justesse qu'avant d'expliquer ce qu'est l'âme humaine, il faut commencer par expliquer ce qu'elle n'est pas, afin de mieux voir ensuite ce qu'elle est: *Che dovendo parlare di ciò che è l'anima umana, è anzi tutto necessario dire ciò che non è, per poi vedere ciò che è. (L'anima umana e suoi stati)*.

Nous suivrons ce conseil qui nous semble extrêmement utile, sinon nécessaire, pour remon-

ter à l'origine de l'âme et pour apprécier toute l'importance de la définition du V^e Concile de Latran.

L'expression *âme humaine* est un terme qui, ou bien ne présente l'idée d'aucune substance, ou bien signifie une substance matérielle, ou enfin dénomme une substance spirituelle. Dans la première hypothèse, les philosophes de tous les temps auraient disputé sur un pur néant; on aurait d'ailleurs peine à s'imaginer qu'un principe pensant, tel qu'est assurément l'âme humaine, ne soit qu'un pur néant. Qui-conque veut penser ainsi, le peut assurément; mais il faut qu'il commence par nier la philosophie de toutes les époques et nier également sa propre existence, attendu que celui dont le principe pensant est un néant, doit être lui-même un néant. Le seconde hypothèse n'est pas davantage admissible; car la matière ne peut penser: or l'âme humaine pense. Les matérialistes, il est vrai, font de la pensée un attribut de la matière; mais ils se sont jusqu'à présent dispensés d'expliquer comment la matière, qui est étendue et par conséquent divisible, peut comparer deux objets avec un troisième et tirer de cette comparaison une conséquence. Ils n'ont point encore expliqué non plus comment cette même matière peut subir, en même temps et dans le même lieu, deux modifications du même genre, comme seraient par exemple deux couleurs.

Que les matérialistes d'ailleurs ravalent autant qu'il leur plaira la nature humaine en l'assimilant aux animaux sans raison, nous nous bornerons à les plaindre sans même rire de leurs folies.

L'âme humaine n'est donc pour nous ni un néant, ni une substance matérielle. Quelques uns ont prétendu qu'elle est une étincelle ou une parcelle de la nature divine; mais cela répugne à la simplicité de la substance divine, qui, simple par excellence, ne saurait avoir de parties. Or elle aurait des parties si les âmes des hommes en étaient des parcelles. Ces parties, en outre, appartiendraient actuellement à la substance divine, ou bien elles en seraient séparées. Dans le premier cas, aucun homme ne posséderait une âme diverse de l'âme d'un autre homme; dans le second cas, il faudrait nier la simplicité de la substance divine.

Enfin l'âme humaine pourrait-elle être considérée comme une partie de ce que certains philosophes appelaient l'âme du monde? C'était ce qu'après quelques anciens auteurs, pensait aussi Jean Huss. Mais s'il en était ainsi, on aurait un principe pensant, capable d'être divisé en parties réelles, et l'on tomberait dans les mêmes absurdités que précédemment, si l'âme du monde était supposée spirituelle. Si cette prétendue âme du monde au contraire était supposée matérielle, ou bien si elle n'était autre que le fluide subtil qui, selon quelques uns, enve-

loppe l'univers et lui donne la vie, nous en reviendrions à faire aux matérialistes la même objection que tout-à-l'heure et à leur demander comment la matière pourrait comparer deux objets à un troisième et porter ensuite un jugement, ou comment elle pourrait éprouver simultanément et en un même point deux modifications d'un même genre. Ajoutons à tout ce qui vient d'être dit que chacun de nous a la conscience de n'être pas tous les autres, ni singulièrement, ni collectivement et qu'il est au contraire convaincu d'avoir une âme distincte de celles des autres hommes, attendu qu'il la sent unique en lui-même, comme elle est également unique en chacun d'eux.

Nous concluons donc de tout ceci qu'en chaque homme vivant se trouve une âme et que cette âme est spirituelle. Mais quelle est maintenant l'origine de cette âme? C'est ce que nous allons examiner.

Ici le lecteur doit considérer comme accordé: 1° que l'âme humaine est spirituelle 2° qu'elle est créée par Dieu. Ces deux vérités résultent de démonstrations qu'il ne nous incombe pas de faire (vu que cet ouvrage n'est point un traité de métaphysique ou de physiologie) et nous les supposons déjà faites.

Ceci posé, deux hypothèses se présentent par rapport à l'origine de l'âme. Ou bien il faut dire que Dieu créa les âmes de tous les hommes lorsqu'il

créa celle d'Adam, ou bien que Dieu crée l'âme de chaque homme au moment où le corps est engendré. (Laissons provisoirement de côté, dans ce second cas, la question de savoir à quel instant précis l'âme informerait le corps). Remarquons que dans la première hypothèse, on se demande naturellement où se trouveraient les âmes avant la génération de leurs corps respectifs; mais c'est un point sur lequel nous reviendrons plus tard.

Observons maintenant que l'âme humaine, étant une substance simple, et spirituelle ne peut jamais être considérée comme dérivant d'une autre âme, ni comme *produite* par un être composé. Il suit de là (comme nous l'avons observé plus haut) qu'elle ne peut faire partie d'une autre âme et ne peut pas non plus être le *produit* de la matière. Or en présence de principes si évidents, il est impossible de soutenir que l'âme humaine soit *produite* par l'acte de la génération. En effet, s'il en était ainsi, l'âme serait *produite* ou bien par l'âme de celui qui engendre, ou bien par son corps. Mais chacune de ces deux hypothèses implique contradiction, puisque, nous l'avons vu, l'âme humaine ne saurait dériver d'une autre âme et qu'un être composé ne peut *produire* un être simple et spirituel. En vain certains auteurs modernes attribuent-ils à l'acte de la génération l'origine de notre âme, nous nous contenterons de les mettre en face des principes

qui viennent d'être exposés pour leur faire voir la contradiction logique et métaphysique de leurs assertions.

Tout ceci est d'autant plus manifeste que l'âme humaine a conscience de sa propre indivisibilité, comme peut le constater quiconque n'a point perdu le sens commun. Or ce sentiment intime de l'indivisibilité de l'âme, en même temps qu'il détruit l'hypothèse qui fait dériver de l'âme de l'individu engendrant l'âme de l'individu engendré, démontre que la matière du corps de l'être engendrant ne peut pas non plus produire une âme humaine, puisque celle-ci ne renferme aucun assemblage de parties. Aussi cette héroïque femme, la mère des Machabées, avait-elle raison de s'écrier en s'adressant à ses fils : *Nescio qualiter in utero meo apparuistis. Neque enim ego spiritum et animam donavi vobis et vitam et singulorum membra non ego ipsa compegi* (II. Mach. VII. 22).

Mais quelle est donc l'origine de notre âme, si elle n'est produite ni par l'âme ni par le corps de l'individu qui engendre ?

Nous avons considéré jusqu'ici ce qui concerne la nature substantielle de l'âme humaine, afin de pouvoir plus facilement en venir à une conclusion satisfaisante au sujet de son origine. L'âme humaine, nous l'avons vu, est une substance simple, et spirituelle qui ne provient point d'une autre âme

et n'est pas non plus un produit de la matière. Elle est cependant un être fini, et par conséquent elle ne peut tirer son origine d'elle-même. Qu'elle soit un être fini, c'est ce que ne niera quiconque voudra un instant examiner ce qu'il est lui-même. Puis donc que l'âme est un être fini, elle ne peut exister par elle-même et doit nécessairement son origine à un autre être. En outre, notre âme non-seulement sent qu'elle est indivisible (comme nous l'avons dit plus haut), mais encore elle a conscience de son existence. Bien plus, elle sait qu'elle est finie et par suite qu'elle ne peut se regarder elle-même comme la cause de son indivisibilité et de son existence; elle sait aussi, par une conséquence légitime, qu'elle ne s'est point créée elle-même, autrement elle saurait quand elle s'est créée. Ainsi l'âme est un être fini et, comme les êtres finis n'ont pas toujours existé, notre âme doit avoir eu une origine. Ne s'étant point d'ailleurs créée elle-même, ne pouvant, à cause de son indivisibilité, être partie actuelle d'une autre âme, et n'ayant été ni causée ni produite soit par voie de génération, soit en vertu d'une production de la matière, elle doit évidemment son existence à un acte immédiat du Créateur, vu qu'il est impossible d'imaginer aucune autre hypothèse.

Les partisans de cette doctrine (qui me semble la seule vraie) ont été de tout temps appelés *Crea-*

tiani, tandis que ceux qui prétendaient que l'âme était produite par l'acte de la génération reçurent le nom de *Traduciani* (du mot *Tradux*, jet de vigne ou sarment propagateur) Cette dernière opinion, soutenue par Tertullien, ne manqua pas de trouver des défenseurs, surtout parmi les Orientaux. Aussi ne doit-on point s'étonner de voir incliner vers elle S. Augustin, quoique ce grand Docteur n'ait pas voulu se déterminer positivement en faveur de l'une ou de l'autre.

Maintenant que nous avons mis en évidence la vérité de la doctrine des *Creatiani*, il est temps de rechercher à quel moment les âmes sont créées ou ont été créées. Différentes opinions se manifestèrent aussi à ce sujet dès l'antiquité la plus reculée. Platon et plusieurs autres philosophes crurent que les âmes humaines avaient existé, à une certaine époque, dans les étoiles et que plus tard, en punition de fautes commises, elles avaient été renfermées dans des corps. Cette idée fut uniquement suggérée par le besoin d'expliquer pourquoi les hommes se trouvent exposés à tant de maux sur cette terre. La notion du péché originel transmis par Adam à sa postérité s'était effacée, et la philosophie essayait d'expliquer comme elle pouvait la dégradation du genre humain. Divers autres systèmes se produisirent encore, y compris la métempsychose des Égyptiens et des Pythagoriciens.

Origène admettait la préexistence des âmes par rapport au corps humain, ce qui donna lieu aux débats si passionnés qui se prolongèrent en Orient pendant les IV^e, V^e et VI^e siècles de l'Église.

Réfuter l'opinion des Platoniciens serait une véritable perte de temps, attendu que cette opinion ne se fonde ni sur le témoignage interne de notre âme qui nous dirait cependant (si c'était vrai) qu'elle a existé en d'autres temps, ni sur la justice de Dieu qui aurait infligé aux âmes un châtiment sans leur avoir premièrement manifesté sa loi et qui, même dans ce cas, aurait dû les condamner seules et ne point faire subir au corps les conséquences d'une faute commise par l'âme avant son union avec lui. Toutes les fois qu'on s'écarte des Livres Saints, on est sûr de tomber dans l'erreur; si, au contraire, on les prend pour guide, on est certain de se maintenir en possession de la vérité que la vraie science confirme et ne détruit jamais. Aussi, dans la question qui nous occupe, trouverons nous le moment de la création des âmes humaines ou de leur origine indiqué au livre de la Genèse. Nous y lisons, en effet, que Dieu créa d'abord le corps de l'homme, et puis lui inspira : *Spiraculum vitæ*, c'est-à-dire lui donna une âme. Ceci confirme ce que beaucoup d'auteurs, s'appuyant sur la raison et l'expérience, ont enseigné : à savoir que l'âme se manifeste dans le corps humain aussitôt que celui-ci est formé.

Quant à la détermination du temps précis auquel l'âme informe le corps, nous rencontrons de nouveau diverses opinions. Selon la doctrine des Leibniziens et des disciples de Wolf, les âmes auraient été créées au moment de la formation même de nos premiers parents, et dans le sein de la première femme se trouvaient déjà (bien que sous une forme imperceptible) les embryons microscopiques ou germes de tous les corps qui devaient plus tard être produits avec les âmes. Ces embryons ou germes (qui devaient ensuite se transmettre aux autres femmes descendantes d'Eve) auraient renfermé les âmes, non point confusément, mais chacune en harmonie et en rapport parfait avec le corps qui lui était destiné. D'après ce système, toutes les âmes auraient donc été créées en même temps. Ceci posé, puisque pour les Leibniziens eux mêmes, l'acte de penser est la preuve la plus évidente de l'existence de l'âme, et que d'ailleurs cet acte peut se manifester par des signes extérieurs, il s'ensuit que les vagissements des enfants et leurs mouvements dans le sein maternel pourraient indiquer le moment où l'âme commence à animer le corps. On ne peut d'ailleurs imaginer aucun autre moyen qui, dès les premiers moments de la formation du corps humain, permette de manifester l'existence de l'âme qui informe celui-ci, quoique l'acte de penser dont il est ici question et qui est indiqué par le mou-

vement ou le vagissement, soit (bien entendu) proportionné à l'état dans lequel se trouve alors le fœtus humain. Nous savons du reste, et cela confirme ce qui vient d'être dit, que dans l'homme « *Il sentire è inviscerato al pensare, anzi gli s'immedesima: non potendosi distinguere alito, per così dire, di pensiero, ove il sentir non scintilli* » (*Mastrofini. L'anima umana, t. I p. 2*). Avant l'apparition du fœtus dans le sein maternel, l'on ne rencontre pas de signes de l'existence de l'âme humaine, ou, en d'autres termes, avant la formation du corps l'on ne trouve aucun indice de l'existence de l'âme, à moins toutefois que l'on ne prétende et que l'on ne prouve qu'elle existait auparavant. Nous disons à moins que l'on ne prétende et *que l'on ne prouve*, attendu que des assertions ne sont pas des preuves. Au reste, nous allons voir que cette supposition n'est pas admissible.

On serait, en effet, bien embarrassé de nous expliquer ce que ces âmes silencieuses feraient, avant la formation du corps, dans ces embryons ou germes invisibles renfermés dans le sein de la femme. Nous nous verrions, dans ce cas, obligés de nous livrer à une foule de recherches dont le résultat serait nul ou injurieux envers la Divinité. En effet, en supposant qu'elles ne produisent jamais d'actes de vie extérieure, que deviendraient elles? Quelle serait leur occupation, durant tant

de siècles, dans leur obscure prison ? Comment expliquer, pour elles, l'état futur de l'homme après la mort ? Ce seraient des créatures sans but, sans fin et sans raison d'être. C'est pourquoi nous sommes forcés de nier que les âmes humaines aient été créées en même temps que nos premiers parents et nous sommes amenés au contraire à reconnaître qu'elles sont créées successivement à mesure que les corps se forment et se développent dans le sein maternel, et (pour nous servir des expressions du docte Mastrofini duquel nous nous sommes beaucoup aidé dans nos recherches) *secondo che negli archetipi o disegni originali di tutti gli esseri espressi in Dio, per sua naturale condizione, vedevasi questa o quella anima effigiata e congiunta o da congiungersi nell'esterno spettacolo degli esseri con questo o quel corpo.* (*L'anima umana e suoi stati Tom. I. pag. 88*).

Maintenant il nous est facile d'apprécier le décret du V^e Concile de Latran, touchant l'âme humaine, publié dans la VIII^e Session. Désirant opposer une digue au torrent des funestes doctrines que l'on cherchait alors à répandre et à l'aide desquelles on enseignait que notre âme est mortelle et unique chez tous les hommes, les Pères définirent non-seulement que l'âme humaine est *per se et essentialiter* la forme du corps humain, comme l'avait déjà défini le Concile de Vienne, mais encore qu'elle est immortelle *et pro corporum quibus*

infunditur multitudine singulariter multiplicabilis et multiplicata et multiplicanda sit.

Par cette définition, non-seulement le Concile excluait l'idée d'une âme unique pour tous les hommes et proclamait que chacun de nous possède une âme propre, mais encore il enseignait la création successive de nos âmes et l'animation du fœtus dès que celui-ci peut recevoir le nom de corps. C'est ce qu'expriment les paroles: *pro corporum quibus infunditur multitudine*. Ainsi les Pères de Latran, bien longtemps avant que les physiologistes eussent déterminé le moment précis de l'animation du fœtus, enseignèrent, ce nous semble, que l'âme humaine s'unit au corps au moment où celui-ci commence à être suffisamment formé.

La définition de Latran renverse l'hypothèse de Leibnitz ainsi que l'opinion de ceux qui prétendent qu'il existe une âme unique pour tout le genre humain. Nous nous arrêterons ici, en remarquant toutefois combien cette définition fait resplendir la sagesse des Pères. Ceux-ci, en effet, à une époque où les philosophes disputaient, sans pouvoir rien conclure, sur la nature de l'âme humaine et sur son origine, définirent ces deux points avec toute la précision philosophique et théologique que réclamait l'importance du sujet et que l'on chercherait en vain parmi les adulateurs de notre prétendu siècle des lumières.

§ VI.

De la Session IX^e à la XII^e

Au mois de Janvier 1514, Louis XII perdit la reine Anne, son épouse. Cette vertueuse princesse avait (comme nous l'avons vu) efficacement contribué à apaiser Jules II indisposé contre le roi de France. Cette mort fut une vraie calamité pour tout le royaume. Le 15 du même mois, furent affichées, par ordre de Léon X, aux portes des Basiliques et autres édifices publics de Rome des *Schedae* invitant les Pères du Concile à proposer, tant dans les Congrégations que dans les Sections, tout ce qui leur semblerait bon et utile à l'Église. Le lecteur se rappelle sans doute qu'on avait formé trois Sections, chacune de huit Évêques, chargées de s'occuper des affaires de l'Église universelle et de rédiger les décrets qui, après avoir été soumis à la Congrégation générale, devaient être ensuite présentés à l'approbation du Concile. Léon X fit donc intimer, le jour ci-dessus indiqué, aux Prélats, aux Maîtres en Théologie et aux Docteurs du Concile, *volentibus dare notitiam rerum et materiarum proponendarum in sacro Lateranensi Concilio quae expedire et convenire eis videbuntur*, de se rendre (*ut accedant*) auprès des trois plus anciens Cardi-

naux faisant respectivement partie des trois Congrégations établies et de leur communiquer tout ce qu'ils jugeraient nécessaire : *ut illis examinatis et discussis, illae commemorationes quae laudabiles ac bonae videbantur, in Congregationibus et Sessionibus futuris dicti Sacri Concilii proponi possint et approbari etc. (Ibid. pag. 847).*

Le 4 Avril, le Pape prorogea au 5 Mai la IX^e Session. Cependant les Pères s'occupaient avec beaucoup d'activité des affaires du Concile. Le 29 Avril, ils furent convoqués pour ce jour-là même, à deux heures après midi, dans la chapelle du Palais Pontifical, où une Congrégation générale devait se tenir en présence du Pape. On menaçait d'excommunication quiconque manquerait, sans raisons graves, à cette réunion. Soixante-dix-neuf Patriarches et Évêques s'y trouvèrent présents, ainsi que tous les Cardinaux, à l'exception de celui de Sabine, qui était malade. En outre, y assistèrent deux Abbés et les Généraux d'Ordres. Thomas Phédra, demanda aux Pères, de la part du Pape, s'ils désiraient que la *Scheda* lue précédemment en Congrégation particulière fut publiée dans la prochaine et IX^e Session, *deletis et cancellatis his quae concernunt Praelatos*. Chacun des Prélats donna alors son vote. Nous rapporterons l'opinion de chacun d'eux, afin de mieux faire apprécier le sens de la *Scheda* proposée, c'est-à-dire de la Bulle *Super-*

nae dispositionis arbitrio qui se trouve dans Labbe (Tom. XIX. Conc. pag. 874).

Interrogés sur ce projet de Bulle, Bernard Évêque de Trévisé (qui était en même temps Gouverneur de Rome) et César, Patriarche d'Alexandrie répondirent: *Placet*. Jean Vincent, Archevêque de Sienne exprima le désir: *quod daretur copia et tempus deliberandi*, et tous les Évêques siégeant sur le même banc que lui adhérèrent à sa proposition. Alexis, Évêque de Melfi répondit: *Placere, dummodo de caetero detur copia*. Gibert, Évêque de Rapolla: *Differantur quae concernunt Praelatos et detur tempus deliberandi*. François, Évêque de Nantes: *Detur copia et tempus, et interim Sua Sanctitas videat petitiones Praelatorum*. Louis, Évêque de Tricarico: *Detur copia et tempus saltem deputatum*. Thomas, Évêque de Comacchio; *Differantur ea quae concernunt Praelatos, et detur copia et tempus*. Jérôme, Évêque d'Ascoli fit la même réponse. Pompée, Évêque de Riéti; *Deleantur quae concernunt Praelatos; et circa alia contenta in Bulla* il réservait son vote *ad aliud tempus*, après qu'il aurait pris de plus amples informations. Nicolas, Évêque de Bergame: *Ea quae concernunt Praelatos pertractentur per electos et expediantur simul cum aliis contentis in Bulla*. Pâris, Évêque de Pesaro, adhéra à ce vote. Jean, Évêque d'Aquila, répondit: *Placet*. Maxime, Évêque d'Isernia: *Placet. In reliquis de-*

tur copia et tempus. Jean Antoine, Évêque d'An-
glona fut d'avis: *Quod suspenderentur quae spectant
ad Episcopos, donec cum aliis petitiones eorum di-
scutiantur et determinentur in secunda Sessione a
proxima.* Jean Antoine, Évêque de Carinola répon-
dit: *Placet; dummodo concernentia Episcopos exa-
minentur et deinceps detur copia et tempus ut me-
lius consulatur et respondeatur.* Pierre, Évêque de
Forli: *Demptis omnibus contentis in Bulla quatenus
concernunt Episcopos et Ecclesias, caetera placent,*
il suppliait en outre le Pape: *ut habeat Praelatos re-
commendatos.* Lactance, Évêque de Soana dit qu'il
n'avait ni lu, ni entendu lire la Bulle et qu'il ne
pouvait par conséquent pas répondre. Jean, Évêque
de Tribur, et Jean, Évêque de Bovino, répondi-
rent l'un et l'autre: *Placet prout in Bulla.* Deux de
leurs voisins firent de même. Dominique, Évêque
de Lucera répondit: *Se obtemperaturum in omni-
bus,* tout en exprimant le désir de lire la Bulle et
prudenter deliberare. Jean, Évêque de Sébénico,
s'exprima en ces termes: *Placet quod in omnibus
contentis in Scheda et quoad omnes cujuscumque
ordinis servetur dispositio juris communis.* Ange, Évê-
que de Bertinoro: *Placet quod placuit Domino No-
stro;* toutefois il suppliait le Pape *ut sua sibi tam
illicite et atrociter ablata restitui faciat.* Tous les
autres répondirent: *Ut daretur copia et tempus de-
liberandi.*

A la fin, le Souverain Pontife déclara que l'on donnerait copie de la Bulle et que l'on accorderait tout le temps nécessaire pour délibérer. En conséquence, les Pères se réunirent le lendemain, dans le même endroit, et le Secrétaire Phédra lut la Bulle et en donna copie à qui le désirait. Ensuite, les Pères choisirent huit d'entre eux, à savoir trois Archevêques et cinq Évêques, lesquels, unis aux Cardinaux que devait désigner le Pape furent chargés de délibérer sur le projet de Bulle à proposer dans la Session suivante. Ces huit Prélats s'assemblèrent en effet le lendemain (1^{er} Mai) avec les Cardinaux dans la salle supérieure du Palais Apostolique, afin de se concerter et de proposer, d'un commun accord, dans la IX^e Session, ce qu'ils auraient jugé nécessaire. Dans cette réunion, l'affaire fut menée à bon terme, et l'on se montra satisfait de part et d'autre, de sorte que la IX^e Session put être tenue le jour fixé.

En conséquence, le Vendredi, 5 Mai 1514, eut lieu la IX^e Session, dans l'Église de S. Jean de Latran. A l'heure de Tierce, les Pères se trouvèrent réunis, sous la présidence de Léon X, revêtus tous des habits Pontificaux. La Messe basse fut célébrée par Gabriel, Archevêque de Durazzo et le sermon fut prêché par Antoine Pucci, *Chierico di Camera*. Après les prières et cérémonies d'usage, l'Évangile *Si diligitis me etc.* fut chanté par Louis d'Aragon, Cardinal-Diacre de S^{te} Marie *in Cosmedin* et le Pape

entonna le *Veni Creator*. Les ambassadeurs du roi de Portugal présentèrent ensuite à Léon X leurs lettres de créance, qui furent lues par Phédra, du haut de l'ambon. Le Procureur fiscal fit alors connaître au Souverain Pontife que ce jour là même expirait le délai fixé dans le monitoire ou citation régulière adressée aux défenseurs de la *Pragmatique Sanction* et que ceux-ci, n'ayant point comparu, méritaient que l'on procédât contre eux. A son tour, l'Évêque de Marseille, ambassadeur de Louis XII, prit la défense des Prélats français et expliqua comment, arrivés dans le Dauphiné, ils n'avaient pu obtenir de saufs-conduits ni du Duc de Milan, ni d'Octavien Fregoso, Doge de Gênes. Il communiqua plusieurs pièces à l'appui de ce qu'il avançait. Toutefois, Jérôme Moron, ambassadeur de Maximilien, duc de Milan, affirma que son maître n'avait pas refusé mais avait seulement voulu différer d'accorder son sauf-conduit. En conséquence, Léon X suspendit les censures dont avaient été menacés ces Prélats, mais en déclarant qu'ils les encourraient, si, lors de la prochaine Session, ils ne se trouvaient point au Concile. Ensuite, on fit sortir de l'enceinte les étrangers et l'on ferma les portes de l'Archibasilique; alors l'Évêque de Marseille monta sur l'ambon et donna lecture d'une Bulle de Léon X. Le Pape, après avoir exposé la nécessité de rétablir la paix entre les princes Chrétiens, de relever la discipline de

l'Église et de faire la guerre aux Turcs, exprimait le désir de voir tous les souverains et tous les peuples unir leurs efforts pour concourir à ce triple but. Il rappelait, en conséquence, aux Prélats l'obligation qui existait pour eux de se rendre au Concile, afin d'y traiter ces importantes questions et il exhortait les princes à leur accorder à tous des saufs-conduits. Lorsqu'il eut fini de lire cette Bulle, l'Évêque de Marseille demanda l'avis des Pères et, *nemine penitus discrepante, quilibet respondit placere contenta in Scheda. (Ib. pag. 874)*. Vincent, Archevêque de Naples, lut ensuite, du haut de l'ambon, une autre Bulle concernant la réforme de la Cour Romaine (*Ibid.*), ainsi que la Bulle d'indiction de la X^e Session fixée au 1^{er} Décembre. Après la lecture de ces deux Bulles, le même Archevêque demanda au Pape et aux Pères s'ils en approuvaient le contenu. Tous répondirent affirmativement, excepté quelques Pères qui firent les réponses suivantes. Jérémie, Archevêque de Trani, déclara: *Non placere ea quae deviant a jure, et etiam quia providetur quoad multa non necessaria, et generalia omittuntur*. Jean Staphileus, Évêque de Sebenico: *Placere sibi quod in omnibus in Scheda contentis, quoad omnes cujuscumque ordinis, servetur dispositio juris communis*. Mgr. Scaramuzza, Évêque de Cumes: *Placere verba, cessante metu Cardinalium*. Gabriel, Archevêque de Durazzo approuva les Bulles, *praeter Constitutiones*

Ægidii Cardinalis quas ignorat. Christophe, Évêque de Polignano répondit: *Non placet quoad resignationem Beneficiorum, sed quoad coetera sic.* Michel, Évêque de Montalcino: *Placent, praeter quoad duo incompatibilia, quia vult quod sint qualificati.* Benoît, Évêque de Chio: *Placent, praeterquam de incompatilibus resignandum quoad praeterita, et de accusandis et de reprehendendis blasphemis in criminalibus.*

Léon X répondit à ces observations: *quod mutabuntur aliqua verba, sed non mutabitur sententia, et quod contenta in eis Suae Sanctitati alias placent.* On rédigea de tout ceci un instrument. On chanta le *Te Deum*, et la Session fut close. Le Pape monta à cheval et accompagné des Prélats s'en revint au Vatican, après quoi les Pères rentrèrent chacun chez soi.

Le 26 Novembre, les travaux préparatoires des Congrégations de Prélats et de Cardinaux n'étaient point encore terminés. Le Pape prorogea alors la X^e Session qui fut fixée au 23 Mars de l'année suivante 1515. Une seconde prorogation vint ensuite reculer cette date jusqu'au 4 Mai de la même année. Ces délais successifs furent principalement causés par les négociations pendantes avec la France. En effet, François I^{er}, qui venait de monter sur le trône à la mort de Louis XII et avait été couronné roi le 25 Janvier 1515, montrait des dispositions conciliantes. La X^e Session eut donc lieu le Vendredi,

4 Mai 1515, Léon X la présida. Jean Archevêque de Gnesen et ambassadeur de Pologne célébra la Messe; Étienne, Archevêque de Patras fit le sermon. Après les prières d'usage Alexandre Farnèse chanta l'Évangile: *Simile est regnum coelorum homini regi etc.* Les ambassadeurs du duc de Savoie présentèrent alors leurs lettres de créance, qui furent lues par Phédra, selon la coutume, et ils furent ensuite admis à baiser les pieds du Saint Père. Après quoi, l'on fit sortir du Concile tous ceux qui n'avaient point droit d'y rester, on ferma les portes de l'Archibasilique et Bertrand, Évêque d'Adria, lut, du haut de l'ambon, la Bulle relative aux Monts de Piété, puis demanda aux Pères s'ils en approuvaient le contenu. Tous répondirent affirmativement, excepté Jérémie, Archevêque de Trani, qui dit avoir reconnu par expérience que les Monts de Piété étaient plus nuisibles qu'utiles.

Bernard, Évêque de Trévisé, monta alors sur l'ambon et donna lecture d'une *Scheda* concernant les Chanoines et les Clercs qui se prétendaient exempts, par privilège, de l'autorité Épiscopale et aussi concernant certains abus qui portaient atteinte à la liberté et à la dignité des Ordinaires. (*Labbe. Tom. XIX. pag. 907.*). Les Pères, interrogés s'ils donnaient leur assentiment à ce projet de Bulle, répondirent: *Placere*. Le seul Jérémie, Archevêque de Trani, répondit: *Non placere in quantum Schedula*

dat ordinem quod Episcopi contra exemptos debeant formare processos et emittere ad Curiam. François, Évêque de Nantes (le seul Évêque français qui fût présent au Concile), et neveu du défunt Cardinal Robert de Guibé, lut ensuite de l'ambon une autre Bulle relative à l'impression des livres (*Ib. pag. 912*). Ce projet de Bulle fut approuvé par tous les Pères, à l'exception d'Alexis, Évêque de Melfi, lequel répondit: *Placere de novis operibus, non autem de antiquis.* Enfin, Pierre, Évêque de Castellamare lut une *Scheda* dans laquelle on fixait un terme avant l'expiration duquel avaient à comparaître les défenseurs de la *Pragmatique Sanction*: en même temps l'on intimait la XI^e Session pour le 14 Décembre. Alors se leva Louis de Sollier, l'un des ambassadeurs de France. S'adressant au Pape, il s'efforça d'excuser l'absence des Évêques français, causée, disait-il, par les ennemis du roi qui leur interdisaient le passage en Lombardie et leur fermaient la mer. Léon X lui répondit qu'ils pouvaient, dans tous les cas, facilement prendre la route de Provence et passer par l'État de Gênes; car il avait reçu des assurances à cet égard du Doge Fregoso qui était même disposé à accorder des sauf-conduits plus explicites. Ensuite, l'Évêque de Castellamare demanda aux Pères s'ils donnaient leur assentiment à la Bulle qu'il leur avait lue. Le seul Jacques, Évêque de Potenza, répondit: *Non placere quod detur iste terminus* (jus-

qu'au 30 Novembre) *proftentibus Pragmaticam, quia contemnunt Bullas et mandata Apostolica*. Le Procureur fiscal renouvela les accusations contre les absents et pria le Pape de les déclarer coupables de rébellion, ce que Léon X promit de faire si leur absence se prolongeait au delà du terme fixé. Enfin, on lut divers mandats de procuration et, après le chant du *Te Deum*, la X^e Session fut levée et le Souverain Pontife s'en retourna au Vatican à cheval et accompagné des Cardinaux, des Prélats et de toute sa Cour.

Entre la X^e et la XI^e Session survinrent de graves événements qui devinrent l'occasion d'un Concordat. Il sera utile de les rapporter ici, afin qu'on se rende mieux compte de ce qui passa alors par rapport à ce même Concordat et à l'abolition de la *Pragmatique Sanction*

Le lecteur n'aura pas oublié les revers des Français dans la Haute Italie sous Jules II, et avec quelle ardeur les Suisses s'étaient unis aux Italiens pour chasser de la Péninsule les troupes de Louis XII. Mais la France n'était pas une nation capable de supporter passivement l'humiliation subie par elle dans l'État de Gênes et dans le Milanais. Aussi François I^{er} réunit-il une armée de 50,000 hommes, à la tête de laquelle il traversa les monts, malgré les efforts que Léon X fit pour l'arrêter, et après avoir défait les Suisses à Marignan, il pénétra en Italie. Parvenu aux confins de la Toscane, il aurait sans

aucun doute surmonté facilement la résistance que pouvaient lui opposer les Florentins et serait arrivé ainsi jusqu'aux portes de Rome, si la magnanimité et la prudence du Souverain Pontife n'avaient point su adoucir l'esprit du vainqueur. En effet, Léon X envoya à François I^{er}, pour le complimenter, l'Évêque de Tricarico, en qualité de Nonce. Le roi de France accueillit ce Prélat avec les plus grandes marques de respect et lui manifesta un vif désir de s'entendre avec le Pape sur les conditions d'un traité de paix, pourvu toutefois qu'on lui abandonnât Parme et Plaisance. Le traité devait porter aussi sur certaines matières Ecclésiastiques. Mais de graves difficultés s'élevèrent à ce sujet entre le Nonce et le roi, et bientôt il ne resta d'autre moyen de terminer l'affaire que de ménager une entrevue à Bologne entre François I^{er} et Léon X. Lorsqu'on eut eu connaissance à Rome de ce qui se passait, un vif mécontentement se manifesta à la Cour du Souverain Pontife. Deux tendances opposées y étaient en présence. L'une (et c'était celle du Pape lui-même) inclinait Léon X à imiter Alexandre VI en face de Charles VIII et à entreprendre le voyage de Bologne, qui pouvait avoir les plus heureux résultats pour le bien des peuples et pour la gloire de la Religion. L'autre était celle des *formalistes*, ou partisans exagérés de l'étiquette de Cour, qui trouvaient contraire à la dignité du Pape qu'il quittât Rome pour aller

trouver le roi. Mais Léon X ne voulut point écouter leurs conseils, sachant bien que, dans certains cas, si l'on veut trop tenir à la forme on perd aisément le fond. Aussi prit-il la route de Florence et désigna-t-il les Cardinaux Nicolas Fieschi et Jules de Médicis pour aller recevoir le monarque français aux confins de l'État Pontifical. En outre, il envoya quatre autres Prélats complimenter François I^{er} sur les frontières du Parmesan. Parti lui-même de Florence pour Bologne, le Pape fit son entrée dans cette dernière ville, le 3 Décembre 1515. A la nouvelle de l'arrivée du Pape, le roi quitta Modène avec ses seuls gardes et se dirigea vers Bologne. Vingt Cardinaux en chape rouge, ayant à leur tête leur Doyen, l'Évêque d'Ostie, vinrent au devant de François I^{er}, à quelque distance de la ville. En abordant le roi, le Cardinal Doyen lui adressa en latin un discours, dans lequel il le complimentait au nom du Souverain Pontife. François se trouvait entre le cardinal Fieschi et le Cardinal de Médicis. Le roi répondit en français à ce discours latin et se déclara fils, ami et serviteur de Léon X et du Siège Apostolique. Adressant ensuite quelques paroles pleines d'amabilité aux Cardinaux, il les appela ses Pères et ses Frères, les embrassa l'un après l'autre, tandis que Pâris Grassi, Évêque de Pesaro et Préfet des cérémonies Pontificales, disait au roi le nom de chacun, à mesure qu'ils se présentaient devant lui.

François I^{er} entra ensuite dans Bologne, au milieu des Cardinaux; il avait à sa droite le Cardinal-Évêque d'Ostie et à sa gauche le Cardinal de S. Séverin. Derrière lui venait sa suite. La jeunesse du roi, âgé seulement de 22 ans, son costume militaire, et sa physionomie si accentuée le rendaient l'objet d'une vive curiosité de la part des habitants de Bologne. Aussi accoururent-ils en foule pour assister à cette entrée solennelle qui eut lieu le 11 Décembre, à onze heures du matin. Le monarque fut logé au palais Pontifical. Quatre Cardinaux demeurèrent auprès de sa personne et dinaient ordinairement avec lui. Dans l'après-midi, Léon X voulut tenir immédiatement un Consistoire, afin de recevoir plus solennellement François I^{er}. Celui-ci s'avança vers la salle Consistoriale, en tenant toujours par la main Pâris Grassi, afin de se faire avertir des moindres cérémonies qu'il devait accomplir en présence du Souverain Pontife. En entrant dans le Consistoire, il fit (avec Pâris Grassi) trois génuflexions devant Léon X qui était assis sur son Trône, puis il baisa les pieds, la main et la bouche du Saint Père. S'étant ensuite reculé de quelques pas, il s'adressa au Pape en ces termes: *Très-Saint Père, je suis charmé de voir ainsi face à face le Vicaire de Jésus-Christ. Je suis le fils et le serviteur de Votre Sainteté, Elle me voit prêt à exécuter tous ses ordres.* Ce à quoi Léon X répondit: que ces paroles devaient être con-

sidérées comme s'adressant non à sa propre personne mais à Dieu. Après que le Pape et le roi eurent encore échangé entre eux quelques expressions cordiales, le jeune monarque sembla fort touché de la réception qui lui était faite. Assurément il avait dû être frappé de la noble et gracieuse figure de Léon X qui n'avait alors que 40 ans et dont il pouvait apprécier l'esprit cultivé, la parole éloquente et les sentiments généreux.

Alors s'avança le Chancelier du roi, Du Prat, qui, au nom de son Souverain, promit formellement obéissance au Pape. Tout le monde remarqua la richesse des vêtements du dignitaire français, qui étaient de drap d'or. On observa aussi que Du Prat, chaque fois qu'il prononçait le nom du Pontife, ou employait une expression de vénération et de soumission de la part du roi de France, se découvrait la tête et qu'après en avoir été courtoisement empêché par le Pape il s'inclinait respectueusement. Ensuite, les autres personnages qui accompagnaient le monarque se présentèrent pour baiser les pieds de Sa Sainteté.

Après cette réception solennelle, le Pape quitta ses vêtements de cérémonie, se rendit à l'appartement de François I^{er} et s'entretint avec lui en s'approchant de temps en temps du balcon pour contenter le peuple de Bologne désireux de contempler les deux Souverains. Le préfet des cérémonies, Pâris

Grassi, avait eu soin de prévenir Léon X de ne jamais se découvrir la tête devant le roi de France.

Le Souverain Pontife eut la pensée délicate d'écrire ce jour-là même une lettre à la duchesse d'Angoulême, mère de François I^{er}, pour la féliciter des belles qualités de son fils. Cependant, sans perdre de temps, il s'occupa de négocier une alliance entre François I^{er} et le roi de Portugal pour faire la guerre aux Infidèles, et il écrivit dans ce sens au second de ces princes.

Le 12 Décembre, fête de S. Pétrone, Léon X célébra solennellement la Messe. Il fit son entrée dans la majestueuse Cathédrale, précédé du roi et entouré des gentilshommes français qui lui servaient de gardes d'honneur. Lorsque le Pape eut revêtu les habits sacerdotaux, François I^{er}, malgré la résistance du Pontife, voulut rendre hommage au Vicaire de Jésus-Christ, en remplissant auprès de lui l'office de *caudataire*. Se plaçant donc à côté du Souverain Pontife, il répondit lui-même à l'*Introït*, refusa le prie-Dieu qu'on lui offrit, servit la Messe, partie debout, partie agenouillé et reçut la paix. Quand le moment de la Communion fut venu, interrogé par le Saint-Père s'il désirait communier, il répondit avec une grande franchise qu'il ne s'était point préparé. Néanmoins, quarante des seigneurs qui l'accompagnaient firent la Sainte Communion, et comme leur nombre se trouva supérieur à celui

des particules consacrées, le Pape fut obligé d'en diviser quelques-unes. Pendant ce temps, la foule se pressait vers l'autel, car un grand nombre de ceux qui étaient présents désiraient communier de la main du Souverain Pontife. Le roi lui-même fut obligé d'étendre les bras pour en tenir quelques uns à distance. Au moment où la multitude se pressait ainsi, une voix s'éleva et fut bientôt suivie d'un silence général. On entendit alors prononcer les paroles suivantes: *Très-Saint Père, n'ayant pu avoir la consolation de recevoir de Votre main la Sainte Communion, je veux au moins Vous faire ma Confession. Mais comme je ne puis Vous déclarer ici tous mes péchés à l'oreille, je m'accuse publiquement devant Vous d'avoir combattu en ennemi et de toutes mes forces contre le défunt Pape Jules II, et de n'avoir tenu aucun compte des censures fulminées par Lui en cette occasion.* Après cette confession publique, le roi prit à son tour la parole, se déclara coupable de la même faute ainsi que beaucoup d'autres et demanda pour lui et pour eux l'absolution qui leur fut immédiatement accordée par le Pape. François I^{er} ajouta alors que le Souverain Pontife ne devait point s'étonner d'apprendre qu'ils eussent tous nourri des sentiments d'inimitié contre Jules II, car ils n'avaient jamais rencontré de plus redoutable adversaire que lui à la guerre. Ainsi finit cet incident vraiment curieux, après quoi Léon X termina la Messe.

Le jour suivant, Adrien de Boisy, Évêque de Coutances, reçut le chapeau de Cardinal, et les négociations entamées entre le Pape et le roi continuèrent activement. Les principaux points sur lesquels portaient les discussions étaient la possession de Parme et de Plaisance, le projet formé par François I^{er} de s'emparer de Naples, la guerre contre les Turcs, la conclusion d'un traité de paix entre la République de Venise et l'empereur Maximilien, enfin un Concordat à arrêter entre le Pape et le roi, afin de régler définitivement la grave question (dont s'occupait alors le Concile de Latran) relative à la *Pragmaticque Sanction*.

Ce dernier projet fut cause que les Pères du Concile suspendirent toute sentence contre les Évêques français; d'autant plus que le roi ne s'en tenait point à de simples paroles, mais avait chargé son Chancelier Du Prat de rédiger un projet de Concordat, de concert avec deux Cardinaux: Pierre Accolli Évêque d'Ancône, Cardinal-Prêtre de S. Eusèbe, et Laurent Pazzo, Cardinal-Prêtre *dei Santi Quattro Coronati*, désignés l'un et l'autre à cet effet par Léon X.

Après que les préliminaires du Concordat eurent été arrêtés, François I^{er} prit, le 15 Décembre, congé du Pape qui s'efforça de s'attacher ce prince en lui accordant des faveurs et des privilèges spéciaux, et en lui faisant de plus présent d'une Croix précieuse,

valant plus de 15,000 ducats d'or, dans laquelle il avait déposé une portion du bois de la Vraie Croix conservé dans l'Église de S^{te} Croix de Jérusalem à Rome. Le roi partit alors pour Milan et le Pape pour Rome, tandis que les plénipotentiaires demeuraient à Bologne. A la suite de nombreuses conférences, Du Prat se rendit à Milan avec un projet de Concordat, qui souleva plusieurs difficultés et exigea par conséquent certaines modifications. François I^{er} envoya alors à Rome son avocat-général, Roger de Parme, pour y aplanir à l'amiable les difficultés. Une manière d'agir aussi loyale ne contribua pas peu à l'heureuse issue des négociations et le 18 Août 1516, à Rome, au Vatican, Léon X put apposer sa signature au bas du Concordat dont on donna ensuite connaissance aux Pères du Concile, comme nous le verrons ci-dessous.

Après que cette importante affaire eut été de la sorte menée à bon terme, le Concile se remit à l'œuvre et une Congrégation générale fut tenue, le 13 Décembre 1516, dans la chapelle du Vatican, afin d'examiner les matières à traiter dans la XI^e Session. A cette Congrégation générale assistèrent cinq Cardinaux (dont un Cardinal-Diacre) soixante Évêques (dont un était ambassadeur du duc de Ferrare) et enfin les Généraux des Ordres Religieux. Après que chacun se fut mis à sa place, André Piperario, secrétaire du Concile, sur l'ordre

des Cardinaux, donna lecture du Concordat conclu entre le Pape et le roi de France. Ensuite, on demanda aux Pères s'ils approuvaient le contenu de l'écrit que l'on venait de lire. Ils se bornèrent à répondre : *Placere*; à l'exception des suivants qui émirent un vote particulier. Bertrand, Évêque d'Adria répondit : *Placere ; praesertim quia erant concordata cum SS. Domino Nostro*. Jérôme, Évêque d'Antivari : *Placere ; quia credebatur quod proveniebant a Spiritu Sancto*. Jérémie, Archevêque de Trani : *Quod licet in illis concordatis , lectis in Schemata, multa essent quae sibi displicerent quod sint facta et concordata, tamen postquam Sanctissimus Dominus Noster jam fecerat et dederat Bullam et se obligaverat in vim contractus facere approbari per Concilium, non deviabat a voluntate Sanctitatis Suae et sic placebant ea de causa*. Maxime, Évêque d'Isernia : *Placere ; quia placuit Sanctissimo Domino Nostro*. Jean Dominique, Évêque de Tortone : *Quatenus tribuunt jurisdictionem laicis contra Ecclesiasticos non placere*.

André Piperario lut ensuite le projet d'abrogation de la *Pragmatique Sanction* et demanda sur ce point leur avis à tous les Pères. Ceux-ci répondirent unanimement et simplement : *Placet*. Une autre *Scheda*, relative aux prédicateurs, fut également lue par le même. Interrogés s'ils en approuvaient le contenu, tous répondirent affirma-

tivement, excepté Marius Évêque d'Aquino qui le désapprouva en disant : *Sibi placere quod praedicatorum praedicent secundum quod Spiritus eis spirat*. La lecture d'une quatrième *Scheda*, concernant les privilèges des Religieux, occasionna du dissentiment parmi les Pères *circa narrativam et dispositivam Schedulae*. Les Cardinaux ordonnèrent en conséquence que l'on refondît ce projet et qu'on en donnât lecture le lendemain dans une autre Congrégation, où l'on délibérerait sur cette matière. Cette nouvelle Congrégation eut en effet lieu le lendemain, dans le même endroit. Les trois Cardinaux-Prêtres, Antoine du titre de S^o Praxède, Pierre du titre de S. Eusèbe et Laurent du titre de' SS. *Quattro* y prirent part, ainsi que quarante-six Prélats et les Généraux d'Ordres. On lut la *Scheda* (modifiée) sur les privilèges des Religieux. Les Pères répondirent : *Placere*, excepté les suivants : Vincent, Évêque de Ségni, voulait que l'on remplaçât les paroles : *Episcopi fuerunt assumpti a Pontifice*, par celles-ci : *Episcopi fuerunt assumpti a Christo*. Scaramuzza, Évêque de Cumes, dit qu'il approuvait *contenta in schedula, dummodo excluderetur approbatio privilegiorum*. Son avis fut partagé par les Évêques de Brugnato, de Cervia, de Sinigaglia, de Ferentino, de Sora et de Polignano.

Après ces préliminaires, dans lesquels le lecteur aura sans doute admiré particulièrement la liberté

d'action qui resplendit d'ailleurs dans tout le cours de ce Concile, la XI^e Session fut tenue, le 19 Décembre 1516. Le Pape la présida. Gabriel, Archevêque de Durazzo, célébra la Messe; Marc, Cardinal-Diacre de S^{te}. Marie *in Via Lata*, lut l'Évangile *Sedente Jesu super montem Oliveti*. On chanta le *Veni Creator* et l'on accomplit toutes les cérémonies d'usage. Les procureurs du Patriarche des Maronites du Mont Liban s'avancèrent pour rendre publiquement hommage au Souverain Pontife et présentèrent leur mandat écrit en langue Chaldaïque. L'un d'entre eux lut dans sa langue, du haut de l'ambon, cette lettre de procuration, et André, Secrétaire du Concile, la lut ensuite en Latin. Les représentants du Patriarche s'approchèrent alors du Trône Pontifical et baisèrent les pieds du Pape qui reçut ensuite d'eux hommage et obédience. Jean, Évêque de Revel, Orateur de l'Électeur de Brandebourg, monta alors sur l'ambon et lut la Bulle relative à la prédication; après quoi, il demanda aux Pères s'ils l'approuvaient. Tous, sans exception, répondirent : *Placere*. L'Évêque d'Isernia monta, à son tour, sur l'ambon et donna lecture du Concordat qui venait d'être conclu avec François I^{er}. Les Pères, interrogés s'ils en approuvaient la teneur, répondirent : *Placere*, à l'exception des suivants: Dominique, Évêque de Lucera, déclara donner son assentiment au Concordat, *Dum-*

modo Galli acceptent Bullam revocationis Pragmaticae Sanctionis. Philippe, Évêque de Brugnato et Pierre, Évêque de Castellamare, furent du même avis. Benoît, Évêque de Chio, approuva le Concordat, *excepto in quantum disponitur circa resignationes factas in Curia, quod requiratur consensus regis.* Il déclara ne point approuver *quod appellationes non admittantur, sed, ajouta-t-il, placeret ei quod appellationes admitterentur.* A Jean Dominique, Évêque de Tortone déplut: *Consuetudo Parliamentorum quod habeant jurisdictionem in personas Ecclesiasticas et in quantum suprascripta Bulla tribuit jurisdictionem saecularibus in personas Ecclesiasticas.* Jérôme, Évêque d'Ascoli, approuva les articles du Concordat: *dummodo acceptentur per partes hinc inde.* Après que tous ces votes eurent été recueillis, Jean-Baptiste, Évêque de Cavaillon, lut, de l'ambon, le décret d'abrogation de la *Pragmatica Sanction.* Les Pères donnèrent tous leur assentiment à cette Bulle et l'Évêque de Tortone exprima seul un désir, à savoir: *Revocatio illorum quae habuerint originem a Basiliensibus et Bituricensibus Conciliis seu Conventiculis.* L'Évêque de Sébénico lut ensuite, de l'ambon, une autre Bulle relative aux Religieux et à leurs privilèges; après quoi il annonça que la Session XII^e se tiendrait VI^e Nonas Martii de l'année suivante, 1517. Finalement, il demanda aux Pères s'ils approuvaient le contenu de

la Bulle. Plusieurs Évêques firent alors des observations qu'on peut lire en détail dans les Actes du Concile, publiés par Jacques Mazzocchi avec l'autorisation du Pape Léon X. On lut encore divers mandats de procuration; le chant du *Te Deum* termina la Session, et le Pape s'en retourna au Vatican avec son cortége habituel.

Le 27 Février 1517, par ordre du Souverain Pontife, la XII^e Session fut déclarée prorogée jusqu'au 16 Mars. Le 13 Mars, une Congrégation d'Évêques se tint dans la chapelle supérieure du Palais Apostolique. Trois Cardinaux-Prêtres y assistèrent. André Piperario y lut trois projets de Bulles: la première, *De Rebus Ecclesiae non alienandis*; la seconde, *Super punitione invadentium domos Cardinalium*; la troisième *Super impositione decimarum ac absolute Sacri Lateranensis Concilii*, VI^e Nonas Martii. Il demanda ensuite aux Pères s'ils approuvaient ces trois Bulles. A l'occasion de la I^{ère}, qui n'était qu'une extension et une confirmation de celle de Paul II, plusieurs difficultés et objections furent faites, de sorte que les Cardinaux finirent par tomber d'avis qu'il valait mieux s'en tenir simplement à l'ancienne Bulle et abandonner le nouveau projet. Des divergences d'opinion se manifestèrent également au sujet de la troisième Bulle, comme on peut le voir tout au long dans l'édition déjà citée des Actes du V^e Concile Général de Latran.

Le 16 Mars 1517, eut lieu, dans l'Archibasilique, la XII^e et dernière Session du Concile, qui avait été prorogée et fixée à cette date pour des motifs spéciaux par Léon X. Le Pape la présida. Bernardin, Évêque de Sabine, célébra la Messe et Maxime, Évêque d'Isernia fit le sermon. L'Évangile: *Ascendens Jesus in naviculam etc.* fut chanté par Bernard, Cardinal-Diacre de S^{te} Marie *in Porticu*. Après qu'on eût récité les prières d'usage et que le Souverain Pontife eût invoqué l'Esprit-Saint, André, secrétaire du Concile, lut du haut de l'ambon, les lettres de l'empereur Maximilien relatives à la guerre contre les Turcs. Ensuite, André, Évêque de Miléto, lut la Bulle contre ceux qui envahissaient les maisons des Cardinaux et demanda aux Pères s'ils y donnaient leur assentiment. Cinq Cardinaux et sept Évêques présentèrent des observations: ce qui fut cause qu'on réforma ce projet de Bulle. Marin, Patriarche d'Aquilée, monta alors sur l'ambon pour y lire la Bulle sur l'imposition des décimes et sur la clôture du Concile. Après cette lecture, on demanda aux Pères leur avis. Dix-sept d'entre eux formulèrent diverses opinions, comme on peut le voir dans Labbe. (*Tom. IX. Conc. pag. 902.*) Enfin, Alexandre Farnèse, Cardinal-Diacre de S. Eustache éleva la voix et chanta le: *Domini, ite in pace*, auquel les Chantres de la Chapelle Pontificale répondirent: *Deo gratias*. On entonna le *Te Deum*,

après lequel le Pape s'en retourna au Vatican, accompagné des Cardinaux, des Prélats et des Seigneurs. Ainsi se termina le V^e Concile général de Latran.



CHAPITRE II^e

LE CONCILE DE TRENTE

§. I.

Réflexions générales

Dans le livre de l'histoire de l'humanité sont enregistrés, à une grande distance les uns des autres, certains faits dont le retentissement étonne l'univers. Un œil vulgaire se borne à les considérer avec stupeur, comme des phénomènes aussi extraordinaires qu'imprévus. Un œil observateur, au contraire, accoutumé à discerner les causes et les effets, considère ces mêmes événements comme des conséquences légitimes de principes et de doctrines enseignés d'abord par quelques philosophes, puis vulgarisés peu à peu et devenus, à la fin, familiers à toutes les classes de la société. Car, de même qu'un germe ne produit des fruits qu'autant qu'il se trouve dans un terrain convenable et entouré des conditions nécessaires à son développement, de même les doctrines ou principes philosophiques (vrais ou faux d'ailleurs) ne produisent leurs effets que lorsqu'ils

sont favorisés par les circonstances des temps. C'est ce qui explique la lenteur plus ou moins grande avec laquelle ils se développent. Au surplus, on comprend aisément qu'il en soit ainsi dans les œuvres humaines, car il est moralement impossible qu'un homme seul (même en le supposant doué d'une haute intelligence et disposant d'une grande autorité jointe à d'énergiques moyens d'action) puisse, dans le court espace de sa vie, commencer et mener à terme l'œuvre de la transformation civile ou religieuse de toute une société. Les grands changements sociaux qui surviennent en un instant et d'une manière extraordinaire, sont des résultats qui dépassent entièrement les forces humaines.

C'est pourquoi, la grande crise religieuse et sociale du XVI^e siècle ne doit point être considérée, selon nous, comme ayant été causée par Luther, Calvin ou Zwingle, mais bien par de faux docteurs, beaucoup plus anciens qu'eux, et qui en propageant certaines erreurs n'en prévoyaient peut-être pas eux-mêmes les dernières conséquences. Le XVI^e siècle nous apparaît, dans les annales du genre humain, comme un siècle dans lequel se formula tout ce qui devait successivement s'accomplir jusqu'à notre époque et au delà. Néanmoins, toutes les fois que l'histoire a à enregistrer une crise de ce genre, elle ne nous en indique point l'origine, mais elle se borne à nous montrer ceux qui parurent remplir alors les

principaux rôles, parce qu'ils surent cueillir à point, dans sa maturité, le fruit d'un arbre planté et grandi à l'ombre du silence et de l'incurie des générations précédentes. Pour découvrir les véritables causes de ces grands bouleversements, il faut, de toute nécessité, remonter à des temps plus ou moins reculés, et se rendre exactement compte des faits.

Quand le Manichéisme s'introduisit d'Orient en Occident, personne assurément ne pensait ni aux Albigeois, ni aux Vaudois; de même, lorsque ces sectes apparurent en Europe, personne non plus ne soupçonnait que Wicleff et Jean Huss sauraient en tirer des conséquences subversives de tout ordre religieux et civil. Une fois implantées au centre de l'Europe, ces fatales doctrines se développèrent bientôt dans tous les rangs de la société. En ceci d'ailleurs il n'y a rien d'étonnant, puisque l'homme, à cause de la corruption de sa nature est beaucoup plus enclin à secouer le joug de la loi qu'à s'y soumettre. Tant que les passions humaines ne rencontrent que point ou peu d'obstacles à leur satisfaction, tout reste tranquille; car les bons gardent patiemment le silence, tandis que les méchants ne se donnent point la peine d'intriguer ni avec leurs pareils ni avec les bons. Ainsi s'explique l'impunité dont jouissent ordinairement les hommes corrompus, lorsque ceux qui pourraient les rappeler au devoir demeurent passivement spectateurs de leurs

excès. Mais, quand la rigueur de la loi commence à être ressentie par les mauvais, alors ils se révoltent ouvertement, se persuadant d'abord et persuadant ensuite les autres que l'homme, en vertu de sa liberté, n'est soumis à aucune loi. Ils invoquent à l'appui de leur thèse les doctrines les plus propres à faire disparaître toute trace d'autorité, parce qu'ils savent que l'autorité (considérée sous ses différents aspects) est seule capable de mettre un frein aux passions humaines. Si donc nous examinons à la fois l'histoire et les instincts dépravés des hommes, nous reconnaitrons que, déjà plusieurs siècles avant Luther, avait été semé le germe corrupteur de l'harmonie qui devrait toujours régner entre la société religieuse et la société civile. Ce germe, en effet, fut déposé précisément à l'époque où l'autorité religieuse était parvenue à son apogée et où l'autorité séculière s'agrandissait chaque jour en s'arrogeant des droits qui ne lui appartenaient pas et affaiblissait peu à peu, dans le but de les faire à la fin entièrement disparaître, les divers centres de pouvoir civil qui s'étaient formés à la suite du démembrement de l'empire Romain. Les doctrines de Wicleff, ainsi que celles de Jean Huss, furent condamnées au Concile de Constance. Mais, en même temps que les Pères de Constance anathématisaient ces erreurs, ils jetaient eux-mêmes au milieu de la société Chré-

tienne une semence funeste. qui devait finir par soustraire un grand nombre de peuples au respect et à l'obéissance dus au Siège Apostolique, centre, source et racine de l'unité Catholique. Les nations Chrétiennes ne s'aperçurent point immédiatement des terribles conséquences des doctrines wicleffites et hussites ni des dangereux principes posés par les Pères de Constance comme bases du droit public de l'Église. Elles virent plusieurs d'entre elles, entraînées par le courant du siècle, se détacher du centre de l'unité Catholique et se rallier autour de quelques hommes devenus ennemis irréconciliables de Rome, soit à la suite d'ambitions déçues, soit à la suite de condamnations honteuses. En même temps, quelques esprits plus calmes, mais animés d'un zèle hypocrite de réforme, reconnurent combien il était facile de renverser, à l'aide de si pernicieuses doctrines, les deux autorités civile et religieuse. Ils comprirent parfaitement qu'il importait beaucoup de séparer l'une de l'autre, afin que, cessant de se soutenir mutuellement, elles pussent être plus facilement détruites. Ils comprirent également qu'en s'appuyant sur le pouvoir civil (après l'avoir rendu hostile au pouvoir religieux) ils viendraient aisément à bout d'abaisser celui-ci et de le renverser dans la fange: ce qui leur permettrait ensuite de diriger tous leurs efforts contre le premier, afin de le transformer en démocratie pure. De là les lut-

tes du Sacerdoce et de l'Empire; de là les démêlés de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel; de là les hérésies de Wicleff et de Jean Huss, de là les décrets des IV^e et V^e Sessions du Concile de Constance; de là le Conciliabule de Bâle et la Pragmatique Sanction de Charles VII; de là l'autre Conciliabule de Pise; de là enfin Luther, Calvin, Zwingle et les erreurs du XVI^e siècle.

Toutefois, les dernières secousses et les dernières causes occasionnelles qui favorisèrent l'avènement des idées et des faits du XVI^e siècle, avant la célébration du Concile de Trente, ne furent ni rares ni uniformes, mais au contraire multipliées et variées. Un grand nombre d'éléments, en effet, ont dû contribuer à produire un changement aussi radical que celui qui, préparé depuis longtemps, bouleversa enfin l'Europe à la voix des prophètes de la Pseudo-Réforme. Nous croyons nécessaire de nous étendre quelque peu sur cette matière, afin que le lecteur ne se représente point cette prétendue Réforme comme étant ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire comme l'œuvre, soit de Luther, soit de Calvin, soit de Zwingle. Nous ne dissimulerons d'ailleurs rien de la vérité, car nous sommes profondément convaincus que la franchise historique ne profite jamais à la cause de l'erreur, tandis qu'elle sert admirablement à défendre et à fortifier la vérité. Nous serons d'autant plus volontiers sincères dans l'exposition des faits,

que nous sommes plus profondément convaincus de l'injustice qu'il y aurait à confondre la vérité du Catholicisme avec les défauts des hommes qui la professent, fussent-ils même revêtus des plus hautes dignités. Malheureusement, il arrive trop souvent que les ennemis de la Foi Catholique confondent les hommes avec les principes, les passions humaines avec les dogmes, l'exagération avec la vérité et qu'ils déduisent de ce qui frappe sensiblement leurs yeux ce qui est exclusivement du domaine de l'esprit. Aussi, s'en prennent-ils à la Religion des fautes de quelques-uns de ses ministres et, refusant d'admettre sa divine origine, ou bien ils la regardent comme une invention humaine ou tout au moins ils la croient déformée et corrompue par la perversité des hommes; comme si la lumière du soleil ou le soleil lui-même pouvaient contracter quelque souillure, en éclairant des objets immondes. C'est cependant par un raisonnement semblable que certains individus rendent odieuse la Religion de Jésus-Christ et passent eux-mêmes facilement de la prétention de la réformer à une complète incrédulité. On comprend d'ailleurs sans peine qu'ils en arrivent là, si l'on réfléchit que la vérité n'est point en elle-même susceptible de réforme et qu'il faut par conséquent ou l'accepter comme elle est ou finir par la nier. Entrons à ce sujet, dans quelques détails qui rendront notre pen-

sée plus claire et feront voir en même temps la nature et la multiplicité des causes qui concoururent à amener la crise religieuse et sociale du XVI^e siècle, de sorte que la voix d'un Moine apostat suffit, à un moment donné, pour faire éclater la tempête au centre de l'Europe.

§ II.

Rapports entre l'autorité Religieuse et le pouvoir civil.

Les difficultés qui, dès le Moyen-Age, s'étaient manifestées entre l'autorité Religieuse et le pouvoir civil, et plus particulièrement entre le Sacerdoce et l'Empire, n'avaient jamais été entièrement aplanies. A mesure que des souverainetés nouvelles se formaient en Europe, soit par voie de conquête, soit par voie d'héritage, le pouvoir civil qui allait en s'agrandissant, considérait d'un œil de plus en plus soupçonneux la puissance de l'Église et semblait craindre que celle-ci ne cherchât à le dépouiller de ses prérogatives. Les légistes, plus flatteurs que réellement savants, soutinrent que l'autorité du prince était supérieure à celle de l'Église, tandis que certains docteurs voulaient au contraire faire dépendre entièrement de l'autorité de l'Église les droits des princes. En même temps, d'autres cherchaient

à établir une ligne de démarcation entre les deux pouvoirs et à déterminer les attributions de chacun. Cependant la foi des peuples, plus ou moins vive, tenait les rois en respect et ceux-ci d'ailleurs trouvaient souvent dans la Religion un appui efficace, soit pour se maintenir sur leur trône, soit pour étendre leur domination. Les Papes, en effet, distribuaient les couronnes impériales ou royales et, depuis Christophe Colomb et Vasco de Gama, les nouvelles terres découvertes à l'Orient et à l'Occident de l'Ancien Monde. Lorsque la monarchie autrichienne fut devenue gigantesque et eut réuni sous son sceptre l'Espagne, les Flandres etc. sans compter l'Amérique, et que les autres Souverains d'Europe eurent commencé à voir de mauvais œil les rapides agrandissements de l'empire de Charles Quint, ce prince, de son côté chercha, à s'appuyer sur la foi religieuse de ses sujets et par suite sur l'autorité des Souverains Pontifes qui seuls pouvaient prêter à ses ennemis un concours redoutable. Le souvenir de la lutte entre Louis XII et Jules II était encore trop récent pour s'effacer tout à coup des esprits, après le V^e Concile général de Latran. Aussi, l'Université de Paris faisait-elle alors voir que certaines tendances à restreindre l'influence de Rome n'étaient pas tout à fait mortes en France. D'autre part, on ne peut se dissimuler que le trop grand amour de tel ou tel Pape pour ses proches compromet-

tait quelquefois l'autorité Pontificale aux yeux des souverains et en particulier des rois de France, comme on le vit sous le Pontificat d'Alexandre VI et sous celui de Léon X. Tant de rivalités, d'ambitions et de craintes, rendaient fort précaire, au commencement du XVI^e siècle, l'état politique de l'Europe. Tous les princes avaient à redouter une absorption complète de leurs États par l'Empire ou tout au moins l'abdication forcée d'une partie de leurs droits. L'invention de l'artillerie avait introduit un nouveau et terrible changement dans l'art militaire et rendait la guerre bien plus coûteuse qu'autrefois pour les princes de second ordre. Autrefois, en effet, les murs d'une ville ou d'une forteresse avec une troupe de fidèles soldats et d'abondantes provisions de bouche pouvaient permettre au Souverain d'un petit Duché de tenir en respect une armée nombreuse ; tandis que, depuis l'introduction des bouches à feu, les remparts et les murailles cessaient d'être des obstacles à la marche de l'ennemi. On le vit notamment à la Mirandole, où, comme nous l'avons noté plus haut, Jules II put entrer en triomphateur par la brèche. Les petits princes, dépourvus de ressources pécuniaires, se voyaient par conséquent réduits ou à se courber sous le joug de quelque Souverain plus puissant ou à se procurer de l'argent pour maintenir leur indépendance. Alors, ceux qui se trouvaient plus voisins

de l'empire et qui ressentaient plus que les autres le péril, voyant qu'ils pouvaient tirer des biens de l'Église l'or dont ils avaient besoin pour se défendre, ne se trouvèrent que trop portés à embrasser de nouvelles doctrines qui mettaient à l'aise leur conscience. En agissant de la sorte, ils résistaient d'autant plus efficacement à l'empire qu'ils affaiblissaient l'influence religieuse, l'une de ses bases principales.

A ces conditions politiques d'un nouveau genre, qui avaient commencé à se produire au XIV^e siècle pour atteindre leur développement complet au commencement du XVI^e, vinrent s'ajouter encore celles dans lesquelles se trouvaient les lettres et les arts et qui déjà, à elles seules, auraient été capables de transformer une société.

§ III.

Renaissance des Beaux-Arts.

On trouve dans la vie des peuples des moments où chacun abandonne à l'envi les anciennes traditions pour se mettre tout à coup à la recherche des nouveautés. Souvent aussi il arrive que ces nouveautés mêmes font perdre de vue les véritables biens, c'est à dire ceux qui sont les fruits de la Reli-

gion et de la morale. La transformation des mœurs des nations ne peut s'effectuer que graduellement et à l'aide du concours d'éléments divers dont plusieurs, considérés en eux-mêmes, paraissent sans influence sur cette transformation, tandis qu'ils y contribuent en réalité dans des mesures diverses. Seulement, il arrive d'ordinaire que, lorsque les temps sont mûrs pour de tels événements, on n'en considère que les causes les plus récentes auxquelles on attribue à tort tous les effets produits.

Les Beaux-Arts, par exemple, ne semblent point posséder en eux mêmes le pouvoir d'amener une transformation sociale. Cependant, si nous les considérons unis à d'autres causes, parmi lesquelles nous rangerons les sciences et les lettres, ils constituent un élément de cette force impulsive qui, résultant de l'action commune de plusieurs influences, meut à certaines époques l'esprit humain et rend un siècle plus ou moins célèbre selon la nature de ces influences. Même en Religion, un esprit attentif reconnaîtra sans peine que les Beaux-Arts exercent une action notable sur le maintien ou sur la destruction du Culte. On ne trouvera donc point étonnant qu'en étant venu à parler des grands événements arrivés au XVI^e siècle, nous nous étendions quelque peu sur ce qui concerne le progrès des Beaux-Arts en Italie; car ceux-ci furent pour Luther une occasion de scandale et, selon nous, un

obstacle de plus à l'introduction de l'hérésie protestante dans la Péninsule.

Depuis bien des siècles, l'Italie n'était plus accoutumée à admirer les grandioses productions de l'art grec et romain. Quand Cimabué, le premier, se mit à observer avec soin certains artistes venus de Grèce qui peignaient dans une chapelle de Florence, on peut dire qu'une lueur expirante de l'antique civilisation grecque vint communiquer une nouvelle vie à l'art de la peinture en Italie. Alors, avec Giotto, l'ami de Dante, commença cette série de peintres célèbres qui, comme nous le verrons, vient aboutir à Raphaël. L'Italie accueillit avec avidité les productions de leur génie et honora tout particulièrement ces grands hommes. Toutefois, ils ne pouvaient guère s'inspirer des modèles de l'antique peinture grecque ou romaine; car ceux-ci détruits ou enfouis sous le sol, ne permettaient point encore au goût de se développer sûrement en s'alimentant aux meilleures sources. Les œuvres de la sculpture, au contraire, pouvaient mieux résister à l'action du temps: aussi la découverte de plusieurs statues antiques d'un travail admirable, donna-t-elle naissance en Italie, dès la fin du XIII^e siècle, à une école qui produisit alors André de Pise, célèbre sculpteur et architecte. Contemporain de Giotto, il sut mettre à profit les débris d'antiquités rapportés par les Pisans dans leur patrie parmi le butin de leurs vic-

toires, et abandonnant les modèles outrés de son temps il introduisit dans son art le goût des anciens. La façade de *S^{ta} Maria del Fiore*, à Florence, offrit bientôt aux regards (avec un légitime orgueil, dans des temps où l'ignorance artistique était si grande ailleurs), la statue de Boniface VIII, entre celles de S. Pierre et de S. Paul. A partir de ce moment, la sculpture commença à marcher dans la voie du beau, pour nous donner au XVI^e siècle un Michel-Ange et au XIX^e un Canova. Lorsque l'on découvrit à Rome, dans la vigne de Félix de Fredisora (propriété des Chanoines Réguliers de S. Pierre aux Liens) le fameux groupe de Laocoon (pour ne parler que de celui-là) toute la ville se mit en fête. Julien de S. Gallo, célèbre architecte de Jules II, et l'immortel Buonarrotti furent immédiatement chargés par le Pape d'examiner ce chef-d'œuvre. Quand ensuite on le transporta solennellement au Vatican, le peuple Romain fut transporté d'un tel enthousiasme que ce jour semblait un véritable jour d'ovations rendues aux trois sculpteurs Rhodiens, Agésandre, Polydore et Athénodore, auteurs (selon Pline) de ce groupe fameux qui exprime si admirablement la douleur et les angoisses du Prêtre d'Apollon, se débattant avec ses deux enfants sous les étreintes des serpents. Les fouilles qui amenèrent la découverte d'autres statues précieuses, les bronzes et statuettes antiques retrouvés dans le Tibre furent autant d'impulsions nouvel-

les données à l'art italien, pour lui faire admirer et imiter le goût des anciens, et lui faire en même temps oublier les productions du Moyen-Age, qui cependant étaient déjà un résultat remarquable des efforts du génie humain, dépourvu alors de modèles grecs. Mais toutes ces découvertes artistiques, il faut bien le reconnaître, ravivaient dans les âmes les souvenirs du paganisme. Aussi, l'esprit païen inspira-il souvent d'une manière regrettable, non-seulement les Beaux-Arts, mais encore la littérature elle-même. Si la peinture n'avait pas été cultivée alors par des hommes pleins de foi et si les peintres avaient habituellement pris pour sujets de leurs tableaux les fables de l'antiquité, à coup sûr, la Renaissance des Beaux-Arts en Italie, au lieu de servir à rehausser la splendeur du Culte Catholique, aurait puissamment contribué à l'œuvre de Luther. L'exemple de plusieurs littérateurs, qui identifièrent trop leurs idées avec celles des auteurs anciens, grecs et latins, est là pour prouver pleinement notre assertion. Si d'ailleurs il s'agit de la peinture, il ne faut pas oublier que le peuple apprend plus par les yeux que par les oreilles: de sorte que, familiarisé avec les représentations des fables du paganisme, il aurait bien facilement abandonné la foi de ses ancêtres. Heureusement il n'en fut pas ainsi. L'art de la peinture, ressuscité providentiellement en Italie, inspiré dès ses premiers instants par la Religion et fécondé par

l'esprit Catholique, devint l'un des plus grands obstacles à la subversion de la Foi et à l'affaiblissement des liens qui unissent les Fidèles au Pasteur. Ainsi la peinture italienne eut deux gloires: 1^o celle d'être parvenue au beau véritable, sans modèles anciens (ce qui ne peut se dire ni de la sculpture, ni de l'architecture); 2.^o d'avoir admirablement contribué à maintenir l'esprit Catholique en Italie. Déjà le S. François peint sur fond d'or par Cimabué, les figures expressives de Giotto, la vie de S^{te} Catherine, Vierge et Martyre, retracée à Assise par le pinceau de Buffalmacco (célébré per Boccace), les mosaïques Chrétiennes de Cavallini et son Crucifix de marbre (qui parla, dit-on, à S^{te} Brigitte et qui fut miraculeusement sauvé de l'incendie de Saint-Paul) avaient disposé les esprits des artistes italiens à s'inspirer du sentiment religieux que les premiers restaurateurs des Beaux-Arts sûrent en effet si bien rendre. *L'Assomption* d'un élève de Giotto, Simon Memmi (le même qui fut ami de Pétrarque, et fit le portrait de Laure), émouvait profondément les Fidèles qui en admirant ce tableau sentaient s'accroître en eux le désir du Ciel. La Madeleine de Thaddée Gaddi (que Giotto avait tenu sur les fonts-baptismaux inspirait la pénitence. Au *Campo Santo* de Pise, étaient représentées des scènes de la vie des SS. Pères. Cette œuvre était due à l'habile pinceau de Pierre Laurati que l'on réputait supérieur à Cimabué et à

Giotto, peut-être à cause du tableau où il prit pour sujet la Sainte Vierge enfant, montant au Temple avec ses parents. *Les Apôtres*, d'Ambroise Lorenzetti, peintre de Sienne, rappelaient au peuple le Symbole, puisque chacun d'eux en tenait à la main un article écrit. Le même artiste, dans sa *Nativité de la Sainte Vierge*, semblait avoir compris toute l'importance de ce grand événement pour le salut du genre humain. Le sentiment Catholique devenait ainsi de plus en plus vif en Italie, grâce aux nouvelles peintures. La délicieuse figure de la Vierge saluée par l'Archange Gabriel, œuvre du Bienheureux Angélico de Fiésolo, ravissait quiconque était admis à la contempler. Bientôt se révéla le génie de Léonard de Vinci dont l'inimitable pinceau nous fait assister, en quelque sorte, à la dernière Cène du Sauveur. En contemplant ce chef-d'œuvre, on ne sait qu'admirer le plus de l'élégance et de la perfection de la peinture ou de l'expression de l'amour dont chacun des Apôtres paraît animé envers le Divin Maître. En laissant inachevée la tête de Notre-Seigneur, l'artiste sembla témoigner qu'il se sentait incapable de reproduire dignement cette Face Adorable, tandis qu'il n'éprouvait aucune difficulté à représenter ici-bas, dans la personne de Judas, le vice monstrueux de l'ingratitude. La peinture devenait ainsi chaque jour un moyen de plus en plus puissant d'exciter les Fidèles à la piété.

D'ailleurs, le soin avec lequel tous ces illustres peintres travaillaient l'attitude de leurs personnages et les précautions qu'il prenaient pour les draper ou les couvrir modestement empêchaient qu'un art aussi noble que le leur ne devint un danger pour les mœurs publiques. Fra Bartolomeo, du Couvent de S. Marc, Dominicain et élève de Léonard de Vinci, s'était plus profondément pénétré qu'aucun autre de la nécessité de cette réserve. C'est qu'il entendait souvent la parole enflammée de Savonarole, tonnant continuellement, du haut de la chaire, contre les scandales et l'immodestie, avec tant d'efficacité que les Florentins brûlèrent un jour sur la place publique à la suite de ses prédications, un monceau d'images lascives ou obscènes. Aussi Fra Bartolomeo devint-il un maître dans l'art de prêcher au peuple par la peinture, et son *Jugement universel*, où il représenta les tribus d'Israel devant le tribunal de Dieu, imprimait un salutaire effroi aux méchants, tandis qu'il répandait la consolation dans l'âme des bons. Les gracieuses figures de Notre-Dame, dues au pinceau du jeune Giorgione, Vénitien, inspiraient la confiance en Marie à qui-conque les contemplait, et *l'Assomption* du Titien (que nous avons nous même admirée à Venise) ravit tellement l'âme qu'elle vous fait en quelque sorte oublier la terre pour suivre la Vierge entrant triomphalement dans le Ciel. Mais puisque nous parlons

du Ciel, ne semble-t-il pas que Raphaël d'Urbain y soit allé chercher les modèles de ses Vierges, de ses Enfants Jésus et de ses Anges et qu'il y ait contemplé le Christ même dans sa gloire pour en retracer ensuite les traits dans le prodigieux tableau de la *Transfiguration* et poser en quelque sorte aux peintres futurs une limite que tous les efforts du génie humain ne pourront jamais dépasser.

A l'époque où la Vénétie, la Lombardie, la Toscane et les États Pontificaux possédaient une multitude d'artistes qui illustraient par leurs pinceaux le siècle d'or auquel nous donnerions volontiers le nom de *siècle de Jules II*, les architectes, eux aussi, se distinguaient en Italie. Bramante et San-Gallo construisaient leurs magnifiques Églises et Michel-Ange réformant les plans de Bramante, concevait le dessein hardi de surmonter la Basilique Vaticane d'un second Panthéon d'Agrippa et devenait l'auteur de la coupole de S. Pierre. L'architecture contribuait de la sorte à la gloire de la Religion, en donnant au peuple, par ces œuvres majestueuses, une idée de la grandeur de Dieu et du triomphe remporté par le Christianisme sur l'idolâtrie. Ainsi la peinture, la sculpture et l'architecture se mettaient à l'envi au service de la Religion du Christ. Les Fidèles qui de toutes les parties du monde, venaient en Italie pour y vénérer le tombeau des Apôtres, en traversant la Péninsule ou en

séjournant à Rome, se sentaient épris du goût des arts et saisis d'admiration pour des chefs-d'œuvres qui leur inspiraient l'amour de Notre Seigneur et une tendre dévotion à la Sainte Vierge et aux Saints.

Cependant tant de merveilleuses productions des Beaux-Arts, à la fin du XVI^e siècle, tout en portant le peuple à la vertu et en lui remettant sous les yeux les exemples des héros Chrétiens, devaient aussi répandre autour d'elles un éclatante splendeur qui ne pouvait que mécontenter les ennemis de Rome et devenir de leur part l'objet de la plus sanglante critique.

§ IV.

Renaissance des Sciences et des Lettres.

Lorsque Dante et Giotto, l'un représentant les lettres et la poésie à son époque, l'autre élève de Cimabué et peintre fameux, apparurent ensemble en Italie, unis par les liens d'une étroite amitié, ils représentaient en quelque sorte l'alliance intime qui exista toujours entre les Arts et les Sciences.

Alors commença à renaître en Italie le goût de l'étude que les révolutions du Moyen-Age avaient relégué au fond des Cloîtres, où le feu sacré s'était, en quelque sorte, conservé au milieu des ténèbres du temps et du fracas des armes, pour être ensuite

transmis aux générations futures comme un précieux héritage de la Grèce et du Latium. Une fois que la lumière eut recommencé à poindre, les Italiens surtout s'empressèrent de rechercher parmi les débris de l'antiquité les restes des chefs-d'œuvres littéraires et artistiques. Alors certains esprits (comme on en trouve toujours dans notre Péninsule), rivalisant entre eux, semblèrent s'être donné le mot pour renouveler en Italie les plus beaux siècles de la Grèce antique et de Rome. Les protecteurs ne leur manquèrent point et empêchèrent ces généreux efforts de demeurer stériles. Car les protecteurs eux aussi sont nécessaires aux arts et aux lettres, attendu que le talent est trop souvent le patrimoine d'hommes nécessiteux. C'est ainsi que, grâce au génie d'une part et à la protection des grands de l'autre, notre pays devint de nouveau le centre du bon goût en fait d'art et de littérature et excita bientôt l'émulation des autres peuples. Déjà, au commencement du XV^e siècle, les princes Italiens honoraient à l'envi les artistes et les littérateurs, qui se multiplièrent dès lors et donnèrent à l'Europe le spectacle grandiose de ce dont était capable le génie de l'Italie en littérature, en sculpture, en architecture et en peinture. Les mathématiques, en effet y étaient déjà cultivées avec distinction à cette époque et Muller, connu sous le nom de *Regiomontanus*, s'était, à deux reprises différentes,

rendu à Rome, pour s'y perfectionner dans les sciences. Il y mourut et son corps fut enseveli au Panthéon l'an 1476. Ami de Bessarion et de Purbach (qu'il avait connu à Vienne), il devint extrêmement versé dans les langues grecque et latine et bien plus encore dans les mathématiques. La seconde fois qu'il se rendit à Rome, il y avait été appelé par Sixte IV à l'occasion de la réforme du Calendrier, objet, à cette époque, de profondes études dont profitèrent plus tard les mathématiciens appelés dans le même but par Grégoire XIII. Muller (qui avait eu pour maître, dans son étude du Grec, Théodore Gaza) fut nommé Évêque de Ratisbonne par Sixte IV qui voulut honorer ainsi publiquement la profonde science de cet homme remarquable. Il laissa après lui, dans la ville Éternelle, une si grande renommée, que l'on vit venir en Italie, dans le but de recueillir ses traditions, des savants parmi lesquels nous nommerons le Chanoine Nicolas Copernic, qui occupa une chaire de mathématiques à l'Université Romaine. Cet illustre philosophe, abandonnant entièrement l'ancienne théorie astronomique de Ptolémée, suivie jusqu'alors par tous les savants et par Muller lui-même, ressuscita les idées de Pythagore (parmi les anciens) et du Cardinal de Cusa (parmi les modernes). Le monde scientifique et littéraire se trouva alors divisé en deux camps dont l'un combattait énergiquement le nouveau système, tan-

dis que l'autre admirait la science et embrassait les principes de Copernic. Cette dispute, comme chacun sait, devint encore plus vive après la prétendue Réforme Luthérienne, à l'occasion des doctrines de notre célèbre Galilée qui, né au moment où mourait Michel-Ange, sembla avoir hérité de son génie. Copernic donc, corrigeant et modifiant toutes les idées des anciens sur notre système planétaire, donna une nouvelle et plus exacte direction à l'étude de l'astronomie. Il eut à souffrir, vers la fin de sa vie, bien des oppositions, bien des jalousies et bien des haines de la part des ignorants et des demi-savants, toujours gonflés d'orgueil lorsqu'ils voient devant eux des hommes de génie (car l'orgueil a été de tout temps fils de l'ignorance ou de la science superficielle). Néanmoins, Paul III, qui savait apprécier le mérite des grands hommes même étrangers, distingua Copernic et accepta la dédicace de ses œuvres, imprimées par les soins de quelques amis. En 1543, l'illustre mathématicien, sur son lit de mort, put à peine toucher d'une main déjà froide le premier volume imprimé de l'ouvrage contenant le système qui a conservé son nom et qui était le fruit de ses profondes études sous le Pontificat de Jules II. Ce fut là l'unique consolation que ce grand homme goûta sur la terre, avant d'aller recevoir au Ciel la récompense de ses vertus.

Régiomontanus et Copernic, ces deux flambeaux

de la science dans le Nord, n'éclipsèrent cependant point la gloire que notre grand mathématicien Fr. Luca Pacioli, Franciscain, s'acquit aux yeux de l'Italie et de l'Europe entière. En effet, reprenant les recherches commencées trois siècles auparavant par Fibonacci, ce fut lui qui vulgarisa l'enseignement de l'arithmétique et de l'algèbre dans toute la Péninsule. Il professa lui-même les mathématiques en beaucoup d'endroits, et notamment à Naples, à Milan, où il demeura avec Léonard de Vinci, et à Venise où il expliquait Euclide, en 1508. Il occupa aussi une chaire à l'Université Romaine, sous Léon X. Sans ce Moine Franciscain, les sciences exactes seraient encore restées dans l'enfance pendant quelque autre siècle. Léonard de Pise, il est vrai, avait plus de génie que lui, et Cardano, son disciple, le surpassait en pénétration d'esprit; mais, en revanche, il leur était supérieur à tous deux par la noblesse de ses sentiments, par la droiture de ses intentions et par son amour de la Religion et de la patrie.

D'autre part, les Belles-Lettres revenaient à une nouvelle vie. Le Cardinal Raphaël Riario, neveu de Sixte IV, avait presque entièrement élevé le palais de la Chancellerie d'après les dessins de Bramante et avec des blocs de travertin provenant, en partie des arches du Colysée qui regardaient le Mont Cœlius, en partie de l'arc de Gordien. Or, sur la place même, située en avant de ce palais,

il faisait représenter l'Hippolyte de Sénèque. Ce fut là que Thomas Inghirami s'acquit le surnom de Phédre (ou Phédra) à cause de l'habileté avec laquelle il remplissait le rôle de ce personnage. Sa grande facilité à écrire et à parler le latin lui valut aussi d'être appelé le Cicéron de son siècle. Alexandre VI le créa Chanoine de Saint-Jean de Latran; Jules II lui fit échanger ce Canoniat contre un autre à S. Pierre et le nomma secrétaire du V^e Concile général de Latran; Léon X le confirma, dans cette charge. Outre Phédra, l'Italie possédait encore Parrhasius, Sadolet, Bembo et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer et dont un seul suffirait, à notre époque, pour maintenir l'honneur de la littérature dans notre pays. C'étaient des hommes formés par une profonde étude des auteurs anciens, grecs et latins et qui ne se présentaient dans les palais des grands que pour y recevoir richesses et honneurs, mais jamais pour les solliciter. Tout homme de talent, en effet, aime mieux vivre dans l'obscurité que d'aller mendier les faveurs des puissants du siècle: tandis que ceux-ci, lorsqu'ils apprécient réellement l'homme de mérite, vont le chercher dans l'obscurité de sa vie privée et non dans le faste des cours. L'étude de la littérature grecque et latine, ainsi encouragée par les honneurs prodigués aux savants qui s'y livraient, faisait d'heureux progrès au commencement du XVI^e siècle. Les esprits de cette époque semblaient s'éveiller à

une vie nouvelle et oublier entièrement le Moyen-Age, qu'ils considéraient comme une nuit obscure, pour tourner leurs regards vers l'antiquité. Malheureusement, ils s'éprirent beaucoup trop de celle-ci et se nourrirent plus d'idées païennes et idolâtres que des vérités Chrétiennes. Nous ne disons point cela par haine des anciens écrivains, grecs et latins (car l'équité nous oblige à reconnaître que sans eux notre littérature serait incomplète), mais seulement pour être exact dans nos appréciations historiques. Le fait est que l'amour du beau antique fut cause que les littérateurs italiens s'adonnèrent exclusivement à des fables, et perdirent peu à peu de vue les beautés et les grandeurs de la Religion Catholique. Une étude aussi approfondie des classiques eut aussi son contre-coup chez les autres nations. Aussi voyons-nous, à cette même époque, la langue grecque cultivée en Allemagne à un point tel que la plupart des savants y étaient désignés par leurs noms de famille traduits en grec. C'est ainsi que le nom de Schwartzerde (terre noire) se changea en celui de Mélanchthon (*Μελαγχθών*), de ce Mélanchthon qui, malgré son caractère doux, paisible et ennemi des intrigues, se laissa entraîner au combat par Luther.

L'impulsion la plus puissante donnée à la Renaissance des Belles-Lettres, dans le centre de l'Europe, provint d'un Chanoine Régulier, Érasme de Rotterdam. Ce savant homme ouvrit au delà des

Alpes une véritable école d'érudition, de critique et de bon goût, laquelle suffirait à elle seule pour illustrer cette époque, d'ailleurs si célèbre par la rénovation littéraire et scientifique qui se produisit alors chez des peuples accoutumés à une littérature aride et à une science plus féconde en questions de mots qu'en questions d'un intérêt réel. Ce petit homme, décharné, délicat, d'une santé chancelante, qui se disait luthérien dans l'estomac et catholique dans l'âme, parce qu'il mangeait gras le Vendredi avec une dispense du Pape, était doué d'une vaste intelligence et comprenait parfaitement les besoins de son siècle. Il réprouvait le système de Luther et disait que la prétendue Réforme ne devait pas s'appeler une tragédie mais bien plutôt une comédie attendu qu'elle finissait toujours par un mariage. Jules II rendit justice au génie d'Érasme et Léon X qui l'honorait de son amitié, même avant de monter sur le Trône Pontifical, appréciait tellement sa valeur scientifique et littéraire qu'il accepta sans difficulté la dédicace du nouveau Testament publié par les soins du savant de Rotterdam. Paul III l'aurait honoré de la Pourpre, s'il n'avait pas reconnu en lui cette humeur chagrine qui rend l'homme mécontent de tout et de tous et provoque chez les âmes délicates indignation et dégoût. Érasme possédait à un haut degré l'esprit d'indépendance. Cet esprit, à la vérité, lorsqu'il ne sort pas

des limites de l'honnêteté et du devoir est la plus belle gloire des gens doctes; mais malheureusement, chez le personnage dont nous parlons, il revêtait un caractère de dédain, qui se manifesta surtout à l'égard de Henri VIII, de François I^{er} et de Charles-Quint. Il aurait beaucoup mieux fait de suivre les exemples de son maître, qui devint plus tard Adrien VI. Quoiqu'il en soit, Érasme contribua puissamment à communiquer aux sciences en Europe une nouvelle impulsion, mais ses mordants sarcasmes et ses railleries ingénieuses furent pour beaucoup dans la bienveillance et l'estime comme dans la haine et le mépris qui s'attachèrent à sa personne, Aussi ne nous arrêterons-nous pas aux soupçons émis touchant sa foi; car, lorsque les passions sont excitées contre quelqu'un, elles ont trop souvent pour résultat d'obscurcir ses qualités et d'exagérer ses défauts.

Une fois que la science eut ainsi pris son essor et que le goût des lettres eut commencé à se répandre, on vit bientôt apparaître çà et là des hommes qui, reprenant les anciennes traditions littéraires, remirent en honneur les langues savantes. Érasme d'un côté, Reuchlin de l'autre, encourageaient l'étude du grec. Parent de Mélanchton, élève d'Hermonimus de Sparte (qui professait le grec à Paris) et de Wessel qui lui enseigna l'hébreu, Reuchlin développa en Allemagne, sa patrie, le goût

de la philologie biblique. Si Érasme, avec sa haute intelligence, s'était adonné, lui aussi, à l'étude de l'hébreu, il ne se serait point trouvé dans la nécessité de se fier aux Rabbins dont les traductions ne lui fournissaient pas toujours le vrai sens littéral. Toutefois, un trop grand amour des nouveautés (même bonnes) devient souvent l'occasion de bien des erreurs que l'opposition de ceux qui craignent de s'engager dans des voies nouvelles, contribue quelquefois à nous faire éviter. C'est ainsi qu'on s'explique les vifs démêlés que Hochstrat eut à Cologne avec Reuchlin, quoique le premier eût certainement pu attaquer avec moins de violence les progrès que faisait l'ancienne philologie. Néanmoins, ces controverses eurent pour résultat final de rendre plus commune l'étude de l'hébreu et des langues orientales. Cependant, les promoteurs des nouvelles études se laissèrent parfois entraîner à des excès regrettables: les lettres anonymes *virorum obscurorum* d'Ulrich de Hutten (satires sanglantes dirigées contre les Moines) sont là pour l'attester. Cet écrivain était si ardent à l'action, si virulent et si élégant dans son style et en même temps si courageux sur le champ de bataille, que s'il l'avait pu, il aurait mis toute l'Europe en révolution. Les esprits d'ailleurs prenaient part aux luttes littéraires avec des dispositions bien diverses. Les uns étudiaient non sans quelques appréhensions; les autres se livraient sans

réserve à leurs recherches. Tels étaient enracinés dans la foi; tels commençaient à douter, quelques-uns timidement, plusieurs audacieusement.

§ V.

Études Sacrées

L'impulsion ou plutôt le mouvement général communiqué aux arts, aux sciences et aux lettres par les circonstances toutes particulières aux XV^e et XVI^e siècles devait nécessairement donner une direction nouvelle aux études sacrées, à cause de leurs relations avec la littérature et la philosophie. La philosophie d'Aristote avait, dès le commencement du second millénaire Chrétien, pris possession des écoles à Paris. De Paris, les idées péripatéticiennes s'étaient répandues dans toute l'Europe et par suite les études sacrées s'étaient revêtues des formes aristotéliennes qui étaient celles adoptées dans les écoles. Telle fut l'origine de la *Théologie scholastique*. Alors, comme il arrive toujours dans les controverses ardentes, se produisirent des divergences de vues, selon la diversité de génie des principaux chefs. De là les écoles nominaliste et réaliste, thomiste et scotiste. S. Thomas d'Aquin et Duns Scot furent les véritables fondateurs des nouvelles écoles qui se disputèrent longtemps la préé-

minence dans le monde théologique. Les Thomistes raisonnaient toujours avec la philosophie d'Aristote à la main, et empruntaient aux œuvres du Docteur Angélique les arguments dont ils faisaient usage pour soutenir leurs opinions. L'école Scotiste différait surtout de la précédente en ce qu'elle admettait dans chaque *essence* douée de qualités diverses autant de *formalités*, ou *entités réelles*, distinctes entre elles et distinctes de l'être informé. Ces *entités* avaient un caractère métaphysique spécial et se surajoutaient en quelque sorte à l'*essence* même de l'être principal. Des conceptions aussi subtiles, provenant évidemment des écoles nominalistes et réalistes, si célèbres en France au Moyen-Age, tenaient les théologiens comme enfermés dans un cercle de questions arides, qui souvent aboutissaient à des efforts tout à fait infructueux pour la science et rendaient stériles de belles intelligences.

L'étude des langues antiques fit peu à peu oublier les méthodes de raisonnement jusqu'alors usitées, en partie à cause de la multiplication des branches de connaissances, en partie à cause de la nouveauté des arguments fournis par la philologie. On commença par examiner les anciennes traductions grecques et l'on finit par traduire de nouveau les ouvrages de l'antiquité. L'étude du grec appela sur la Bible l'attention des philologues et les conduisit à l'étude de l'hébreu. La théologie scho-

lastique, qui avait régné pendant plusieurs siècles sur toutes les Universités, se vit alors peu à peu négligée. En effet, les théologiens, plus imbus qu'autrefois du goût des lettres, se mirent bientôt à taxer de barbares les phrases scholastiques et ensuite à réformer la diction théologique, en se servant d'expressions plus choisies et plus en harmonie avec le style des classiques latins. Pierre d'Ailly fut un des premiers à proposer l'étude de la Bible par dessus tout, tandis que Gerson, afin de diriger plus efficacement l'attention vers l'Écriture Sainte, la proclamait la règle suprême de foi (en faisant cependant dépendre de l'autorité de l'Église la détermination du véritable sens du texte inspiré). Ce mouvement des esprits vers la Bible, de préférence à toute autre étude sacrée, exposait la croyance du monde Chrétien à bien des dangers. Plusieurs, en effet, plaçant leur propre intelligence au dessus de l'autorité de l'Église, tombèrent dans de graves erreurs en matière religieuse. Tel fut, entre autres, le hollandais Jean Wessel (mort en 1489), comme on peut s'en assurer dans son *Farrago rerum theologicarum*, imprimé à Leipsick, en 1522, avec une préface de Luther. C'était le même qui, combattant à outrance la philosophie d'Aristote, avait reçu le nom de *Magister contradictionis*, et qui, plus tard, fut regardé comme un précurseur du prétendu Réformateur. Ce fut encore lui qui, amené à Bâle

par François de la Rovère (depuis Sixte IV et alors Général des Franciscains) lui demanda une Bible grecque et hébraïque, en ajoutant qu'il la préférerait à la mitre que ce puissant personnage offrait de lui procurer.

A ces théologiens de fraîche date, ennemis de la Scholastique, vinrent s'adjoindre les philologues et les historiens qui ne pouvaient supporter une expression non conforme au goût cicéronien ou à la manière d'argumenter des anciens. Laurent Valla, Chanoine de Latran, Jean Reuchlin et plus que tous les autres Érasme, contribuèrent à donner un aspect tout nouveau aux discussions théologiques. Aussi vit-on bientôt Paul Cortese (depuis Évêque d'Urbin) se faire un nom en théologie, en publiant à Rome, l'an 1503 ses commentaires des œuvres de Pierre Lombard, écrits dans un style tout différent de celui de ses devanciers et calqué sur celui de Cicéron. Il y avait supprimé une foule de questions, considérées dès lors comme inutiles et propres seulement à faire perdre le temps. A la même époque, florissait le célèbre Chanoine Régulier Steuco de Gubbio, gardien de la Bibliothèque Vaticane et Évêque de Kisamo, que la mort empêcha de figurer au Concile de Trente, en même temps qu'elle l'enleva trop tôt à la philologie et aux sciences.

Les tendances nouvelles, c'est-à-dire l'abandon de la théologie scholastique pour une étude plus

exclusive de la Bible, ainsi que la substitution d'expressions tirées des classiques grecs et latins aux termes barbares précédemment introduits dans le langage théologique, produisirent chez beaucoup de personnes en Europe, le désir d'entendre commenter la Bible dans les Universités. La philologie biblique devint dès lors une arme dont s'emparèrent certains hommes orgueilleux pour mieux secouer le joug de toute espèce d'autorité. Cet esprit régnait déjà dans l'Université de Wittemberg, lorsque Luther et Mélanchton y furent appelés par l'Électeur de Saxe pour y enseigner publiquement. La philologie appliquée à la Bible fit donc ainsi peu à peu disparaître l'ancienne méthode péripatéticienne, particulièrement en Allemagne, où le grec et l'hébreu, dans leurs rapports avec les Livres Saints, étaient cultivés avec plus d'ardeur qu'ailleurs, tandis qu'en Italie les recherches philologiques portaient de préférence sur les classiques anciens. Une fois ce genre d'études introduit dans la science sacrée, on comprend qu'il devenait facile de passer à l'examen et à la critique de l'Écriture elle-même. L'amour-propre ne devait pas tarder à se débarrasser de toute entrave et à vouloir déterminer le sens du Texte Saint, non plus en recourant à l'autorité de l'Église et des Pères, mais à celle des grammaires et des dictionnaires. Toutes les fois que l'homme se propose pour sujet d'étude un objet de l'ordre naturel, la raison, à l'aide de

l'examen et de la critique, fait faire à la science des progrès merveilleux. Toutes les fois, au contraire, que l'objet de nos études appartient à l'ordre surnaturel (c'est-à-dire à la Révélation) la raison seule demeure insuffisante pour l'expliquer et pour le faire entrer dans la sphère restreinte des démonstrations des vérités naturelles. Les efforts de notre intelligence se trouvant, dans ce dernier cas, en disproportion avec l'objet, la conduisent nécessairement soit à la transformation subjective du surnaturel, c'est-à-dire à l'hérésie, soit à la négation absolue de ce même surnaturel, c'est-à-dire à l'incrédulité. C'est là un enchaînement logique qui ne manque jamais de se produire, quand l'homme met de côté l'autorité de la Révélation pour se laisser conduire entièrement et exclusivement par la raison. C'est donc à la philologie et à la critique, introduites dans l'étude de la théologie et dégagées de toute soumission à l'autorité de l'Église, qu'il faut attribuer (comme leur conséquence nécessaire) cet examen privé de la Bible qui est la véritable base de toute la Pseudo-Réforme Luthérienne. Sans doute, on n'en arriva point là du premier coup, mais insensiblement et par degrés. La vérité, en effet, ne peut s'effacer d'un trait de plume, mais seulement à diverses reprises, et selon la mesure d'ignorance ou de malice toujours croissante qui chez l'homme s'associe souvent à l'orgueil résultant de l'attache aux propres opinions.

Bien plus, quand la vérité dont il s'agit est le patrimoine non plus de quelques individus, mais de générations entières, il faut pour l'effacer, le travail lent de plusieurs siècles. De là nous pouvons déjà conclure que Luther n'a pas été le premier (même au commencement du XVI^e siècle) qui se soit mis à attaquer l'autorité de l'Église, en abandonnant toutes les anciennes traditions, pour s'en rapporter à la seule Bible, soumise à l'examen privé et à l'esprit d'indépendance.

§ VI.

Les abus, motifs de réforme.

Notre intention n'est nullement de nier que certains abus, à l'époque dont nous nous occupons, méritaient d'être déracinés, dans l'intérêt même des peuples Chrétiens. Ces abus, douloureux héritage légué par le grand Schisme d'Occident, au commencement du XV^e siècle, étaient d'un côté réprouvés par des âmes désirant sincèrement le bien et de l'autre attaqués par un pur esprit d'intolérance et d'opposition.

Au Concile de Constance, plusieurs Pères, ayant formé le dessein d'abattre ou tout au moins d'abaisser l'autorité du Saint-Siège, exagérèrent à dessein ces abus et réclamèrent hautement la Ré-

forme de l'Église *in Capite et in membris*. La sagesse et la prudence de Martin V, élu Pape dans ces conjonctures, parvinrent à faire avorter ces projets ; car ils lui semblaient excessifs et il savait en outre que le moment de la surexcitation et de l'effervescence des passions n'est jamais opportun pour changer quoi que ce soit. Néanmoins, ce grand Pontife, en convoquant un Concile, fit assez voir que son intention n'était pas d'empêcher une réforme dans la discipline de l'Église. Nos lecteurs se rappellent la suite des événements et de quelle manière les Pères de Bâle se comportèrent sous Eugène IV. Si nous voulons porter un jugement, sans esprit de parti, sur les temps dont il s'agit, nous serons contraints de dire que Martin V et Eugène IV, tout en ne se dissimulant point les abus introduits dans la discipline ecclésiastique, tournèrent principalement leurs efforts contre les hypocrites, qui, sous le prétexte spécieux de réforme, se proposaient de détruire l'unité de gouvernement dans l'Église Catholique et finalement de faire participer à l'exercice du ministère sacré les simples Fidèles eux-mêmes. Ce dernier but, en effet, était celui des ennemis de Rome Papale, lesquels, soit par amour de la nouveauté, soit par esprit de vengeance, avaient embrassé les doctrines de Wicleff et de Jean Huss. Les Pontifes qui se succédèrent d'Eugène IV à Léon X apparurent aux yeux de la société civile et religieu-

se entourés de si nombreuses et de si grandes difficultés internationales que celles-ci pouvaient presque faire oublier à la Chrétienté la nécessité d'une Réforme. Toutefois, le V^e Concile général de Latran, par l'abolition de la *Pragmaticque Sanction* et par quelques autres dispositions du même genre, avait écarté bien des obstacles et préparé le terrain à des mesures plus méthodiques et plus générales pour renforcer la discipline ecclésiastique. Mais cette réforme disciplinaire n'était, pour certains esprits, qu'un moyen d'en venir à modifier la constitution hiérarchique même de l'Église, afin de se rendre indépendants d'abord de Pierre et ensuite des Successeurs des Apôtres. L'histoire est là pour prouver la vérité de notre assertion. Aussi, peut-on assurer que si certaines réformes avaient été introduites dans la discipline de l'Église avant le temps de Léon X, on n'aurait point, il est vrai, guéri tous les maux préparés au Catholicisme dès l'époque du Concile de Constance, mais, du moins, on aurait enlevé bien des prétextes aux prétendus réformateurs du XVI^e siècle et l'on n'aurait point vu se rallier aux nouvelles doctrines ceux qui ont l'habitude de juger des choses par l'apparence plus que par la réalité. Les arts, les sciences, les lettres, le commerce avec le Nouveau Monde, les ambitions politiques, les abus qui s'étaient glissés tant dans la société civile que dans la société religieuse, secouaient le monde d'alors

de la même manière qu'une violente tempête agite un navire sur lequel chacun ne pense plus qu'à se sauver soi-même avec tout ce qui lui appartient et attend avec anxiété ce qui va arriver. Tous les yeux en Europe semblaient alors tournés vers un avenir inconnu, mais que l'on s'efforçait cependant de découvrir, tant il est vrai que l'homme n'est jamais satisfait des biens présents et aspire constamment à une condition meilleure. Cette époque était une véritable époque de transition et une petite étincelle pouvait suffire pour allumer tout à coup un immense incendie. La chrétienté cachait sous une surface paisible en apparence tous les éléments d'une grande révolution sociale qui, en transformant le monde, devait aussi distribuer à chacun son rôle dans l'Église, afin que celle-ci, sans changer avec les mœurs du siècle, se rendît cependant accessible à toute âme ennemie de l'orgueil et désirant sincèrement marcher dans la voie du salut.

Tel était l'état de l'Europe, lorsque Frère Martin Luther enseignait la philosophie à Wittemberg.

§ VII.

Réflexions

Les célèbres chambres du Vatican, où l'on admire encore aujourd'hui les productions artistiques des temps d'Alexandre VI, de Jules II et de Léon X, étaient alors une occasion d'invectives contre la Papauté, que l'on accusait de s'occuper des choses de la terre plus que de celles du Ciel. Le Moïse de Michel-Ange, que chacun peut contempler dans la Basilique Eudoxienne et qui devait faire partie du tombeau de Jules II, était aussi l'objet de la critique des malintentionnés et leur fournissait un prétexte pour accuser ce grand Pape d'avoir uniquement recherché la gloire de ce monde. Enfin, la construction de la Basilique Vaticane elle-même, échauffait le bile d'un Moine qui ne pouvait tolérer qu'on recueillît les aumônes provenant des Indulgences accordées par Léon X à quiconque contribuait par ses offrandes à l'achèvement de Saint-Pierre, la merveille de l'univers Chrétien. Les débouchés ouverts à l'Occident par la découverte du Nouveau-Monde et l'accroissement du commerce que les Italiens faisaient avec l'Orient et qu'ils avaient étendu jusqu'aux rivages de l'Indoustan étaient devenus pour la Péninsule des

sources permanentes de richesses. Il en résulta plus d'aisance qu'auparavant parmi les peuples et même, dans certaines grandes villes d'Italie, un luxe qui faisait souvent oublier les devoirs de la charité. En vérité, si les misères de l'homme ne s'étaient point manifestées d'une manière frappante au milieu de tant d'occasions dangereuses, on aurait dû s'en étonner profondément et l'on ne pouvait raisonnablement pas s'y attendre. Aussi ne trouvera-t-on pas surprenant de voir à cette époque (surtout sous Jules II et Léon X), même des hommes d'Église seconder le mouvement de leur siècle, en s'entourant d'un faste inusité et en s'abandonnant à une vie molle, qui, chez quelques uns, ressemblait assez à celle des anciens Romains. Ceci démontre simplement que les Ministres du Sanctuaire sont hommes et environnés d'infirmité, *circumdati infirmitate*, mais ne détruit en rien la vérité de la Religion de Jésus-Christ. Car celle-ci n'est point fille du l'homme mais du Ciel et elle n'a point été établie sur des fondements humains mais divins. L'histoire, nous le reconnaissons, ne dissimule nullement l'existence de certains abus à la Cour de Rome, dans ces temps de magnificence si féconds en génies qui, par les lettres et par les arts, contribuaient à faire trop estimer les biens d'ici-bas. Mais que l'on se croie autorisé à attaquer les vérités catholiques parce qu'un Alexandre VI était assis alors sur le Trône de S. Pierre, ou parce qu'un

Jules II faisait ouvrir la brèche pour entrer dans la Mirandole, ou enfin parce qu'un Léon X travaillait à placer la couronne royale sur la tête de tel ou tel membre de sa famille, c'est ce qui est tout à fait déraisonnable. Bien plus, on peut dire qu'agir ainsi c'est faire preuve d'une ignorance honteuse, en confondant la Religion avec les hommes ou bien montrer un esprit bas et envieux, en voulant absolument nier la vérité par haine pour quelques individus.

§ VIII.

Faux jugements portés sur Rome, considérée au point de vue religieux.

Nous ne devons point omettre de signaler ici combien, dans certains pays et surtout en Allemagne, les esprits étaient mal disposés envers la Papauté, au moment où Luther ouvrit le champ à l'invasion des nouvelles doctrines. En France, il existait une école encore toute imprégnée des tendances du Conciliabule de Bâle. De vieilles rancunes politiques empêchaient la République de Venise d'être sincèrement unie au Saint-Siège. En Hollande, en Holstein et dans la Basse-Allemagne, où le souvenir des schismes et des révolutions passés ainsi que des débats soulevés à Bâle sur la question hiérarchique était encore fort vif, l'on ne sympathisait

guère avec les enseignements venant d'au delà des monts. A Wittemberg, Frédéric, Électeur de Saxe venait de fonder une Université et, pour lui donner du renom, cherchait à y attirer des hommes de mérite. Ce fut dans ce but qu'il y plaça Luther et Mélanchton qui s'étaient déjà fait remarquer l'un et l'autre par leur indépendance scientifique et qui semblaient capables de tenir tête à n'importe quelle doctrine ou autorité. Tandis que les Italiens se montraient pleins d'enthousiasme pour les beautés du Culte Catholique, rendu encore plus admirable, plus grandiose et plus sensible par le progrès des Beaux-Arts, les Allemands avec leur pays pauvre, leurs montagnes nues, leurs forêts sauvages se trouvaient naturellement portés à calculer froidement et à examiner silencieusement les dogmes. Il ne faut pas non plus passer sous silence le caractère particulier des Saxons, les compatriotes de Luther, accoutumés à une vie simple, robustes dans l'action, obstinés dans leurs convictions. D'une humeur fière et belliqueuse, ils avaient autrefois tenu en arrêt les armées Romaines sur les rives de l'Elbe et repoussé énergiquement la domination étrangère. Ils avaient plus tard affronté l'épée de Charlemagne qui ne put les dompter qu'au moyen de la Religion. Cette antique race germanique ne cessa jamais de produire des hommes insignes dans l'art de la guerre, comme ne s'en aperçurent que trop les Normands, les An-

glais et les peuples de l'Ouest. Après avoir embrassé le Christianisme, les Saxons conservèrent toujours avec la simplicité de leurs mœurs et avec la fierté de leur caractère, une grande aversion pour le faste, et ils ne pouvaient comprendre les coutumes (si différentes des leurs) des peuples méridionaux. Que ne durent donc point être les impressions de Luther traversant l'Italie et arrivant à Rome? Une âme généreuse aurait certainement apprécié tout ce que la Ville Éternelle renfermait d'admirable et aurait senti croître son attachement pour Rome Catholique. Une intelligence accoutumée à distinguer l'homme de la Religion qu'il professe, aurait su distinguer aussi la splendeur et le luxe de la Cour Romaine d'avec les enseignements traditionnels du Siège Apostolique. Mais Luther avait trop de confiance en son propre jugement, et confondant l'élément humain avec l'élément Catholique, il prit pour la Religion, à Rome, ce qui n'était que le défaut des hommes, au lieu d'y voir ce qui affermit la vérité dans les esprits. C'est ainsi que, voulant combattre les abus de la Cour Papale, il combattit la Religion elle-même et, voulant s'attaquer aux hommes, il s'attaqua à Jésus-Christ. Il ne s'apercevait pas ou il feignait de ne pas s'apercevoir que certaines pompes extérieures, certains ornements, certaines somptuosités, sont souvent les conséquences du caractère de tel ou tel peuple ou bien

de la richesse de telle ou telle ville. D'ailleurs la différence du Ciel d'Italie et de celui de Wittemberg, le naturel poétique des races Italiennes et les tendances sévères des races Germaniques auraient dû être soigneusement pesés par Luther, lorsqu'il cherchait à se rendre compte de ce qui l'avait si vivement choqué. Vouloir ôter aux Italiens le goût des arts pour faire d'eux un peuple froid et calculateur c'est tout simplement méconnaître cette diversité d'inclinations qui, réunies par le lien commun de la Foi Catholique, forme de tous les peuples répandus à la surface de la terre cette harmonieuse et admirable unité, objet constant de haine de la part du schisme et de l'hérésie. Nous ne prétendons cependant point nier, chez l'homme en général et chez l'Italien en particulier, certains défauts qui en Religion peuvent engendrer quelquefois la superstition, mais en même temps nous faisons remarquer que le Siège Apostolique ne les a jamais approuvés et qu'il les a au contraire condamnés toutes les fois que la chose a été nécessaire. Nous ne nions pas non plus l'existence, chez quelques esprits, d'une conviction en vertu de laquelle ils se croient justifiés devant Dieu par le seul usage de pratiques religieuses extérieures, multipliées et variées; mais nous savons aussi qu'une pareille doctrine n'est point celle de l'Église et qu'il faut se garder de confondre l'hypocrisie avec la Foi Catholique. C'est cependant

ce procédé injuste , consistant à attribuer à la Religion les défauts de ses ministres qui fit perdre à bien des âmes le sentiment catholique en le remplaçant par le mépris des dogmes qui devait nécessairement aboutir à l'athéisme.

§ IX.

Résumé des tendances générales de l'esprit humain au commencement du XVI^e siècle.

En présence de tant de changements survenus dans la science, dans les lettres, dans les arts et dans la politique, en présence des caractères divers et des mœurs différentes de tant de peuples appelés à prendre bientôt part à un nouvel ordre de choses , il était fort naturel que les esprits fussent profondément remués, au commencement du XVI^e siècle. Toutes les forces intellectives de l'humanité semblaient alors s'être mises au service des sciences et des arts. Le ciel, la terre, les mers étaient scrutés avec une avidité nouvelle ; car l'homme semblait rassasié du vieux monde. Copernic venait de tracer les orbites des corps célestes dans l'hémisphère supérieur. Colomb venait de découvrir un nouveau continent, et Vasco de Gama, après avoir audacieusement doublé le Cap de Bonne Espérance, avait retrouvé la route des Indes Orientales. D'im-

menses débouchés étaient dès lors ouverts au commerce. La terre restituait les chefs d'œuvres antiques et le groupe de Laocoon (entre autres), solennellement exposé à Rome, allait faire produire à l'art italien des merveilles dont l'une devait-êtré le Moïse de Michel-Ange. Les manuscrits sauvés de l'injure des temps, de la barbarie des Sarrasins et de l'ignorance du Moyen-Age donnaient aux études une nouvelle impulsion. Le pinceau de Raphaël inspirait aux hommes l'amour du beau. Le goût de la philologie poussait les érudits à rechercher de nouvelles doctrines et de nouveaux systèmes. Les philosophes dirigeaient spécialement leur attention sur le composé humain. Tous, en un mot, cherchaient à trouver l'explication d'un passé obscur, pour se tourner ensuite vers un avenir radieux. A côté de si grands progrès qui améliorèrent, il est vrai, le bien-être matériel, mais ne contribuèrent pas peu à rendre plus insoumis et plus altier l'esprit humain, on voyait les mœurs se corrompre par suite de l'augmentation des richesses et de l'aisance des familles. Les erreurs, enfantées, comme toujours, par l'orgueil, faisaient cortège aux vices du siècle. De plus, dans toutes les classes de la société, existaient certains abus criants et (il faut le reconnaître) réclamant une prompté réforme, surtout en ce qui concernait la discipline ecclésiastique. En Italie comme ailleurs, ce besoin de réforme se faisait vivement

sentir, et Paul III, voulant y subvenir, institua une Congrégation spéciale qu'il chargea d'abord d'examiner l'état disciplinaire de l'Église et de la Cour Romaine elle-même et ensuite de proposer des moyens propres à réorganiser le tout selon l'esprit de Jésus-Christ et pour le plus grand bien des âmes. Cependant, comme il ne voulait pas publier lui-même les réformes qui seraient jugées nécessaires et qu'il avait d'ailleurs l'intention de convoquer un Concile général pour opposer une digue plus efficace aux nouvelles erreurs religieuses, il réserva à cette Sainte Assemblée l'examen de ce que la Congrégation spéciale aurait cru devoir proposer.

En réalité, les abus qu'il y avait à réformer en matière de discipline ecclésiastique, furent simplement un prétexte dont se servirent quelques hommes turbulents pour amener la réforme sur le terrain des croyances religieuses. La guerre ouverte et prolongée que les disciples de Wicleff et de Jean Huss avaient soutenue contre l'Église, devait enfin produire ses fruits amers, c'est-à-dire faire mépriser par les peuples l'autorité ecclésiastique et surtout Papale, tandis qu'auparavant c'étaient principalement les rois qui combattaient la Papauté. La logique des faits amena nécessairement cette lutte nouvelle et bientôt acharnée, après celle du Sacerdoce et de l'Empire, des gouvernements et de la Cour Romaine.

Les esprits se trouvaient disposés de la sorte

à accueillir toute espèce de nouveautés; l'homme était devenu plus avide des biens terrestres par l'extension du commerce et par l'accroissement des bien-être matériel; l'examen philologique de la Bible avait affaibli le respect dû à l'autorité de l'Église; chacun se sentait incliné à douter de l'avenir, à la vue du progrès général et de nouvelles découvertes tout à fait inconnues à l'antiquité: alors on comprend qu'il devenait facile de soumettre à l'examen les fondements mêmes de la Religion et de s'éloigner peu à peu de la Révélation pour ne plus ajouter foi qu'à la science. Pour cela, il suffisait d'un seul homme qui eût l'audace de lever résolument l'étendard de la révolte contre l'autorité Religieuse.

§ X.

Luther, Zwingle et Calvin.

A l'époque dont nous parlons, un Religieux Augustin, que son Provincial, Staupitz, avait vivement recommandé à Frédéric, Électeur de Saxe, occupait une chaire de philosophie à l'Université de Wittemberg, fondée par ce prince en 1502. Ce Docteur à la face rubiconde et animée, au regard perçant, tout mouvement, tout ardeur, tout feu, était Martin Luther qui, pour avoir passé quelques jours à Rome, en 1510, se crut en état (comme l'ont fait

après lui bien d'autres voyageurs) de porter un jugement exact sur les mœurs, les goûts et la Religion des Romains ainsi que sur la Cour de Rome si splendide alors (sous Jules II). Il n'avait encore que vingt-sept ans, étant né en 1483 à Eisleben, dans le comté de Mansfeld, un an avant Zwingle. Sans doute, il n'avait pas encore oublié l'état misérable de sa famille ni comment le besoin de se procurer du pain l'avait autrefois réduit à chanter, en s'accompagnant lui-même, sous les fenêtres d'une veuve nommée Cotta, à Eisenach. Il se rappelait sans doute aussi sa vie claustrale, passée jusqu'alors dans de grands troubles d'esprit et dans une rigoureuse observance des règles que n'adoucissait même pas la simple vue de beautés artistiques. Ennemi de la philosophie d'Aristote, il s'était adonné à l'exégèse biblique en même temps qu'à la lecture des classiques latins. Lorsqu'il reçut le bonnet de Docteur, la cérémonie fut présidée par l'Archidiacre Carlostadt (André de Bodenstein), contre lequel il déploya plus tard tant d'animosité. En passant par plusieurs Couvents de son Ordre, il s'étonnait, disait-il, de voir la Somme de S. Thomas plus feuilletée que la Bible. Celle-ci devint bientôt pour lui l'unique parole divine et lui fit prendre en dégoût la parole humaine. Cette disposition avait commencé à s'emparer de lui dès le jour où il avait quitté le siècle, uniquement pour avoir vu son ami

Alexis frappé de la foudre à ses côtés. Doué d'une imagination ardente, laissant sa pensée errer continuellement çà et là, cherchant un repos qu'il ne trouvait jamais, il se distrait souvent de ses longues réflexions en faisant de la musique. Il se montrait en toutes choses d'une excentricité rare. Ayant été nommé prédicateur de la ville par la municipalité de Wittemberg, il mit entièrement de côté l'ancien usage de citer Aristote dans les sermons. En chaire on l'admirait beaucoup, à cause de ses connaissances bibliques; car il expliquait alors la Vulgate dont il fit longtemps grand cas, quoique plus tard il la prétendit fautive. Hautain, emporté, indépendant à l'excès, éloquent, bon écrivain, désireux de faire parler de lui, il ne sut point se contenir lorsqu'en 1517, par ordre d'Albert, Archevêque de Mayence, le Dominicain Tetzel publiait les indulgences accordées par Léon X aux Fidèles qui contribuaient par leurs aumônes à la construction de Saint-Pierre. Nous ne nous arrêterons pas ici à faire le portrait de Tetzel sur qui l'histoire est d'ailleurs assez explicite. Nous observerons seulement que s'il avait eu un zèle plus selon la science et une plus grande charité dans sa manière de combattre l'erreur, il n'aurait point été calomnié ou du moins aussi maltraité qu'il l'a été par les Luthériens. C'est que tout acte non dicté par la prudence et non inspiré par la charité, au lieu de servir à la Religion, lui nuit in-

failliblement et éloigne ordinairement d'elle ou les tièdes, ou les faibles, ou ceux qui trop remplis d'eux-mêmes n'ont point assez de vertu pour supporter les fautes d'autrui. Nous n'entendons point par là justifier Luther, fort justement excommunié par Léon X en 1520, ni même accuser Tetzel. Seulement, personne ne niera que ce dernier aurait pu traiter avec moins d'animosité et plus de prudence la grave question soulevée au sujet des Indulgences par le Moine Augustin, qui d'ailleurs aurait très-probablement profité de quelque autre occasion pour se poser en hérésiarque. En effet, ayant depuis longtemps pris en haine l'autorité Ecclésiastique, Luther machinait déjà la ruine du Catholicisme et attendait seulement le moment propice que devaient lui fournir les abus du temps joints à la passion violente qui, comprimée d'abord par politique ou par crainte, devait aboutir à son union sacrilège avec Catherine Bora. Mais laissons de côté Luther ainsi que sa lutte à Wittemberg contre le Dominicain Tetzel ; laissons ce faux Réformateur sous la condamnation de plusieurs Universités, entre autres de celle de Paris ; laissons le enfin au milieu des disputes soulevées par lui contre les Catholiques ou contre d'autres hérétiques comme lui. Bornons-nous à rappeler ici qu'il ne se réconcilia jamais avec l'Église et qu'il mourut dans ses erreurs, le 18 Février 1546, à Eisleben, en laissant après lui la société civile et religieuse

en proie à une crise qui dure encore et dont la dernière phase n'est autre que la négation même de Dieu.

Tournons maintenant nos regards vers un autre chef de secte, lequel répandit en France des doctrines tout à fait propres à augmenter la confusion (comme elles l'augmentèrent en effet) dans le camp Catholique, et parvint à détacher de l'unité de la Foi un grand nombre de villes. Nous voulons parler de Calvin dont la physionomie diffère autant de celle de Luther qu'un froid philosophe diffère d'un bouillant orateur. Calvin avait les yeux brillants et tant soit peu à fleur de tête, son front était large, son nez légèrement arqué. Sur ses lèvres on saisissait continuellement un mouvement presque imperceptible de dédain ou de mépris. Une longue barbe dont la largeur allait toujours en diminuant le faisait ressembler à un anachorète. Son teint plombé indiquait un tempérament bilieux. Il était rusé, sagace et d'un esprit subtil. Ses longues maladies avaient fini par rendre saillants chez lui les os de la face, courber son corps et lui donner l'aspect d'un cadavre ambulante. Porté par goût à l'analyse philosophique, aux syllogismes, aux subtilités de la dialectique, il représentait fort bien dans une chaire d'enseignement et aurait certainement réussi dans la diplomatie, à cause de l'art qu'il possédait de dissimuler à propos et d'attendre le moment favo-

nable. Né à Noyon , le 10 Juillet 1509 , il alla étudier à Paris où plusieurs hommes célèbres se formaient alors. Des sa jeunesse, il tournait en dérisions les pratiques religieuses de son oncle, brave menuisier chez qui il demeurait. Les pernicieuses doctrines de Luther n'avaient point encore pénétré en France, lorsque Calvin se lia étroitement avec le puritain Farel de Gap. Devenu Curé, au lieu de se dévouer au salut des âmes , il se préparait à travailler bientôt à leur perdition. Ayant formé le projet de fonder une nouvelle Église, il se mit à prêcher dans Paris , à huis-clos ; mais obligé de s'exiler, il se réfugia à Strasbourg et publia ensuite ses fameuses *Institutions*. Avec la froideur de son caractère on a peine à s'expliquer comment il put prendre plaisir à visiter l'Arioste à Ferrare. Il s'arrêta en Suisse et y introduisit ses doctrines, surtout à Genève, où il eut à passer par bien des vicissitudes. Il se rendit ensuite à Berne , puis à Bâle et de nouveau a Strasbourg, où il prit femme. Ses erreurs sur le libre-arbitre lui suscitèrent de puissants ennemis, comme aussi de dévoués amis. Tandis que, d'une part, les enseignements de Luther s'attaquaient principalement à la Constitution de l'Église, ceux de Calvin, marchant d'erreur en erreur, répandaient plus facilement de fausses idées sur le dogme. L'hérésiarque de Noyon combattait de toutes ses forces l'unité Catholique et cherchait à

former une Église sans unité. Il n'est donc point étonnant qu'après avoir accompli leur œuvre destructive, les deux systèmes Luthérien et Calviniste en soient venus aux mains entre eux. Calvin était sujet aux migraines: Luther était souvent pris de vertiges: tous deux d'ailleurs se sentaient la conscience troublée. Calvin mourut en 1564, après sept ans de maladie et de cruelles douleurs, obstiné dans ses hérésies.

Entre ces deux hommes, on en vit bientôt surgir un troisième, plus modéré en apparence mais en réalité aussi acharné qu'eux contre la vérité Catholique. Lorsqu'en 1513 une forte armée de Suisses, réunie par Matthieu Schinner, Cardinal de Sion et Légat de Jules II, descendit en Italie pour y défendre le Pape, les soldats de Glaris avaient avec eux un aumônier. Ce prêtre, nommé Zwingle, assista à la bataille de Novare, si glorieuse pour ses compatriotes et à celle de Marignan qui leur fut si fatale. A cette époque, il n'avait point encore manifesté ses opinions au sujet des nouvelles croyances, ni ouvert son cœur à la corruption. Né un an après Luther, il devait se faire un jour chef de secte en Suisse. Il avait étudié à Bâle et à Berne et était surtout redevable aux Dominicains du bienfait de l'instruction. Il s'était en outre appliqué, à Vienne en Autriche, à l'astronomie, à la physique et à la philosophie d'alors. Il possédait plusieurs langues

savantes et avait un goût prononcé pour la lecture des classiques grecs et latins, ce qui ne contribua pas peu à former son style. D'un caractère joyeux, il aimait la musique, à laquelle s'adonnait d'ailleurs particulièrement le Clergé de cette époque. Nommé Curé de Glaris et ordonné par l'Évêque de Constance (mais seulement après avoir obtenu le Bénéfice paroissial), il se mit à étudier la théologie d'après une nouvelle méthode, en manifestant hautement son aversion pour l'ancienne. Il s'appliqua surtout à l'étude du Nouveau-Testament dont il cherchait à éclaircir le texte en confrontant entre eux les passages correspondants des divers écrivains sacrés et en y ajoutant ses propres commentaires. Devenu d'une complète indépendance de jugement, il consultait indifféremment les écrivains anciens et modernes. Ensuite, il prit goût aux doctrines de Wicleff et de Jean Huss, mais se trouva bientôt en présence de tant d'opinions différentes et de tant de croyances opposées entre elles, que l'incertitude et le doute finirent par s'emparer entièrement de son esprit. Ses recherches abstraites sur les dogmes de la Religion l'amènèrent à confronter ceux-ci avec la pratique des Fidèles. L'ignorance du peuple en fait de choses religieuses d'une part, et les abus existant chez le Clergé, d'autre part, l'indignèrent grandement. Ayant changé de Cure, il vécut d'une manière plus austère en témoignant un grand dégoût pour les désordres

de son siècle. Cependant, il trouva aisément le moyen d'acquérir de nouvelles connaissances et en même temps de se mettre en relations avec des hommes de mérite, à l'Abbaye d'Einsiedlen, où il avait été appelé par l'Abbé Conrad. Là, il commença à dévoiler ses projets et à exposer ses idées sur la Réforme de l'Église. Il débuta par faire effacer de la porte du Monastère l'inscription: *Hic est plena remissio omnium peccatorum a culpa et poena*. Il réforma ensuite plusieurs communautés de femmes. Mais il ne s'en tint pas là. Il écrivit, en effet, à Hugues, Évêque de Constance, en l'exhortant à supprimer dans ce Diocèse certaines pratiques religieuses qui lui semblaient puériles et ridicules et étaient (disait-il) une source de maux graves et difficiles à guérir. Ami du Cardinal de Sion, il lui insinuait l'idée d'une Réforme générale à introduire dans l'Église et le poussait également à abolir certains usages Chrétiens, propres (d'après sa manière de voir) à rendre le peuple non point croyant mais superstitieux. Il exposait au même Cardinal le danger de l'incrédulité auquel la Renaissance des sciences et des lettres exposait bien des âmes en affaiblissant (disait-il) la Foi parmi les Chrétiens; comme si le Catholicisme craignait la lumière de la vérité et n'avait point au contraire pour mission de démasquer partout l'erreur. Il s'imaginait sot tement qu'une fois le libre-examen admis en

matières religieuses, la superstition, mère de l'incrédulité, se découvrirait facilement. Comme le peuple, à cette époque, était en général plus instruit que pendant les siècles précédents, il n'était pas étonnant qu'en apercevant certains abus parmi les Moines et chez les Clercs, il perdit quelquefois la confiance qu'il avait accordé jusqu'alors et aux uns et aux autres. Néanmoins, Zwingle en concluait que le peuple se trouvait exposé par là à ne plus jamais ajouter foi à ce que des Ministres du Sanctuaire, vicieux et ignorants, lui enseignaient dans leurs prédications. Selon cet hérésiarque, les Fidèles ne considéraient plus les Ordres Religieux que comme des plantes parasites de la société et les Clercs et les Prélats (dénués de science et de vertu) que comme des hommes trafiquant de la Religion et l'enseignant uniquement par intérêt. C'était par de semblables réflexions (empreintes, on le voit, du caractère de l'hypocrisie et de la calomnie) que Zwingle s'efforçait de convaincre le Cardinal de Sion du besoin urgent d'une Réforme radicale, si l'on voulait empêcher le peuple de tomber du mépris de la Religion dans l'incrédulité. Il voulait que cette Réforme commençât par le Haut-Clergé; car on ne pourra censurer efficacement, disait-il, les vices des laïcs que lorsque ceux-ci verront les Princes de l'Église exempts de ces mêmes vices et le Clergé tant séculier que régulier) cesser de scandaliser les Fidèles

par un mauvais usage de ses riches Bénéfices. Zwingle visait à détruire non-seulement le Clergé séculier et la Hiérarchie Ecclésiastique mais encore et surtout les Ordres Religieux qu'il désignait, dans sa haine, par l'expression injurieuse d'*essaims de pieux fainéants, s'engraissant des sueurs du peuple*. Il réclamait l'abolition des cérémonies superstitieuses (comme il les appelait) et conseillait l'abandon de certains dogmes, déclarés par lui (avec une jactance et une ignorance inouïes) tout-à-fait absurdes et plus propres à froisser le sens commun qu'à augmenter la piété des personnes raisonnables. Tel était l'ensemble générale des réformes que Zwingle proposait au Cardinal de Sion, Animé d'un pareil esprit, l'hérésiarque commença à prêcher dans l'Église de l'Abbaye ce qu'il appelait *le pur Évangile*. Ceci se passait un an avant que Luther commençât à déclamer publiquement contre les Indulgences. Avec un raffinement d'hypocrisie, Zwingle exhortait ses nombreux auditeurs à s'adresser à Dieu, *non point par des vœux stériles, ou par de longs pèlerinages ou par des offrandes destinées à orner des images sans vie. Résister aux tentations, réprimer les désirs coupables, éviter toute injustice, secourir les malheureux, consoler les affligés, voilà* (disait-il, en s'adressant au peuple) *les œuvres qui sont agréables à Dieu*. Poursuivant alors sur ce ton, il n'omettait point (selon son habitude) de

reprocher en termes injurieux aux membres du Clergé leur ignorance et leurs désordres. Il concluait que c'était le Clergé lui-même qui avait égaré le peuple crédule et sans instruction, en élevant à la dignité de bonnes œuvres des pratiques vaines et inutiles. Aussi (ajoutait-il), les Fidèles cherchent seulement à obtenir la rémission de leurs fautes, sans jamais cesser de les commettre, parce qu'ils croient trouver dans les faveurs de l'Église des moyens faciles d'expiation. Il parla, en une occasion de ce genre, des prières adressées à la Vierge et à la suite de son discours pathétique et animé en apparence d'un esprit apostolique, mais en réalité inspiré par une haine intense et un violent désir de se venger du Clergé, beaucoup, dit-on, de ceux qui avaient préparé leur offrande pour l'Église s'abstinrent de la donner. Toutefois, Zwingle rencontra de courageux adversaires dans son auditoire même et surtout parmi les Moines de l'Abbaye, à cause des maximes hérétiques qu'il avait proférées en essayant de les couvrir du voile d'un faux zèle. Il est à remarquer qu'à cette même époque Léon X, ignorant ce qui se passait à Einsiedlen, faisait (au moyen du Nonce Pucci) parvenir à Zwingle un diplôme qui lui conférait le titre de Chapelain Pontifical avec une pension. Mais l'hérésiarque refusa le tout peu de temps après. Étant venu, en 1518, à Zurich, où il avait été nommé Curé, Zwingle déclara

qu'il voulait faire revivre la prédication apostolique, comme elle avait lieu dans les temps antérieurs à Charlemagne. Il se mit dès lors à prêcher à sa mode, déblatérant contre les abus de l'époque et blessant en même temps les sentiments Catholiques de beaucoup de ceux qui l'écoutaient. De là deux partis: l'un tout en sa faveur et l'autre contre lui. Les imprudences de Frère Bernard Samson, qui publiait les Indulgences à Zurich même, fournirent un prétexte à Zwingle pour se fortifier dans ses opinions erronées et à ses partisans pour les défendre. Ceux-ci cependant diminuèrent de nombre, lorsque dans la lutte engagée entre François I^{er} et, Charles-Quint, leur chef se fut efforcé d'empêcher le canton de Zurich de prendre parti pour l'empereur. C'est que ce Novateur avait pour maxime politique la neutralité de la Suisse et qu'il était alors l'âme du canton. A propos de la question de l'abstinence, une controverse des plus vives eut encore lieu entre Zwingle et les Catholiques. Ce fut à cette même époque qu'il déclara ne reconnaître d'autre autorité que la Bible, en ajoutant que les décisions de l'Église n'obligeaient personne, toutes les fois qu'elles n'étaient pas fondées sur l'Évangile. Il publiait ainsi sa profession de foi, mais, en cherchant à expliquer quels étaient les caractères de la vraie Religion, il confondait (comme font toujours les hérétiques) les principes mêmes avec les qualités personnelles des

Ministres Sacrés. Il exhortait chacun à poser en principe la liberté de conscience et à tolérer le mariage des Ecclésiastiques. Il exprimait en outre le désir de voir l'Évêque de Constance se mettre à la tête de la Réforme. Il rencontra parmi les Prêtres et les Moines plus d'un redoutable antagoniste, dans la chaire et au dehors. L'Évêque de Constance, voyant la violence de ces disputes, intima aux deux partis d'observer le silence jusqu'à la célébration du prochain Concile général, mais il ne fut obéi ni d'un côté ni de l'autre. Zwingle s'étant ensuite tourné vers le Grand-Conseil et l'ayant pris pour arbitre de ses doctrines, vit s'augmenter notablement le nombre de ses partisans. Après qu'il eut publié son *Jugement de Dieu sur les Images*, on commença de toutes parts à renverser les statues des Saints. Des réunions populaires eurent lieu. La Messe fut déclarée abolie, en 1525, et Zurich se mit à la tête du mouvement. L'hérésiarque continua alors à battre en brèche les anciennes doctrines, notamment le célibat des Prêtres, et prit lui-même une femme. Il supprimait les Couvents et en faisait appliquer les revenus à l'entretien de professeurs de grec et de latin. A la fin, la révolution opérée par lui dans les idées religieuses eut son contre-coup dans le soulèvement des Anabaptistes. Jusqu'alors tout s'était passé assez paisiblement; désormais le sang devait couler.

Zwingle enseignait encore plusieurs autres erreurs sur le Baptême et sur l'Eucharistie, niant, contrairement à Luther, la présence réelle. Ces deux prétendus Réformateurs ne pouvaient vivre en paix, car Luther, plus orgueilleux encore que Zwingle, ne voulait jamais transiger. Néanmoins, leurs amis communs finirent par obtenir qu'une entrevue aurait lieu à Marbourg, où les deux chefs de secte se rendirent en effet, chacun avec plusieurs docteurs de son parti. Là, ils tombèrent d'accord au sujet de 14 articles qu'ils souscrivirent. Toutefois la Suisse embrassa plus volontiers les enseignements de Zwingle que ceux de Luther.

Après que les nouvelles doctrines se furent suffisamment propagées parmi le peuple, les esprits des Catholiques et des Prétendus-Réformés s'échauffèrent de telle sorte qu'on en vint bientôt aux mains. Zwingle, accoutumé à la guerre, n'abandonna point les siens dans la mêlée et reçut à Cappel une blessure mortelle. Il expira, à la tête de ses troupes, en persévérant obstinément dans l'hérésie

§ XI.

Doctrines de Luther, de Calvin et de Zwingle.

La publication des Indulgences fournit, comme nous l'avons vu, à Luther l'occasion d'engager une lutte acharnée contre l'autorité de l'Église. Ayant commencé à traiter des Indulgences, il était bien naturel qu'il en vint à parler de la *Satisfaction*. Après avoir dénié à l'Église le pouvoir de remettre, en tout ou en partie, la peine temporelle due au péché, au moyen des Indulgences, c'est à dire par l'application des mérites de Jésus-Christ et des Saints, l'ex-Moine Augustin ne connut plus de frein et il se mit à nier la nécessité de la *Satisfaction*. Il considérait les pénitences infligées par les anciens Canons de l'Église non point comme des peines satisfactoires et dues au péché, mais comme des peines médicinales et destinées seulement à prévenir les rechûtes. Ainsi, une œuvre de pénitence n'était point, selon lui, un remède aux péché commis mais un simple préservatif contre les péchés à commettre. Il s'ensuivait que les Indulgences n'avaient à ses yeux aucune valeur intrinsèque. Une fois tombé dans de si capitales erreurs, Luther ne s'arrêta point là, mais élargissant au contraire le cercle de ses

fausses doctrines il refusa de reconnaître à l'Église le pouvoir de remettre les péchés par l'absolution, et lui concédait seulement celui de les déclarer remis en vertu de la foi en Jésus-Christ dont les mérites nous seraient alors appliqués ou imputés. Il torturait le sens de S. Paul, lorsque l'Apôtre dit que: *Justus ex fide vivit*, et que nous sommes justifiés par la foi. Par suite, la Contrition n'avait plus aucune valeur, la Confession devenait inutile et les œuvres satisfactoires, comme les jeûnes les mortifications, la continence, l'aumône etc. étaient sans efficacité. Le système de Luther ôtait, on le voit, tout mérite aux bonnes œuvres, et n'admettait d'autres mérites que ceux de Jésus-Christ qui nous seraient imputés au moyen de la foi. Car, d'après cet hérésiarque, l'homme commet toujours le mal mais lorsque les mérites de Jésus-Christ, viennent à lui être imputés, ils l'empêchent d'être considéré comme coupable. Les conséquences légitimes de pareils principes étaient la négation de la prescience divine et du libre-arbitre humain incompatible, selon Luther, avec la corruption de notre nature. Cela n'empêcha pas plus tard le Novateur de modifier sur ce point ses erreurs dans la célèbre *Confession d'Augsbourg*. Une autre conséquence de la doctrine luthérienne était que les Sacraments sont simplement des signes destinés à exciter la foi des Chrétiens; encore les réduisait-il à deux : le Baptême et la Cène

(c'était le nom sous lequel les hérétiques désignaient l'Eucharistie). Cependant la *Confession d'Augsbourg* admettait aussi la Pénitence. Les Anabaptistes et les Sociniens se chargèrent de tirer, au sujet du Baptême des enfants, plusieurs autres corollaires du système de Luther. Plus tard, celui-ci nia contre Carlostadt la transsubstantiation. Il admettait cependant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en vertu des paroles de la consécration, mais il enseignait en même temps que la substance du pain et du vin demeurait. Calvin, nous l'avons vu, rejetant absolument la dogme de la présence réelle, prétendait que l'Eucharistie contenait seulement la figure de Jésus-Christ. Tout en reconnaissant Notre-Seigneur comme réellement présent dans le Très-Saint-Sacrement, Luther par un enchaînement de contradictions qui lui étaient propres, ne permettait pas qu'on adorât l'Hostie consacrée et supprima l'Élévation à la Messe, à laquelle il enleva d'abord le caractère de Sacrifice pour en arriver ensuite à l'abolir entièrement, ne laissant subsister que la Communion sous les deux espèces.

La rémission des péchés par la foi seule, et la suppression des œuvres satisfactoires devaient avoir pour conséquences la négation du Purgatoire, l'inutilité des prières pour les défunts et de l'invocation des Saints. Après avoir attaqué toutes ces vérités Catholiques, Luther devait en venir à nier

le caractère du Sacerdoce et par suite le Hiérarchie Ecclésiastique. En abolissant les Sacrements, il faisait cesser l'indissolubilité du Mariage. Il appela le Pape l'Antechrist et proclama que la Bible était la seule autorité dans l'Église et l'unique règle de foi. Mais, comme tous les Novateurs, l'hérésiarque ne niait l'autorité légitime que pour se l'attribuer exclusivement à lui-même. En effet, ne tranchait-il point du Pape lorsqu'il imposait aux Fidèles de ne lire que la Bible et seulement dans la traduction faite par lui, surtout afin de faire oublier l'Épître de S. Jacques, dans laquelle il est si explicitement parlé de la nécessité des bonnes œuvres? Les lois humaines, selon lui, n'obligeaient point les baptisés, mais, en 1525, on vit l'application que firent de cette maxime les paysans allemands. Sans entrer dans plus de détails (car l'erreur engendre l'erreur, vu qu'il est beaucoup plus facile de nier une vérité que de la prouver) nous ajouterons seulement que les doctrines de Luther, en provoquant les mauvaises passions, sont destructives de toute autorité dans l'ordre religieux aussi bien que dans l'ordre civil; qu'elles conduisent insensiblement la société à la négation de toute vérité et qu'enfin elles introduisent la Révolution dans l'État et la destruction absolue du Culte dans l'Église. Les erreurs luthériennes, formulées peu à peu et sans se rattacher à un système préconçu, n'avaient point d'autre mérite que

celui d'avoir été déjà suivies en pratique par un grand nombre de sectaires à partir du moment où le Manichéisme fit sa réapparition en Europe.

Les doctrines de Zwingle propagées en même temps que celles de Luther, s'accordaient avec elles sur certains points et en différaient sur d'autres. Luther en Allemagne, aussi bien que Zwingle en Suisse, levait l'étendard de la révolte contre l'autorité de l'Église. Zwingle précéda Luther de peu de mois dans la carrière de Novateur, et il commença, lui aussi, par attaquer les Indulgences. De là il n'y avait qu'un pas à la négation du Purgatoire. L'invocation des Saints et la croyance à leur intercession étaient aussi pour lui des actes de superstition. La Messe fut déclarée abolie, conformément à ses enseignements. Les œuvres satisfaites comme les jeûnes etc. furent proclamées par lui inutiles. Le célibat ecclésiastique devait également, selon lui, être supprimé. De même que Luther, Zwingle n'arriva point du premier coup à formuler l'ensemble de ses hérésies. Comme le faux-prophète de Wittemberg, il connaissait les doctrines de Wicleff et avait étudiées celles de Jean Huss. Il savait parfaitement ce qui s'était passé à Constance et à Bâle, au sujet des réformes à introduire dans l'Église. Froissé de voir autour de lui certains abus et certaines pratiques, il se persuada qu'il était lui-même appelé à réformer les mœurs

du peuple Chrétien. Ayant déjà en aversion le Culte Catholique en général, il détestait surtout les nombreuses dévotions introduites par les Ordres Religieux dans leurs Églises; car la haine qu'il nourrissait envers eux lui faisait supposer qu'ils se proposaient en cela beaucoup plus leur intérêt propre que le salut des âmes. Il se persuada de la sorte que toutes ces nouvelles pratiques de piété ne servaient qu'à faire taire la conscience et non à l'exciter au repentir des fautes commises et qu'elles accoutumaient les Fidèles à se contenter d'accomplir certains actes extérieurs, au lieu de pratiquer la vertu. Il oubliait que par les choses sensibles l'homme est souvent et facilement attiré aux choses invisibles et spirituelles.

Ainsi, selon Zwingle, l'ancien esprit du Christianisme s'était entièrement perdu et avait été remplacé par des dévotions nouvelles et multipliées, propres seulement à contenter les yeux et l'amour-propre mais incapables de corriger les mœurs et d'exercer la charité Chrétienne. Il s'ensuivait (toujours selon l'hérésiarque) que l'on s'imaginait être justifié devant Dieu par cela seul qu'on fréquentait les Églises des Religieux pour s'y adonner aux nouvelles dévotions. Regardant celles-ci ou plutôt toutes les pratiques Chrétiennes comme autant de moyens lucratifs inventés par les Clercs et comme autant de causes de refroidissement pour l'esprit

Catholique, Zwingle se mit à les combattre avec acharnement, s'imaginant travailler ainsi à la réforme de l'Église, ou plutôt cherchant à en renverser entièrement les fondements. Car bien loin d'avoir été appelé par Dieu à prêcher la vérité, il était évidemment poussé par l'esprit de ténèbres à propager l'erreur. Sans doute on ne peut nier que certains abus résultaient de cette multiplicité de dévotions; mais se mettre, sans y être autorisé, à attaquer les abus introduits dans la discipline Ecclésiastique, constituait un abus beaucoup plus grand que tous les autres, attendu que c'était méconnaître l'idée que l'on doit avoir de l'autorité de l'Église et introduire l'anarchie en Religion. L'Église a son Chef; Elle a ses Évêques qui ont reçu de Jésus-Christ l'autorité nécessaire pour la gouverner, sous la dépendance de Pierre. Telle est la constitution de l'Église Catholique et quiconque s'arroge le droit de lui imposer des nouveautés ou de critiquer ses pratiques s'érige par là-même en juge ou du Pape ou des Évêques. Au lieu de contribuer au bien et à la prospérité de la Religion, il lui fait plus de mal que ne lui en ont fait les Païens et les Juifs. En effet, nier la Religion Catholique est toujours une grande erreur, bien que découlant logiquement d'autres erreurs, tandis que se prétendre Catholique et s'ériger en juge des doctrines et des pratiques du Christianisme, sans en avoir reçu de Jésus-Christ

la mission, comme l'ont reçue le Pape et les Évêques sous la dépendance du Pape, c'est là une contradiction flagrante. Car se déclarer Catholique sans respecter et vénérer, surtout par l'obéissance, ceux qui sont revêtus de l'autorité Ecclésiastique, c'est nier de fait le Catholicisme; et quand les laïques ou les simples Prêtres, s'attribuent le droit de juger les choses de la Foi, ils renversent ainsi les principes constitutifs de l'infaillibilité de l'Église, et deviennent par conséquent plus dangereux que les Païens et les Juifs. Si, de plus, ils unissent à ces jugements présomptueux en matière de foi des personnalités blessantes, ils se montrent par là-même dépourvus de cette charité qui est la marque du vrai Catholique. Or, qui donna jamais à Zwingle (bien qu'il fut membre du Clergé) le droit de juger les diverses pratiques de dévotion introduites par les Religieux? Le Catholique a sa règle de conduite toute tracée lorsqu'un scandale vient à frapper ses yeux, et c'est l'Évangile qui la lui trace. La maxime *corripe eum inter te et ipsum solum* et cette autre *dic Ecclesiae* indiquent suffisamment au disciple de Jésus-Christ ce qu'il doit faire en pareil cas tout en laissant à l'autorité Ecclésiastique le soin de juger. Zwingle s'écarta complètement de cette règle de conduite, lorsqu'il se mêla de condamner les abus et surtout les personnages de son époque, sans en excepter les Prêtres et les Pré-

lats. A partir de ce moment, il cessait d'être Catholique, en cessant de croire à l'autorité de l'Église pour n'avoir plus foi qu'en la sienne propre. Dès lors, il n'agissait plus en Catholique, attendu que le signe distinctif du Catholique est la charité, comme l'avouait un Grec athée lui-même, Lucien de Samosate. La charité, en effet, est la marque la plus sûre à laquelle Jésus-Christ veut que l'on reconnaisse ses disciples: *In hoc (dit-il à ses Apôtres) cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem (Joan. XIII. 35.)* Notre-Seigneur ne parle point ici de cette apparente charité de certains hypocrites qui, tout en exposant les défauts vrais ou faux du prochain, ont soin d'ajouter sournoisement qu'ils sont bien loin de s'en réjouir, qu'ils s'en affligent même, mais qu'ils se voient forcés de les révéler par amour pour la vérité. Déjà cette seule remarque suffirait pour montrer que Zwingle n'était point un réformateur, mais bien un perturbateur, puisqu'il encourageait les haines et les vengeances sangui- naires.

Luther en vint jusqu'à nier le libre-arbitre de l'homme, pour tout attribuer à la grâce du Christ. Zwingle en arriva au contraire à nier la grâce du Christ pour attribuer entièrement l'œuvre de la justification au libre-arbitre de l'homme. On voit par-là que Zwingle était plus Pélagien qu'inventeur

d'une doctrine nouvelle. Comme conséquence forcée de ses principes, il admettait que les grands hommes de l'antiquité, quoique païens, se trouvaient sauvés à cause des vertus morales qu'ils avaient pratiquées. On voit par là quelle transformation l'idée chrétienne avait subie chez Zwingle, malgré tout ce que Basnage ait pu dire à ce sujet pour le défendre. Les doctrines de Zwingle ne pouvaient manquer de porter des fruits que nous voyons récolter de nos jours en Suisse.

Entre les Luthériens et les Zwingliens ressuscitant d'anciennes hérésies viennent se placer les Calvinistes. Recueillant les erreurs déjà semées par Luther, Zwingle et plusieurs autres, Calvin (dont l'esprit était naturellement porté à la méditation) les formula et en composa un système. Il commença, lui aussi, par considérer avec mépris certains abus qui s'étaient accumulés avec le temps et qu'il appartenait au Siège Apostolique seul de corriger ou de faire entièrement disparaître. En conséquence, il se traça à lui même une tâche de réformateur, sans avoir reçu de l'Église aucune mission à cet égard. Sortant alors du droit sentier, il tomba inévitablement dans l'hérésie et n'eut point de peine à trouver des partisans, à l'époque où les erreurs de Luther venaient de pénétrer en France et y avaient disposé les esprits à accepter des innovations propres, disait-on, à réformer la

discipline de l'Église et les mœurs des Fidèles. A coup sûr, Alexandre VI, Jules II et Léon X n'étaient point fort populaires en France, où l'on conservait au contraire un excellent souvenir de Louis XII, *le Père du peuple*. Un assez grand nombre de Français nourrissaient même une antipathie plus ou moins vive contre ces Pontifes: contre le premier, à cause des anecdotes fausses no exagérées qui circulaient sur son compte; contre le second, à cause de son caractère et de ses exploits guerriers; contre le troisième, à cause de son luxe et de ses libéralités. Il n'est donc point étonnant que bien des esprits, déjà pervertis depuis longtemps, se soient ralliés autour du premier venu, dès qu'ils lui virent lever l'étendard de la révolte contre le Siège Apostolique. Le peuple, en effet, confond aisément les individualités avec les principes, et lorsqu'il se persuade, à tort ou à raison, que celui qui commande est vicieux, il en conclut immédiatement qu'on ne doit plus respecter son autorité. Calvin se rendait parfaitement compte de cette disposition des esprits. Irrité, d'une part, de voir les Moines exercer sur la multitude une grande influence, grâce surtout à leur assistance charitable, appuyée de certaines pratiques de dévotion; croyant d'autre part l'autorité Épiscopale considérablement affaiblie pour des motifs qu'il serait trop long d'exposer ici, il se mit résolument à la tête d'une violente opposition dirigée contre le Saint-Sié-

ge. Il trouva d'ailleurs le terrain tout préparé pour y développer ses erreurs. Le Clergé était peu instruit ou occupé d'études dont le style et la méthode étaient généralement ceux du Moyen-Age. Ceux qui (surtout parmi les laïques) se sentaient attirés par l'élégance littéraire des anciens classiques, d'une part rencontraient de nombreux ennemis de la philologie et d'autre part se montraient eux-mêmes pleins d'aversion pour la théologie scholastique, persuadés que la nouvelle méthode d'études était beaucoup plus efficace que l'ancienne pour arriver à la connaissance des vérités religieuses. Tel était l'état de la France et de plusieurs autres parties de l'Europe. Deux camps se trouvaient donc en présence. L'un renfermait ceux qui, animés d'un esprit *indépendant et libéral*, s'appliquaient à l'histoire, à la critique et à la philologie; l'autre comprenait ceux qui, rejetant toute nouveauté même bonne, voulaient maintenir exclusivement en honneur l'étude de la philosophie d'Aristote. D'autres, toutefois, se tenaient sur la réserve, et c'étaient ceux qui, ne pactisant entièrement ni avec les premiers ni avec les seconds, adhéraient fermement à l'autorité du Siège Apostolique, tout en étant disposés à accueillir les bons résultats provenant de la Renaissance des sciences et des lettres. Ce derniers ne combattaient pas, mais veillaient attentivement à ce que les débats acharnés des deux autres partis ne portassent point atteinte à la vérité,

et ils se tenaient prêts, au besoin, à la défendre et à lui assurer la victoire.

Du choc des deux partis que nous venons de décrire et dont les différends s'étendaient aussi aux matières religieuses, on vit jaillir une multitude d'écrits qui, commençant par de petits traités spirituels et finissant par des ouvrages de polémique dogmatique, eurent pour résultat d'enflammer de plus en plus les esprits des deux côtés. Le livre de Calvin, connu sous le nom d'*Institutions*, fut publié dans ces circonstances et accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par un grand nombre de gens qui ne surent point prévoir ses conséquences. Nous omettons de rapporter ici les petites guerres de plume, les dédains et les vengeances auxquels cet ouvrage donna lieu, car l'histoire nous en a conservé le récit jusqu'au dernier épisode, qui fut celui du bûcher. Bornons nous donc simplement à résumer la doctrine de l'hérésiarque.

Calvin ne reconnaissait qu'une seule règle de foi, la Sainte Écriture, dont le sens véritable nous est manifesté (disait-il) par des inspirations intérieures. Il n'admettait point la transsubstantiation dans l'Eucharistie, où (selon lui) nous ne recevrons Jésus-Christ qu'au moyen de la Foi. Il enseignait que la prédestination et la réprobation étaient déterminées par la volonté absolue de Dieu, indé-

pendamment de la prescience divine s'exerçant sur les bonnes et sur les mauvaises œuvres de l'homme. Ainsi, d'après Calvin, Dieu, par sa seule volonté, donnerait à l'homme prédestiné, indépendamment des œuvres de celui-ci, la foi et la justice que ne pourraient plus désormais lui faire perdre n'importe quelles fautes, attendu qu'aucun péché (disait-il) n'est imputé aux prédestinés. Depuis le péché originel, il regardait la volonté de l'homme comme étant devenue incapable d'opérer le bien pour la vie éternelle, mais comme pouvant seulement commettre le mal. Par suite, il nous serait impossible de résister à la concupiscence et nous ne posséderions pas la liberté *a necessitate*, mais simplement la liberté *a coactione*. Aussi Calvin concluait-il que les bonnes œuvres ne servent absolument de rien au salut et que l'homme est justifié par la Foi seule. Quant aux Sacrements, il n'en conservait que deux: le Baptême et la Cène (l'Eucharistie); encore n'étaient-ils pour lui que des moyens d'exciter en nous la Foi. Enfin, il n'admettait ni la discipline de l'Église Catholique, ni le Culte extérieur. Dans ces principes hérétiques et subversifs de toute autorité et de toute vérité Catholiques se trouve renfermé le système entier de Calvin, lequel n'est au fond qu'un ensemble coordonné des erreurs du temps, jointes à celles des siècles précédents.

En présence des doctrines de Luther, de Calvin et de Zwingle, à la vue du grand nombre d'âmes qui se perdaient par suite de la propagation de pareilles hérésies, en face de tant d'abus n'existant malheureusement que trop parmi le peuple Chrétien, du relâchement survenu dans la discipline ecclésiastique et de la discorde qui s'était introduite entre les princes au nom des intérêts religieux, Paul III crut nécessaire de ne point différer davantage la convocation d'un Concile général. C'était en effet là l'unique remède capable de guérir les maux de la société et de lui en épargner de plus terribles encore dans l'avenir.

§ XII.

Paul III.

A la droite du Trône Pontifical, sur lequel, le 3 Mai 1512, lors de l'ouverture du V^e Concile général de Latran, était assis le Pape valétudinaire Jules II, se tenait le Cardinal-Diacre de S. Eustache, qui lut le discours même d'ouverture au nom de Sa Sainteté. D'une stature au dessous de la moyenne, ce Cardinal avait le nez un peu long, les yeux vifs et reflétant une sagesse acquise par l'expérience plutôt que par la spéculation. Une barbe majestueuse encadrait ses lèvres un peu fortes.

Sa taille tant soit peu déviée ne l'empêchait point de posséder un tempérament robuste. Il avait alors quarante-cinq ans, s'appelait Alexandre Farnèse et devait, sous le nom de Paul III, succéder à Clément VII, le 13 Octobre 1534. Il avait pu apprécier mieux qu'un autre tous les avantages procurés à l'Église par la tenue d'un Concile général. Aussi, voyant la Chrétienté en proie aux bouleversements politiques et religieux (fruits des erreurs et des hérésies de l'époque) il résolut de lui appliquer ce remède.

Né le dernier jour de Février 1668, de Pierre Louis Farnèse et de Giovanella Caetani, il appartenait à l'une des plus nobles familles de Rome, remontant jusqu'à Ranuccio Farnèse (ou de Farneto), Toscan d'origine, qui, en 1288, se trouvait à la tête de l'armée Pontificale. Doué d'une vive intelligence et ayant reçu une éducation soignée, Alexandre Farnèse avait beaucoup de goût pour la poésie et était en correspondance avec les érudits de son temps. Ses lettres à Sadolet, à Érasme et à plusieurs autres sont là pour attester la culture de son esprit. Il avait étudié à Florence, où s'étaient en quelque sorte donné rendez-vous les plus beaux génies de l'Italie. Ayant contracté mariage, il eut un fils, Pierre Louis, depuis duc de Parme, et une fille. Devenu veuf, il embrassa l'état Ecclésiastique, où les charges et les honneurs ne lui firent point défaut. A vingt-cinq

ans , Alexandre VI lui conféra la Pourpre avec la Diaconie des SS. Cosme et Damien. Ce fut alors que cette Église fut donnée aux Religieux du Tiers-Ordre de S. François par le nouveau Cardinal qui d'ailleurs échangea bientôt son titre pour celui de S. Eustache. Nommé Évêque de Montefiascone et transféré successivement sur plusieurs autres sièges par les successeurs d'Alexandre VI, il put se rendre amplement compte des besoins du peuple Chrétien. Envoyé à Viterbe en qualité de Légat, il y reçut en outre la mission honorable d'aller au devant de Charles VIII roi de France. Archiprêtre de la Basilique de Latran et Légat dans les Marches, il sut se concilier l'estime universelle. Ce fut lui qui, en qualité de plus ancien Cardinal-Diacre, couronna Léon X, après avoir publié l'élection de ce Pape. Lorsqu'Adrien VI partit d'Espagne pour se rendre à Rome, le Sacré-Collège envoya à sa rencontre le Cardinal Farnèse. Ce fut encore lui qui occupa le poste de Gouverneur de Rome, sous Clément VII. Enfin, ses mérites et la haute opinion qu'avaient de lui tous ses Collègues le firent monter, en 1534, sur le Trône Apostolique. Alors s'ouvrit devant lui un vaste champ où il put déployer entièrement ses grandes qualités au profit de la Religion et de la société. Les graves dangers dont l'Église était menacée attirèrent par dessus tout son attention. Les hérésies qui venaient d'éclater au centre de

l'Europe, et l'apostasie de Henri VIII, roi d'Angleterre, tout en affligeant profondément l'âme du Pontife, n'avaient rien diminué de son courage. Il lança les foudres du Vatican contre Henri VIII, qui, après avoir mérité le titre de *Défenseur de la Foi*, non-seulement avait embrassé les hérésies des Novateurs réfutés par lui précédemment, mais encore avait donné au monde l'exemple honteux d'un roi répudiant sa femme légitime (Catherine d'Aragon) pour contracter une union incestueuse (avec Anne Boleyn). Paul III, fixant donc les yeux sur tant de calamités religieuses, s'occupa de tout préparer pour la célébration d'un Concile œcuménique, qui, après bien des difficultés politiques et autres, finit par s'ouvrir à Trente. D'une admirable fermeté d'âme et plein de constance dans ses desseins, ce Pape sentait le besoin (eu égard surtout aux circonstances qui attristaient son Pontificat) de s'entourer de personnages distingués à la fois par leurs vertus Chrétiennes et par l'étendue de leur science. C'est pourquoi, il revêtit de la Pourpre plusieurs hommes d'une haute capacité, qu'il sut rechercher partout où ils se trouvaient, ce qui n'est pas le moindre des mérites de ce grand Pontife. L'expérience lui avait fait connaître combien étaient préjudiciables à l'Église certains abus de la Cour Romaine, joints au relâchement de la discipline Ecclésiastique, et combien de pertes faisait continuelle-

ment le Catholicisme par suite des doctrines de Luther, de Calvin et de Zwingle. Aussi, après avoir annoncé la célébration d'un Concile général par une Bulle datée du 2 Juin 1556 et souscrite par vingt-six Cardinaux, il institua l'année suivante 1537, une Congrégation ayant tout spécialement pour but de préparer un projet de Réforme générale. Il choisit pour composer cette Congrégation des personnages extrêmement recommandables par leur science et leurs vertus. C'étaient les Cardinaux Contarini, Caraffa, Sadolet et Réginald Polus; les Archevêques Frédéric Frégoso de Salerne, Jérôme Aléandre de Brindes : Jean Matthieu Giberti, Évêque de Vérone; le Bénédictin Grégoire Cortese, Abbé de S. Georges de Venise et le Dominicain Thomas Badia, Maître du Sacré Palais. Ces neuf commissaires remplirent parfaitement les vucs de Paul III, et présentèrent au Souverain Pontife, au bout d'environ un an, le projet de Réforme demandé. Les divers chapîtres qui forment l'ensemble de ce projet ont été imprimés à Paris, en 1617, après avoir été publiés par Sturm, du temps même de Paul III, avec des observations pleines de malveillance. Nous en indiquons ici les points principaux, afin que le lecteur puisse apprécier non-seulement les besoins d'alors mais encore la grande sagesse des membres de la Congrégation, qui surent si bien constater les abus introduits dans la discipline Ecclésiastique et les

dénoncèrent si courageusement au Pape. Mais s'ils se firent honneur en cette occasion par leur conduite, Paul III s'en fit bien plus encore en accueillant avec bonté des observations qui, de la part d'une âme moins noble que la sienne, auraient couru risque de ne rencontrer que mécontentement et dédain. C'est que ce grand Pape, doué d'un caractère magnanime, désirait absolument connaître tous les maux de son époque. Voyait-il les Turcs menacer la Chrétienté, il équipait contre eux des galères; voyait-il les funestes conséquences des dissensions survenues entre Charles-Quint et François I^{er}, il se rendait à Nice pour faire entendre raison aux deux rivaux. Il obtint d'eux, en cette circonstance, au grand profit de la Chrétienté, la conclusion de la célèbre trêve de dix ans, bien que la durée de celle-ci ait été ensuite abrégée par l'empereur. Paul III entreprit encore d'autres voyages, toujours dans le but de procurer la paix. Tournant ses regards vers l'Allemagne désolée par les hérétiques, il envoya Aléandre travailler à la pacification des peuples et Contarini assister à la Diète de Ratisbonne. Il eut beaucoup à souffrir de la part de Charles-Quint, surtout à l'occasion du fameux *Interim*, publié par l'empereur et condamné par le Pape. Il était fort sensible à ses peines de famille, et Dieu parut avoir précisément choisi ce moyen pour faire expier à Paul III le trop grand attachement témoigné par ce

Pontife à ses parents et qui fut chez lui une tache. Cette faiblesse donna à ses ennemis un prétexte pour attaquer injustement sa réputation et pour essayer d'obscurcir la gloire que lui ont si légitimement acquise toutes les grandes actions par lesquelles il illustra son Pontificat. Sachant apprécier les hommes de talent, il aimait à s'entourer de savants et les invitait même à sa table, leur proposant alors des questions à résoudre et les encourageant par ses paroles bienveillantes et par ces distinctions publiques honorables à la fois pour celui qui les accorde et pour celui qui les reçoit. Douloureusement affecté par les malheurs survenus à sa famille et n'ayant plus, à raison de son grand âge, assez de force pour les supporter, il succomba à un violent accès de fièvre, le 10 Novembre 1549. On admire encore aujourd'hui dans la Basilique Vaticane le magnifique mausolée qui renferme les cendres de ce Pontife.

§ XIII.

Les Membres de la Congrégation Spéciale de la Réforme.

Convaincu que le Concile général convoqué par lui, allait être de la plus haute importance, Paul III, s'inspirant de sa sagesse, de sa connaissance des besoins du temps et de son habileté à discerner

les hommes de mérite, institua, comme nous l'avons dit, une Congrégation spéciale, chargée d'étudier les abus à réformer dans la discipline Ecclésiastique. Une pareille tâche réclamait, de la part de ceux à qui elle allait être confiée, une grande maturité de jugement, une profonde doctrine, une expérience consommée, une entière impartialité et la franchise nécessaire pour dire toute la vérité, qualité que l'on trouve seulement chez ceux qui n'ont point d'ambition et ne désirent ni richesses, ni bien-être personnel. Paul III, pourrions-nous dire, n'avait guère que l'embarras du choix pour composer sa Congrégation. Le Pontificat de Jules II et celui de Léon X avaient produit des hommes remarquables dans toutes les branches de la science, grâce à la protection et aux encouragements accordés par ces deux Papes aux savants. Paul III recueillit le fruit de tant de travaux. Du choix qu'il allait faire d'ailleurs devait dépendre le succès de la réforme. Neuf membres composèrent cette importante Congrégation; trois étaient Modénais, Sadolet, Badia et Cortese; un originaire du Frioul, Aléandre; un Génois, Frégoso; un Sicilien, Giberti; un Vénitien, Contarini; un Napolitain, Caraffa; un Anglais, Polus. Tous se distinguaient par l'éclat de leurs vertus privées et publiques. Tous possédaient une science éminente et s'étaient fait un nom par leurs ouvrages dans le monde littéraire. Tous étaient

expérimentés dans le maniement des affaires, étrangers à toute ambition et uniquement désireux du bien public. Le plus âgé d'entre eux était Caraffa, qui devint plus tard Pape et prit le nom de Paul IV. Il avait alors soixante et un ans; Sadolet avait une année de moins que lui; Frégoso et Aléandre avaient près de cinquante-sept ans; Contarini, Cortese et Badia, cinquante-quatre; Giberti était seulement âgé de quarante-trois ans. Le plus jeune de tous était Polus qui n'avait que trente-huit ans.

Contarini, noble Vénitien, avait été jugé digne, par la sage perspicacité de Paul III, l'an 1535, d'échanger l'habit laïque contre la Pourpre Romaine. Avant d'appartenir à la Congrégation spéciale de la Réforme, il avait rempli, à diverses reprises, les fonctions d'ambassadeur de la République de Venise et traité plusieurs affaires de la plus haute importance. Il avait autrefois fait de sérieuses études à l'Université de Padoue et y avait assisté aux leçons de Poinponazzo; depuis il n'avait cessé de cultiver les sciences et s'était acquis une réputation européenne. Ce fut lui qui négocia à Ferrare la mise en liberté du Pape Clément VII, enfermé au château S. Ange; il fut ensuite accrédité, en qualité d'ambassadeur, auprès du même Pontife par le gouvernement Vénitien. Ce simple laïque, si vertueux, si consommé dans l'art de diriger les affaires, n'échappa point (avons-nous dit) à l'œil

sagace de Paul III, qui cherchait partout de grands hommes pour les créer Cardinaux de la Sainte Église. A peine Contarini eut-il été élevé, sans s'y être attendu, à cette éminente dignité, qu'il fut employé par le Souverain Pontife aux travaux préparatoires du Concile Général et plus tard, en 1540, fut envoyé comme Légat à la Diète de Ratisbonne, convoquée par Charles-Quint. Il s'y comporta avec tant de prudence et de circonspection, qu'il parvint à ne rien sacrifier des intérêts des Catholiques sans irriter davantage les Protestants. Si, en cette occasion, quelques esprits bien intentionnés mais animés d'un zèle qui n'était pas selon la science élevèrent des doutes sur sa foi, en revanche il s'acquitta, auprès des gens sensés, la réputation d'un homme du plus haut mérite. Cette Diète n'était certainement pas une réunion dont on pût contester l'importance. Du côté de Luther y figuraient Mélancton, Bucer et Pistorius qui avaient pour adversaires Eckius, Gropper et Phlug. Calvin s'y trouvait présent. Contarini fit alors preuve d'une admirable prudence et s'il ne réussit pas à contenter tout le monde, au moins sut-il conserver intacte sa réputation et sauvegarder la Foi. En cette circonstance, comme il avait étudié de près à Rome (dans la Congrégation spéciale de la Réforme) les abus qui s'étaient glissés dans la discipline Ecclésiastique, il eut le courage d'inviter les Évêques à

ne plus scandaliser le peuple par leur luxe, par leur avarice et par leur ambition, et il les exhorta à visiter leurs Diocèses, à pourvoir par les aumônes aux besoins des pauvres, à combattre l'ignorance au moyen des écoles et à venir aux secours des Clercs instruits mais sans ressources en leur conférant des Bénéfices. A coup sûr, sa mort arrivée à Bologné, le 24 Août 1542, fut en partie causée par les chagrins que lui firent éprouver le faux zèle et les faux jugements provoqués à son sujet par la Diète de Ratisbonne. Il montra particulièrement sa science en défendant l'immortalité de l'âme contre Pomponazzo qui croyait la raison humaine insuffisante à démontrer cette vérité. Il composa plusieurs ouvrages sur les Conciles et sur l'autorité du Pape. Quoique plus versé en littérature et en philosophie qu'en théologie, il aborda néanmoins avec beaucoup de succès les matières théologiques en écrivant contre Luther. Il était ami de S. Ignace de Loyola.

L'un des Collègues de ce grand Cardinal dans la Congrégation spéciale de la Réforme, était Jean Pierre Caraffa, homme d'une grande austérité et qui devint le Pape Paul IV. Puissamment attiré vers la vie du Cloître, il aurait pris l'habit de Dominicain s'il n'en eût été empêché par ses proches. Il s'appliqua à l'étude des langues savantes. Jules II le créa Évêque de Chiéti et Léon X le fit

son Légat en Angleterre, avec mission d'y recueillir le *Denier de S. Pierre*. L'estime qu'on lui témoignait partout à cause de sa science et de ses vertus Chrétiennes était si grande qu'en Espagne le roi Ferdinand avait recours à ses conseils. Adrien VI, qui désirait ardemment la réforme des mœurs (surtout de celles du Clergé) et qui connaissait les qualités éminentes de Caraffa, l'avait déjà mis à la tête d'une Congrégation ayant pour objet la réforme. Il n'est donc point étonnant que Paul III l'ait choisi pour faire partie de la Congrégation spéciale dont nous nous occupons.

A la grande expérience des affaires publiques que possédait Contarini et à l'austérité de Caraffa, le Souverain Pontife avait associé la douceur dans la personne de Sadolet; de sorte que la diversité même de caractères aussi tranchés devenait une garantie de plus pour que le résultat des travaux de la Congrégation fût universellement accueilli. Sadolet était connu dans l'Europe entière par l'élégance de son style et par sa profonde érudition. Protégé par le Cardinal Olivier Caraffa, il se lia à Rome avec les littérateurs les plus distingués que les faveurs du Souverain Pontife y avait attirés de toutes parts. Frégoso, Archevêque de Salerne, dont nous parlerons tout à l'heure, aurait voulu l'attacher à sa personne, mais Léon X ne consentit point à laisser s'éloigner de Rome un homme d'une aussi grande

valeur et il le nomma son secrétaire conjointement avec Bembo. D'un caractère doux, ami des saines études, plein de sincérité et de loyauté, il se fit une gloire (gloire bien rare en effet) de n'avoir jamais sollicité pour lui-même la moindre faveur, le moindre bienfait ou le moindre honneur. Véritable Chrétien et ennemi de la superstition, il désirait convertir à la Foi sans employer la violence, savait estimer la science partout où il la rencontrait et se fit aimer à la fois des Protestants et des Catholiques. Il était lié avec Érasme et lui demandait des conseils. Fait Évêque de Carpentras par Léon X, il déploya dans son Diocèse un zèle supérieur à tout éloge. Il eut, lui aussi, un temps d'amertumes à passer, sous le Pontificat d'Adrien VI; mais quelle est la vertu qui ne se trouve plus ou moins exposée ici-bas aux attaques de l'envie et de la jalousie? Sadolet calomnié se retira à Carpentras et s'y adonna de la manière la plus brillante à la pratique des vertus Épiscopales. Clément VII le rappela à Rome et reçut de lui le conseil de ne point entrer dans une ligue contre Charles Quint. Ce conseil ne fut malheureusement pas suivi. Le sac de Rome, survenu peu après, causa à Sadolet des pertes immenses et irréparables en manuscrits et en objets d'antiquité qu'il avait fait embarquer pour les transporter en France. Rappelé de nouveau à Rome il fut nommé, par Paul III, membre de la

Congrégation spéciale de la Réforme, après avoir été élevé par ce même Pontife en Décembre 1536, à la dignité de Cardinal. Retourné à Carpentras, il écrivit de cette ville, en 1539, une lettre aux Génevois à l'occasion de Calvin. Enfin, après avoir traité les plus graves affaires, par ordre de Paul III, il mourut à Rome, le 18 Octobre 1547, et fut enseveli à S. Pierre-aux-Liens. Les œuvres de Sadolet sont d'ailleurs connues de tous.

Enfin, parmi les quatre Cardinaux qui devaient faire partie de la Congrégation spéciale, Paul III voulut placer Réginald Polus, Archevêque de Cantorbéry, fils de la Comtesse de Salisbury et par conséquent membre de la famille royale d'Angleterre. (Sa mère, en effet, était fille du duc de Clarence, frère d'Edouard IV). Bien que d'une si haute naissance il ne s'en appliqua pas moins à cultiver son esprit par l'étude des sciences et des lettres et suivit les cours de l'Université de Padoue pendant cinq ans. Là, il se lia avec Bembo, Sadolet et plusieurs autres hommes remarquables de l'époque. Après avoir ainsi acquis de vastes connaissances, il s'en retourna en Angleterre, où il ne se montra que fort rarement à la Cour, soit pour ne point se laisser distraire de ses études favorites, soit par crainte de Henri VIII qui venait de répudier sa femme légitime, Catherine d'Aragon. En cette occasion, Polus, méprisant les offres les plus

séduisantes et au péril même de sa vie, eut le courage chrétien de déclarer au roi l'invalidité du prétendu mariage que ce prince contractait avec Anne Boleyn. Obligé pour cette raison de quitter l'Angleterre, il se retira à Avignon, d'où il se rendit à Pavie. Là, comme il refusait toujours de reconnaître la suprématie spirituelle que s'attribuait Henri VIII, il reçut la nouvelle qu'on l'avait dépouillé de ses revenus Ecclésiastiques ; de sorte que , si Paul III n'était pas venu pécuniairement à son secours, il se serait trouvé plongé dans les plus graves embarras domestiques. Ce fut dans de telles circonstances que ce grand et courageux Évêque fut honoré de la Pourpre Romaine. Un coup auquel il fut extrêmement sensible vint le frapper, quand Henri VIII, mû par l'esprit de vengeance, non-seulement le déclara coupable du crime de haute-trahison, mais encore poussa le cruauté jusqu'à faire mettre à mort la mère et le frère aîné du Cardinal, qui se réfugia alors à Viterbe. A la mort de Paul III, il aurait été élu Pape , grâce à Alexandre Farnèse , si la France n'avait point fait opposition à cette élection et si le Cardinal Caraffa ne l'eut empêchée; ce qui fut attribué à un certain ressentiment que celui-ci nourrissait contre Polus. Mais nous ne saurions ajouter foi à cette dernière supposition, tant à cause des grandes qualités de Polus, qui ne pouvaient exciter l'envie chez aucun homme de bien,

qu'à cause de la sévérité de mœurs de Caraffa que sa conscience délicate rendait incapable d'offenser qui que ce fût. Pour notre part, nous ne croyons pas que Caraffa se soit opposé à l'élection de Polus par suite d'une animosité personnelle ou d'une aversion particulière. Nous pensons plutôt que l'illustre Cardinal avait devant les yeux, pendant ce Conclave, l'élection de Clément V et les conséquences funestes qui en découlèrent jusqu'à Martin V, l'état déplorable de la Grande-Bretagne, les liens de parenté qui unissaient Polus à Henri VIII, et particulièrement le danger de voir interpréter l'élection de l'Archevêque de Cantorbéry comme une vengeance de la Cour de Rome contre le roi d'Angleterre dont on pouvait encore espérer la conversion. Polus, maltraité par la fortune, vint chercher un asile à Vérone chez les Bénédictins où il demeura jusqu'à l'avènement de Marie. Ce fut alors qu'il fut nommé Légat en Angleterre par Jules II; mais Charles-Quint le mit dans l'impossibilité de remplir ces fonctions. L'empereur, en effet, craignait par dessus tout que la reine ne voulût épouser Polus, alors simple Diacre. De Bruxelles, où il s'était déjà rendu, le Cardinal passa en France et s'y fit admirer par ses vertus. François I^{er} se repentit alors de s'être opposé à l'élevation du Prélat Anglais à la Papauté. Cependant, ayant à cœur de revoir son pays, Polus s'y rendit en 1554. Revêtu de la Pourpre Cardinalice, il se

présenta au Parlement, et en vertu de pouvoirs que lui avait conférés le Souverain Pontife, il donna solennellement l'absolution aux deux Chambres, après qu'elles eurent abjuré l'hérésie de Henri VIII. Ensuite, ordonné Prêtre et sacré Archevêque de Cantorbéry, il travailla de toutes ses forces à ramener les Schismatiques, au milieu d'obstacles de tout genre et en particulier de ceux que lui suscitait un parti désireux de laver dans le sang la tache du Schisme. Il eut beaucoup de peine à préserver son Diocèse de ces représailles politico-religieuses. Il eut quelques démêlés avec Paul IV, mais ils se terminèrent d'une manière satisfaisante de part et d'autre. Il mourut enfin de la fièvre quarte, le 18 Novembre, vingt-quatre heures après la reine Marie, et en gémissant sur les maux de l'Angleterre. La perte de ce grand Cardinal fut ressentie de tous les gens de bien qui savaient rendre justice à la fois à son mérite littéraire (auquel plusieurs ouvrages, bien connus des savants, rendent encore témoignage aujourd'hui), à sa grande charité, surtout envers les pauvres, et enfin à son abnégation; car il foula aux pieds l'ambition qui, dans les conditions où il se trouvait, l'aurait certainement fait parvenir à de nouveaux honneurs. D'un commerce facile, estimant les savants, recherchant le bien de tous, généreux dans son office de Légat, il dispensait gratuitement les fa-

veurs qu'il pouvait accorder et empêchait les personnes de sa maison de recevoir des présents, afin d'être mieux à l'abri lui-même de leurs sollicitations. Jamais on ne l'entendit proférer une seule parole de vengeance contre les meurtriers de sa mère et de son frère. Tant de belles qualités le mettaient assurément à la hauteur des grands personnages choisis par Paul III pour travailler à la réforme de la Cour Romaine et de la discipline Ecclésiastique.

Après les quatre Cardinaux Contarini, Caraffa, Sadolet et Polus, on remarquait parmi les membres de la Congrégation spéciale, l'Archevêque de Salerne, Frédéric Frégoso, Génois de nation et qui fut lui-même plus tard revêtu de la Pourpre. Frère d'Octavien Frégoso, Doge de Gênes, il prit une part active au gouvernement de cette République et tint en respect le parti des Adorni et des Fieschi. Philologue des plus distingués, il était ami de Bembo et de Balthasar Castiglione, comme on le voit par sa correspondance. La suite des circonstances l'avait obligé à chercher un refuge en France, où il s'appliqua à l'étude des langues orientales et devint un orientaliste de premier rang. François I^{er} l'honora de son amitié et Paul III le créa Cardinal. Lorsque Sadolet apprit la mort de Frégoso, il prononça à Carpentras son oraison funèbre. Ce docte Archevêque apportait à la Congrégation spéciale une parfaite connaissance de son temps, une grande

expérience des affaires et une science peu commune.

Un autre savant Prélat faisait également partie de la Congrégation: c'était Jean Matthieu Giberti de Palerme, fils du général des galères Pontificales. D'une intelligence et d'une précocité rares, le jeune Giberti, à douze ans, possédait parfaitement les langues grecque et latine. Il fréquenta ensuite plusieurs écoles publiques d'Italie pour y étudier la littérature, la théologie, le droit, les mathématiques et surtout pour tâcher d'imiter les illustres savants qui jetèrent tant d'éclat en Italie au commencement du XVI^e siècle. Son caractère affable et sa grande pénétration d'esprit lui procurèrent la charge de secrétaire auprès du Cardinal Jules de Médicis, qui, devenu plus tard Pape sous le nom de Clément VII, le nomma *Dataire* et lui confia les affaires les plus délicates concernant la France et l'Angleterre. Retenu en otage, lors du sac de Rome, il fut rendu à la liberté par Pompeo Colonna qui avait pour lui la plus haute estime. A Vérone, sa ville Épiscopale, il favorisa les études en établissant dans son propre palais une imprimerie destinée à publier les ouvrages des Pères Grecs. Il s'appliqua à relever, avec discrétion et sagesse, la discipline Ecclésiastique dans son Diocèse, à en faire disparaître toute tendance superstitieuse et à y faire donner aux enfants une instruction religieuse vraie et so-

lide. Il n'est par conséquent point étonnant qu'il ait rencontré, lui aussi, des obstacles de la part de personnes animées d'un faux zèle; et l'on alla jusqu'à proférer contre lui des menaces de mort. Ayant en aversion les honneurs, il n'estimait que celui de pouvoir travailler au bien de son Église. Ami et protecteur des lettrés, il prenait en main leurs intérêts. Il était particulièrement lié avec S. Gaëtan dont il favorisa l'Institut. Il mourut, l'an 1543, à Vérone, où S. Charles Borromée voulut venir recueillir lui-même les traditions et les instructions laissées par ce grand Évêque relativement à la réforme de son Clergé. Le Chanoine Régulier Vida (le Virgile Chrétien) faisait le plus grand cas du mérite littéraire de Giberti, dont les écrits d'ailleurs autorisent ce jugement. Plein de modestie dans l'exercice de ses vertus privées, plein de prudence dans l'administration de son Diocèse, plein de zèle pour la discipline Ecclésiastique, il se trouvait parfaitement à sa place dans la Congrégation spéciale de la Réforme, instituée par Paul III.

Un autre personnage illustre, collègue de Giberti dans cette fameuse Congrégation, fut Jérôme Aléandre, originaire du Frioul et mort Cardinal en 1542. Son nom seul contient tout un éloge. Versé dans la linguistique, il avait spécialement étudié les langues orientales, à Venise. Jeune encore, il s'était fait admirer par sa science, et à vingt-qua-

tre ans il passait pour l'un des hommes les plus doctes de son siècle. Agé de vingt-huit ans, il fut appelé par Louis XII, roi de France, à Paris où il enseigna la littérature et fut nommé Recteur de l'Université, quoiqu'il ne fût point Français. Ce fait seul suffit pour démontrer combien était grande la réputation d'Aléandre, même hors de l'Italie. La philologie, l'astronomie et les mathématiques étaient ses sciences favorites. Il se trouvait encouragé d'ailleurs dans ses études par l'amitié de savants, entre lesquels il faut ranger Alde Manuce et Érasme, ainsi que par la protection de hauts personnages. L'Évêque de Liège, qui lui portait une estime toute particulière, l'envoya à Léon X. Ce Pontife n'eut pas plus tôt reconnu son mérite qu'il le préposa à la Bibliothèque Vaticane, lui ouvrant ainsi une voie qui devait le conduire aux honneurs de la Nonciature. Promu à cette importante dignité, il eut à rendre compte au Souverain Pontife de la situation des esprits en Europe, alors que les doctrines des nouveaux hérésiarques venaient de se déchaîner contre la Religion. Adrien VI faisait grand cas de lui. Clément VII le créa Archevêque de Brindes et en fit son Nonce auprès du roi de France. Après la bataille de Pavie, Aléandre fut gardé comme otage par les troupes impériales et, lors du sac de Rome, sa maison fut pillée et brûlée, sans que les incendiaires eussent le moindre égard pour un Prélat

qui jouissait d'une si grande renommée littéraire. Paul III, toujours à la recherche des savants, le fit venir à Rome pour y prendre part aux travaux préparatoires au Concile de Trente et lui conféra la Pourpre. D'une complexion délicate, Aléandre vécut trop peu de temps pour la science. Une fièvre lente le porta au tombeau à l'âge de soixante-deux ans. Il mourut en léguant à la Bibliothèque Vaticane de précieux manuscrits qui servirent beaucoup à Pallavicini pour composer les premiers chapitres de son histoire du Concile de Trente.

Aux trois Évêques dont nous venons de parler Paul III adjoignit l'Abbé du Mont-Cassin, Grégoire Cortese, qui mourut également Cardinal. Après avoir étudié les sciences et les lettres à Padoue et à Bologne, il devint *Auditeur* du Cardinal Jean de Médicis, depuis Léon X. S'étant fait Bénédictin, il montra beaucoup de zèle pour le rétablissement de la discipline Monastique. Aussi fut-il envoyé, en qualité de Visiteur, dans beaucoup de Monastères pour y rappeler les Religieux à l'observance et à l'esprit de leur état. La science et la piété du fervent Abbé n'échappèrent point à Paul III. Il appela Cortese à Rome et le nomma membre de la Congrégation spéciale. Le Souverain Pontife se servit encore de lui dans un grand nombre d'affaires de la plus haute importance et voulut l'avoir à ses côtés dans différents voyages qu'il fit à travers l'Italie.

Grégoire Cortese composa des ouvrages de polémique d'une grande valeur, lesquels unis à ses vertus religieuses lui ont acquis un nom à jamais glorieux dans l'histoire.

Enfin le Dominicain Thomas Badia clôt la liste des membres de la Congrégation spéciale. Il fut plus tard revêtu, lui aussi, de la Pourpre par Paul III. Nommé Maître du Sacré Palais par Clément VII, il ne laissait pas, tout en s'occupant des affaires doctrinales de sa charge, de trouver encore du temps pour se livrer à l'étude et acquérir continuellement de nouvelles connaissances. Il était si savant que Paul III l'envoya à la célèbre Diète de Worms, convoquée par Charles Quint. Il écrivit au sujet de cette Assemblée une lettre remarquable, adressée à Contarini, laquelle mériterait d'être publiée. Chargé par le même Pape d'examiner l'Institut naissant de S. Ignace, il lui fut favorable et contribua beaucoup à le faire approuver.

Tels furent les hommes insignes que Paul III choisit pour examiner les matières disciplinaires qu'il conviendrait de soumettre au Concile de Trente. Le Clergé abondait alors en personnages de mérite à cause des fortes études qui se faisaient dans les Universités et auxquelles s'appliquaient des jeunes gens de toute condition. Ces neuf personnages étaient remarquables non-seulement par leur science et par leurs vertus, mais en-

core par leur connaissance des affaires, ayant tous plus ou moins parcouru l'Europe et vu de leurs propres yeux quels étaient les besoins du siècle. A un grand esprit de douceur ils unissaient le courage nécessaire pour soulever le voile qui recouvrait les plaies de la société. Ils savaient qu'il est impossible de guérir une maladie morale, lorsqu'elle est dissimulée soit par l'adulation, soit par l'intérêt personnel, soit par la politique. Tous d'une indépendance singulière, ils répondirent fidèlement à l'attente du grand Paul III, en lui indiquant avec une franchise vraiment chrétienne les réformes à introduire avant tout dans la Cour Romaine. Cette manière loyale et sincère de procéder était en même temps on ne peut plus sensée et, loin de nuire à Rome Catholique, elle fermait la bouche aux ennemis du Saint-Siège. Ceux-ci se trouvaient, en effet, dans l'impossibilité de continuer sérieusement leurs attaques; car toutes les fois que les abus, qui ont pu avec le temps s'introduire dans les choses attenantes à la Religion, viennent à être corrigés, la vraie vertu jette un éclat tel que ses propres ennemis sont forcés à l'estimer. Mais voyons maintenant, sans cependant entrer dans trop de détails, quelles furent les observations présentées à Paul III par la Congrégation spéciale.

§ XIV.

*Les abus signalés par la Congrégation spéciale
instituée par Paul III.*

Nous venons de voir quels étaient les neuf membres composant la Congrégation spéciale établie par Paul III pour étudier les abus qui motivaient une réforme générale dans la discipline de l'Église. Les circonstances devenaient de plus en plus critiques, tant à cause de ces abus invétérés d'une part qu'à cause des progrès de l'hérésie d'autre part. Soulever le voile qui recouvrait les maux dont l'Église se trouvait affligée par suite du relâchement de la discipline semblait devoir fournir un prétexte aux hérétiques pour calomnier encore davantage le Catholicisme, la Hiérarchie Ecclésiastique et particulièrement la Cour Romaine. Tenir ces mêmes maux cachés c'était les laisser s'envenimer davantage et les rendre presque inguérissables, d'autant plus qu'ils avaient envahi tous les rangs de la société Chrétienne. Aussi Paul III, qui voulait célébrer un Concile général, désirait-il vivement trouver le remède à un pareil état de choses. C'est pourquoi il avait institué une Congrégation exclusivement chargée de se livrer à cette délicate recherche. L'al-

ternative était terrible pour les membres de la Congrégation, vu les conséquences effrayantes que pouvaient avoir leurs actes. On avait à craindre un scandale public, en même temps qu'on risquait de fournir aux hérétiques un motif apparent pour persister dans leurs fausses doctrines. On avait également à redouter la colère des hypocrites qui se trouveraient démasqués, les répugnances des gens pusillanimes, le péril d'ébranler la foi des faibles et enfin, ajoutons-le, le courroux de presque tous les personnages composant la Cour Romaine, où le besoin de réforme se faisait si vivement sentir. L'œuvre qu'il s'agissait d'accomplir était donc extrêmement difficile; néanmoins les membres de la Congrégation se mirent au dessus de toutes ces considérations et, ne se proposant que l'intérêt de l'Église de Jésus-Christ, ils exposèrent par écrit, avec une sincérité et une franchise dignes des plus grands éloges, les moyens que leur expérience et leur science leur faisaient juger nécessaires à employer pour extirper les abus dominants. Il suffisait d'ailleurs de signaler ceux-ci pour trouver immédiatement les remèdes qu'il convenait de leur opposer. Ce fut aussi ce que la célèbre Congrégation fit en présentant à Paul III leur mémoire.

Après y avoir remercié Dieu d'avoir donné à son Église un si zélé Pontife, on y faisait voir comment Paul III avait été visiblement destiné à

réformer les mœurs Chrétiennes et à faire reflourir l'ancienne discipline de l'Église. En effet, disaient au Pape les membres de la Congrégation, vous nous avez ordonné : *Ut nullius aut commodi tui, aut cujuspiam alterius habita ratione, tibi significaremus abusus illos, gravissimos videlicet morbos quibus jampridem Ecclesia Dei laborat ac praesertim haec Romana Curia.* Puis, faisant allusion à certaines négligences déplorables du temps passé, ils leur attribuent l'accroissement des maux présents; car, ajoutent ils, *Principatum omnem sequitur adulatione ut umbra corpus; difficillimusque semper fuit auditus veritatis ad aures principum*, d'où il suit que les grands se croient ordinairement permis tout ce qu'ils veulent. De là des maux de tout genre qui parviennent facilement à la connaissance des Infidèles et leur font tourner en dérision la Religion du Christ. C'est pourquoi, les membres de la Congrégation croient travailler à l'honneur et à la gloire du Souverain Pontife en lui manifestant les abus existants. C'est ce qu'ils vont tâcher de faire avec une entière franchise; car nous savons, disent-ils, que nous devons rendre à Dieu un compte sévère: *si negligenter ac infideliter ageremus.* Ils déclarent ensuite que leur intention n'a point été de s'occuper de ce qui concerne le Principat temporel du Pape et qu'ils se sont bornés à indiquer ce qui pouvait être utile au Vi-

caire de Jésus-Christ en tant que Pontife universel et en tant qu'Évêque de Rome.

Ils recommandent par dessus tout l'observance des lois et voudraient qu'on ne dispensât de celles-ci qu'en cas de nécessité. Ils conseillent de choisir avec le plus grand soin ceux qui doivent aider le Souverain Pontife à administrer l'Église Universelle; et ils ont soin d'ajouter qu'ils entendent parler des Clercs, des Prêtres, particulièrement des Curés, mais bien plus encore des Évêques. Ils passent ensuite à la description de certains abus dont ils réclament la suppression. En tête de ces abus, ils mettent la facilité avec laquelle les Ordres Sacrés étaient conférés à des sujets qui ne possédaient point les qualités requises pour être admis à cet honneur. C'est pourquoi, ils proposent que l'on choisisse pour la ville de Rome en particulier deux ou trois Prélats, *doctos et probos, qui ordinationibus praeessent*. Ils expriment le désir de voir enjoindre aux Évêques d'appliquer à leurs Diocèses cette même mesure, ainsi que d'autres relatives aux professeurs destinés à l'instruction des jeunes Clercs. Ils font ensuite observer que les Bénéfices Ecclésiastiques et surtout les Cures et les Évêchés ne devraient être donnés qu'à des personnages doctes et vertueux, tandis que *usus invaluit ut provideatur personis quibus conferuntur Beneficia, non autem gregi Christi et Ecclesiae*. De cette manière, on assurerait aussi la

résidence des Bénéficiers. Ils continuent en traçant une règle à suivre pour régler les pensions et les réserves. Ils voudraient que l'on n'accordât point aux Clercs riches des revenus qui pourraient servir à l'entretien des pauvres. Traitant alors complètement la question des Bénéfices, ils indiquent certaines précautions à prendre à cet égard, notamment lors de la collation des Évêchés. Toutes ces mesures leur paraissent d'autant plus nécessaires que (selon leur expression) l'on ne doit point imiter les Phariséens, *qui dicunt et non faciunt*, mais Jésus-Christ, *qui primum incepit facere et postea docere*.

Tournant ensuite leurs regards sur l'Église Universelle, ils font voir combien il est nécessaire que les Évêques et surtout les Curés ne s'éloignent point de leur résidence et que les Cardinaux (autant du moins que la chose est possible) demeurent à Rome. Quant aux Évêques, les membres de la Congrégation sont d'avis qu'ils doivent être laissés parfaitement libres dans le gouvernement de leurs Diocèses; car entre autres abus, il en était un qui méritait d'être spécialement signalé. C'était celui qui provenait surtout de l'audace de certains Clercs qui trouvaient moyen de se dérober aux corrections de leur Évêque, en invoquant l'exemption ou le privilège, ou bien encore en recourant à l'autorité supérieure. Relativement aux Ordres Religieux, la Congrégation proposa l'adoption de

plusieurs mesures sévères qui devaient avoir pour résultat d'empêcher les scandales publics et le relâchement de l'observance. De plus, afin que la prédication et la Confession produisissent tous leurs fruits parmi les Fidèles, elle demandait que des Ecclésiastiques, choisis à cet effet par l'Évêque, fussent chargés, à l'avenir, d'examiner sous le double rapport de la science et de la vertu ceux qui seraient destinés à exercer le Saint Ministère.

L'affection des peuples envers le Saint-Siège s'accroît, disaient encore les membres de la Congrégation, et les Fidèles demeureraient profondément édifiés, si l'on renonçait à certains profits matériels que l'usage accordait aux représentants du Pontife Romain. Ils proposèrent aussi de soustraire les Religieuses à la juridiction des Ordres Religieux. Passant de là à ce qui concernait les études dans les collèges, ils tracèrent des règles fort sages pour écarter de l'enseignement public l'impiété, et par rapport à l'imprimerie ils demandent l'adoption de plusieurs mesures propres à empêcher la diffusion de l'erreur. Leur sollicitude s'occupa aussi des Religieux apostats, des quêteurs qui inculquaient aux gens simples une foule de superstitions, de la dispense du célibat Ecclésiastique à accorder ou non à ceux qui sont entrés dans les Ordres Sacrés, et des degrés de consanguinité et d'affinité dans le mariage. Ils s'occupèrent également des simoniaques, des

testaments des Clercs , des confessionnaires , des Autels portatifs, des Indulgences, des commutations de vœux et des dérogations faites aux volontés des testateurs en matière de legs pieux.

Après avoir fait sur tous ces points leur rapport au Souverain Pontife considéré comme Évêque universel, ils s'adressent d'une manière plus spéciale à l'Évêque de Rome et lui proposent les remèdes à plusieurs abus qui s'étaient glissés dans la ville Éternelle par rapport aux mœurs et au Culte Divin. Relativement à ce dernier point ils se plaignent du peu de propreté des ornements Sacerdotaux employés dans la Basilique Vaticane même, ce qui étonnait péniblement les étrangers. Quant à ce qui concerne les mœurs, ils signalent à Paul III certains actes d'impudence qui s'étaient au grand jour et la facilité trop grande laissée à un trafic honteux. La Congrégation proposait d'employer l'influence des Cardinaux Romains pour éteindre les haines qui pouvaient régner entre les citoyens. Elle insistait enfin sur la Réforme à introduire dans les hôpitaux, ainsi que sur le soin à prendre des veuves et des orphelins.

Lorsqu'on parcourt les divers points de Réforme, adoptés plus tard par les Pères du Concile de Trente, on voit clairement combien ces derniers tinrent compte de l'exposition faite à Paul III par la Congrégation spéciale.

§ XV

Évènements antérieurs au Concile de Trente sous le Pontificat de Paul III.

Tout en se préoccupant de la Réforme de la discipline Ecclésiastique, Paul III ne perdait point de vue la partie dogmatique et il ne cessait de combattre énergiquement la propagation des nouvelles hérésies, soit au moyen de négociations, soit au moyen de légations, soit à l'aide de l'influence des Souverains, en attendant la célébration d'un Concile général. Avant de parler de ce dernier qui, au milieu du XVI^e siècle, devait opposer comme une digue au torrent des hérésies, les démasquer toutes, et composer un code de droit canon encore en pleine vigueur aujourd'hui, nous allons passer rapidement en revue les efforts de Paul III pour arriver à ces magnifiques résultats. Une foule d'auteurs ont écrit sur le Concile de Trente et ils se sont le plus souvent placés à des points de vue fort différents. Quant à nous, selon notre habitude d'envisager les faits historiques tels qu'ils sont, nous dirons, sans nous astreindre à suivre aucun de ces auteurs en particulier, tout ce qui nous semblera nécessaire pour mettre le lecteur au courant des événements qui pré-

cédèrent immédiatement la célébration du Concile de Trente.

Déjà le lecteur sait dans quel état se trouvait l'Europe sous Jules II et sous Léon X, et comment Luther, Zwingle et Calvin déclarèrent la guerre à l'Église. On se rappelle quelles étaient les dispositions des esprits, tant des savants que des ignorants, lors de l'apparition de ces trois Novateurs. On se rappelle également les abus qui régnaient alors parmi le Clergé et le peuple, et comment, de toutes parts, on réclamait une Réforme et dans les mœurs et dans la discipline de l'Église. La publication des Indulgences accordées par Léon X aux Fidèles qui venaient en aide à la construction de Saint-Pierre n'avait été en réalité pour Luther qu'un prétexte. Léon X, de son côté, ne laissa point passer inaperçues les erreurs que s'efforçait de répandre cet hérésiarque et il recourut successivement à plusieurs moyens, inspirés par la charité d'abord et par une juste sévérité ensuite, pour préserver le troupeau Catholique de la contagion de l'erreur. Ce furent les Dominicains qui soutinrent le premier et le plus redoutable choc de ce Moine apostat et révolté contre l'Église; aussi se trouvèrent-ils tout particulièrement poursuivis par la haine des Luthériens qui ne reculèrent même pas devant la calomnie pour essayer de flétrir la réputation de l'Ordre. Que ces Religieux ne se soient pas toujours renfermés dans les limites

de la plus stricte modération, c'est là un zèle fort excusable chez les enfants de S. Dominique, convaincus (non sans raison) qu'user de trop d'égards envers certains esprits extravagants, c'est les encourager à persister opiniâtrément dans leurs erreurs. Alors s'engagea une guerre de plume, dans laquelle figurèrent, du côté des Catholiques, les plus savants hommes de l'époque, appliqués à refuter les doctrines des Novateurs. C'est assez de nommer Cajétan et Eckius pour donner une idée de la valeur des adversaires de Luther. Tout le monde sait comment Maximilien exposa à Augsbourg les erreurs du Pseudo-Réformateur, et comment Léon X finit par déployer envers ce dernier une sévérité secondée le zèle de l'empereur qui était résolu à faire tous ses efforts pour empêcher l'hérésie de prendre racine dans son États. Mais malheureusement, dans ces circonstances, l'Électeur de Saxe oublia gravement ses devoirs en se faisant le protecteur de Luther, et l'entreprise faillit par suite de l'arrogance de Maximilien et non par manque de prévoyance de la part de Léon X. Nous passons sous silence ce qui a rapport aux différentes Diètes tenues alors ainsi qu'aux dernières tentatives de conciliation à l'égard des Luthériens, pour en venir immédiatement aux temps de Paul III. En effet, chacun peut facilement se remettre sous les yeux la longue série de faits qui embrasse la fin du Pontificat de Léon X, le

court règne d'Adrien VI et l'époque orageuse de Clément VII. Ce fut, comme on sait, sous ce dernier que Rome fut saccagée par le Connétable de Bourbon et que l'Angleterre, à cause de l'incestueuse Anne Boleyn, se détacha de l'unité Catholique.

Clément VII était profondément convaincu de la nécessité de célébrer un Concile général et il avait entamé, à ce sujet, des négociations avec les Souverains, et avec les Protestants, par l'intermédiaire du Nonce Rangone. Mais les jalousies des princes jointes à la mauvaise foi des hérétiques rendirent vains les généreux efforts du Souverain Pontife.

Paul III se mit donc, à son tour, à l'œuvre. Il voyait bien les graves difficultés qui s'opposaient à la réunion d'un Concile; mais il les dissimulait, afin qu'on ne le soupçonnât point d'être contraire à ce projet. Il reconnut tout d'abord qu'il ne pouvait rien obtenir s'il entraît dans n'importe quelle ligue politique dirigée contre un Souverain Catholique. C'est pourquoi, dès son avènement au Saint-Siège, il manifesta à tous les princes un vif désir de la paix, source de toute félicité. Ensuite, dans le premier Consistoire qu'il tint avec les Cardinaux, il leur déclara son intention de convoquer un Concile général et exhorta les membres du Sacré Collège à commencer la Réforme par eux-mêmes et par leur entourage. Il commit le soin de cette Ré-

forme à des hommes dignes de cette tâche: *uomini dotti di canoni, periti di negozj e moderati di natura, quali vogliono essere gli autori di riformazioni, affinché elle non riescano più nocive che correttive e più proporzionate all'idea che alla pratica (Pallavicini Ist. del Conc. di Trento Lib. III. Cap. XVII.)*

Ces personnages n'étaient point ceux qui en 1537 furent chargés par le même Paul III de rechercher les abus introduits dans la discipline Ecclésiastique et dont nous avons parlé assez au long. Il envoya en outre des Nonces aux Souverains Catholiques, dans le but de faciliter la réunion du Concile général. L'envoyé du Pape en Allemagne fut Pierre-Paul Vergerio, qui avait déjà été Nonce auprès du Roi des Romains. C'était un homme qui connaissait à fond les tendances de l'Allemagne, lesquelles pouvaient toutes se résumer dans le désir de voir promptement mettre un terme aux dissensions politiques et religieuses. Le Pape recommanda à Vergerio d'user envers tout le monde d'une grande charité et de donner à entendre que le Concile général remédierait à tous les maux. Vergerio, de son côté, donna à Paul III le conseil de ne manifester à personne la résolution prise par le Saint-Siège de ne point mettre en question, dans le futur Concile, les définitions des Conciles généraux précédents. Car, autrement, les différents partis protestants, connaissant l'intention du Pontife,

n'auraient pas manqué de réunir leurs efforts pour empêcher la réunion du Concile. Nous verrons plus tard Vergerio perdre la foi. On proposa pour lieu de célébration du Synode projeté la ville de Mantoue, comme ne pouvant manquer d'être agréée par tout le monde et particulièrement par l'empereur Charles-Quint. Vergerio eut avec les princes allemands et avec Luther lui-même des entretiens dans lesquels il sut toujours conserver sa dignité, tout en réprimant l'indignation que lui causait le langage de l'hérésiarque. Mais les princes Luthériens ne voulurent point entendre parler d'une ville d'Italie pour le Concile et exprimèrent le désir de le voir se célébrer en Allemagne, particulièrement, disaient-ils, afin d'éviter le danger dont Jean Huss fut la victime; mais ils oubliaient que c'étaient précisément les Allemands qui avaient fait brûler cet hérétique.

D'autres raisons portaient les Protestants à s'opposer à la célébration d'un Concile en Italie. et toutes aboutissaient à ne tenir aucun compte de l'autorité du Souverain Pontife et à remettre en question ce qui avait été jusqu'alors défini par l'Église. Vergerio, après avoir été rappelé à Rome, fut envoyé par Paul III à Naples, où se trouvait alors Charles-Quint, revenu de son expédition d'Afrique. La mission du Nonce était d'informer l'empereur de tout ce qui s'était passé en Allema-

gne. Le 5 Avril 1536, Charles-Quint vint à Rome et traita la question du Concile avec le Pape qui en proposa la convocation en plein Consistoire et nomma sept Cardinaux et un Évêque pour s'occuper de cette affaire. Mantoue restait toujours la ville désignée. Un incident douloureux se passa en cette circonstance dans la salle même du Consistoire. Le matin du 17 Avril, tandis que Paul III et les Cardinaux se disposaient pour la *Chapelle Papale*, Charles-Quint, en leur présence et devant l'ambassadeur français, se plaignit hautement de François I^{er} et se déclara prêt à le provoquer en duel pour mettre enfin un terme à leurs différends. L'ambassadeur français demanda aussitôt à l'empereur de vouloir bien s'expliquer sur ces paroles, prononcées en castillan et qu'il n'avait pas (disait-il) bien comprises. De là, une altercation que la prudence du Pontife parvint à arrêter, en témoignant le désir de s'interposer entre les deux Souverains.

Le 29 Mai, on lut et l'on approuva en Consistoire la Bulle par laquelle Paul III convoquait le Concile général à Mantoue et on la publia le 2 Juin de la même année 1536. Cette Bulle déclarait le triple but que devait se proposer le Concile: l'extirpation des hérésies, la paix entre les princes Chrétiens et la guerre contre les Turcs. Les trois Cardinaux Quignones, Trivulce e Caracciolo, personnages de la plus haute distinction, furent alors

envoyés par le Pape, le premier au Roi des Romains le second à François I^{er} et le troisième à Charles-Quint, pour aplanir les voies à la célébration du Concile. L'on ne députa personne à Henri VIII, déjà schismatique déclaré et qui, à cette même époque, exerça la plus cruelle vengeance contre Anne Boleyn surprise en adultère, contre le frère de cette malheureuse et contre quatre autres seigneurs anglais. Les Souverains aussi bien que les Évêques reçurent avec satisfaction l'intimation du Concile, excepté toutefois les princes luthériens qui firent assez voir, en se liguant à Smalkalde, combien ils étaient irrités contre Rome et combien ils étaient éloignés d'adhérer à la réunion projetée. Outre cette opposition, plusieurs autres difficultés suscitées par Frédéric duc de Mantoue, vinrent rendre impossible la célébration d'un Concile dans cette ville. Le Pape exposa en Consistoire ces regrettables empêchements et se vit contraint de reculer la date fixée pour l'ouverture du Concile. Il donna en conséquence de nouvelles instructions à ses Nonces, afin que ceux-ci instruisissent les Souverains des obstacles inopinément survenus et leur déclarassent en même temps la volonté bien ferme du Pontife de tenir le Synode dans une ville d'Italie, et appartenant soit à l'État de Venise soit à celui de l'Église. Au reste, le mauvais vouloir du duc de Mantoue, en cette occasion, fut une circonstance providentielle pour Paul III.

En effet, François I^{er} n'aurait jamais laissé les Évêques français se rendre à Mantoue, à cause de la guerre qui venait d'éclater entre lui et Charles-Quint dont dépendait ce duché. Le sage Pontife n'en mit pas moins à profit cette même circonstance pour essayer d'amener une réconciliation entre l'empereur et le roi de France. A cet effet, il envoya à Paris deux hommes remarquables, Polus et Giberti, que nous avons précédemment fait connaître au lecteur. Ceux-ci devaient ensuite passer en Angleterre pour s'efforcer de faire sortir Henri VIII de la voie déplorable dans laquelle il s'était engagé. Ils avaient conçu quelque espoir de ramener ce prince devenu l'ennemi des Luthériens. Mais à peine arrivés à Paris, les envoyés Pontificaux reçurent l'ordre de s'éloigner de la Capitale. C'était là le résultat des intrigues du roi d'Angleterre. François I^{er} refusa obstinément de voir Polus; néanmoins Giberti parvint à avoir une entrevue avec le monarque français et l'exhorta de la part du Pape à faire la paix avec l'empereur. Toutefois ces négociations demeurèrent en suspens.

Tout le monde sait que Paul III conclut avec Charles-Quint et les Vénitiens une ligue contre les Turcs. Le Pontife profita alors de ses bonnes relations avec la République, pour désigner Vicence comme lieu du futur Concile; il annonça en même temps, en plein Consistoire, l'espérance qu'il avait de

voir bientôt l'empereur et le roi de France faire la paix. Prorogeant ensuite l'ouverture du Concile au 1^{er} Mai de l'année suivante, il institua la célèbre Congrégation spéciale dont nous avons parlé plus haut. En outre, comme le Concile ne put pas encore se tenir cette année-là, Paul III, voulant mettre le plus tôt possible à exécution ses désirs de réformer la Cour Romaine, nomma, en 1540, une autre Congrégation de Cardinaux, divisée en quatre Sections. Mais revenons aux négociations relatives au projet de réunion du Concile à Vicence.

Le Souverain Pontife avait tout particulièrement à cœur le rétablissement de la paix entre Charles-Quint et François I^{er}, à cause de l'heureuse influence que cet événement n'aurait pas manqué d'exercer sur les résultats du Concile. C'est pourquoi, après avoir institué ses Légats les trois illustres Cardinaux Campeggio, Simonetta et Aléandre, il se prépara à partir pour Nice, afin d'y faire entendre aux deux Souverains belligérants des paroles de paix. Mais comme il prévoyait que fort peu d'Évêques se rendraient à Vicence, il annonça qu'il se réservait de faire connaître le jour précis de l'ouverture du Concile, au moyen d'une nouvelle Bulle. Le 18 Mai 1538, le Pape eut une entrevue avec Charles-Quint à Savone; il en eut également une avec François I^{er} hors de murs de Nice. Paul III prolongea environ un mois son séjour dans cette contrée, se servant

des trois Légats nommés plus hauts comme d'intermédiaires entre lui et les deux monarques. Ceux-ci ne consentirent cependant pas à se rendre au désir du Pape qui aurait voulu les réunir en conférence et ce ne fut qu'après son départ qu'ils s'abouchèrent ensemble. Néanmoins, le Pontife obtint qu'ils s'engageraient à observer une trêve de dix ans. Comment ensuite la durée de cette trêve fut abrégée, c'est ce que nous dirons plus tard.

Le Pape, toujours attentif à procurer la paix non-seulement entre les Souverains mais encore parmi les peuples divisés par des dissensions politiques ou religieuses, ne pouvait demeurer indifférent aux cruautés de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui s'était déclaré chef de la Religion dans ses États. L'indignation de tous les gens de bien était d'ailleurs arrivée à son comble, après les massacres ordonnés par ce tyran luxurieux et dont avaient été victimes l'Évêque Fischer, le Chancelier Thomas Morus et jusqu'à des femmes respectables à tous égards, parmi lesquelles se trouva (comme nous l'avons dit ailleurs) la mère du Cardinal Polus. Les Vierges sacrées chassées de leurs Cloîtres, les Religieux expulsés, le Clergé persécuté, les Églises profanées et dépouillées de leurs ornements, les biens Ecclésiastiques usurpés, les tombeaux violés, les ossements de S. Thomas de Cantorbéry brûlés et ses cendres jetées dans la Tamise, les peuples scanda-

lisés par des débauches et des excès inouïs, l'autorité du Saint-Siège publiquement méprisée et tournée en dérision: tel était le lamentable spectacle que présentait alors l'Angleterre. Assurément, si Paul III avait laissé tant d'iniquités impunies la Chrétienté s'en serait à bon droit étonnée et Henri VIII aurait redoublé, s'il l'eut pu, de fureur. Mais il n'en fut pas ainsi: la prudence du Pontife laissa, il est vrai, à ce roi incestueux tout le temps de se convertir, mais elle n'hésita pas à le frapper des censures de l'Église, lorsqu'un délai plus long risquait d'être taxé de pusillanimité ou de connivence avec le crime. L'histoire a enregistré les événements qui survinrent ensuite en Angleterre et nous y renvoyons le lecteur. Revenons maintenant aux négociations relatives au Concile.

C'est une chose vraiment digne de remarque que plus le Pape cherchait à mettre en œuvre tous les moyens propres à amener la célébration du Concile et plus il voyait se dresser devant lui de nouveaux obstacles, soit de la part des hérétiques, soit de la part des Souverains. Ceux-ci, et principalement Charles-Quint, avaient poussé Paul III à accélérer la tenue du Synode, mais lorsque le Pontife travaillait dans ce sens, un motif, mis en avant tantôt par l'un tantôt par l'autre, ne manquait jamais de venir occasionner une nouvelle prorogation. Le Pape et les Souverains, au contraire, étaient-ils d'accord, alors c'étaient les Protestants qui, à leur tour, ne voulaient

plus entendre parler du Concile. Ainsi, entre les oscillations des princes, dont le mobile principal était la politique, et les contradictions des Protestants, dont le mobile était la mauvaise foi, Paul III se trouvait toujours environné de nouvelles difficultés. Néanmoins, il continuait courageusement son œuvre. En effet, ce ne fut certainement point de sa part un acte ordinaire de prudence, de sagesse et de courage que d'envoyer le Cardinal Aléandre, avec le titre de Légat, en Allemagne, pour y tenter une réconciliation des esprits sur le terrain religieux. Toutefois, l'idée d'un Concile général semblait peu à peu être mise de côté par les princes, et ils ne s'occupaient plus de coopérer à sa réalisation, convaincus que la convocation d'une pareille Assemblée était devenue désormais impossible. Les Évêques d'Allemagne au contraire, réclamaient de toutes leurs forces le Concile comme l'unique remède à tous les maux. A tant de difficultés venait s'adjoindre le désir du roi de France, qui voulait que le Concile se tint à Lyon et non dans une ville d'Italie, où les Protestants (disait-il) ne consentiraient jamais à se rendre. On voit par là combien on était loin de s'entendre même sur la simple détermination du lieu de réunion. En attendant, pressé par les princes, tantôt pour une raison et tantôt pour une autre, de proroger le Concile, et voyant que s'il ne se rendait pas à leurs instances, il s'exposait à ne point avoir d'Évê-

ques au Synode, le Souverain Pontife se décida à en différer indéfiniment (*ad arbitrium*) l'ouverture. En même temps, il enjoignit à ses Nonces, accrédités auprès des divers princes, de faire savoir à ceux-ci qu'il était déterminé à faire tous ses efforts pour procurer la réunion du Concile, mais qu'eux aussi étaient obligés d'aplanir les voies en écartant, dans la mesure de leurs forces, les obstacles. Cette résolution de Paul III de proroger le Concile *ad arbitrium* empêchait que l'on ne tournât en dérision les Actes Pontificaux, si, au jour fixé (comme il serait très-probablement arrivé) le Concile n'avait pu avoir lieu.

Le Pape, dirigeant alors sa sollicitude d'un autre côté, s'occupa de rétablir la paix entre les princes et de réconcilier les Protestants avec l'Église. A cet effet il envoya à la Diète de Worms Thomas Campeggio, Évêque de Feltre, accompagné de quatre théologiens distingués, parmi lesquels se trouvaient Cortese et Badia, déjà connus du lecteur. Il envoya encore dans le même but à la Diète de Ratisbonne Contarini qui s'y opposa de toutes ses forces à la célébration d'un Concile national. Comme Charles-Quint venait de repasser en Italie, Paul III se rendit à Lucques, où il eut une entrevue avec l'empereur. Après la conclusion de la paix entre ce dernier et le roi de France, et lors de la célébration de la Diète de Spire, à laquelle assista le Nonce Morone, on finit par tomber d'accord, dans cette

dernière Assemblée, sur la convenance de la cité de Trente pour y tenir le Concile, à cause de la situation même de cette ville entre l'Italie et l'Allemagne. Mais les Luthériens, toujours attentifs à faire échouer les projets du Pontife Romain, s'opposèrent hautement à ce choix, parce qu'ils ne voulaient pas que l'autorité du Saint-Siège intervînt d'une manière quelconque à propos de la célébration du Concile. Cependant Paul III tint ferme et, voyant s'évanouir à la fin les principales difficultés relatives à la détermination du lieu de réunion, il annonça par une Bulle que le Concile s'ouvrirait à Trente.

Mais l'intérêt propre préféré au bien commun a souvent l'art de faire naître des obstacles au moment où l'on s'y attend le moins. Paul III, dans cette Bulle d'indiction, avait parlé en termes également affectueux de l'empereur et du roi de France. Charles-Quint se montra froissé de cette parité d'égards; ou, pour mieux dire, comme la bonne entente, rétablie à grand'peine entre les deux Souverains, venait de nouveau d'être détruite, ce prince, plein d'animosité contre François I^{er}, fit observer au Pape que, dans cette Bulle, le roi était traité sur le même pied que l'empereur, quoique lui, Charles, eût jusqu'alors travaillé au bien de l'Église, tandis que le roi de France pouvait tout au plus être considéré par le Père commun des Fidèles comme un enfant prodigue. Les récriminations de

Charles-Quint exposées par écrit à Paul III parvinrent à la connaissance de François I^{er} et provoquèrent de la part de ce dernier de vives réclamations. Le Pape comprit immédiatement combien la célébration du Concile courait risque d'être retardée par suite de cette recrudescence de haine entre les deux Souverains. Il envoya alors à chacun d'eux un Légat, pour essayer de les réconcilier. C'était là une démarche vraiment digne d'un Pape qui doit avoir à cœur non-seulement les intérêts de l'Église mais encore ceux de la société et s'efforcer par conséquent d'empêcher la guerre. Paul III n'avait du reste que l'embarras du choix pour désigner des Légats. Deux hommes cependant lui parurent aptes entre tous les autres à remplir la mission qu'il voulait leur confier. L'un était le célèbre Sadolet, déjà connu avantageusement en France. Le Souverain Pontife le nomma son Légat auprès de François I^{er}. L'autre était Contarini et fut envoyé à Charles-Quint; car ce prince, ami des belles-lettres, ne pouvait manquer d'accueillir avec distinction ce Cardinal qui jouissait d'une grande réputation comme mathématicien et géographe et illustrait ainsi des sciences que l'empereur honorait d'une protection spéciale. Par ces deux légations, non-seulement Paul III se conformait aux sentiments que lui inspirait sa qualité de Père commun des Fidèles, mais encore il maintenait ainsi dans toute sa force l'influence du Saint-

Siège auprès de ces deux puissants monarques. Il est vrai que le Souverain Pontife se vit frustré dans ses désirs, mais ce fâcheux résultat fut uniquement causé par la trop vive inimitié du roi et de l'empereur. Lorsque la guerre eût éclaté entre eux, le Pape ne cessa de s'employer à calmer leurs esprits, et son entrevue avec Charles-Quint, à Busseto, fit connaître au monde entier que dans le but de procurer la paix entre les princes Chrétiens, un Pape est toujours prêt à tout affronter, fût-il d'une santé débile, comme Paul III, et dût-il ne recueillir d'autre fruit de ses sacrifices que la satisfaction d'avoir rempli son devoir.

A la vérité, dans cette entrevue, Paul III, voyant l'inutilité de ses efforts pour obtenir de Charles-Quint (comme gage de paix) l'investiture du Milanais en faveur de l'un des deux fils de François I^{er}, fit la proposition de donner cette principauté à son propre fils ou à son neveu. Mais, d'autre part, on doit reconnaître que ce ne fut qu'en désespoir de cause qu'il en agit ainsi. Pallavicini, dans son histoire du Concile de Trente, nie le fait dont il s'agit, malgré les assertions contraires de Sarpi. Tout en professant d'une manière générale un grand respect pour l'autorité de l'Éminentissime historien, nous ne saurions la suivre dans ce cas particulier, en face des graves témoignages qui nous sont fournis par les auteurs contemporains. Nous

nous séparons de lui, en cette occasion, d'autant plus volontiers que nous ne voyons pas en quoi ce fait obscurcirait la réputation de Paul III. En effet, par cette combinaison le Pape espérait à la fois ménager l'amour-propre de François I^{er} (qui ne voulait point consentir à laisser le Milanais entre les mains de Charles-Quint) et resserrer les liens qui unissaient déjà le Saint-Siège à l'empire, dans l'intérêt de la paix Européenne.

Cependant, afin que Rome possédât un nombre suffisant de Cardinaux capables de rendre par l'étendue de leur science d'importants services au futur Concile, Paul III revêtit (entre autres) de la Pourpre Cortese et Badia, le fameux jurisconsulte Marcel Crescenzio et Morone. Il nomma ce dernier son Légat au Concile avec Parisio et Réginald Polus. Ces trois hommes réunissaient les plus précieuses qualités : une rare habileté à traiter les affaires religieuses, et cette qualité resplendissait surtout chez Morone; une science consommée du droit, qui brillait surtout chez Parisio; enfin une profonde doctrine théologique jointe à l'assemblage de toutes les vertus, comme on le remarquait surtout chez Polus. Les trois Légats avaient reçu l'ordre de ne procéder à l'ouverture du Concile que lorsqu'ils verraient réunis à Trente un nombre suffisant de Prélats venus d'Italie, de France, d'Espagne et d'Allemagne.

§ XVI.

Les Légats à Trente.

La promotion de Morone au Cardinalat retarda tant soit peu l'arrivée des Légats à Trente. Cependant, afin de manifester combien il avait à cœur la prompte ouverture du Concile, Paul III fit précéder ses Légats par l'Évêque de la Cava, Jean Thomas de San Felice. Ce Prélat était chargé de préparer tout ce qui était nécessaire pour la célébration du Concile et il devait, avec Madruccio, Évêque de Trente (récemment nommé Cardinal) recevoir les Évêques qui se rendraient au Concile. Morone, Parisio et Polus, partis ensemble de Rome, arrivèrent à Trente le 22 Novembre 1543. Cependant, la guerre acharnée que se faisaient les Français et les Impériaux s'opposait à la venue des Évêques dont les Diocèses se trouvaient faire partie des États belligérants; car ces Prélats craignaient d'être faits prisonniers. Il s'ensuivit que quelques Évêques Italiens ou Allemands, voisins de Trente, se rendirent seuls au Concile. En présence d'un aussi petit nombre de Pères, on ne pouvait évidemment pas procéder à l'ouverture du Synode; attendu que ces quelques Évêques n'auraient pas représenté l'Église Universelle.

Mais Charles-Quint, avec sa finesse habituelle ne voulait pas qu'on lui attribuât la suspension du Concile. C'est pourquoi, il envoya à Trente ses Orateurs. C'étaient le Grand-Chancelier de Granvelle et son fils, l'Évêque d'Arras (déjà chargés d'aller représenter l'empereur à la Diète de Nuremberg), ainsi que plusieurs autres personnages, parmi lesquels se trouvait Diégo Mendoza ambassadeur impérial près la République de Venise. A peine arrivés à Trente, ces Orateurs se plaignirent, dans les visites officieuses qu'ils firent aux Légats, du délai apporté à la célébration du Concile. Alors Polus, qui connaissait parfaitement l'état des choses et qui reçut le premier la visite des représentants de Charles-Quint, bien loin de laisser retomber sur Paul III la responsabilité de ce retard, la rejeta toute entière sur les Souverains et rappela les efforts réitérés par lesquels le Pape avait en vain essayé d'écartier les difficultés que l'empereur et le roi de France ne cessaient de susciter à la tenue du Concile. Le raisonnement du Cardinal fut si fort et si concluant qu'il réduisit au silence les ambassadeurs. Ceux-ci demandèrent alors deux choses aux Légats: 1° Si la célébration du Concile avait été agréée par toutes les autres nations? (et cette demande cachait un piège en ce qui concernait la France 2° Quel rôle leur serait réservé à eux-mêmes, en qualité d'Orateurs impériaux, dans

l'Assemblée des Pères ? A ces deux questions les Cardinaux-Légats répondirent avec une entière franchise. Relativement à la première, ils assurèrent les envoyés impériaux du concours des Évêques Italiens, Hongrois, Polonais, Allemands, et même Portugais et Espagnols (selon les espérances que faisait concevoir de ces derniers le Nonce de Portugal). Quant aux Évêques Français, les Légats tournèrent fort prudemment et fort habilement la difficulté, afin de ne point éveiller trop de susceptibilités à l'endroit du roi de France. Ils répondirent donc qu'ils n'étaient point certains de l'arrivée des Évêques Français, mais que ceux-ci pourraient bien survenir, à l'improviste, comme les Orateurs eux-mêmes. A la seconde demande, ils répondirent que les représentants de l'empereur devaient se souvenir qu'ils tenaient au Concile la place du Défenseur armé et du premier Avocat de l'Église; que d'ailleurs les Légats n'épargneraient rien, de leur côté, pour honorer la personne de l'Empereur. Après avoir reçu ces réponses, les Orateurs témoignèrent le désir d'être reçus, en qualité d'envoyés impériaux, avec toutes la solennité usitée en pareil cas, dans la Cathédrale de Trente et à une Séance publique. Mais les Légats s'y opposèrent, en donnant pour raison que les lettres crédentielles des Souverains devaient se lire en plein Concile et que le Concile n'était pas encore ouvert.

Les espérances des ambassadeurs furent ainsi trompées. Cependant, comme les Légats craignaient de les voir partir, et non sans scandale pour tout le monde, ils leur promirent de les recevoir en cérémonie dans la grande salle du palais de Parisio, c'est-à-dire du plus ancien Cardinal. Les Orateurs de Charles-Quint se rendirent donc en grand apparat au lieu indiqué. L'Évêque d'Arras prononça alors en latin un long discours qui ne fit point sur les assistants une heureuse impression, attendu qu'il contenait plusieurs phrases et expressions offensives à l'endroit du roi de France et quelques allusions blessantes dirigées contre Paul III. Il est inutile de dire qu'il rapportait à l'empereur tout le mérite de la célébration du Concile. Il excusa l'absence de Charles-Quint, surpris, disait-il, par la guerre qui éclata au moment même où l'on intima le Concile. Il rappela l'entrevue de Nice, le danger que présentaient alors non-seulement la voie de terre mais encore celle de mer, à cause de l'alliance des Turcs avec le roi de France. C'étaient encore les mêmes périls qui avaient retardé l'arrivée des Orateurs impériaux à Trente. Il donna l'assurance que Charles-Quint viendrait en personne au Concile, si les besoins de l'Église rendaient sa présence réellement nécessaire; il annonça enfin comme prochaine l'arrivée des Prélats de l'Empire, aussitôt que les routes seraient redevenues sûres

par la cessation de la guerre. Après ce discours, chacun s'en retourna chez soi et alors commença, de la part des ambassadeurs, une série d'intrigues. On aurait dit que le Pape n'était pour rien dans la tenue du Concile, à voir l'insistance avec laquelle les envoyés impériaux s'appliquaient à persuader chacun que la réunion de cette solennelle Assemblée était uniquement due à la sollicitude de l'empereur. Ensuite les deux de Granvelle, père et fils, partirent pour la Diète de Nuremberg, et peu de temps après, ne voyant point arriver d'Évêques, Mendoza repartit pour Venise. Alors Paul III, qui s'était transporté à Bologne, fit venir Parisio pour savoir de lui le véritable état des choses ; après quoi, tout bien considéré et attentivement pesé en particulier comme en Consistoire, il se détermina, après le retour de Polus, à rappeler également Morone, et exposa dans une Bulle les motifs qui rendaient nécessaire une nouvelle prorogation du Concile de Trente. Ces motifs, en somme, se réduisaient à l'absence des Évêques que la guerre empêchait d'entreprendre le voyage.

Ainsi la guerre fut la véritable cause de la suspension du Concile. Paul III, non content d'en avoir informé la Chrétienté, s'efforça d'écarter ce grave obstacle à ses desseins et renouvela ses tentatives en faveur de la paix. A cet effet, il envoya le Cardinal Farnèse à François I^{er} et à Charles-Quint avec

mission d'exhorter les deux monarques à se réconcilier. Mais tout fut inutile. Les esprits étaient trop exaspérés et chacun de ces deux princes ne cherchait plus qu'à humilier son rival. Charles-Quint, dans l'espoir de fortifier son autorité en Allemagne, s'efforça alors de gagner les Protestants. La Diète de Spire, tenue en 1544, nous le montre suffisamment. On y suspendit, au profit des hérétiques, l'édit d'Augsbourg et on leur accorda au détriment des Catholiques, une entière liberté en matière religieuse. Le Pape, à cette nouvelle, montra un vif mécontentement et fut sur le point de quitter le rôle de pacificateur pour remplir celui de juge à l'égard de l'empereur et du roi de France et faire usage de son pouvoir spirituel, afin de ramener au devoir celui des deux Souverains qui aurait persisté à favoriser le Protestantisme et à s'opposer à la paix. Néanmoins, cédant aux instances des Cardinaux, il prit un parti moins énergique et envoya à ces deux princes pour tâcher de les fléchir, deux des membres les plus distingués du Sacré Collège: Grimano à François I^{er} et Morone à Charles-Quint. Le *Breve Monitorium* de Paul III à l'empereur est demeuré célèbre, à cause du courage qu'y déploya le Souverain Pontife, en reprochant à Charles les décrets de la Diète de Spire, et aussi à cause de la docilité dont ce prince fit preuve en recevant cette pièce et en y répondant. Dieu disposa enfin que la paix fût con-

clue entre l'empereur et le roi de France, satisfaits tous les deux dans leur ambition, à la suite de victoires remportées de part et d'autre. Un traité fut arrêté et signé, le 17 Septembre 1544, à Crespy. L'un des articles portait que les deux monarques uniraient leurs forces contre les Turcs. Eléonore, sœur de Charles-Quint et femme de François I^{er}, eut tout le mérite de cette paix. Cet événement important et si ardemment désiré de tous les gens de bien réjouit particulièrement l'âme du vénérable Pontife qui ordonna immédiatement, en actions de grâce, des processions à Rome et des prières dans toute la Chrétienté. En même temps, il envoya à François I^{er}, pour le féliciter de sa part, l'ancien Nonce Dandini, ami du roi, et à Charles-Quint, l'Archevêque d'Amalfi, Mgr Sfondrato, le même qui, marié avant d'être entré dans les Ordres, était devenu père du futur Grégoire XIV. Ensuite, le 19 Novembre, le Souverain Pontife révoqua par une Bulle spéciale celle qui suspendait le Concile, dont l'ouverture fut fixée au quatrième Dimanche de Carême de l'année suivante, c'est-à-dire au 15 Mars 1545. Paul III envoya alors l'Évêque de la Cava à Trente, en qualité d'Internonce, afin de s'occuper des préparatifs du Concile; de plus, il fit choix de trois Cardinaux, auxquels il conféra le titre de Légats. C'étaient le Cardinal-Évêque de Palestrine, Jean-Marie Del Monte (depuis Jules III), le Cardinal Marcel Cer-

vini (depuis Marcel II) et le Cardinal Réginald Polus, déjà connu de nos lecteurs. Ce dernier n'arriva à Trente qu'après ses deux Collègues, à cause des dangers auxquels il se trouvait exposé de la part de Henri VIII.

§ XVII.

Les Légats du Concile de Trente.

Paul III aurait voulu aller lui-même présider le Concile; mais sa santé chancelante et son âge avancé l'en empêchaient, quoiqu'il fût prêt cependant à se rendre à Trente, si les intérêts de l'Église y avaient rendu sa présence absolument nécessaire. C'est pourquoi, il nomma pour le représenter au Concile trois Légats pris parmi les membres du Sacré Collège et appartenant, le premier à l'Ordre des Evêques, le second à l'Ordre des Prêtres et le troisième à l'Ordre des Diacres. C'étaient trois personnages remarquables et qui par leurs grandes qualités, surtout par leur science, leur prudence et leur expérience, s'étaient acquis l'estime universelle. Déjà nous avons fait connaître le dernier; donnons maintenant quelques détails sur les deux autres.

Jean-Marie Del Monte avait la réputation d'être un excellent orateur et très-versé dans la science du droit. Il avait étudié à Pérouse et à Sienne, sous

des professeurs de renom et s'était bientôt fait remarquer par une grande habileté à traiter les affaires civiles et religieuses de divers Diocèses et provinces. Il remplit deux fois les fonctions de Gouverneur de Rome et se trouvait présent, en cette qualité, à l'assaut et au sac de la ville, le 6 Mai 1527. Il s'en fallut alors de peu qu'il ne fut mis à mort au *Campo di Fiori*. A cette époque, comme chacun sait, le Cardinal Pompeo Colonna était du parti impérial, de sorte que son habitation (le palais de la Chancellerie) fut considérée, après la prise de Rome, comme un lieu de sûreté, ce qui fut cause qu'un grand nombre de personnes s'y réfugièrent en y apportant avec elles leurs trésors. Toutefois, les soldats victorieux, dans leur fureur, n'épargnèrent ni choses ni personnes, et ce fut seulement au bout de trois jours, lors de l'arrivée de Pompeo Colonna, qu'ils commencèrent à se ralentir en quelque chose de leur cruauté. En effet, le Cardinal trouva sous bonne garde dans son palais, entre autres prisonniers, quatre Prélats condamnés par les vainqueurs à être pendus. C'étaient l'Archevêque de Pise, Mgr. Bartolini; l'Évêque de Pistoie, Mgr. Pucci; Mgr. Giberti, déjà connu du lecteur, et enfin le Gouverneur de Rome, Jean-Marie Del Monte, qui avait alors quarante ans. Le Cardinal parvint à leur sauver la vie, en les faisant fuir de nuit par le manteau de la cheminée, tandis qu'il faisait servir aux soldats un excellent

souper où d'abondantes libations vinrent distraire les esprits de ces furieux. Devenu Pape, sous le nom de Jules III, Jean-Marie Del Monte se ressouvint de cette mémorable nuit de la Saint-André et fit construire, en *peperino*, sur les dessins de Vignole, près de la voie Flaminienne, la petite Église de S. André qui fait encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. Échappé ainsi à la mort, comme par miracle, Del Monte reçut de Clément VII divers emplois importants. Sa réputation et son caractère honorable le firent désigner par Paul III pour aller recevoir à Terracine l'empereur Charles-Quint qui revenait victorieux de son expédition de Tunis. Le même Pape, qui recherchait avec tant de soin les hommes de mérite pour leur conférer la Pourpre lui donna le chapeau de Cardinal en 1536. Après être passé du titre de S. Vital à celui de S^{te} Praxède, le Cardinal Del Monte fut fait Évêque suburbicain de Palestrine. Ce fut en cette qualité qu'il présida le Concile de Trente. Le sagace Pontife ne pouvait pas d'ailleurs faire un meilleur choix, car le Cardinal Del Monte unissait, comme nous l'avons dit, à une vaste science une rare éloquence. Il était en outre d'une grande aménité dans ses manières, quoique son épaisse et longue barbe, ses yeux vifs et son long nez lui donnassent un aspect sévère. Il savait cependant allier à l'affabilité de sa conversation une certaine gravité qui ajoutait quel-

que chose de majestueux à sa taille élevée. Personne ne le surpassait en générosité, en esprit de justice et en droiture d'âme. C'est à lui que l'on doit la réforme du tribunal de la *Rote*.

Après avoir apaisé, en différentes parties de l'Italie, des discordes civiles; après avoir exercé avec zèle, prudence et dextérité plusieurs charges de la plus haute importance, dans le gouvernement tant civil qu'Écclésiastique, il s'était acquis, on le conçoit, une réputation immense et justement méritée auprès de toutes les classes de la société. Ajoutons que les Impériaux, les Français et les partisans des Farnèse (qui l'avaient en aversion pour raisons politiques) rendirent cependant hommage à sa vertu, lors du Conclave de 1550, dans lequel il fut élu Pape. Devenu Vicaire de Jésus-Christ et Souverain des États de l'Église, il se montra digne de lui-même. Il déclara une guerre à outrance aux usuriers qui voulaient faire renchérir le prix du blé. Il rendit à Octave Farnèse le Duché de Parme, en exigeant qu'on n'y admit plus de garnisons étrangères. Il déploya beaucoup de sollicitude pour le bien-être du peuple et veilla à ce que tous les objets de première nécessité fussent maintenus à bas prix. Il célébra l'Année Sainte et pourvut à la continuation du Concile de Trente, en y envoyant comme Légat le Cardinal Crescenzo et comme Nonces l'Évêque de Vérone, Lippomani et l'Évêque de Manfredonia, Pighini. Son

Pontificat, qui dura à peine cinq ans, fut extrêmement fécond en œuvres utiles. Il eut beaucoup à souffrir par suite des guerres qui éclatèrent alors entre les Souverains; mais son amour pour la justice lui faisait déclarer hautement à chacun son devoir. La pénurie du trésor public l'obligea, à son grand regret, d'augmenter les impôts, ce qui excita contre lui quelques murmures. Néanmoins, tout le monde à la fin loua ses vertus et il fut généralement regretté, bien qu'il se soit rencontré (comme d'ordinaire) quelques détracteurs qui essayèrent en vain d'obscurcir sa renommée, après sa mort, survenue le 23 Mars 1555. Son corps repose dans les caveaux du Vatican. L'histoire a consigné, dans ses éternelles pages, les brillantes qualités dont fit preuve au Concile de Trente cet insigne Légat Pontifical qui vit plus tard ses mérites si justement récompensés par la Tiare. Rome, où il vint au monde en 1487, conservera toujours un souvenir précieux de Jules III, de même qu'elle a conservé avec soin le nom du père de ce Pontife, Vincent Ciocchi, jurisconsulte fameux. La famille des Ciocchi, originaire de Monte Sansovino, en Toscane, était venue se fixer à Rome et y avait changé son nom contre celui de *Del Monte*.

Le second Légat de Paul III au Concile de Trente était Cervini qui devint, lui aussi, Pape, sous le nom de Marcel II. Quoique d'origine To-

scane, il était né à Monte Jano dans les Marches. Malgré la faiblesse de sa santé, il s'appliqua avec ardeur à l'étude et acquit une profonde connaissance des langues grecque et latine, ainsi que des mathématiques et du droit. Il était, en outre, fort versé dans la mécanique et cultivait l'art du dessin. Le Cardinal Farnèse, plus célèbre alors par la protection dont il entourait les savants que par ses grandes richesses, ne manqua point de venir en aide à Cervini, qui s'établit à Rome, en 1524. On rapporte (et la singularité du fait n'échappera point au lecteur) que ce fut ce savant homme qui rassura Clément VII, réfugié alors à Tivoli, tandis que toute l'Italie était dans l'attente d'un déluge universel. Après que la peste eût éclaté à Rome, il se retira à Montepulciano, où il traduisit le *De Amicitia* de Cicéron. Il revint à Rome en 1530, puis retourna pour affaires de famille à Montepulciano, où il combina le mariage de sa sœur Cintia avec Bellarmini, union qui eut pour fruit le célèbre Cardinal Bellarmin. Le mérite de Cervini, de même que celui de tant d'autres hommes éminents de son temps n'échappa point à Paul III qui, n'étant que Cardinal, l'avait déjà honoré de sa protection, et, devenu Pape, montra l'estime singulière qu'il faisait de lui en le nommant conseiller et gouverneur du jeune Cardinal Farnèse, neveu du Pontife. C'était là d'ailleurs un

acte de haute prudence et de grande sagacité que la postérité aurait dû voir plus souvent imiter. En effet, ceux qui, à un âge encore peu avancé et dépourvus par conséquent de l'expérience nécessaire du monde, se trouvent, par suite de certaines circonstances sociales, investis de hautes dignités ont besoin d'avoir toujours auprès d'eux de sages et désintéressés conseillers, afin de ne point demeurer exposés à la risée du vulgaire et au mépris des gens instruits. C'est pourquoi Paul III, voulant pourvoir à la réputation de son neveu, mit à ses côtés Cervini, en 1538, afin de donner plus de poids à la légation du jeune Cardinal que le Pape envoyait à Charles-Quint. Cervini remplit encore le même office en accompagnant le Cardinal Farnèse dans sa légation en France. Il s'y trouvait encore, lorsque le Pape voulant récompenser son mérite lui donna le Chapeau pour le nommer, l'année d'après, son Légat auprès de Charles-Quint. Cervini accompagna l'empereur dans différents voyages et refusa, en cette occasion, une pension annuelle de 10,000 *scudi* que lui offrait ce Monarque. Cette conduite lui enleva toute tentation de se plier plus tard aux volontés impériales, lorsqu'il siégea en qualité de Légat au Concile de Trente.

Après que Cervini fut revenu à Rome, le Pape, afin de pouvoir plus souvent le consulter voulut qu'il habitât dans son palais de S. Marc. Alors le Car-

dinal pourvut aux besoins de son Diocèse de Reggio, en y envoyant le célèbre Jésuite Laynez, l'un des premiers compagnons de S. Ignace et en qui re-plendissaient toutes les vertus Chrétiennes. Cette mesure était d'autant plus sage que Cervini n'était point encore consacré Évêque et ne le fut qu'après son avènement à la Papauté. Laynez put ainsi exercer dans le Diocèse, avec pleine et entière liberté, le ministère Apostolique. La sagesse, la prudence et l'habileté de Cervini dans le maniement des affaires déterminèrent Paul III à le nommer son Légat au Concile de Trente. Malgré la faiblesse de sa constitution, le Cardinal représentait admirablement bien la majesté du Vicaire de Jésus-Christ dans cette Sainte Assemblée. Sa taille élevée compensait la délicatesse de ses traits qui cependant avaient une expression frappante de gravité et inspiraient à tous le respect. Ses cheveux étaient d'un blond foncé, ses yeux noirs et son regard sympathique indiquaient la perspicacité de son esprit ; sa physionomie belle et régulière lui conciliait d'avance tous les cœurs, quoique son visage respirât un certain air de sévérité plutôt que d'humeur joyeuse. Plein de douceur dans ses rapports extérieurs, et sachant au besoin agréablement plaisanter, il ne séparait jamais d'un profond respect pour la justice cette facilité qu'il avait de converser avec les hommes. Il était d'un rare

courage et le montra bien en remplissant l'office de Légat à Trente , lorsqu'il dut lutter contre les prétentions de Charles-Quint. L'empereur, mécontent de la translation du Concile à Bologne et voyant le Cardinal défendre intrépidement les droits du Siège Apostolique, d'ami et d'admirateur qu'il était de Cervini, devint dès lors son ennemi. Après que le Concile eût été transféré, Paul III nomma ce grand homme son Légat en divers pays, sans omettre de le consulter dans les occasions difficiles, et en le rappelant même pour cela plusieurs fois à Rome.

Cervini aimait et protégeait les savants , au point que sa maison pouvait passer pour une véritable Académie. Son exemple contribua beaucoup à encourager les saines études. Jules III se servit, lui aussi, des conseils de cet homme remarquable. On avait à Rome une très-haute idée de sa science, depuis qu'on l'avait vu chargé avec Morone, Sforza et Polus de réformer l'Université Romaine. Il avait été transféré du siège Épiscopal de Reggio à celui de Gubbio et se trouvait dans cette dernière ville lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de Jules III. Rentré à Rome pour prendre part au Conclave, il y fut élu Pape le 9 Avril 1555. Simple Évêque et ensuite Cardinal, il avait assurément fait preuve de grandes qualités, mais devenu Pape, il en déploya de bien plus grandes encore. Il est vrai qu'il ne régna que vingt-deux jours; mais dans un

aussi court espace de temps, il esquissa pour ainsi dire à grand traits ce qu'il s'était proposé d'accomplir pendant le cours de son Pontificat. Il comprenait les maux qu'une trop grande affection du Souverain Pontife pour ses proches peut causer à l'Église; c'est pourquoi, il ne voulut jamais que ses deux neveux (fils de son frère Alexandre) habitassent dans le Palais Apostolique, ou même s'en approchassent. Plein de zèle pour le maintien de la discipline Ecclésiastique, il désirait que tous les Prêtres s'employassent à procurer le salut des âmes, sans dissiper leur esprit en s'occupant d'affaires séculières. D'une fermeté inébranlable lorsqu'il s'agissait de faire respecter les droits de la justice, il n'admettait à cet égard l'intervention d'aucune influence étrangère; aussi, lorsque les Auditeurs de Rote vinrent lui présenter leurs hommages (et cela n'arriva qu'une seule fois) il leur témoigna son mécontentement, en leur disant qu'ils devaient consacrer tout leur temps à examiner les causes soumises à leur jugement et ne point le dépenser en d'autres occupations. Favorable à une réforme universelle, il dirigea son attention jusque sur les abus introduits dans la musique d'Église et le fameux Palestrina put seul lui faire modifier sur ce point ses résolutions, grâce à l'admirable et harmonieuse méthode de composition, qui a conservé le nom du grand *Maestro*.

Restreint dans ses dépenses personnelles, généreux envers les pauvres, magnifique à l'égard des savants dont il aimait à se voir entouré, il persévéra jusqu'à la fin dans la règle de vie qu'il s'était tracée. Une plaie, occasionnée autrefois par une chute de cheval, alors qu'il accompagnait l'empereur Charles-Quint dans les Flandres, s'étant rouverte et envenimée lui donna d'abord la fièvre; puis il perdit tout-à-coup le sentiment et succomba, croit-on, à une apoplexie. Son corps repose dans les sépultures du Vatican.

Tel fut, au Concile de Trente, l'un des représentants de Paul III à qui il devait succéder (après son Collègue Del Monte) sur la Chaire de S. Pierre.

§ XVIII.

Les Légats à Trente avant la 1^{re} Session.

Lorsque les Légats Pontificaux arrivèrent à Trente, ils y trouvèrent le Cardinal Madruccio, Évêque de cette ville. Peu après eux vint l'Évêque de Feltre, Thomas Campeggio et Mgr Musso, Évêque de Bitonto et célèbre orateur de l'époque. Mendoza, de son côté, quitta de nouveau Venise pour se rendre au Concile et y représenter Charles-Quint. Le Roi des Romains y envoya également ses ambassadeurs. Plusieurs Évêques, mais en fort

petit nombre arrivèrent peu à peu. On attendait ceux d'Espagne, comme l'avait fait espérer le Nonce Poggio, et ceux d'Italie que retenait le Vice-Roi de Naples, Pierre de Tolède. Ce dernier en effet, avait ordonné que les Évêques du royaume seraient représentés au Concile seulement par quatre d'entre eux, munis de la procuration de leurs Collègues. Mais tous ces Prélats, réunis devant le Grand-Aumônier refusèrent, de se conformer aux ordres du Vice-Roi. Paul III, de son côté, ne pouvait voir avec indifférence une pareille détermination de la part de l'autorité séculière, usurpant si ouvertement les droits de l'Église. En conséquence, un décret du Saint-Siège défendit absolument aux Évêques de donner leur procuration. Aussi quand l'Archevêque de Mayence, obligé de rester à Worms pour y défendre les intérêts Catholiques, se vit dans la nécessité de se faire représenter au Concile, on lui répondit de Rome qu'on lui en enverrait l'autorisation par un Bref spécial.

Tous ces incidents retardaient de plus en plus l'ouverture du Concile. Enfin Paul III envoya à ses deux Légats (car Polus n'était point encore arrivé à Trente) des instructions précises et selon lesquelles ils devaient procéder à l'ouverture du Synode, le 3 Mai de cette même année 1545. Mais cette décision Pontificale demeura sans effet; attendu que sachant la mission dont le Cardinal Farnèse

venait d'être chargé auprès de Charles-Quint et craignant que les bonnes relations ne vinsent à être troublées entre le Pape et l'empereur si l'on publiait, à l'insu de ce dernier, le jour de l'ouverture du Concile, les Légats se résolurent à ne point exécuter les ordres du Souverain Pontife. Ils n'assumèrent sur eux cette grave responsabilité qu'avec beaucoup d'appréhensions, car ils connaissaient le caractère inflexible de Paul III, qui néanmoins approuva leur conduite. L'événement montra combien était sage la détermination prise par les deux Cardinaux. En effet, lorsque le Cardinal Farnèse arriva à la Cour de Charles-Quint, ce monarque qui auparavant manifestait un vif désir de voir au plus tôt s'ouvrir le Concile, représenta au Légat la nécessité d'attendre encore, afin de ne point susciter parmi les Protestants un redoublement d'animosité contre le Pape. Farnèse eut, à cette occasion, plusieurs entrevues avec les deux de Granvelle, père et fils, chargés par l'empereur de traiter en son nom cette affaire. Autant que les documents du temps nous permettent d'en juger, il nous semble que Pallavicini ne s'est point trompé et que Charles-Quint avait alors réellement l'intention de se servir de son opposition apparente à l'ouverture du Concile pour tirer de l'argent du Pape et pour disposer favorablement les Protestants dans les nouvelles Diètes, où l'on devait voter des subsides considérables à l'empereur. Ce

prince, au fond, désirait se fortifier contre les hérétiques au moyen des ressources mêmes que ceux-ci lui auraient de la sorte fournies. Sur ces entrefaites, des Évêques de différents pays se rendaient à Trente et, en attendant leurs Collègues, ils s'occupaient à préparer les matières que l'on devait traiter dans le Concile. La Légation du Cardinal Farnèse eut pour résultat d'établir un parfait accord entre le Souverain Pontife et Charles-Quint. Cet accord devint encore plus étroit par le voyage que fit à Rome Andalotto, confident de l'empereur. Le Pape voulait que les affaires marchassent aussi rapidement que possible. Il envoya en conséquence aux Légats de nouvelles instructions, relatives à l'ouverture du Concile, et leur prescrivit, entre autres choses, d'admettre les procurations de ceux des Évêques Allemands que les intérêts de l'Église contraindraient à ne point quitter leurs Diocèses. Enfin le Concile s'ouvrit le 13 Décembre.

§ XIX.

De l'ouverture du Concile jusqu'à la mort de Paul III.

Ce fut finalement le troisième Dimanche de l'Avent, 13 Décembre 1545, que put s'ouvrir le Concile de Trente, avec un nombre suffisant de Prélats. Déjà, le jour précédent, les Légats et les Pères

avaient arrêté ensemble tout ce qui concernait la lecture des Brefs et des Bulles, ainsi que le rit à observer lors de l'ouverture du Concile. L'Église de la Très-Sainte Trinité fut désignée comme rendez-vous général de la Procession qui devait en partir pour se diriger vers la Cathédrale, dédiée à S. Vigile. On commença par chanter l'Hymne du Saint-Esprit, en présence des Pères, tous revêtus des habits Pontificaux. La Procession était composée de Religieux, de Prêtres des Collégiales et d'autres Ecclésiastiques, de cinq Généraux d'Ordres, de l'Auditeur de Rote, Mgr. Peghini, de vingt-deux Évêques, de quatre Archevêques, de Christophe Madruccio, Évêque de Trente et Cardinal du titre de S. Césaire, et des trois Légats du Pape, Del Monte, Cervini et Polus. Ferdinand, roi des Romains avait envoyé à Trente des ambassadeurs qui, pendant la Procession, avec un grand nombre de barons et de comtes, suivaient les Légats. Lorsqu'on fut arrivé à la Cathédrale, le Cardinal Del Monte, Évêque de Palestrine et premier Légat, célébra la Messe du Saint-Esprit, à la fin de laquelle il accorda à tous les assistants l'Indulgence plénière, en leur enjoignant de prier pour la paix universelle. Ensuite, Mgr. Cornelio Musso, Évêque de Bitonto et Religieux Conventuel, monta sur l'ambon et prononça en latin un discours. Il jouissait de la réputation d'orateur consommé. Lorsque ce Prélat eut cessé de parler, le premier Légat

récita les prières prescrites par le cérémonial et bénit l'assistance, après quoi chacun s'assit. Alors le Cardinal Del Monte, s'adressant aux Pères, leur demanda s'ils étaient d'avis que l'on déclarât le Concile ouvert et s'ils agréaient que la I^{ère} Session fut tenue le jour d'après l'Épiphanie, attendu la proximité des fêtes de Noël. Les Pères répondirent à l'une et l'autre demande : *Placet.* (*Labbe. Conc. Tom. XX. pag. 8 et seq.*). A la requête d'Hercule Severoli, Promoteur du Concile, on lui accorda la faculté de dresser de tout ceci un acte public. Après le chant du *Te Deum*, les Prélats déposèrent leurs habits Pontificaux et les Légats s'en retournèrent, accompagnés des Pères, à leurs habitations.

Restaient à nommer les principaux Officiers du Concile, à savoir un Avocat pour défendre les droits de l'Église contre les prétentions des Pseudo-Réformateurs et des princes, un *Abbréviateur de la Chancellerie* pour mettre par écrit les ordinations des Pères et un Secrétaire du Concile. Le Pape désigna pour Avocat de la S^{te} Église, un Romain, Antoine Gabrielli, fameux jurisconsulte et avocat consistorial, lequel s'étant excusé, pour raisons de santé d'aller à Trente, fut remplacé par le Bolognais Achille de Grassi dont le nom est demeuré célèbre dans l'histoire du Tribunal de la Rote. Un autre Bolognais de distinction, le jeune Hugues Buon-

compagno (qui devint plus tard Pape sous le nom de Grégoire XIII) fut choisi pour remplir l'office d'*Abbréviateur*. Enfin Paul III fit proposer au Concile comme Secrétaire le grand latiniste Marc-Antoine Flaminio, (lequel déclina cet honneur, peut-être à cause de ses croyances). Les Pères n'eurent pas plus tôt appris ces nominations dans une Congrégation qu'ils se plainquirent aux Légats de ce que le Pape ne laissait point au Concile la liberté de nommer lui-même ses Officiers. Mais le Cardinal Del Monte (comme le rapporte Pallavicini, *Lib. VI Cap. I*) leur répondit: *Che il proporre non era imporre, dava lume sù per eleggere, non toglieva libertà di eleggere*. Ensuite, le choix de Grassi et de Buoncompagno fut agréé par les Pères, et comme Flaminio refusait la charge de Secrétaire, ils élurent pour le remplacer provisoirement Angelo Massarelli qui faisait partie de la maison du Cardinal Cervini et qui devint définitivement Secrétaire après la renonciation de Priuli.

Avant la II^e Session, l'on tint plusieurs Congrégations, dans lesquelles on traita du genre de vie que les Pères devaient observer pendant la durée du Concile et même de leur régime alimentaire, et du Juge des causes qui pourraient surgir entre les membres de cette Vénérable Assemblée. Ce fut l'Auditeur de Rote Peghini qui fut nommé pour remplir ces fonctions et en même temps celles de Secrétaire des scrutins. Le Cardinal Madruccio fut nom-

mé *Gardien* du Concile, office qui fut exercé, en son nom, par Sigismond, comte d'Arco. Une discussion s'engagea ensuite pour savoir quelle matière devait être traitée la première, du dogme ou de la discipline. Sur ce point, les Légats s'abstinrent de se prononcer, n'ayant pas encore reçu d'instructions de Rome à cet égard. On souleva ensuite la question de savoir si les Généraux des Ordres Religieux et les Abbés devaient siéger au Concile, comme *juges*, ou y avoir simplement la voix *consultative*. On se demanda également si l'on suivrait la méthode adoptée à Constance et qui consistait à voter par *Nations*, ou bien si l'on recueillerait les votes de chacun. Ces divers doutes furent en partie résolus et en partie laissés sans solution. On décida ensuite qu'avant de proposer les matières en Session, on les soumettrait toujours à l'examen de Congrégations particulières; et l'on traça la marche à suivre dans chaque cas. Les Pères voulurent que l'on déterminât les points à traiter dans la prochaine Session et ils réglèrent qu'à chaque Session il y aurait un sermon. Les Prélats Français insistèrent afin que l'on ne traitât aucune affaire en Concile avant l'arrivée de leurs Collègues et des ambassadeurs de François I.^{er} Les Légats leur répondirent que l'on aurait pour le roi de France tous les égards qui seraient compatibles avec les obligations du Concile. L'ambassadeur de Jean, roi de Por-

tugal, était déjà arrivé à Trente. C'était un Dominicain, Frère Jérôme de Oleastro, remarquable par sa vaste science. Deux autres Religieux du même Institut et qui s'étaient trouvés arrêtés en route, devaient l'accompagner par ordre du roi. Néanmoins ses lettres de créance ne lui donnaient pas, d'une manière suffisamment certaine aux yeux des Pères, le titre formel d'ambassadeur; c'est pourquoi, sans lui reconnaître cette dignité, ils se contentèrent de l'honorer tout particulièrement, comme un homme éminent et le seul de sa nation qui assistât au Concile.

Personne ne doit être surpris de ce que de nombreuses difficultés s'élevèrent sur la manière de procéder dans le Concile; car c'est ordinairement ce qui arrive dans toutes les grandes Assemblées, surtout lorsqu'elles sont réclamées par les besoins des temps. Il s'agissait pour le Concile de Trente, de trouver une règle, un critérium, une doctrine formulée qui servissent à refréner l'hérésie et à réformer la discipline Ecclésiastique. Le monde Catholique attendait avec anxiété du Concile général toutes les décisions qui paraissaient opportunes et nécessaires. C'est pourquoi, afin d'écartier tous les doutes qui pouvaient naître au sujet de l'autorité du Concile, le premier soin des Évêques fut de déterminer qui avait droit à la voix délibérative. Ils voulaient que ce droit fut exclusivement reconnu aux personnages

revêtus de la dignité Épiscopale. Qu'aux Evêques seuls appartint, de droit divin, la prérogative de siéger comme juges dans les Conciles généraux, c'est ce qu'il était impossible de nier. Toutefois, il fallait aussi régulariser la situation des Prélats Réguliers en général et des Abbés mitrés en particulier. Car, ne tenir aucun compte des anciennes coutumes et des privilèges accordés par les Pontifes Romains aux Prélats Réguliers n'aurait été ni un acte de sagesse, ni un acte de prudence; de plus, dans le cas présent, c'eût été enlever au Concile les secours qu'il pouvait retirer de la science théologique des Prélats Réguliers d'alors. Nous disons que ce n'eût point été là un acte de prudence, car après les humiliations procurées au Siège Apostolique par divers Conciliabules et en particulier par celui de Bâle, les Pères de Trente étaient évidemment obligés de respecter plus que jamais les privilèges accordés aux Abbés par les Pontifes Romains. Aussi, lorsque cette importante question fut soulevée, le Légat Del Monte la trancha immédiatement, pour ce qui concernait les Prélats Réguliers, en provoquant à cet égard une décision du Pape et en maintenant par conséquent intact le droit de possession. Quant aux Abbés, le Concile décida que les trois Bénédictins présents (et il ne s'agissait que de ceux-là) auraient à eux trois une seule voix, comme représentants d'un seul Ordre et selon ce que la

coutume et le privilège avaient jusqu'alors accordé aux Prélats des divers Ordres Religieux.

Une autre difficulté s'éleva également au sujet de la voix délibérative à accorder ou non aux Procureurs des Évêques. On y mit fin à l'aide de règlements pleins de prudence, de manière à ne point encourager ceux qui par négligence se dispenseraient de venir au Concile, et à favoriser seulement ceux qui s'en trouveraient absents pour motifs légitimes.

Mgr. Martelli, Évêque de Fiésole, souleva ensuite une question qui paraissait porter simplement sur des mots, mais qui cependant ne laissa pas que d'échauffer beaucoup les esprits, à cause de la diversité des opinions sur cette matière. Il voulait qu'en nommant le Concile, l'on ajoutât: *représentant l'Église universelle*. Cette proposition subit différentes phases et finit par être rejetée parce qu'elle rappelait trop le Concile de Constance.

Ces difficultés ne furent d'ailleurs point les seules. Les Évêques se plaignirent aux Légats de ce que ceux-ci avaient reçu eux-mêmes les lettres crédenielles du Substitut de l'ambassadeur impérial Mendoza, sans l'assentiment du Concile, et avaient désigné trois Évêques (les trois plus anciens) avec l'Auditeur de Roté, Mgr. Peghini, pour recueillir les votes. Les Pères prétendaient que les Légats avaient ainsi usurpé les droits du Concile. La nomination des trois Évêques et de l'Auditeur

de Rote fut révoquée alors par les Légats et quant aux lettres crédentielles, ils répondirent qu'il leur était permis de les recevoir pour les proposer au Concile qui rendrait ensuite sa décision. On traita aussi de l'exemption des décimes pour ceux qui auraient assisté au Concile.

SESSION II.

Après que l'on eut discuté toutes ces matières dans plusieurs Congrégations tenues après le 13 Décembre 1545, jour de l'ouverture du Concile, les Pères se déterminèrent à tenir la II^e Session, le Jeudi 7 Janvier de l'année suivante 1546. La Messe du Saint-Esprit fut célébrée dans la Cathédrale par l'Évêque de Castellamare, Mgr. Jean Fonseca, et l'Évêque de S. Marco, Mgr Coriolan Martirano, prêcha en latin sur l'état actuel des mœurs et sur les offenses faites à la Religion. On récita les prières habituelles et Ange Massarelli, Secrétaire provisoire du Concile, lut de la part des Légats une exhortation composée par Polus, l'un des trois Présidents, et dans laquelle on invitait les Pères à se montrer dignes de leur mission. Ensuite l'Évêque de Castellamare lut les Constitutions Pontificales relatives à l'ouverture du Concile et à la prohibition de voter avec voix délibérative au moyen de procureurs. Les Pères de leur côté,

publièrent aussi un décret prescrivant des œuvres de dévotion et de mortification pour obtenir un résultat heureux à leurs travaux et pour exhorter tout particulièrement les savants à unir leurs efforts dans le but d'extirper l'hérésie. Finalement, on prit des mesures afin que l'on ne portât atteinte à aucun privilège par une pratique contraire. Lorsqu'on demanda aux Pères s'ils approuvaient ce décret, il n'y eut que deux points sur lesquels se manifesta quelque opposition. Le premier consistait en ce que le Concile enjoignait de prier pour l'empereur exclusivement; or les Français demandaient à ce que l'on insérât aussi dans le décret le nom de François I^{er}. Le second point avait rapport à la réclamation de plusieurs Evêques qui voulaient faire ajouter au titre du décret du Concile les mots: *représentant l'Église Universelle*. Mais ces deux réclamations cessèrent, la première, lorsqu'on rappela l'usage de l'Église de nommer seul, en pareil cas, l'empereur; la seconde, à la suite des observations rapportées plus haut, quoiqu'il devînt nécessaire de les renouveler dans la suite, vu que la question se reproduisit. Pour épargner le temps, on ne lut point dans cette Session, les autres Bulles Pontificales ayant rapport au Concile et les Pères fixèrent au 4 Février la Session suivante. Mais avant celle-ci, l'on tint plusieurs Congrégations, dans lesquelles on discuta fort chaleureusement sur

la méthode à observer pour traiter les diverses matières. Un certain nombre de Pères, en effet, voulaient qu'avant d'entamer le sujet de la Réforme générale, on s'occupât du dogme. D'autres croyaient nécessaire de terminer avant tout ce qui concernait la Réforme. Comme il arrive souvent que la voie intermédiaire est plus facilement adoptée qu'aucune autre par les partisans de deux opinions opposées (car de cette manière personne ne ressent l'injure d'une défaite), on tomba d'accord de faire marcher de front les questions de dogme et celles de réforme. Ensuite, afin de faciliter l'étude des matières, les Pères se partagèrent en trois Congrégations et décidèrent que chacun commencerait par émettre sa profession de foi, en récitant le Symbole. Ce dernier point fut l'objet d'un décret Conciliaire, publié dans la III^e Session.

SESSION III.

Le 4 Février 1546, la Messe du Saint Esprit fut célébrée pontificalement par l'Archevêque de Palerme, Mgr Pierre Tagliavia, et le sermon fut prêché par Polito, savant Dominicain, qui avait eu autrefois pour élève le Cardinal Del Monte et qui fut plus tard promu à la dignité Épiscopale. Siennois de naissance, il avait, en l'honneur de S^{te} Catherine de Sienne, échangé son nom contre

celui de Catharinus, qui est demeuré célèbre depuis dans l'histoire de la théologie. Après les cérémonies d'usage on lut deux décrets. Le premier, comme nous l'avons déjà dit, ordonnait que chacun ferait sa profession de foi, en récitant le Symbole (*Labb. Tom. XX, Conc. pag. 19*). Le second fixait au 8 Avril la prochaine Session. Les Pères interrogés au sujet de ces deux décrets, donnèrent leur *Placet*, à commencer par le premier Légat. L'Évêque de Fiésolo renouvela la proposition déjà faite par lui précédemment sur le titre à donner au Concile; mais cette fois encore on passa outre. Une date mémorable doit être rappelée ici: c'est celle de la mort de Luther, survenue à Eisleben, quatorze jours après la III^e Session. L'hérésiarque avait été la cause immédiate de la célébration du Concile.

Après la Session du 4 Février, l'on tint plusieurs Congrégations pour discuter diverses questions et notamment pour déterminer la manière de reconnaître l'authenticité des Livres Sacrés. On formula le décret relatif aux Saintes-Écritures et à la Tradition. On remédia ainsi aux abus qui provenaient de la variété des traductions de la Bible ainsi qu'aux erreurs qui avaient pu se glisser dans les textes, latin, grec et hébreu. Après avoir pourvu à la saine interprétation des Écritures, l'on régla ce qui avait rapport aux éditions de la

Bible; car souvent les imprimeurs se servaient de manuscrits incorrects et les traducteurs abondaient dans leur propre sens. Comme on peut bien le supposer, des discussions plus ou moins vives avaient lieu dans le sein des diverses Congrégations, eu égard aux différences d'opinion et de caractère des Pères. En consultant l'histoire du Concile de Trente par Pallavicini, le lecteur pourra se rendre exactement compte de tous les incidents survenus dans ces Congrégations préparatoires; aussi ne le rapporterons-nous pas.

Charles-Quint envoya alors au Concile en qualité d'ambassadeur, François de Tolède qui fut reçu avec toute sorte d'honneurs par la sainte Assemblée. Comme Mendoza était encore malade à Padoue, François était muni des pouvoirs nécessaires pour représenter seul, au besoin, l'empereur. A cette époque, arriva à Trente Pierre-Paul Vergerio, Évêque de Capo d'Istria. Ce personnage habile, audacieux et intrigant, ne se voyant point admis parmi les Pères parce qu'il était sous le coup d'un procès et soupçonné d'hérésie, passa dans les canton des Grisons, d'où il commença à rendre manifeste par ses écrits ce qu'il s'efforçait auparavant de dissimuler aux yeux de tous. Il jouissait de la plus haute estime auprès de François I^{er} qui se servit de lui en diverses circonstances, et le Pape lui avait confié plusieurs missions en Allemagne, où il eut l'occasion de parler avec Luther lui-même.

A cette époque un autre Évêque eut à subir certains désagréments d'un genre tout différent. Musso, Évêque de Bitonto, orateur très-renommé (comme nous l'avons dit plus haut), fut cité à Rome parce qu'il ne payait point les pensions qui devaient se prélever sur ses revenus Épiscopaux. Il est certain que le voyage de Trente était alors fort coûteux et qu'un séjour prolongé dans cette ville entraînait des dépenses auxquelles l'Évêque en question se trouvait dans l'impossibilité de faire face autrement qu'en suspendant le paiement des pensions qu'on lui réclamait ou en recevant lui-même une indemnité du Souverain Pontife. Paul III préféra l'emploi de ce dernier moyen qui sauvegardait entièrement le droit des créanciers.

En voyant les graves difficultés que les débats soulevaient chaque jour, les Légats (et particulièrement Del Monte qui souffrait beaucoup de la goutte) supplièrent, mais en vain, le Pape de leur donner des remplaçants. Paul III, en effet, avait tant de confiance en ces trois grands hommes qu'il voulut avoir leur avis sur un projet de Bulle concernant la réforme de la Cour Romaine. Ils pouvaient d'ailleurs mieux que personne porter un jugement sur cette matière, car ils savaient déjà ce qu'en pensaient les Évêques. A la demande du Pape, les Légats répondirent donc en toute liberté: que la plupart des Évêques étaient surtout préoccupés

d'une chose, d'ailleurs fort raisonnable, et qu'ils se tiendraient pour satisfaits si on les laissait libres dans l'administration de leurs Diocèses; qu'en conséquence il convenait de leur abandonner entièrement la collation des Bénéfices, surtout celle des Cures, la connaissance des causes en première instance et une pleine autorité sur leurs Diocésains. (*Pallavicini. Lib. VI. Cap. XIII*). Le Souverain Pontife donna son assentiment aux propositions des Légats, tout en réservant l'autorité que le Pontife Romain possède sur toute l'Église.

Les Pères en vinrent ensuite à délibérer sur la teneur d'un décret relatif à la Sainte-Écriture et à la Tradition. Plusieurs discussions eurent alors lieu, tant afin de bien déterminer le sens du mot *Tradition* et le *Canon* des Livres inspirés qu'afin de formuler les anathèmes dont serait frappé quiconque ferait opposition au décret en question. On passa ensuite à l'examen des erreurs qui avaient pu s'introduire dans les différentes versions de la Sainte-Écriture et l'on convint que *la Vulgate* était de toutes celle qui méritait d'être préférée aux autres. On traita aussi de la méthode à observer dans l'interprétation comme dans la publication des *gloses* et l'on menaça de peines spéciales les imprimeurs qui ne se conformeraient point aux lois promulguées par le Concile.

On prépara enfin plusieurs décrets pour la

IV^e Session, dans une Congrégation spéciale. Il y fut également question des Évêques qui tardaient trop à se rendre à Trente. Le Concile devait aussi répondre à l'ambassadeur impérial, François de Tolède, qui, venu de Padoue, s'était le 5 Avril 1546, présenté à la Congrégation générale, accompagné de trois Évêques. Après qu'on eut donné lecture de ses lettres crédentielles, l'ambassadeur s'était retiré pour se présenter de nouveau, c'est-à-dire le 7 Avril, à cette même Congrégation et en recevoir une réponse. On avait décidé précédemment que la place de l'envoyé de l'empereur serait à un banc particulier, *sopra tutti i Prelati, quasi rimpetto ai Legati, con uno sgabello capace di due persone* (pour lui et son Collègue) *da potersi inginocchiare ed appoggiare* (Pallav. Lib. VI. Cap. X). Dans cette même Congrégation, la Session prochaine fut fixée au Jeudi après le Dimanche *Lætare*; mais, avant de la célébrer, les Légats et un certain nombre d'Évêques se rendirent aux prières de l'ambassadeur impérial, en ne publiant point le décret rendu contre les absents condamnés par contumace.

SESSION IV

Dans la IV^e Session, célébrée le 8 Avril 1546 le Très-Saint-Sacrifice fut offert par l'Archevêque

de Sassari et le sermon latin fut prêché par le général des Servites. On lut ensuite plusieurs décrets préparés et relatifs aux Livres de la Bible. Cette lecture ne provoqua que très-peu d'observations. Mais lorsque les Pères s'aperçurent de la suspension du décret arrêté d'un commun accord dans les Congrégations précédentes et dirigé contre les Evêques qui ne se rendaient point au Concile, ils firent entendre d'assez vives réclamations. Toutefois leur mécontentement s'apaisa, lorsqu'ils eurent appris le motif de ce délai, et cet incident (comme l'observe Pallavicini) qui semblait un signe de discorde fut simplement un indice de parfaite liberté.

Cependant les Légats entretenaient une correspondance suivie avec le Souverain Pontife alors à Rome, afin de le tenir au courant de tout ce qui leur semblait de nature à rendre efficace la Réforme projetée. Ils insistaient dans leurs lettres sur la résidence des Evêques, sur les nominations, sur la nécessité de fonder des Séminaires et sur un grand nombre d'autres points tendant tous à relever la discipline Ecclésiastique. Car les maux et les abus qui s'y étaient introduits étaient vraiment déplorables, et Pallavicini lui-même reconnaît qu'ils provenaient, pour la plupart, de continuelles déroga- tions aux lois communes et de ce qu'on ne récompensait point les Ecclésiastiques vraiment méritants. La Réforme était donc à cet égard une

véritable nécessité. Toutefois, la pureté de la doctrine était d'une importance plus grande encore. Néanmoins, plusieurs membres de l'Assemblée désiraient voir les Pères s'occuper de la Réforme de préférence au dogme, et de ce nombre était l'ambassadeur impérial, François de Tolède, qui s'efforça de persuader sur ce point les Légats, même au nom de Charles-Quint. En conséquence, cette proposition fut débattue dans une Congrégation. Alors, afin de gagner du temps, quelques Pères, prenant occasion de la matière du péché originel, demandèrent que l'on traitât la question de la Conception de la Très-Sainte Vierge. C'était une manière d'empêcher que l'on ne fulminât des anathèmes contre les hérétiques. La discussion s'engagea donc sur le terrain dogmatique du péché originel. Cependant, plusieurs réunions eurent aussi lieu à l'effet de régler certains points de discipline. L'on s'y occupa notamment de la manière de prêcher et des privilèges des Réguliers. En cette occasion, l'Évêque de Fiésole s'éleva contre les Religieux qui prêchaient sans être appelés ni autorisés dans les Couvents des différents Diocèses. Mgr. Caselio, Dominicain et Évêque de Bertinoro, répondit à son Collègue. Le résultat fut un décret destiné à faire disparaître les abus dont on se plaignait sur le chapitre de la prédication. Beaucoup de choses furent dites aussi relativement à l'obligation qu'ont les Évêques

d'annoncer eux-mêmes la parole de Dieu et l'on s'occupa encore des versions de l'Écriture Sainte. On convint de publier un décret sur la résidence des Évêques et l'on parla longuement sur la Conception de Marie. Une longue discussion s'engagea au sujet du péché originel et principalement de ses effets. On formula sur cette matière un décret dogmatique. Ensuite, il fut de nouveau question des Évêques absents par leur faute et la V^e Session fut fixée au 17 Juin 1546. On y devait lire les décrets disciplinaires relatifs à la prédication, aux versions de l'Écriture Sainte, ainsi que le décret relatif au péché originel et dans lequel le Concile fit une réserve toute spéciale pour ce qui touchait la Très-Sainte Vierge.

SESSION V.

Le 17 Juin, Jeudi d'après la Pentecôte, eut lieu la V^e Session, à laquelle assistèrent quatre Cardinaux, neuf Archevêques, quarante-huit Évêques, deux Abbés mitrés, trois Généraux d'Ordres Mendians et un nombre considérable de théologiens. Les ambassadeurs impériaux et beaucoup d'autres personnages de distinction étaient présents. La Messe fut célébrée pontificalement par Mgr. Piccolomini, Évêque de Pienza, et le Père Marco Laureo, Dominicain, fit le sermon. Après les cérémonies d'usage, on donna lecture des décrets indiqués plus haut, et au sujet

desquels se manifestèrent certaines divergences qui n'en empêchèrent cependant point la publication. On discuta beaucoup dans cette Session sur le procès à intenter aux Évêques absents. Enfin, l'on annonça que la VI^e Session aurait lieu le Jeudi d'après la fête de S. Jacques, c'est-à-dire le 29 du même mois.

La question principale (outre celle de la Réforme) que les Légats désiraient voir traiter, comme devant servir de fondement à toutes les autres vérités dogmatiques, était la question de la *Justification*. Tout fut donc mis en œuvre dans ce but, car les dangers dont la guerre et la peste menaçaient le Concile étaient de nouveaux motifs d'en venir promptement à une conclusion

Pendant que tout ceci se passait à Trente, un accord était pris à Rome avec les représentants de Charles-Quint; et il fut convenu que si les Protestants d'Allemagne ne voulaient point se rendre aux arguments pacifiques et continuaient à troubler la paix publique, on les ferait rentrer dans le devoir par la force des armes.

A Trente, on attendait depuis longtemps les Orateurs du roi de France, qui arrivèrent enfin. C'étaient Claude Dufé, Jacques Lignières et Pierre Danes, personnages distingués sous tous les rapports. Deux questions se présentèrent alors. 1^o Les Orateurs français pourraient-ils assister non-seule-

ment aux Sessions mais encore aux Congrégations préparatoires? D'après l'avis du Cardinal Pachéco, l'on se décida pour l'affirmative 2.^e Quelle place assignerait-on aux représentants du roi de France? Plusieurs Pères voulaient que l'on accordât la préséance aux ambassadeurs français. Après de longues discussions, il fut décidé que, comme de fait les envoyés du roi des Romains n'assistaient point aux séances, les Orateurs français prendraient place immédiatement après ceux de l'empereur. Pendant ce temps, les théologiens s'occupaient activement de préparer les matières relatives à la *Justification*. Plusieurs graves difficultés furent alors soulevées, non sans quelque scandale toutefois quant au mode employé, dans certains cas, pour les exposer. La guerre vint alors de nouveau effrayer les Pères et ils manifestèrent le désir que l'on suspendît le Concile ou tout au moins qu'on le transférât dans une autre ville; mais le Pape fut d'un avis contraire. Cependant, comme l'ennemi s'avançait à grands pas, il fallut bien penser à proroger la Session que l'on avait d'abord fixée au 29 Juillet, et il fut décidé qu'elle serait reculée jusqu'au 13 Janvier 1547 (*Labbe Tom. XX. Conc. pag. 32.*) La maladie du Cardinal Polus occasionna du retard dans la marche des affaires, d'autant plus qu'il s'était arrêté à Padoue et que finalement, appelé à Rome, il renonça à l'office de Légat. En face de périls de tout genre, l'on agita de nouveau la question de la tran-

slation du Concile, malgré l'opposition de l'empereur. Le fait est que les Pères ne voulaient plus rester à Trente. Les Légats firent connaître au Pape ce qui en était, en lui exposant la nécessité de transférer le Concile, ne fût-ce même qu'à raison du petit nombre d'Évêques présents. Sur ce point, Cervini déclara son opinion de la manière la plus nette. Toutefois, pendant que l'on négociait de la sorte, les diverses Congrégations s'occupaient toujours des matières dogmatiques et disciplinaires qui leur étaient confiées. La *Justification* fut l'objet des plus sérieuses études théologiques. Au sujet de l'obligation des Évêques à la résidence, on discuta si c'était là une obligation de droit Divin ou seulement de droit Ecclésiastique. On prépara des décrets sur ces deux matières; néanmoins le Concile ne décida point la question soulevée à propos de la résidence des Évêques. Diverses interpellations eurent encore lieu relativement au titre à donner au Concile.

SESSION VI.

Le 13 Janvier 1547, eut lieu dans la Cathédrale de Trente la VI^e Session, présidée par les Légats Del Monte et Cervini. Après la Messe, qui fut célébrée par l'Archevêque de Spalatro, le sermon fut prononcé par l'Évêque de Salpe et l'on publia les

décrets relatifs à la *Justification* et à la résidence des Evêques. Ensuite, de l'assentiment des Pères, on intima la VII^e Session pour le 3 Mars suivant. L'on ne saurait dire combien Cervini rencontra d'opposition à Trente et à Rome au sujet du décret sur la *Justification*. A Rome particulièrement, où certains personnages n'hésitaient point à se prononcer sans être exactement informés de tout ce qui se passait à Trente, on combattit fort vivement le projet de décret soutenu par Cervini. Le Cardinal Sfondrati s'était mis à la tête de cette opposition, tandis que Morone défendait de toutes ses forces l'œuvre de l'illustre Légat. La cause (apparente du moins) de ces divergences d'opinions était la crainte, conçue par quelques uns, que ce décret n'exaspérât tout à fait les esprits des Protestants. L'opposition manifestée à Rome avait, bien entendu, son contre-coup à Trente. Cependant tout ceci n'empêchait pas les Pères de continuer leurs travaux sur le dogme et sur la Réforme: sur le dogme, en examinant les erreurs relatives aux Sacrements; sur la Réforme, en déterminant l'autorité des Evêques en tant que délégués Apostoliques.

Le décret touchant la résidence des Evêques avait également provoqué des observations sur l'obligation analogue des Cardinaux, sur la pluralité des Sièges Épiscopaux, occupés souvent par un même titulaire et sur le cumul des Bénéfices Ecclé-

siastiques. Paul III régla ce qui avait rapport aux Cardinaux par une Bulle spéciale. Les Pères, de leur côté, préparèrent des décrets, que l'on devait publier dans la VII^e Session, tant sur les Sacrement que sur la Réforme. Ils proposèrent, en outre, l'adoption de certaines mesures à observer dans l'élection des Évêques et dans la collation des Bénéfices: ils insistèrent particulièrement sur les qualités que devait posséder le candidat pour être élu.

SESSION VII.

Les décrets, préparés par les Congrégations, non sans avoir donné lieu à de vives discussions, furent à la fin approuvés par la majorité des Pères et publiés dans la VII^e Session, qui se tint le 3 Mars, sous la présidence de Jean Marie Del Monte et de Cervini. La Messe fut célébrée par Mgr Cauco, Archevêque de Corfou. Le sermon d'usage ne fut pas prononcé, parce que Mgr. Martirano, Évêque de S. Marco, qui devait parler, se trouva pris d'une extinction de voix. On fixa au 21 Avril la Session suivante (*Tom. XX. Conc. pag. 58.*). Vers cette époque, fut déposé l'Archevêque Hermann de Cologne, comme infecté d'hérésie, et Charles-Quint prêta main-forte en cette occasion, à la décision Pontificale.

On se mit ensuite à traiter la question de l'Eucharistie, dans plusieurs réunions, et le Concile

semblait devoir se poursuivre sans interruption , lorsqu'une maladie pestilentielle éclata à Trente et vint tout interrompre. C'était une sorte de fièvre pourprée avec des symptômes contagieux , et provenant , disait-on , de la corruption de l'air. Elle produisit en peu de temps une si grande mortalité que les Pères se hâtèrent de préparer le décret qui transférait le Concile à Bologne. Ce décret fut rendu aussitôt que les membres de l'Assemblée furent tombés d'accord au sujet de la translation. Comme on n'avait pas encore pu recevoir à cet égard la réponse qui arriva plus tard de Rome, les Cardinaux-Légats, dans le but de justifier encore plus leur proposition, voulurent avoir, au point de vue de l'art, l'opinion de deux célébrités médicales, Balduino Balduini (médecin du Cardinal Del Monte) et Jérôme Fracastor de Vérone (appelé à Trente, en qualité de médecin du Concile). Ce dernier déclara énergiquement qu'il ne voulait plus séjourner davantage dans une ville où il s'était rendu, disait-il, non pour combattre la peste, mais simplement les fièvres et autres maladies connues. Outre la contagion, il existait encore plus d'un motif de transférer le Concile: nous voulons parler des dangers dont ce dernier était menacé de la part de Charles-Quint, irrité depuis quelque temps contre le Pape.

SESSION VIII.

En conséquence, le 11 Mars 1547, se tint la VIII^e Session, dans laquelle furent lues toutes les déclarations prouvant la nécessité de transférer le Concile. Ensuite, le premier Légat, c'est-à-dire le Cardinal Del Monte, proposa le décret de translation, en demandant aux Pères leur assentiment. La Session suivante devait avoir lieu à Bologne, le 21 Avril. On alla aux voix; sur cinquante-six votants, trente-huit se prononcèrent en faveur du décret et quatorze contre; il y eut en outre deux voix douteuses et deux conditionnelles. Mais avant que l'on en vint au vote, une discussion des plus vives s'était engagée. Le parti impérial, contraire au décret proposé, avait à sa tête le Cardinal Pachéco. Il ne se trouvait parmi les Pères qu'un seul Évêque français, celui d'Agde. Ce Prélat, malgré toutes les instances du Cardinal Pachéco, qui l'exhortait à voter pour ou contre ne voulut jamais sortir de son indécision. Ce fut là, de sa part, un acte de sagesse politique. En effet, comme il se trouvait représenter en quelque sorte à lui seul les Évêques de France et même le roi, il craignit avec raison de déplaire aux uns ou aux autres, en approuvant ou en combattant le décret. Il restait aux Légats à manifester leur opinion, car ils n'avaient point pris part au vote précédent.

Pachéco les pressait de donner aussi leur avis. Alors, Del Monte, sachant qu'un certain nombre de Pères faisaient difficulté d'accepter le décret, parce qu'on n'avait produit jusqu'alors aucune autorisation Pontificale de transférer le Concile, déclara que cette faculté avait été accordée par Paul III aux Légats dès le principe même de leur Légation. Il ajouta qu'il n'avait pas voulu donner connaissance de ce fait avant qu'on en vint aux voix, afin de laisser aux Pères entière liberté de se prononcer. On lut ensuite le Bref du Pape, auquel le premier Légat avait fait allusion. En conséquence, on publia le décret de translation, et les Légats partirent le lendemain pour Bologne, où Del Monte alla loger au palais Campeggio. Quelques Pères, favorisant le parti impérial, demeurèrent à Trente; presque tous les autres suivirent les Légats et un fort petit nombre s'en allèrent ailleurs.

Le nouvelle de cet événement produisit beaucoup d'impression à Rome. Paul III, dont les relations avec Charles-Quint étaient devenues extrêmement délicates, aurait voulu pouvoir ne point approuver la translation; mais d'autre part il en reconnaissait la nécessité. Il exposa donc l'affaire en Consistoire et témoigna apprécier la gravité des raisons qui avaient déterminé ses Légats à transférer le Concile à Bologne. Trois Cardinaux seulement, à savoir celui de Burgos, celui de Coria et le célè-

bre Sadolet, se montrèrent opposés à la translation. Néanmoins le Pape, soit pour colorer jusqu'à un certain point ses dispositions favorables à l'empereur, soit pour se décharger de toute responsabilité, soit enfin pour conserver sa liberté ultérieure, dans le cas où cette translation n'aurait pas servi les intérêts de l'Église, fit savoir à ses Légats les difficultés auxquelles ils s'étaient exposés et les dangers qui les menaçaient encore. Toutefois, il leur annonçait qu'il prêtait main forte à leur autorité, afin de ne point susciter de mécontentement autour de lui. Le Cardinal Cervini s'efforça alors de se justifier auprès du Pontife, en mettant, en pleine lumière tout ce qui lui avait été représenté sous un faux jour dans certaines correspondances et notamment dans celles de Pachéco. C'est pourquoi l'on publia qu'un sauf-conduit serait accordé à tous ceux qui se rendraient à Bologne.

SESSION IX.

Les Légats, de leur côté, ne négligèrent rien pour hâter la marche des affaires du Concile et, le 21 Avril, ils tinrent à Bologne la IX^e Session dans l'Église de S. Pétrone. Ce fut Mgr. Leccavela, Archevêque de Naxos, qui célébra la Messe. Le sermon fut prêché par célèbre Catharinus. A cette Session se trouvaient présents six Archevêques, vingt-

huit Évêques (deux autres qui n'avaient pu venir en personne, envoyèrent leur sentiment par écrit), un Abbé du Mont-Cassin et quatre Généraux d'Ordres Mendiants. Après les cérémonies ordinaires, on décréta que, pour donner le temps aux Évêques de se rendre au Concile, l'on différerait la publication de tout ce qui avait été décidé dans les Congrégations particulières.

L'empereur avait intérêt à faire revenir à Trente les Pères du Concile et Mendoza était chargé de faire réussir l'entreprise.

SESSION X.

Sur ces entrefaites, le 2 Juin 1547, se tint la X^e Session, qui, faute d'un nombre suffisant de Pères, fut prorogée au Jeudi 15 Septembre. Mais dans la Congrégation générale qui se tint le 14 Septembre de la même année, au palais Campeggio, la XI^e Session fut remise *Ad beneplacitum Sacri Concilii*. Le Cardinal Del Monte, à l'ouverture de cette Congrégation, récita, selon l'usage, l'Oraison: *Adsumus, Domine Sancte Spiritus etc.* (Tom. XX. Conc. p. 66). Ensuite, comme les temps devenaient de plus en plus menaçants, à cause de la nature des rapports entre Paul III et Charles-Quint, les Sessions restèrent suspendues pendant quatre ans. Ce fut alors que l'empereur publia le fameux *Interim*.

§ XX

De la mort de Paul III à l'élection de Pie IV.

La mort de Paul III, survenue le 10 Novembre 1549, changea notablement l'aspect des affaires publiques. En effet, le Cardinal del Monte fut nommé Pape et prit le nom de Jules III, le 7 Février 1550. Son premier soin fut de se mettre d'accord avec le roi de France Henri II et avec Charles-Quint pour réunir de nouveau le Concile à Trente. Ensuite, il publia une Bulle pour annoncer la reprise et la continuation du Concile dans cette même ville de Trente. La Bulle commence par ces mots: *Cum ad tollenda Religionis nostrae dissidia* et porte la date du 14 Novembre 1550. Le Souverain Pontife députa pour le représenter devant les Pères un unique Légat qui fut le Cardinal Marcel Crescenzo, romain, et non Cervini parce que ce dernier n'était pas bien vu de l'empereur. Il adjoignit cependant à Crescenzo deux Évêques, avec le titre de *Présidents*; c'étaient Bastien Peghini, Archevêque de Manfredonia et Louis Lippomani, Évêque de Vérone, personnages également distingués par leur doctrine et leur prudence. Peut-être aussi Jules III en agit-il de la sorte pour honorer le Corps des Évêques, *si gelosi*

(comme le dit *Pallavicini, Lib. XI. Cap. XIII*), *nella passata adunazione del Concilio, che la Sedia Apostolica non volesse quivi deprimerli; veggendo essi ora ch'ella gl'innalzava dal sedervi al presedervi*. Le Pape envoya en outre au Concile, en qualité de Secrétaire de la Vénérable Assemblée, Massarelli, qui devait d'abord s'arrêter quelque temps à Bologne pour s'entendre avec le Cardinal Crescenzo, afin que celui-ci hâtât ou retardât son départ pour Trente, selon ce qu'exigeraient les circonstances. Mais Jules III voulait qu'en tout cas l'on ne reculât point le jour fixé pour la réouverture du Concile, afin d'ôter de la sorte aux Français tout prétexte de convoquer un Concile national. Crescenzo s'empessa donc de se rendre à Trente, où il ne trouva, outre le Cardinal Madruccio, que treize Évêques, tous sujets de l'empereur. Une difficulté fut tout d'abord élevée par le Cardinal Madruccio qui prétendait siéger au dessus des Évêques-Présidents. Le Souverain Pontife, interrogé à cet égard, répondit que dans les réunions non Synodales le Cardinal devait précéder les deux Évêques, mais que dans les réunions Synodales ceux-ci auraient la préséance sur le Cardinal, auquel on assignerait d'ailleurs une place d'honneur.

Le 30 Avril 1551, se tint à Trente une I^{re} Congrégation, dans laquelle on proposa de rouvrir le Concile le lendemain et de proroger en-

suite les Sessions jusqu'au 1^{er} Septembre, afin de laisser aux Évêques allemands le temps d'arriver. Un aussi long délai ne plut point à tout le monde.

SESSION XI.

Le jour suivant, dans la Cathédrale de Trente, se tint la XI^e Session, (la 1^{ère} célébrée sous le Pontificat de Jules III) Crescenzo y chanta sa première Messe et Frère Sigismond Fedrio de l'Ordre des Conventuels y prêcha en latin. On lut ensuite les Bulles ordonnant la reprise du Concile et nommant les Présidents. L'Archevêque de Sassari proposa le décret de réouverture du Concile ainsi qu'un second décret fixant la prochaine Session au 1^{er} Septembre de la même année. L'un et l'autre furent approuvés par les Pères.

Bientôt on vit arriver à Trente une foule d'illustres personnages et des Évêques de toute nation, de sorte que l'on put bientôt commencer à traiter plusieurs affaires importantes, entremêlées de temps en temps de questions d'étiquette.

SESSION XII.

Le 1^{er} Septembre 1551, l'on tint la XII^e Session, dans laquelle Mgr Balthasar Hérédia célébra pontificalement la Messe. Au lieu du sermon latin

le Secrétaire du Concile lut une exhortation traitant de la manière de vivre des Pères. On donna ensuite connaissance d'une lettre de Henri II, qui expliquait pourquoi les Évêques de France n'étaient point encore arrivés à Trente et protestait contre la célébration du Concile. Cette conduite du roi provenait de ce qu'il croyait le Pape Jules III promoteur de la guerre. Enfin l'on décréta que dans la prochaine Session, fixée au 11 Octobre, l'on traiterait de l'Eucharistie et de la Réforme.

Dans l'intervalle eurent lieu plusieurs Congrégations, dans lesquelles on développa la doctrine Catholique touchant l'Eucharistie, on examina les erreurs de Zwingle et de Luther, et l'on prépara certaines matières relatives à la Réforme.

SESSION XIII.

Le 11 Octobre, eut lieu la XIII^e Session, à laquelle assistèrent les trois Électeurs Ecclésiastiques de l'Empire, dont l'un, celui de Cologne, était arrivé la veille. Mgr Jean-Baptiste Campeggio, Évêque de Majorque, célébra la Messe et l'Archevêque de Sassari prêcha sur la Sainte Eucharistie. Après les cérémonies d'usage, on publia les décrets relatifs au dogme et à la Réforme. Ensuite, l'Orateur de l'Électeur de Brandebourg prononça un discours.

Cette Session fut suivie de plusieurs réunions dans lesquelles on prépara les matières dogmatiques relatives à la Pénitence et à l'Extrême Onction. Les ambassadeurs de l'empereur et ceux de l'Electeur de Brandebourg y assistèrent. On parla longuement sur la Pénitence , sur le droit qu'a tout Évêque de corriger les criminels dans son Diocèse, et d'empêcher l'ordination de ses Diocésains par les autres Évêques.

SESSION XIV.

Après que l'on eut préparé ainsi plusieurs décrets, la XIV^e Session se tint le jour de S^{te} Catherine, Vierge et Martyre. Mgr François Manrique, Évêque d'Orense, célébra la Messe et l'Évêque de S. Marco prêcha en latin. On donna ensuite lecture des décrets relatifs à la Pénitence et à l'Extrême-Onction ainsi qu'à la Réforme.

Le roi de Bohême passa alors à Trente avec la reine son épouse , fille de Charles-Quint. Ils furent reçus avec toute sorte d'honneurs et occupèrent les appartements qu'on leur avait préparés dans le palais du Cardinal Madruccio. Les ambassadeurs du duc de Wurtemberg et de l'Électeur de Saxe, qui étaient arrivés peu de temps auparavant, montrèrent, en assistant à une Congrégation générale , beaucoup d'âpreté dans leurs demandes.

Le désir de la paix se laissait voir, au contraire, chez les Orateurs impériaux et ils cherchaient toujours à intervenir et à calmer les dissentiments. Mais les envoyés Wurtembergeois et Saxons mettaient en avant des prétentions exorbitantes, et ils voulaient, entre autres choses, que l'on revînt sur tous les décrets rendus jusqu'alors en matière de foi par le Concile.

La guerre n'était pas, à cette époque, la seule crainte qui préoccupât les esprits. Néanmoins, les difficultés qui existaient entre le roi de France et le Pape s'aplanirent. La Session suivante du Concile fut prorogée et l'ambassadeur de Portugal arriva à Trente. Sur ces entrefaites, le Cardinal-Légat vint à mourir et en même temps les Protestants d'Allemagne se révoltèrent contre Charles-Quint.

SESSION XV.

Au milieu de tant de commotions publiques, le 25 Janvier 1552, se tint la XV^e Session. L'Évêque de Catane célébra pontificalement la Messe et l'Évêque de Majorque prêcha. Ensuite, on publia la teneur du sauf-conduit que le Concile accordait aux Protestants qui voudraient se rendre à Trente. On détermina en même temps la matière des décrets qui devaient être publiés dans la Session suivante. Celle-ci fut fixée au 19 Mars.

SESSION XVI.

Dans cette Session qui ne fut point tenue le 19 Mars, mais le 28 Avril (*Tom. XX. Conc. pag. 11*), Jules III ordonna la suspension du Concile, quoique l'on puisse dire que les Pères l'avaient déjà interrompu de fait, par suite des appréhensions continuelles dans lesquelles ils vivaient par rapport à la guerre. On publia donc le décret de suspension.

Diverses vicissitudes, la mort de Jules III, le court Pontificat de Marcel II et l'élection de Paul IV imprimèrent une nouvelle direction aux affaires de l'Église et de l'Europe. Le Concile semblait n'être plus désiré ni par les Catholiques, ni par les Protestants, à cause des guerres dynastiques, des invasions territoriales et des dissensions religieuses elles-mêmes. La Diète de Ratisbonne, tenue en 1556 et 1557, tendait en quelque manière à concilier les esprits et à procurer un accord entre Protestants et Catholiques. Le roi Ferdinand travaillait en ce sens, tout en s'arrogeant, dans cette circonstance, une autorité qui n'appartenait qu'au Souverain Pontife. Pierre Canisius figura alors comme envoyé de Rome pour prendre part aux Conférences. A tous ces faits déjà si graves vint s'ajouter celui de la renonciation de Charles-Quint

à l'empire, en faveur du même Ferdinand, roi des Romains. L'Europe étonnée vit alors l'ex-empereur se retirer en Espagne dans le couvent des Hiéronimites de S. Just et y mourir chrétiennement à l'âge de cinquante-huit ans.

Après la mort de Marie, reine d'Angleterre et du Cardinal Polus, Élisabeth monta sur le trône et la Grande-Bretagne retomba dans l'hérésie. La France eut à pleurer la perte imprévue de son roi. Henri II avait été mortellement blessé dans un tournoi d'un coup de lance qui lui traversa la tête en pénétrant depuis l'oreille jusqu'au cerveau. Paris en deuil assista à ses funérailles. Peu après mourut Paul IV, à l'âge avancé de quatre-vingt-quatre ans. Quelque temps auparavant, révolté de la sévérité de ce Pontife, le peuple de Rome s'était porté furieux çà et là, mettant à feu et à sang plusieurs endroits désignés à sa vengeance et il aurait poussé beaucoup plus loin son œuvre de destruction s'il n'en eût été empêché par l'autorité de Julien Césarini. Mais l'esprit de rébellion, une fois déchaîné parmi les Romains, ne s'apaisa point de si tôt. Les meneurs se portèrent au Capitole, où quelques mois auparavant, l'on avait élevé une statue à Paul IV, ils la renversèrent, lui brisèrent le nez et un bras et forcèrent ensuite chacun à mettre en pièces et à faire disparaître partout les armes du Souverain Pontife. Non content de ces exploits, la foule irri-

tée revint au Capitole, abattit la tête de la statue du Pape, qui fut ensuite indignement traînée à travers les rues de Rome et jetée finalement dans le Tibre par un Juif qui prétendit ainsi se venger de la rigueur du Pontife envers ses coreligionnaires. La haine des Romains contre Caraffa était arrivée à un point tel que personne ne voulait plus prononcer son nom et que même pour désigner une *carafe* en verre on se servait du mot d'*ampolla*. Cette fureur était aveugle, aussi bien que la vengeance qui la suivait; car personne ne niera jamais les grandes qualités de Paul IV. Seulement sa sévérité ne les rendait point aimables.

§ XXI.

De l'élection de Pie IV à la XXV^e et dernière Session du Concile de Trente.

A Paul IV succéda le Cardinal de Médicis (surnommé *il Medichino*) qui prit le nom de Pie IV. Quoiqu'il fût d'origine milanaise et ne descendît point de la famille des Médicis de Florence, ceux-ci revendiquèrent l'honneur de sa parenté. L'élection de Pie IV changea la face des affaires; car dès que l'empereur Ferdinand eut sollicité de lui la reprise du Concile, le nouveau Pape s'empressa de tout préparer dans ce sens. Cependant le fameux procès

intenté sous Paul IV au Cardinal Morone, ayant été repris, aboutit à une sentence qui déclarait innocent cet illustre membre du Sacré Collège. Ce fut le Cardinal Ghisleri (depuis S. Pie V) qui eut la principale part dans ce décret. Les Huguenots se remuaient en France, où l'on menaçait en outre de tenir un Concile national, si le Concile œcuménique ne s'assemblait point. Une grave difficulté était celle de trouver pour ce dernier un lieu de réunion, car le roi de France ne voulait point entendre parler de Trente. A la fin, pourtant, Pie IV se décida à publier la réouverture et continuation du Concile à Trente même, en déclarant qu'il retirait le décret qui avait suspendu ce Synode. En même temps, il envoya en France Niquet, Abbé de S. Gildas, avec la Bulle de convocation. Quelques-uns n'approuvèrent pas que le Pape eût employé dans cette Bulle l'expression *sublata suspensione*, en parlant du Concile, parce qu'on craignait qu'elles ne pussent devenir un obstacle à la paix. Pie IV se mit également en relations avec l'empereur. A Naumbourg se trouvait alors réunie une Assemblée à laquelle assista le célèbre Commençon qui traita aussi avec le Marquis de Brandebourg et d'autres Électeurs de l'Empire.

Après s'être ainsi suffisamment entendu avec les différentes Cours, le Pape nomma le Cardinal Hercule de Gonzague son Légat au Concile. En

faisant ce choix, Pie IV avait égard non-seulement aux qualités du Cardinal de Mantoue, mais encore à sa future alliance de famille avec l'empereur. Ce Légat reçut pour Collègues le Cardinal du Puy, canoniste des plus distingués et le Cardinal polonais Stanislas Hosius, homme d'une profonde doctrine, très-habile dans le maniement des affaires et d'une grande sainteté de vie. Plus tard, Simonetta leur fut adjoint, en qualité de quatrième Légat, à cause des infirmités du Cardinal du Puy. Le Cardinal Morone prit aussi part, dans la suite, aux travaux du Concile et se comporta de manière à s'attirer l'estime universelle.

Tandis que tous ces préparatifs avaient lieu, pour la continuation du Concile, Michel Baius répandait ses erreurs. Les Évêques cependant arrivaient à Trente, où le Cardinal Hosius se trouvait déjà à son poste avec ses Collègues. Lorsque le nombre des Pères présents se fut suffisamment accru, on fixa le jour de la réouverture des Sessions.

SESSION XVII.

Ce fut le 18 Janvier 1562 qu'eut lieu, à Trente, la XVII^e Session du Concile (la I^{ère} tenue sous le Pontificat de Pie IV). Les Pères se rendirent processionnellement de l'Église de S. Pierre à la Cathédrale. On trouve dans Pallavicini la description

de cette Procession. (*Lib. XV. Cap. XVI*). La Messe fut célébré pontificalement, pour la première fois, par le premier Légat qui venait d'être consacré Évêque. Le sermon fut prononcé par Gaspard del Fosso, Archevêque de Reggio. Après les cérémonies ordinaires, on lut la Bulle par laquelle Pie IV levait la suspension du Concile et le Bref contenant la nomination des Légats. Ensuite l'Archevêque de Reggio lut les décrets qui avaient été préparés et demanda aux Pères s'ils étaient d'avis que l'on continuât le Concile et que la XVIII^e Session de tint le 26 Février suivant. (*Tom. XX. Conc. pag. 117*). Le vote se donnait dans les Sessions de vive voix ou par écrit, car les Pères malades étaient admis à envoyer leur opinion par écrit, pourvu qu'ils eussent assisté à l'examen du décret. (*Pallavicini. Lib. XV. Cap. XVI.*). Ces écrits étaient portés à la connaissance du Concile et lus en séance publique. Il en était de même de tous les votes contraires à chaque décret.

Dans cette XVII^e Session, à la lecture du premier décret, tous les Pères répondirent *Placet*, à l'exception de quatre Évêques Espagnols. L'un d'eux, l'Archevêque de Grenade répondit par écrit (ainsi que les trois autres): *que l'expression PROPONENTIBUS LEGATIS AC PRAESIDENTIBUS ne lui plaisait point, parce qu'elle était neuve et qu'elle n'était ni nécessaire ni opportune, surtout à cette époque. En conséquence,*

il requérait le Notaire du Concile d'enregistrer son vote dans les Actes en même temps que le décret et de lui donner du tout une copie authentique. (Palavicini. Lib. XV. Cap. XVI.).

Outre les Cardinaux, étaient présents à cette Session cent-six Évêques, quatre Abbés mitrés, quatre Généraux d'Ordres Religieux et le Duc de Mantoue. Les ambassadeurs n'étaient point encore arrivés.

Ensuite, dans les Congrégations, les Légats soumirent à l'examen des Pères plusieurs mesures relatives à l'interdiction des mauvais livres et proposèrent d'accorder aux hérétiques un sauf-conduit et même un entier pardon s'ils s'en montraient dignes. Diverses opinions furent émises par les membres du Concile sur chacun de ces différents points. Toutefois, au milieu de si graves débats, l'on voyait aussi de temps à autre surgir des questions d'étiquette et de préséance entre les ambassadeurs.

SESSION XVIII.

Après que l'on fut tombé d'accord sur les décrets à publier, la XVIII^e Session eut lieu, le 26 Février de cette même année 1562. La Messe fut célébrée pontificalement par Mgr. Antonio Elio de Capo d'Istria, Patriarche de Jérusalem, et l'Archevêque

de Patras, Mgr. Cauco, Vénitien et Évêque élu, de Corfou fit le sermon. Une question de préseance fut soulevée dans cette Session, à propos de la lecture des mandats des Souverains. On lut ensuite les Brefs Pontificaux sur l'Index, sur les Indulgences des Stations pouvant se gagner à Trente et sur le rang que devaient occuper les Évêques. Ensuite, on donna lecture du premier décret: *De librorum delectu.* (Tom. XX. Conc. pag. 117), qui fut approuvé de tous et dont le titre fut critiqué par l'Archevêque de Grenade seul.

Le second décret fixait la Session suivante au 14 Mai. Il fut approuvé par tous les Pères excepté douze dont la plupart auraient désiré un délai plus long, tandis que les autres l'auraient voulu plus court.

Le Concile ne perdait point de vue les moyens propres à ramener les hérétiques à la vérité, c'est-à-dire les offres de sauf-conduit et de pardon.

Cependant les ambassadeurs des princes continuaient à arriver à Trente et les Pères poursuivaient la préparation des matières que devait traiter le Concile, à commencer par l'obligation de la résidence pour les Évêques.

SESSION XIX.

Le 14 Mai, fut tenue la Session XIX^e. La Messe fut célébrée par le Patriarche de Venise et Beroaldo, Évêque de S. Agatha, fit le sermon. On lut plusieurs mandats, entre autres ceux des ambassadeurs d'Espagne et de Florence.

La publication des décrets qui devaient être promulgués dans cette Session fut prorogée au 4 Juin. Une correspondance non interrompue s'échangeait entre le Pape et les Légats, afin que tout procédât entre eux avec un parfait accord. Néanmoins, quelques doutes s'élevèrent dans l'esprit du Pontife au sujet de Simonetta et de Séripando, comme on peut le voir dans Pallavicini. De là certaines mésintelligences qu'il est inutile de rapporter ici; d'autant plus qu'elles étaient, comme chacun sait, causées surtout par les ambassadeurs des princes.

Dans la Congrégation du 26 Mai furent reçus les ambassadeurs de France. Leurs instructions, reflétées dans le discours de l'un d'entre eux, reproduisaient les doctrines de Bâle et mécontentèrent vivement les Légats.

L'Évêque de Vintimiglia venait d'arriver à Trente et était chargé par le Pape de faire disparaître

les désaccords qui existaient entre les Cardinaux Séripando, de Mantoue, Hosius et Simonetta.

SESSION XX.

Enfin, le 4 Juin 1562, se tint la XX^e Session. La Messe fut chantée par l'Évêque de Salamanque et le sermon prononcé par Mgr. Jérôme Ragazzoni, Évêque de Nazianze et Évêque-élu de Famagouste. On reçut les mandats des ambassadeurs Suisses et Français, ainsi que des Procureurs de l'Archevêque de Saltzbourg ; puis on lut un décret qui prorogeait la Session au 16 Juillet suivant. Trente-six Évêques (tous Espagnols et Italiens, si l'on en excepte l'Évêque de Paris) émirent un vote contraire.

Une partie des théologiens s'occupèrent ensuite, en Congrégation, d'examiner ce qui touchait la foi relativement à l'usage de la coupe chez les laïques, tandis que d'autres docteurs préparaient des décrets sur la Réforme. Il est à remarquer que, dans les Congrégations qui précédèrent la XX^e Session, les matières dogmatiques furent l'objet de discussions extrêmement vives de la part des Pères.

SESSION XXI

Le 16 Juillet de la même année, à la suite de plusieurs Congrégations préparatoires, se tint la XXI^e Session, Mgr. Cornaro, Archevêque de Spalatro y célébra la Messe et Mgr. André Dudizio Sbardellato, Évêque de Tinay, prêcha en latin. Ce dernier aurait désiré que l'on accordât aux laïques la Communion sous les deux espèces; mais la majorité des Pères refusa d'admettre l'adjonction proposée sur cette matière et le Secrétaire du Concile, en donnant connaissance de ce résultat, déclara à l'Assemblée que les décrets dogmatiques seraient publiés sans cette addition.

Ensuite, on admit le mandat de l'ambassadeur de Bavière; puis l'Archevêque de Spalatro donna lecture des décrets préparés, et dont les uns étaient relatifs au dogme, les autres à la Réforme. Les Cardinaux-Légats accordèrent leur *Placet* aux premiers, excepté Hosius qui déclara subordonner son approbation à celle du Pape. Le Patriarche de Jérusalem suivit l'exemple d'Hosius. L'Évêque de Capo d'Istria fit certaines réserves, ainsi que deux autres Évêques. Les décrets relatifs à la Réforme rencontrèrent aussi plusieurs votes restrictifs et réclamant le changement de quelques expressions. Les matiè-

res concernant l'Eucharistie étaient alors le principal objet des travaux des Pères.

Après cette Session, l'on s'occupa de ce qui avait rapport au Très-Saint-Sacrifice de la Messe.

SESSION XXII.

Les décrets préparés sur cette matière ainsi que sur celle de la Réforme furent publiés dans la XXII^e Session, tenue le 17 Septembre 1562. La Messe fut célébrée par l'Archevêque d'Otrante et le sermon prêché par l'Évêque de Vintimiglia. On notifia en même temps aux Pères qu'Abdisu, Moine Antonien, venait d'être préconisé par le Pape, en Consistoire, Patriarche de l'Assyrie Orientale (située auprès du Tigre), mais que ce Prélat, après avoir séjourné plusieurs mois à Rome et avoir déclaré suivre en tout la doctrine du Siège Apostolique, se voyait obligé, à cause des besoins de son peuple, de s'en retourner dans son pays. Cette communication provoqua une protestation de la part de l'ambassadeur de Portugal, qui voulait que l'on réservât les droits de l'Archevêque de Goa, Primat des Indes.

Dans les Congrégations qui suivirent, on s'occupa du Sacrement de l'Ordre, Cette matière, comme on pouvait le prévoir, donna lieu à plus d'une difficulté. Après que l'on eut préparé les Canons

dogmatiques, on prorogea au 25 Juillet 1563 la Session suivante, précédemment fixée au 12 Novembre. Ce délai était motivé tant par l'importance même des travaux du Concile que par le désir d'attendre la venue des Français.

Enfin le Cardinal de Lorraine arriva à Trente, mais dans des dispositions assez peu favorables à Simonetta. Le Cardinal français, avec son caractère impétueux, ne tarda point à prendre vivement part aux débats Conciliaires, surtout dans la question des Évêques. Nous avons déjà donné sur ce point certains détails dans le dernier § du II^e volume de cet ouvrage.

Le Concile de Trente était alors devenu fort nombreux, par suite de l'arrivée de nouveaux Évêques et de nouveaux ambassadeurs.

SESSION XXIII.

L'importance des questions relatives au Mariage retarda la célébration de la XXIII^e Session qui fut tenue le 15 Juillet 1563. L'Évêque de Paris célébra la Messe et celui d'Alife fit le sermon. Le Secrétaire Massarelli était malade et fut remplacé par l'Évêque de Castellaneta. Plus de deux-cents Évêques ainsi que beaucoup d'ambassadeurs assistèrent à cette Séance, dans laquelle on publia les décrets qui avaient rapport au Sacrement

de l'Ordre et plusieurs autres concernant la Réforme. Le Cardinal de Lorraine avait surtout à cœur cette dernière, et il aurait voulu qu'elle commençât par les membres du Sacré Collège. D'importantes discussions eurent ensuite lieu sur cette matière, aussi bien que sur celle du Sacrement de Mariage.

SESSION XXIV.

Enfin, après certains conflits d'opinions, qui se manifestèrent surtout dans les Congrégations des 9 et 10 Novembre 1563, la XXIV^e Session fut célébrée, le 11 du même mois. L'Évêque de Trévise célébra la Messe du Saint-Esprit et l'Évêque d'Arras prêcha en latin sur l'Évangile *Nuptiae factae sunt in Cana Galileae etc.* On publia des décrets relatifs au dogme, c'est-à-dire au Sacrement de Mariage, et à la Réforme.

Il ne restait plus qu'à s'occuper de la doctrine du Purgatoire, des Saintes Images, du Culte des Reliques et de l'invocation des Saints. Ces divers points furent traités dans plusieurs Congrégations.

SESSION XXV.

La XXV^e et dernière Session du Concile de Trente, commencée le 3 Décembre 1563, se termina le jour suivant: Ce fut Mgr Zambecaro Évêque de Sulmona qui célébra la Messe et l'éloquent

Mgr Ragazzoni, Évêque de Nazianze, qui prononça le sermon latin. Après les cérémonies habituelles, le Célébrant lui-même, lut du haut de la Chaire les décrets touchant le Purgatoire, l'invocation des Saints, le Culte des Reliques et des Saintes Images. On publia aussi d'autres décrets relatifs à la Réforme des Ordres Religieux, tant en particulier qu'en général.

Ainsi se termina l'immortel Concile de Trente. Pie IV, alors convalescent, en publia les résultats, dans le Consistoire du 12 Décembre de la même année et ordonna que, le 15, l'on en rendrait publiquement des actions de grâces à Dieu. En conséquence, une Procession solennelle eut lieu ce jour-là du Vatican à S^{te} Marie--sur--Minerve. Les deux Légats Morone et Simonetta ne tardèrent point à rentrer à Rome; quant à Navagero et Hosius, ils avaient obtenu la permission de s'en retourner, le premier dans son Diocèse de Vérone et le second en Pologne. D'ailleurs avant de quitter Trente, les représentants Pontificaux y avaient accordé, de la part du Pape, aux Évêques et aux ambassadeurs d'amples faveurs et privilèges. Pie IV confirma ensuite le Concile de Trente par une Bulle.

§ XXII.

Conclusion.

Un grand problème se présentait à résoudre au XVI^e siècle. Il s'agissait de découvrir comment on pourrait concilier avec les vérités dogmatiques du Catholicisme la civilisation de l'époque, le progrès des sciences et des arts, l'étude de la philologie, les nouvelles découvertes physiques, en un mot tout ce qui appartenait au développement de l'esprit humain. Un autre problème existait encore, mais seulement pour les ignorants ou les esprits systématiquement malicieux : c'était d'accorder les enseignements de la Religion Catholique avec les désordres et les excès de quelques uns de ses ministres, ou, en d'autres termes, avec le relâchement de la discipline régulière. La solution de ces deux problèmes semblait à peu près impossible. En effet, appliquer l'examen rationnel aux dogmes c'était en quelque sorte faire disparaître aux yeux des savants la Révélation. D'autre part, imposer à ceux-ci le dogme révélé, sans laisser à l'homme de quoi rendre à Dieu ce *rationabile obsequium* dont parle S. Paul, équivalait à fermer l'entrée du Catholicisme à toutes les personnes intelligentes. Chacun de ces deux systèmes conduisait d'ailleurs à un résultat funeste ;

puisque le premier détruisait la Révélation et que le second la faisait paraître intolérable. Au milieu d'un pareil conflit d'idées et d'opinions, et en présence d'une aussi grande variété de tendances se manifestant dans les esprits, il devenait absolument indispensable de formuler d'une telle manière et de revêtir d'une telle autorité les dogmes révélés, que tout homme sincère se sentît forcé de respecter et d'admettre cette nouvelle expression de la Foi Catholique. Ceci était encore rendu nécessaire par la nouvelle manière d'interpréter l'Écriture Sainte, en employant exclusivement la philologie sans recourir aux traditions si vénérables et non interrompues des anciens temps.

Deux éléments devaient concourir, on le voit, à la composition de l'exposé, ou formulaire de foi, dont nous venons de parler. L'un était un examen approfondi des doctrines des SS. Pères et de toute la Tradition Catholique, l'autre était l'autorité suprême de l'Église. Le premier satisfaisait à toutes les exigences de la raison, le second conservait intact le dépôt de la Révélation divine. Celui-là réduisait au silence les hérétiques; celui-ci confirmait dans la foi les Catholiques. Tels furent en effet les deux grandes données, à l'aide desquelles on trouva la solution du premier problème, et les décrets du Concile de Trente ne sont autre chose que l'expression même de cette solution.

Dans cette Sainte et mémorable Assemblée, chacun eut pleine et entière liberté de discuter, d'examiner et de scruter les traditions de seize siècles. On n'omit rien pour assurer la liberté qui resplendit d'une manière si éclatante dans les discussions. Les hommes les plus distingués de l'époque siégèrent au Concile et y traitèrent les matières qui leur furent soumises avec une sagesse et une profondeur de doctrine telles que leur œuvre est demeurée un impérissable monument de la science Catholique. Les discussions avaient lieu dans des Congrégations préparatoires et c'étaient alors des hommes qui discutaient. Les décrets Conciliaires étaient publiés dans les Sessions. Alors, chez les Pères l'assistance du Saint-Esprit venait s'ajouter à l'élément humain, de sorte qu'unis au Chef de l'Église et constitués, de droit divin, juges des choses de la Foi et de la Morale Chrétienne, ils cessaient d'être de simples hommes pour devenir des Anges, infailibles dans leurs décisions. C'est ainsi que le Concile de Trente par ses décrets (qui font tant honneur aussi à la science humaine) répondit admirablement aux exigences de son siècle. L'Église Catholique, représentée par cette Vénérable Assemblée, se montra dans toute sa splendeur, et le zèle, la doctrine, la sainteté de vie des Pères, leur vif et sincère désir de remédier aux maux de la société et par dessus tout leur autorité firent une fois de plus re-

connaître au monde entier qu'Elle seule possède le privilège de conserver fidèlement et sans altération le dépôt des vérités révélées. Après le Concile de Trente, les dissidents furent obligés d'arborer ouvertement l'étendard de la révolte. Quiconque adhérait au Concile ne pouvait plus demeurer confondu avec eux, et quiconque le rejetait cessait d'appartenir aux rangs des Catholiques. Les Pères tracèrent ainsi une ligne de démarcation qui sépara nettement et visiblement les deux camps.

Mais un second problème, avons-nous dit, était également à résoudre, et il intéressait beaucoup plus le Concile que les Protestants. Ceux-ci, en effet, ne réclamaient la Réforme de la discipline que pour en venir plus facilement à porter la main sur le dogme. Les Pères, au contraire, se proposèrent de faire disparaître du milieu de la grande famille Chrétienne certains abus devenus intolérables. Le but des hérétiques était d'avilir l'autorité de l'Église, en faisant ressortir des défauts inhérents aux personnes; celui des Pères de Trente fut au contraire de rendre cette même autorité de plus en plus respectable par la vie sainte et irréprochable des Ministres du Sanctuaire. Des deux côtés on voulait la même chose, mais avec des intentions et des moyens bien opposés. Les uns travaillaient à renverser le Catholicisme et les autres à le défendre. Aussi avec une sagesse et une prudence exquisés, le Conci-

le de Trente sut-il prendre, par rapport à la discipline, des mesures qui mirent à la fois un terme aux anciens abus, et pourvurent efficacement à l'avenir. L'expérience de trois siècles montre suffisamment la valeur de ces décrets de Réforme et l'on n'a d'ailleurs, pour s'en rendre compte qu'à comparer le Clergé du XIX^e siècle avec celui du XVI^e.

Néanmoins, les meilleures lois, tout en réussissant à empêcher certains désordres, sont impuissantes à les réprimer tous et à maintenir constamment, soit dans la société civile, soit dans la société religieuse, cet ordre que chacun désire voir régner, sans cependant toujours y contribuer, et cette régularité que l'on voudrait trouver chez les autres, sans la posséder peut-être soi-même. L'homme, quelque vertueux qu'il soit, est toujours environné de faiblesse; les penchants qu'il ressent en lui et qui l'entraînent dans une direction contraire à celle de la loi sont là pour rendre témoignage de notre infirmité. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que, pendant les trois siècles écoulés depuis la célébration du Concile de Trente, se soient accumulés certains désordres auxquels remédiera infailliblement le prochain Concile œcuménique du Vatican.

Nous ne voulons ni ne devons énumérer ici ces désordres. Quiconque est doué de sens les apercevra facilement. La dernière expression ou formule de l'erreur et de l'hérésie s'est suffisamment manifes-

tée dans notre siècle. Il en est résulté une nouvelle lutte fomentée par les divers principes et doctrines sur lesquels s'appuie la Constitution actuelle de la Société. On en est presque arrivé au divorce (qu'on nous passe ce terme) de la société civile et de la Religion. On a dépeint, en effet, le Catholicisme comme l'adversaire irréconciliable de tout progrès, de sorte que la société civile demeure convaincue (de bonne foi ou par excès de malice) que la Religion Catholique est son ennemie. Aussi voit-on celle-ci de plus en plus écartée de l'action sociale, au point qu'une école politique ose demander hautement la séparation de l'Église d'avec l'État.

Or, dans les circonstances où nous nous trouverons, l'on voit se reproduire exactement ce que l'on observait avant la célébration du Concile de Trente, c'est-à-dire la confusion des principes et des doctrines Catholiques avec les personnalités. Cette étrange et injuste manière d'agir est, ce nous semble, l'une des causes principales de la guerre faite actuellement par un grand nombre d'esprits au Catholicisme. Aussi, sommes-nous persuadés que le futur Concile œcuménique, inspiré par l'Esprit-Saint, fera rendre justice à la vérité et alors tous les peuples finiront par reconnaître que la société humaine ne pourra jamais reposer d'une manière stable que sur les grandes vérités du Catholicisme.

Au Très Révérend Père JOSEPH ANTONIN DOUSSOT

LECTEUR EN S. THÉOLOGIE DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROMAINE DE LA RELIGION CATHOLIQUE

Mon Très Révérend Père

En publiant ce IV.^e volume des *Conciles Généraux*, il est juste que je vous offre tout d'abord mes vifs et sincères remerciements, car si mon ouvrage originalement écrit en italien a pu voir le jour, il le doit à votre traduction française. Je vous remercie non seulement des fatigues et des veilles que ce travail vous a coûtées, mais aussi et surtout de la fidélité avec laquelle vous avez su rendre ma pensée, fidélité si parfaite que je considère votre traduction comme mon vrai texte original. A vous donc le mérite, à moi la responsabilité de l'oeuvre. Quant à ma gratitude, je me sens impuissant à vous l'exprimer toute entière; veuillez agréer néanmoins ce témoignage public des plus intimes sentiments de mon cœur, et recevez l'assurance de la haute et affectueuse estime avec laquelle j'ai l'honneur de me dire

Mon Très Révérend Père

Votre très dévoué et très reconnaissant Serviteur

✠ VINCENT ARCHEVÊQUE DE NISIBE

Rome, le 21 Septembre 1869.

TABLE DES MATIÈRES.



CHAPÏTRE I.^{er} — LE V^e CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

§. I.	Coup d'œil sur les événements antérieurs au Concile pag.	5
II.	Le Concile, de la I ^e Session à la V ^e »	26
III.	Jules II. »	45
IV.	Le Concile, de la VI ^e à la VIII ^e Session »	50
V.	De la définition du V ^e Concile général de Latran sur l'âme humaine »	65
VI.	De la Session IX ^e à la XII ^e »	82

CHAPÏTRE II. — LE CONCILE DE TRENTE.

§. I.	Réflexions générales »	108
II.	Rapports entre l'autorité Religieuse et le pouvoir civil »	115
III.	Renaissance des Beaux-Arts »	118
IV.	Renaissance des Sciences et des Lettres »	127
V.	Études Sacrées »	137
VI.	Les abus, motifs de réforme »	143
VII.	Réflexions »	147
VIII.	Faux jugements portés sur Rome, considérée au point de vue religieux. »	149
IX.	Résumé des tendances générales de l'esprit humain au commencement du XVI ^e siècle »	153
X.	Luther, Zwingle et Calvin. »	156
XI.	Doctrines de Luther, de Calvin et de Zwingle. »	171
XII.	Paul III. »	185
XIII.	Les Membres de la Congrégation Spéciale de la Ré- forme. »	191
XIV.	Les abus signalés par la Congrégation spéciale insti- tuée par Paul III. »	209
XV.	Événements antérieurs au Concile de Trente sous le Pontificat de Paul III. »	216
XVI.	Les Légats à Trente »	234
XVII.	Les Légats du Concile de Trente »	241
XVIII.	Les Légats à Trente avant la I ^{ère} Session. »	251
XIX.	De l'ouverture du Concile jusqu'à la mort du Paul III »	254
XX.	De la mort de Paul III à l'élection de Pie IV »	283
XXI.	De l'élection de Pie IV à la XXV ^e et dernière Session du Concile de Trente »	291
XXII.	Conclusion »	304

ERRATA

pag.	11	ligne	17	<i>au lieu de</i>	par	<i>lisez</i>	pas
»	36	»	3	»	ecclésiasti- que dans	»	ecclésiastique que dans
»	48	»	8	»	dans monde	»	dans le monde
»	72	»	15	»	dont	»	donc
»	147	»	14	»	le bile	»	la bile
»	177	»	3	»	reverser	»	renverser
»	181	»	8	»	no	»	ou
»	199	»	18	»	le cruauté	»	la cruauté
»	200	»	19	»	Jules II	»	Jules III
»	210	»	25	»	leur	»	son
»	218	»	15	»	le zèle	»	par le zèle
»	256	»	5	»	1ère Session	»	II ^e Session

IMPRIMATUR

FR. MARIANUS SPADA ORD. PRÆD. S. P. A. MAGISTER.

IMPRIMATUR

JOSEPH ANGELINI ARCH. CORINT. VICESG.
